



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2020-038

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2020

# Sommaire

## **ETS PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE**

R75-2020-02-25-009 - Délibérations du conseil d'administration du 20 février 2020 n°  
CA-2020-001 à CA-2020-011 (251 pages) Page 3

## **RECTORAT DE BORDEAUX**

R75-2020-02-26-030 - Arrêté d'autorisation de signature à Madame LOCTEAU Carole (1  
page) Page 255

R75-2020-02-26-032 - Arrêté d'autorisation de signature à Madame MAGUIRE Nathalie  
(1 page) Page 257

R75-2020-02-26-025 - Arrêté d'autorisation de signature à Madame MAHE-GUILLOT  
Sandrine (1 page) Page 259

R75-2020-02-26-026 - Arrêté d'autorisation de signature à Madame MAILLARD Maud (1  
page) Page 261

R75-2020-02-26-029 - Arrêté d'autorisation de signature à Madame MARTY Aude (1  
page) Page 263

R75-2020-02-26-005 - Arrêté d'autorisation de signature à Madame NOBLET Tihpaine (1  
page) Page 265

R75-2020-02-26-007 - Arrêté d'autorisation de signature à Madame PHILIPPON Karine  
(1 page) Page 267

R75-2020-02-26-008 - Arrêté d'autorisation de signature à Madamen YASSA JOMIN  
Sonia (1 page) Page 269

R75-2020-02-26-031 - Arrêté d'autorisation de signature à Monsieur MADOULAUD Guy  
(1 page) Page 271

R75-2020-02-26-027 - Arrêté d'autorisation de signature à Monsieur MANDEMENT  
Jean-Claude (1 page) Page 273

R75-2020-02-26-006 - Arrêté d'autorisation de signature à Monsieur NORMAND Bernard  
(1 page) Page 275

R75-2020-02-26-033 - Arrêté de subdélégation de signature à Mesdames MARTY Aude,  
CARLES Stéphanie, MORANT-JOURDAIN Annie (1 page) Page 277

R75-2020-02-26-028 - MARININI Nicolas fev 2020 (1 page) Page 279

# ETS PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-02-25-009

Délibérations du conseil d'administration du 20 février  
2020 n° CA-2020-001 à CA-2020-011



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Délibération n° CA-2020- *1*

#### Communication du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu la transmission faite aux membres du conseil d'administration du rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'établissement,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND ACTE de la communication du dit rapport ci-annexé,
- S'ENGAGE à prendre en compte les recommandations de stabiliser l'organigramme de l'établissement, de mettre à jour l'ensemble des procédures internes et de mettre en place un contrôle interne formalisé.

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Transmis pour approbation 25 FEV. 2020

à Madame la préfète de région  
Bordeaux, le

La préfète

Pour la Préfète,

L'Adjoint au Secrétaire général  
pour les affaires régionales

Alexandre PATROU

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

Chambre régionale  
des comptes  
Nouvelle-Aquitaine



Nos références à rappeler :  
**KSP GD190762 CRC**  
086095001 EPF de Nouvelle  
Aquitaine

Le président

Bordeaux, le

**12 DEC. 2019**

Dossier suivi par :  
Jean-Pierre Rolland, greffier de la 2<sup>ème</sup> section  
T. 05 56 56 47 00  
Mél. : [nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr](mailto:nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr)

Contrôle n° 2018-0196

Objet : notification du rapport d'observations définitives relatif au  
contrôle des comptes et de la gestion de l'établissement public foncier  
de Nouvelle-Aquitaine

P.J. : 1 rapport

Lettre recommandée avec accusé de réception

à

Monsieur le directeur général de l'établissement  
public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107, boulevard du Grand Cerf  
CS 70432  
86011 POITIERS Cedex

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine concernant les exercices 2012 jusqu'à la période la plus récente ainsi que la réponse qui y a été apportée.

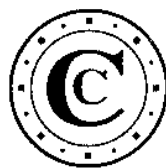
Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication au conseil d'administration dès sa plus proche réunion, par son président qui en a également été destinataire.

Ce rapport pourra alors être publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

Enfin, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code des juridictions financières, le rapport d'observations et la réponse jointe sont transmis à la préfète ainsi qu'à la directrice régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine.

Jean-François Monteils

Chambre régionale  
des comptes  
Nouvelle-Aquitaine



## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

# ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

Exercices 2013 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,  
a été délibéré par la chambre le 26 septembre 2019.

3 place des Grands Hommes ■ CS 30059 ■ 33 064 BORDEAUX CEDEX – [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

# SYNTHÈSE

L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, ancien établissement public foncier de Poitou-Charentes, a été créé par décret du 30 juin 2008 et étendu par décret du 5 mai 2017. Il couvre ainsi la plus grande part de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'exception des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ainsi que de la communauté d'agglomération d'Agen, qui disposaient déjà d'établissements publics fonciers locaux.

Établissement public foncier de l'État, à caractère industriel et commercial, sa mission est de réaliser des opérations de portage foncier pour le compte des collectivités locales, mais également d'accompagner et de conseiller les collectivités qui le souhaitent, dans le cadre de leur projet de territoire, en mettant à leur disposition une compétence particulière dans le domaine de l'ingénierie foncière.

Son action s'inscrit dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle tenant compte des politiques nationales, notamment en matière de logement, ainsi que des enjeux des territoires entrant dans son périmètre de compétence. La stratégie est arrêtée pour 5 ans dans un plan pluriannuel d'intervention.

Le déploiement de l'activité de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine sur son territoire historique s'est poursuivi, après la publication du décret d'extension, à un rythme soutenu, lui permettant d'assurer une large couverture de son nouveau territoire moins de deux ans après cette extension, tout en poursuivant le développement de son activité sur son périmètre initial.

L'EPF NA est financé principalement par le produit de la taxe spéciale d'équipement (TSE), dont le montant est arrêté par le conseil d'administration de l'établissement. Les recettes de cette taxe, en diminution régulière entre 2009 et 2017 conduisent à situer le niveau moyen de TSE par habitant à l'un des niveaux les plus faibles de France. Son modèle économique lui permet de financer un stock important de biens avec un très faible niveau d'endettement, passée la période de démarrage, sans pour autant recourir à un taux élevé de TSE.

Cette extension a nécessité d'importantes adaptations de l'organisation des services et des méthodes de travail, dont la formalisation reste à parachever. Ainsi, la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine recommande à l'ordonnateur de stabiliser l'organigramme de l'établissement qui a subi des réorganisations successives substantielles tous les ans depuis 2015.

À l'issue de la période de transition que l'EPF NA a connu en 2017 et 2018, et compte tenu de la complexité des dossiers et des procédures gérées, il convient également de mettre à jour l'ensemble des procédures internes et de mettre en place un contrôle interne formalisé.

## TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE .....	2
INTRODUCTION.....	3
1 PROCEDURE .....	3
2 LE CADRE JURIDIQUE GENERAL .....	3
2.1 Statut et articulation EPF de l'État / EPF locaux .....	3
2.2 Missions .....	5
3 LA SITUATION EN NOUVELLE-AQUITAINE.....	6
3.1 Une situation ancienne morcelée .....	6
3.2 L'extension du périmètre de compétence géographique de l'EPF à la nouvelle région .....	7
3.3 Le déploiement de l'EPF NA sur son nouveau périmètre .....	9
4 L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE DE L'EPF NA .....	9
4.1 Le directeur général .....	10
4.2 Le conseil d'administration.....	10
4.3 Le pilotage : les programmes pluriannuels d'intervention (PPI).....	11
4.4 L'organisation des services.....	13
4.5 Le schéma d'intervention.....	14
4.5.1 Le schéma cadre.....	14
4.5.2 Le mécanisme spécifique des minorations.....	15
4.5.3 Particularité des plans de prévention des risques technologiques et des risques naturels.....	16
5 SITUATION FINANCIERE .....	17
5.1 Les résultats de fonctionnement suffisent pour financer le cycle du portage foncier. ....	18
5.1.1 Résultats des opérations de portage foncier .....	19
5.1.2 Résultat de fonctionnement « indirect ».....	21
5.1.3 Les produits indirects .....	23
5.1.4 Les charges indirectes .....	26
5.2 Une épargne disponible importante .....	26
5.3 Un fonds de roulement élevé .....	27
5.4 Le besoin en fonds de roulement .....	28
5.5 La trésorerie .....	29
6 LA TENUE COMPTABLE ET L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE COMPTABLE .....	30
6.1 Un service comptable étoffé et une spécialisation mise en place .....	30
6.2 Le contrôle interne .....	30
6.2.1 Un contrôle interne obsolète .....	30
6.2.2 L'identification de certains risques .....	31
6.2.3 Un contrôle interne à formaliser .....	31



## INTRODUCTION

### 1 PROCEDURE

Le contrôle a été effectué dans le cadre du programme 2018 de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine.

Conformément aux dispositions des articles L. 115-15 et R. 111-1 du code des juridictions financières, les chambres régionales des comptes ont reçu délégation de la Cour des comptes pour examiner les comptes et la gestion des établissements publics fonciers de l'État, créés en application de l'article L. 321-1 du code de l'urbanisme, dont le siège est situé dans leur ressort territorial.

La chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a reçu délégation de compétence de la Cour afin de contrôler les comptes et la gestion des établissements publics fonciers de son ressort par arrêtés du Premier Président de la Cour des comptes du 8 novembre 2010 pour les exercices 2011 à 2015, du 8 décembre 2015 pour les exercices 2016 à 2020 et du 12 décembre 2017 pour cinq exercices à compter du 1er janvier 2018.

La chambre a donc compétence pour procéder au contrôle des comptes et de la gestion de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF NA), établissement public de l'État dont le siège est situé à Poitiers.

Aux termes des dispositions de l'article R 321-9 du code de l'urbanisme, l'ordonnateur d'un établissement public foncier de l'État est son directeur général. L'ouverture du contrôle a été notifiée à Monsieur Alain Toubol, ancien directeur général de l'établissement en fonctions jusqu'au 4 octobre 2013 par lettre du 16 novembre 2018. L'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 14 janvier 2019 avec Monsieur Alain Toubol.

La chambre régionale des comptes a arrêté ses observations provisoires lors du délibéré du 22 mars 2019. Celles-ci ont été adressées à l'ordonnateur et aux anciens ordonnateurs par courrier du 24 mai 2019. Monsieur Alain Toubol l'a réceptionné le 28 mai 2019 et a répondu par courriel enregistré au greffe le 12 juillet 2019 qu'il n'avait pas d'observation à faire.

### 2 LE CADRE JURIDIQUE GENERAL

#### 2.1 Statut et articulation EPF de l'État / EPF locaux

Pour lancer ses grands projets, l'État aménageur a créé dans les années soixante des établissements publics compétents en matière d'aménagement et d'intervention foncière. Ce dernier secteur a été confié à un type d'organisme dédié – les établissements publics fonciers – qui interviennent à une échelle régionale ou départementale.

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Un établissement public foncier est un établissement public à caractère industriel et commercial qui dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il existe également des établissements publics fonciers locaux.

Les établissements publics fonciers de l'État sont créés par décret en Conseil d'État après avis des régions, des départements, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents en matière de plans locaux d'urbanisme et des communes de 20 000 habitants et plus qui n'en seraient pas membres, situées dans leur périmètre de compétence. Ces établissements peuvent créer des filiales, par exemple pour faire du portage à long terme et acquérir des participations dans des sociétés, groupements ou organismes dont l'objet concourt à la réalisation de leurs missions. La tutelle de ces établissements est exercée par le ministère de la cohésion des territoires, à travers la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.

Les établissements publics fonciers locaux sont, quant à eux, institués par arrêté préfectoral au vu des délibérations concordantes des EPCI compétents en matière de schéma de cohérence territoriale (SCoT), de réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) et de programmes locaux de l'habitat (PLH), ainsi que, le cas échéant, de communes non membres de l'un de ces établissements.

Il existe à ce jour dix établissements publics fonciers de l'État, vingt-trois établissements publics fonciers locaux et deux établissements publics fonciers et d'aménagement (EPFA) de l'État.

Le cadre juridique qui détermine les compétences et le fonctionnement des établissements publics fonciers de l'État a été rénové par l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011. Elle vise à harmoniser et moderniser le rôle de l'État en lui permettant d'orienter et de suivre les activités de ces établissements, sans pour autant remettre en cause la place donnée aux collectivités territoriales : participation aux conseils d'administration des établissements publics fonciers et expression des orientations stratégiques en amont des documents pluriannuels.

Le champ des compétences des établissements publics fonciers de l'État est centré sur le portage foncier. Les missions de ces établissements et leurs modalités d'action sont définies aux articles L. 321-1 à L. 321-13, et R. 321-1 à R. 321-22 du code de l'urbanisme.

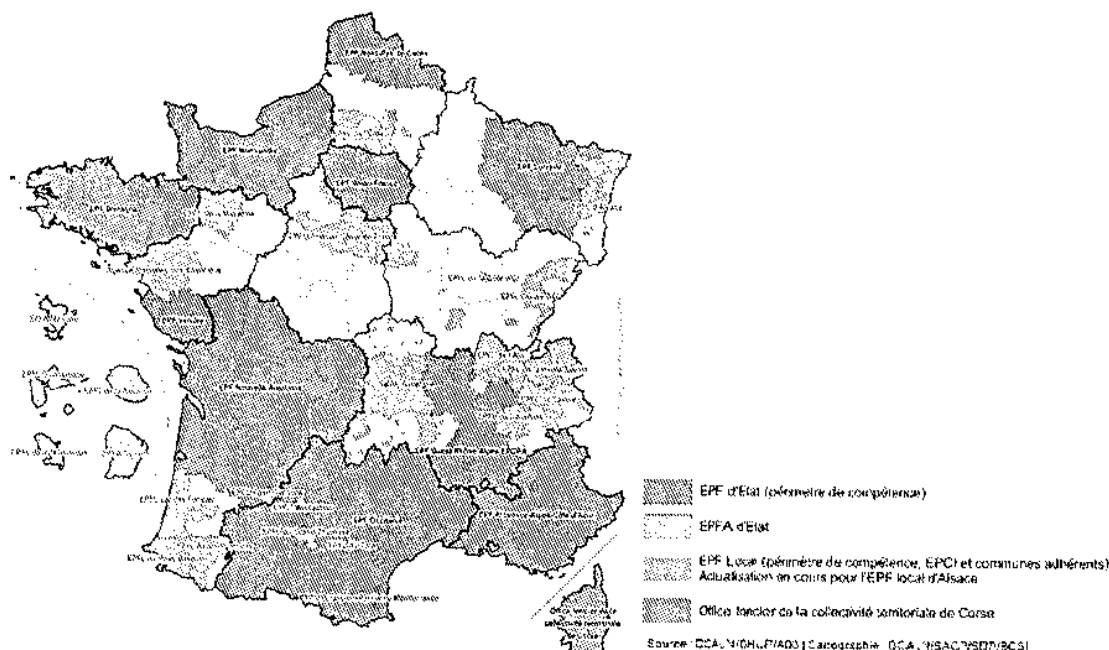
Les établissements publics fonciers locaux ont des missions similaires aux établissements publics fonciers de l'État, mais sur un périmètre géographique d'intervention plus réduit, souvent infra-départemental, généralement à l'échelle d'une agglomération.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) a précisé les missions des établissements publics fonciers locaux, en les calquant sur celles des établissements publics fonciers de l'État. Elle a également amélioré l'articulation entre ces deux types d'établissements, et précisé les conditions de superposition des établissements publics fonciers locaux et d'un établissement public foncier de l'État sur un même territoire :

- pour les établissements publics fonciers locaux créés avant le 26 juin 2013, un nouvel établissement public foncier de l'État ne peut se superposer, totalement ou partiellement, à un tel établissement qu'avec l'accord des EPCI à fiscalité propre et des communes non membres de ces derniers dont le territoire est concerné par la superposition ;
- pour les établissements publics fonciers locaux créés après le 26 juin 2013, la superposition éventuelle d'un établissement public foncier de l'État ne sera pas soumise à

l'accord des collectivités concernées.

Carte n° 1 : Les EPF d'État et les EPF locaux – janvier 2018



## 2.2 Missions

Aux termes des dispositions de l'article L. 321-1 du code de l'urbanisme, « les établissements publics fonciers mettent en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat ».

La mission de ces établissements est ainsi de réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières en vue de permettre la réalisation de projets conduits par une personne publique ou de constituer des réserves foncières, et de réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis (démolition des bâtiments existants, dépollution, etc), avant de les revendre dans le cadre du projet concerné.

Les biens acquis sont, en effet, destinés à être revendus à la collectivité qui réalisera le projet ou à un opérateur désigné par elle. Le mécanisme permet à la collectivité de ne pas mobiliser immédiatement ses ressources, de ne pas recourir à l'emprunt ainsi que de supporter le coût du foncier pendant la durée du portage. Le bien est gardé en stock le temps nécessaire au dénouement de l'opération.

Les établissements publics fonciers accompagnent les collectivités dans la définition des projets et les assistent dans l'optimisation du foncier (regroupement de parcelles, densité et

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

qualité urbaine...). Ils fournissent des compétences en ingénierie foncière à la disposition des collectivités, notamment de celles qui disposent de peu de moyens.

Les établissements publics fonciers sont susceptibles d'intervenir dans des domaines variés et de participer à des missions de nature différente, telles que :

- les études de gisement foncier visant à faciliter le repérage des espaces de développement pour la collectivité et la préfiguration d'un projet urbain, en vue d'un portage foncier futur, sur des communes de taille très variable ;
- les études de commerce dans le cadre de projets de développement économique, en vue de l'acquisition ou du remembrement de surfaces commerciales locales ;
- les études de faisabilité concourant à l'évaluation des contraintes se posant sur un site opérationnel, pouvant aboutir à un plan de recomposition du site et à la définition des programmes de logements, commerces et équipements ;
- l'ingénierie de travaux (dépollution, démolition) et la gestion du patrimoine permettant aux collectivités et opérateurs de disposer de biens disponibles pour la réalisation des projets ;
- la consultation d'opérateurs en vue de la cession de lots.

Pour la réalisation des missions d'appui aux projets, les établissements publics fonciers peuvent recourir aux procédures mentionnées à l'article L. 321-4 du code de l'urbanisme, qu'il s'agisse du recours à l'expropriation ou de l'exercice des droits de préemption et de priorité délégués par les collectivités ou le préfet. Ils disposent également du droit de préemption prévu par l'article L. 143-1 du code rural et de la pêche maritime.

## 3 LA SITUATION EN NOUVELLE-AQUITAINE

### 3.1 Une situation ancienne morcelée

Dans le prolongement du plan de cohésion sociale présenté par le Gouvernement en juin 2004 et de la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, plusieurs établissements publics fonciers avaient été créés sur le territoire de la future région Nouvelle-Aquitaine.

Si aucune structure de ce type n'avait été instaurée dans l'ancienne région Limousin, quatre établissements publics fonciers locaux<sup>1</sup> avaient ainsi été créés en Aquitaine, dont deux

---

<sup>1</sup> Structure juridique instaurée dans sa forme actuelle par la loi n° 91-662 d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991 mais restée quasi inutilisée jusque dans le début des années 2000.

## ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE

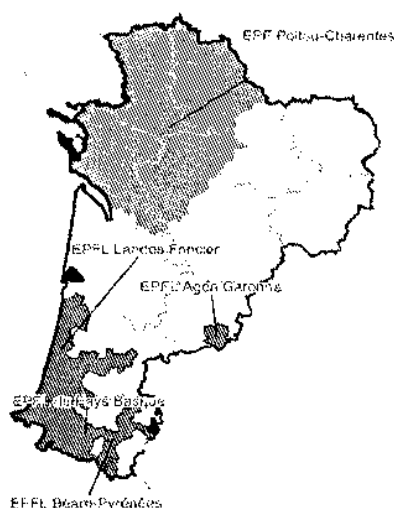
dès 2005 : l'établissement public foncier local Landes Foncier, créé en novembre 2005 à l'échelle du département à l'initiative du conseil général, et l'établissement public foncier local Pays-Basque créé en décembre 2005 autour de l'agglomération littorale basque et ses communes périphériques, et qui couvre depuis fin 2017 l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Pays-Basque. Les établissements publics fonciers locaux Béarn-Pyrénées et d'Agen ont été créés respectivement en 2010 et 2011.

Deux projets d'établissements publics fonciers locaux avaient par ailleurs été envisagés, sans pouvoir aboutir : l'un en Gironde à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise, qui n'a pas été concrétisé malgré un intérêt réitéré et plusieurs études en ce sens entre 2008 et 2012, portées notamment par le département avec l'appui des services de l'Etat, et l'autre à l'échelle du département de Lot-et-Garonne, ce département disposant déjà d'un établissement public foncier local sur une partie de son territoire (EPFL Agen).

Dans l'ancienne région Poitou-Charentes, un établissement public foncier a été créé par l'Etat par décret n° 2008-645 du 30 juin 2008, dont le périmètre de compétence géographique couvrait les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Alors que la fusion des régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine avait donné naissance à une nouvelle région très vaste, l'Etat s'est interrogé sur l'opportunité d'adapter l'EPF Poitou-Charentes à ce nouveau périmètre et a engagé une consultation confiée aux services déconcentrés auprès des principaux élus de la nouvelle région.

Carte n° 2 : Les EPF à la veille de l'extension



### 3.2 L'extension du périmètre de compétence géographique de l'EPF à la nouvelle région

Une étude d'opportunité a ainsi été commandée le 18 janvier 2016 par la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité au préfet de la région et à la direction

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Les conclusions de cette étude, rendues par le préfet de région en octobre 2016, soulignaient l'intérêt de l'extension, à l'exception des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques et de l'agglomération d'Agen, déjà couverts par des établissements publics fonciers locaux.

Le processus d'extension du périmètre de compétence géographique de l'établissement public foncier Poitou-Charentes s'est ensuite poursuivi par une mission de préfiguration, instaurée par une lettre de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité du 12 octobre 2016 et confiée au conseil général de l'environnement et du développement durable. La mission a relevé que l'établissement public foncier créé en 2008, avait atteint son rythme de croisière. Elle relevait que cet établissement disposait d'un stock de foncier très important, d'un taux de taxe spéciale d'équipement parmi les plus bas de France, d'une dette très réduite et d'une trésorerie conséquente, permettant d'envisager la projection de l'établissement sur un territoire plus vaste sans qu'il faille au préalable modifier les équilibres atteints.

Cette mission a ensuite permis de préciser les conditions d'extension sur les territoires dépourvus d'établissement public foncier local, en l'occurrence sur un périmètre géographique particulièrement étendu et présentant différents profils de territoires :

- des territoires littoraux, très attractifs, devant faire face à la rareté du foncier et à l'augmentation corrélative des prix, qui entravent la réalisation des objectifs fixés en matière de mixité sociale ;
- des métropoles bénéficiant d'une attractivité affirmée ces dernières années, qui en font des territoires de choix pour le développement du logement et le portage de projets urbains ;
- des villes centres d'agglomérations souffrant directement du phénomène de périurbanisation : perte de population, peu de renouvellement des offres, spécialisation des profils paupérisés dans des habitats de mauvaise qualité ;
- des villes de moindre importance confrontées à des enjeux de redynamisation en centre-ville et de préservation des espaces agricoles ou naturels en périphérie ;
- des centres bourgs ruraux parfois confrontés à une déqualification et qui nécessitent une politique forte de revitalisation.

Une phase de consultation officielle des collectivités a enfin été conduite par l'autorité préfectorale début 2017. Cette consultation a été menée de manière élargie auprès de l'ensemble des collectivités présentes sur le nouveau périmètre de compétence géographique pressenti, bien que l'obligation de consulter ne porte en principe que sur les collectivités disposant de la compétence en matière de plan local d'urbanisme. Le résultat de cette consultation a montré une adhésion très large au projet d'extension, les collectivités réticentes à ce projet se situant principalement dans l'ancien Limousin, dans des zones où le déploiement de l'activité de l'établissement public foncier a ensuite été sensiblement plus faible.

L'établissement public foncier de Poitou-Charentes est ainsi devenu l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF NA) par décret modificatif n° 2017-837 du 5 mai 2017. L'extension concernait les six départements de la Creuse, de la Corrèze, de la Dordogne, de la Gironde, de la Haute-Vienne et du Lot-et-Garonne. L'EPF NA est désormais

compétent sur toute la région Nouvelle-Aquitaine hors départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et de l'agglomération d'Agen.

### **3.3 Le déploiement de l'EPF NA sur son nouveau périmètre**

L'établissement public foncier de Poitou-Charentes (EPF PC) avait bénéficié dès 2009 de deux ressources importantes : la taxe spéciale d'équipement, prélevée une année entière sans aucune opération foncière à financer en 2009, et la mobilisation d'un emprunt dès sa première intervention foncière en 2010.

Le déploiement de son activité, mesurée au travers des conventions signées par ce dernier avec les collectivités territoriales, a été progressif entre 2009 et 2013, puis a montré une croissance plus significative et une meilleure couverture du territoire qui s'est confirmée au cours des années suivantes sur l'ensemble de son périmètre de compétence géographique.

Le nombre de conventions approuvées par le conseil d'administration de l'établissement en 2013 s'élevait ainsi à 25, représentant 19 millions d'euros d'engagement financier, contre un total de 62 conventions approuvées au cours de l'année suivante, représentant plus de 57 millions d'euros d'engagement financier et près de 42 % du nombre cumulé des conventions approuvées depuis le démarrage de l'activité de l'établissement. Le rythme de progression s'est ensuite stabilisé et en 2016, ce sont ainsi 49 conventions nouvelles qui ont été approuvées représentant 58 M€ d'engagement financier.

Le nombre d'actes (achat ou vente) signés, qui avait progressé de près de 50 % entre 2012 et 2013, pour s'établir à 121 actes en 2013, témoignant de l'avancement effectif des projets, a connu la même évolution entre 2014 et 2016, après une stabilisation passagère en 2014 (49 actes).

À compter de 2017, le déploiement de l'activité de l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine sur l'ensemble de son nouveau périmètre de compétence géographique s'est confirmé, tout en poursuivant le développement de son activité sur son territoire historique, répondant ainsi à la préoccupation exprimée par les élus concernés que l'extension ne se traduise pas pour eux par une baisse de l'activité sur ce territoire.

## **4 L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE DE L'EPF NA**

L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, dirigé par un directeur général, s'appuie sur une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités au travers de la composition de son conseil d'administration.

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

### 4.1 Le directeur général

La direction de l'établissement est assurée par un directeur général, nommé par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme après avis du préfet compétent et du président du conseil d'administration pour une durée de cinq ans renouvelable. Il peut être mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes avant l'expiration de son mandat.

Les prérogatives du directeur général sont fixées par les articles R. 321-9 et R. 321-10 du code de l'urbanisme, qui prévoient notamment qu'il est compétent pour passer les contrats, les marchés, les actes d'acquisition, d'aliénation, d'échange et de location, représenter l'établissement dans les actes de la vie civile et commerciale et ester en justice, ouvrir et organiser les enquêtes publiques prévues aux articles L. 123-1 et L. 123-2 du code de l'environnement.

Il élabore et propose les orientations stratégiques qu'il soumet à l'approbation du conseil d'administration, dont il prépare et exécute les décisions, ainsi que celles du bureau. A ce titre, il prépare et présente le budget. Il est ordonnateur de l'établissement. Il recrute le personnel.

Les seuils de compétence de l'ordonnateur en recettes et en dépenses ont été fixés par délibérations du conseil d'administration des 27 novembre 2012 et 4 juin 2013.

### 4.2 Le conseil d'administration

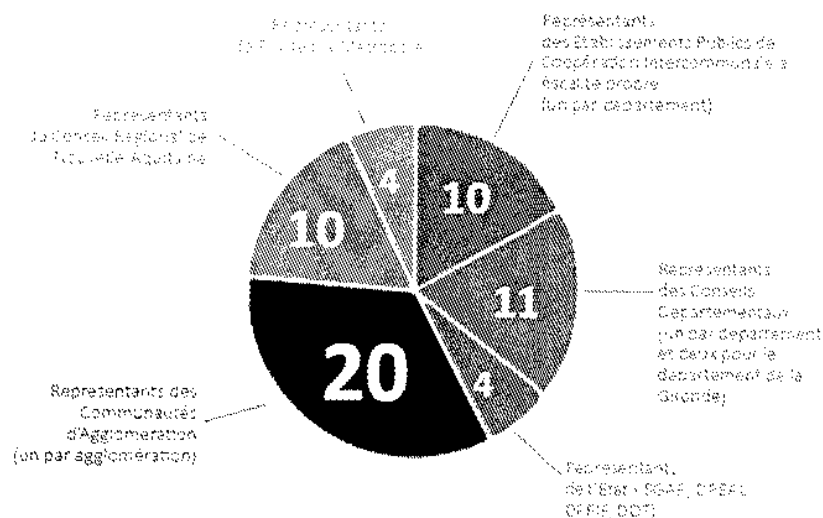
Les principales décisions ayant trait à l'administration de l'EPF NA sont soumises à l'approbation du conseil d'administration dont les prérogatives sont fixées par l'article 10 du décret portant création de l'établissement. Les missions du conseil d'administration sont les suivantes :

- définition de l'orientation de la politique de l'établissement et approbation du programme pluriannuel d'intervention et les tranches annuelles ;
- fixation du montant de la taxe spéciale d'équipement ;
- approbation du budget ;
- autorisation des emprunts ;
- arrêt du compte financier et décision d'affectation des résultats ;
- acceptation des conventions mentionnées à l'article 2 ;
- décision de créations de filiales et des acquisitions de participation ;
- détermination des conditions de recrutement du personnel, lequel est placé sous l'autorité du directeur général ;
- approbation des transactions ;
- adoption du règlement intérieur, qui définit notamment les conditions de fonctionnement du bureau ;
- fixation de la domiciliation du siège.



Le conseil d'administration est actuellement composé de 59 membres, parmi lesquels 55 représentants des différentes collectivités locales et de leurs groupements entrant dans le champ de compétence de l'EPF NA et 4 représentants de l'État.

**Graphique n° 1 : Répartition du conseil d'administration de l'EPF NA**



Quatre personnalités, représentant les chambres consulaires et le conseil économique, social et environnemental régional, assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, le contrôleur budgétaire et l'agent comptable de l'établissement assistent également de droit aux réunions du conseil d'administration et y sont entendus chaque fois qu'ils le demandent.

La présidente du conseil d'administration est Madame Laurence ROUEDE, conseillère régionale, élue le 26 octobre 2017 lors de l'installation du nouveau conseil d'administration désigné par arrêté du 10 octobre 2017 à la suite de l'extension du périmètre de compétence géographique de l'EPF NA.

Les modalités de fonctionnement du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine n'appellent pas d'observation particulière.

### 4.3 Le pilotage : les programmes pluriannuels d'intervention (PPI)

La stratégie des établissements publics fonciers est définie au travers d'un programme pluriannuel d'intervention (PPI) qui formalise les axes d'intervention de l'opérateur sur une période de 5 ans ainsi que les critères d'éligibilité des opérations.

Élaboré de manière partenariale et validé par les conseils d'administration, ce document stratégique décline les politiques nationales et intègre les dispositions des documents stratégiques de planification et de programmation locaux.

L'action des établissements publics fonciers de l'Etat s'inscrit ainsi dans le cadre des grandes orientations de l'État (accès au logement, production de logement social, lutte contre

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

la consommation foncière et l'étalement urbain, égalité des territoires et rénovation de l'urbanisme) et notamment de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social et de la loi ALUR. Ils doivent ainsi contribuer à l'effort de développement de l'offre de logements et appuyer les communes en déficit de logements sociaux au sens des lois solidarité et renouvellement urbains (SRU) et de celles instituant le droit au logement opposable (DALO).

Le premier programme pluriannuel d'intervention de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes a concerné la période 2009-2013. Ce premier PPI présentait un caractère assez généraliste afin de répondre directement aux demandes déjà exprimées par les collectivités sur le territoire et d'accompagner un certain nombre de projets déjà engagés ou prévus. Il a ainsi travaillé dans un premier temps essentiellement sur les agglomérations puis sur quelques projets concernant des centres-bourgs.

L'établissement public foncier de Poitou-Charentes a ensuite adopté son deuxième PPI couvrant la période 2014-2018, caractérisé par une action ciblée sur les projets de renouvellement urbain, y compris en zone rurale. Ce document s'inscrivait dans le respect des orientations nationales en matière de transition écologique liée à la maîtrise de la consommation des espaces agricoles et naturels.

Fin 2016, à la veille de l'extension de son périmètre de compétence géographique, plus de la moitié de l'activité de l'établissement se concentrait ainsi sur les territoires ruraux, hors agglomérations et territoires littoraux. La part des conventions portant sur des projets de revitalisation des centres-bourgs représentait 136 conventions sur un total de 233 et 60 % de son intervention à la même date. La part se rapportant à des sujets de logement représentait dans le même temps 160 conventions dont 55 dans des communes présentant un déficit selon les critères définis par l'article 55 de la loi SRU.

Tableau n° 1 : Bilan de l'exécution du PPI 2014-2018

Zone géographique	Type de convention / Destinataire	Nombre de convention		Nombre de communes SBU	Consommation de l'espace (ha)			Convention centre-bourg	Nombre de logements		
		nombre	%		en revitalisation	en densification	en extension		en stock	Total	dont logements sociaux
<b>Agglomérations très tendues</b>		<b>16</b>	<b>15,5%</b>	<b>22</b>	<b>63,6</b>	<b>26,9</b>	<b>229,3</b>	<b>10</b>	<b>1 053</b>	<b>1 093</b>	<b>558</b>
	Logement	16	77,8%	21	60,0	26,9	131,3	9	1 053	1 093	558
	Economique	0	16,7%	1			38,0	1			
	Risques	1	2,8%		0,5						
	Divers	1	2,8%		3,1			1			
<b>Autres Agglomérations principales</b>		<b>33</b>	<b>14,2%</b>	<b>11</b>	<b>80,4</b>	<b>80,4</b>	<b>238,6</b>	<b>15</b>	<b>705</b>	<b>1 074</b>	<b>184</b>
	Logement	25	75,8%	10	24,2	80,4	22,6	13	605	974	164
	Economique	6	18,2%	1	56,2	0,0	216,0	2	100	100	20
	Environnement	1	1,0%								
	Divers	1	1,0%	1							
	Risques	0	0,0%								
<b>Autres territoires littoraux</b>		<b>31</b>	<b>13,3%</b>	<b>9</b>	<b>147,8</b>	<b>15,6</b>	<b>41,9</b>	<b>16</b>	<b>501</b>	<b>1 031</b>	<b>248</b>
	Logement	13	74,2%	8	64,6	15,6	27,7	11	501	1 031	248
	Economique	3	9,7%		86,1		3,2				
	Environnement	1	3,2%				13,0	1			
	Divers	4	12,9%	1	1,1			4			
<b>Autres territoires non littoraux</b>		<b>125</b>	<b>53,6%</b>	<b>3</b>	<b>225,7</b>	<b>52,6</b>	<b>149,0</b>	<b>93</b>	<b>745</b>	<b>1 293</b>	<b>20</b>
	Logement	77	61,6%	3	119,5	49,4	40,7	60	715	1 248	20
	Economique	37	29,6%		95,6		175,3	22	30	30	
	Environnement	2	1,6%				9,0				
	Risques	2	1,6%		1,4						
	Divers	7	5,6%		9,2	3,2	8,0	5		15	
<b>Rest</b>		<b>8</b>	<b>3,4%</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,0</b>	<b>14,8</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>39</b>
	Logement	7	87,5%		0,02	2,0	14,8	2		39	39
	Divers	1	12,5%								
<b>Total général</b>		<b>233</b>	<b>100%</b>	<b>46</b>	<b>515,5</b>	<b>177,5</b>	<b>764,2</b>	<b>136</b>	<b>3 604</b>	<b>5 430</b>	<b>1 058</b>

Le troisième PPI, concernant la période 2018-2022, a été adopté par délibération du conseil d'administration le 28 novembre 2018. Il s'agit du premier PPI adopté par l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine sur son nouveau périmètre de compétence géographique.

Les principales orientations de ce nouveau PPI reposent sur les priorités suivantes :

- contribuer au développement de l'offre de logements, notamment sociaux, et à la requalification du parc existant, en conciliant les objectifs quantitatifs afin de répondre au besoin de logements nouveaux découlant de l'attractivité du territoire avec l'enjeu de lutte contre l'étalement urbain ;
- contribuer à la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs ;
- contribuer à un aménagement durable du territoire, par une approche territoriale intégrant les enjeux transversaux tels que l'égalité des territoires et les implications du changement climatique ;
- accompagner les collectivités dans des démarches innovantes et des opérations complexes, en particulier dans les secteurs où le décalage entre les enjeux du territoire et la capacité d'ingénierie est le plus important.

#### 4.4 L'organisation des services

Structure resserrée à sa création, l'établissement public foncier de Poitou-Charentes a connu une première réorganisation à l'issue de la période couverte par le premier PPI 2009 - 2013, préalable au renforcement de ses équipes afin de pouvoir répondre aux enjeux fixés dans le cadre du second PPI pour la période 2014-2018. Une nouvelle organisation a ainsi été mise en place à compter de novembre 2014, et arrêtée formellement par une note d'organisation de mars 2015 après une période de concertation et de réflexion interne.

Les fiches de postes ont été modifiées à cette occasion et des avenants aux contrats de travail signés.

Compte tenu de l'évolution de l'activité de l'EPF PC et dans la perspective de l'extension de son périmètre de compétence géographique, une nouvelle réorganisation est intervenue à compter d'octobre 2016.

Après la publication du décret du 5 mai 2017 portant extension du périmètre de compétence de l'EPF, et au terme de quelques mois d'expérimentation de la réorganisation décidée en septembre 2016, une nouvelle note de restructuration a été signée en juillet 2017 par le directeur général.

Enfin, une note d'organisation a été signée en septembre 2018 par le directeur général, ayant pour objectif de remettre à plat et d'adapter l'ensemble de l'organisation de l'EPF NA. Cette note souligne que la « *transformation technique et organisationnelle récente ne peut être assimilée à une réorganisation d'un service existant, d'une fusion, ou de la conduite du changement classique, mais bien d'un développement quasi-ex-nihilo d'une structure nouvelle avec des résultats très importants et rapides* ».

Il apparaît ainsi que de 2014 à 2018, l'organisation interne de l'établissement a été modifiée chaque année de manière substantielle. L'ordonnateur justifiait ces modifications par

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

la volonté initiale de remettre en cause un mode de gestion et d'organisation jugé trop figé et un fonctionnement en silos source de perte d'efficacité, pour y substituer une gestion en mode projet, offrant une souplesse d'organisation indispensable dans une période de transition et d'extension du périmètre de compétence de l'EPF et une capacité d'adaptation et de réactivité supérieure.

Si la mobilisation et l'adaptabilité des équipes a incontestablement permis un déploiement rapide de EPF NA sur son nouveau périmètre de compétence géographique tout en maintenant son implication dans son territoire historique, la répétition de ces réorganisations à intervalles rapprochés confinent en réalité à une forme d'instabilité, source d'insécurité pour les agents, et présentant un risque d'autant plus élevé que l'établissement ne s'est par ailleurs doté d'aucun contrôle interne formalisé (Cf. point 6-2).

Le travail de remise à plat de l'organisation et de mise à disposition de l'ensemble du personnel, de notes de présentation et de synthèse de la compétence de chacune des directions constitue à cet égard une avancée réelle, mais qui ne paraît pas achevée.

Dans ce contexte, la chambre invite l'ordonnateur à clarifier et stabiliser l'organigramme de l'EPF NA.

L'ancien ordonnateur, dans sa réponse, rappelle que l'évolution de l'organisation était commandée par les inflexions ou les incertitudes extérieures fortes provenant de l'État et d'autres collectivités. L'ordonnateur en fonctions précise, quant à lui, qu'un processus de clarification est en cours, en vue de stabiliser l'organigramme à échéance de douze mois.

## 4.5 Le schéma d'intervention

### 4.5.1 Le schéma cadre

L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine intervient via des conventions cadres ou des conventions de projet. Les conventions approuvées par le conseil d'administration et signées avec les collectivités permettent d'établir des périmètres dans lesquels l'établissement réalise l'ensemble des missions pour lesquelles il est habilité : le repérage, la négociation et l'acquisition du foncier, le conseil aux collectivités dans la définition du projet urbain, ainsi que la remise en état des sols.

La collectivité ou l'EPCI s'engage à acquérir les biens au terme de la durée de portage. Ils doivent par conséquent être en capacité d'assumer budgétairement et financièrement cette dépense le moment venu. Les biens peuvent aussi être rétrocédés directement à un aménageur désigné par la collectivité.

L'établissement réalise le portage foncier mais les acquisitions sont toujours soumises à l'accord de la collectivité sur les modalités.

Le prix fixé par l'EPF NA est systématiquement soumis à l'avis des Domaines pour les opérations au-delà du seuil de l'arrêté mentionné au R. 1211-2 du code général de la propriété des personnes publiques, fixé à 180 000 €. L'établissement ne peut passer l'acte pour un montant supérieur que par une décision motivée, prise après autorisation du conseil d'administration. En pratique cette possibilité n'a jamais été mise en œuvre par l'EPF NA.

depuis sa création : la seule situation dans laquelle une acquisition à un prix supérieur à celui estimé par les Domaines avait été envisagée et autorisée par le conseil d'administration s'est finalement soldée par une procédure d'expropriation, entraînant la fixation du prix par le juge.

L'établissement ne fait ni profit, ni perte sur ses opérations, il vend à son prix de revient augmenté de frais de structure de 0,5 %. Ces frais de structure ont été supprimés par délibération du conseil d'administration du 16 juin 2015. Toutefois, des frais de structure de 13 550 € apparaissent encore en 2016.

Le prix de cession comprend l'ensemble des dépenses réalisées sur l'opération : valeur d'acquisition et indemnités, frais d'acquisition, frais divers dont la taxe foncière et l'assurance, interventions (études, prestations d'avocat, expertises, publicité) et travaux. L'établissement ne refacture pas les frais financiers de ses emprunts, sauf cas particulier décidé par le conseil d'administration lors de l'approbation de la convention. Le prix est diminué des loyers et autres remboursements se rapportant à ces opérations.

Les conventions prévoient de manière systématique, en cas de non-réalisation du projet après la cession à la collectivité, l'application d'une pénalité de 10 % du montant de la cession sauf cas de force majeure démontré par la collectivité ainsi que le remboursement des dispositifs de minoration accordés le cas échéant.

Au sein d'une même convention ou au sein d'un même projet, en cas de cessions multiples, les dépenses peuvent être réparties au prorata des surfaces. Il peut y avoir une péréquation entre deux cessions, notamment si une des cessions porte sur un projet d'intérêt public important.

Le prix de cession est calculé à la date de la promesse d'achat de la collectivité ou du tiers désigné par lui. Il peut intégrer les dépenses prévisionnelles. La cession fait l'objet d'une facture d'apurement intégrant les dépenses payées par l'établissement depuis la signature de la promesse.

L'EPF est assujéti à la TVA et applique l'option systématiquement sur les immeubles anciens et les terrains non à bâtir au titre du code général des impôts.

Si le projet est abandonné, la cession à la collectivité est immédiatement exigible et toutes les dépenses engagées par l'EPF sont refacturées.

#### **4.5.2 Le mécanisme spécifique des minorations**

L'établissement peut revendre à un prix inférieur au coût de revient par l'attribution d'une minoration portant sur le foncier ou les travaux après délibération du conseil d'administration sur la base, a minima, de la présentation d'un projet et d'un bilan prévisionnel. L'EPF peut ne pas refacturer dans la limite de l'enveloppe annuelle votée, certaines dépenses d'études, notamment à caractère expérimental ou qui permettent de disposer de connaissances bénéficiant à des territoires élargis de son territoire de compétence, ou les études sur des sujets techniques complexes nécessitant des analyses juridiques. Ce mécanisme de minoration peut correspondre à trois situations distinctes :

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

### 4.5.2.1 La minoration foncière d'opération,

Elle permet d'aider les collectivités dans la sortie de projets spécifiques et difficiles dont les caractéristiques respectent les principes généraux de l'EPF. Dans ce cas, le coût de revient de l'opération est minoré afin de réduire le reste à charge pour la collectivité au moment de la revente du foncier. Sur cette ligne de minoration foncière, l'EPF intervient en opportunité, sur fonds propres et en application de ses principes directeurs visant à contribuer à la régulation du foncier sur les territoires et à faciliter la sortie des opérations.

### 4.5.2.2 La minoration travaux

L'EPF peut contribuer à l'émergence de projets difficiles de restructuration et de dépollution de friches industrielles (et parfois également commerciales ou hospitalières). Il s'agit d'une prise en charge par l'EPF, sur ses fonds propres, d'une partie voire de la totalité du coût des travaux. Cela permet de favoriser la reconversion de sites lorsque l'analyse économique du projet a montré que le marché n'était pas en capacité d'absorber le coût de reconversion. Des études, financées intégralement par l'EPF sur fonds propres, de préféabilité, de reconversion, (démolition, dépollution, etc.) et financières peuvent venir éclairer la décision du conseil d'administration.

### 4.5.2.3 La minoration SRU

La minoration est financée par les pénalités encaissées par l'EPF NA auprès des communes ne respectant pas le taux requis de logements sociaux (loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013). Pour ce faire, l'enveloppe des pénalités SRU est réaffectée au service de la production de logements. L'aide de l'EPF NA, via la baisse du prix de vente financée par le fonds de minoration SRU, constitue une mesure de soutien visant à prendre en charge une partie de la différence entre la charge foncière réelle et la charge foncière de référence, c'est-à-dire entre le prix de revient du foncier et le prix supportable par l'opération. Ces pénalités sont ainsi des ressources affectées au soutien à la production de logements prioritairement dans les communes concernées par les dispositions de la loi SRU.

Il convient de noter que l'EPF ne perçoit pas les pénalités issues des communes appartenant à des collectivités délégataires des aides à la pierre. Les communes de ces EPCI sont également exclus de ce dispositif.

## 4.5.3 Particularité des plans de prévention des risques technologiques et des risques naturels

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été introduits par la loi du 30 juillet 2003 suite à la catastrophe d'AZF à Toulouse. Ils ont pour objectifs de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future. Dans le but de protéger les populations présentes et futures s'installant à proximité des sites Seveso seuil haut, les PPRT peuvent définir notamment :

- des secteurs de mesures foncières pour l'existant (expropriation, délaissement) ;
- des zones de maîtrise de l'urbanisation future ;
- des zones de prescriptions sur l'existant (désormais limitées aux logements).

Les collectivités percevant tout ou partie de la contribution économique territoriale (CET), les industriels et l'État, participent au financement de ces mesures soit par un accord tripartite soit, à défaut, en application de la loi qui prévoit une répartition des dépenses par tiers pour chaque partie.

Les projets PPRT sont conduits par les établissements publics fonciers sur la base d'un accord multipartite, prévoyant l'acquisition par l'EPF et la réalisation de toutes les dépenses annexes, dans le périmètre du PPRT, l'EPF sollicitant ensuite les participations des partenaires à hauteur des engagements financiers prévus par la convention de financement, proportionnellement aux dépenses réalisées.

L'EPF NA dispose de plusieurs conventions PPRT en cours. Le principe du portage foncier est similaire à une opération classique. La différence consiste en la multitude de financeurs auprès desquels l'EPF se charge, le plus souvent directement, de percevoir la participation financière.

L'EPF NA agit dans le cadre des PPRT inscrits dans son programme pluriannuel d'intervention. Cet outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles ne s'adresse qu'à 15 sites en Poitou-Charentes et parmi eux, seulement trois sites comprennent des mesures foncières : Gimeux et Merpins (Charente), La Rochelle (Charente-Maritime) et Niort (Deux-Sèvres).

En matière de risques naturels, le Poitou-Charentes est particulièrement concerné en raison de sa large façade littorale. Ainsi, la tempête Xynthia a frappé le département de la Charente-Maritime le 28 février 2010 provoquant de graves inondations dans 70 communes soulignant la vulnérabilité du territoire. Dans les communes les plus touchées, l'État a défini des zones où un danger pour la vie humaine est avéré. Ainsi, la région Poitou-Charentes dispose de 8 programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) couvrant l'ensemble de son littoral et l'estuaire de la Charente.

## 5 SITUATION FINANCIERE

L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine ne dispose pas de budget annexe. L'ensemble des activités de portage foncier est retracé dans le budget principal.

L'actif immobilisé ne représente qu'une faible part de l'actif du bilan de l'établissement. S'agissant du portage foncier, les flux achats et ventes des terrains et immeubles transitent par une comptabilité de stock. En parallèle, les minorations SRU versées à l'établissement par les collectivités territoriales sont provisionnées. Cette affectation augmente les ressources stables de l'établissement qui, face à de faibles emplois stables, assurent un niveau de fonds de roulement élevé.

Les résultats excédentaires capitalisés additionnés aux provisions enregistrées conduisent à un total des ressources propres (à savoir les capitaux propres ajoutés à l'endettement à moyen ou long terme) cumulées de 97 M€ en fin 2017, tandis que les emplois stables s'élèvent à 1,6 M€. Le solde du fonds de roulement atteint ainsi 95,4 M€, soit un niveau très confortable de couverture des dépenses courantes.

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Les opérations de portage obéissent cependant à un cycle spécifique qui excède de beaucoup l'année budgétaire. Le financement des stocks de terrains et immeubles pendant le cycle engendre un besoin en fonds de roulement élevé (70,2 M€ en 2017) qui est couvert sans difficulté par le fonds de roulement.

Pour assurer sa mission, l'établissement emploie 58 agents au 31 décembre 2018 correspondant à une masse salariale de 3 M€ pour l'exercice 2018.

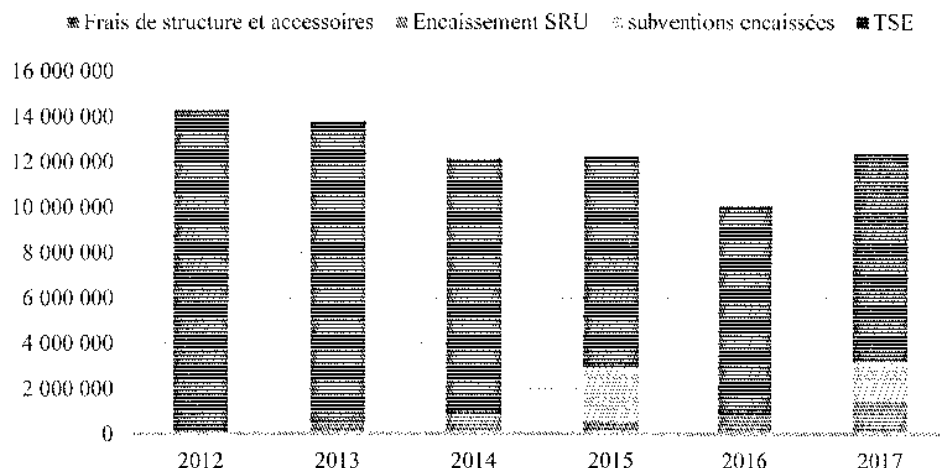
### 5.1 Les résultats de fonctionnement suffisent à financer le cycle du portage foncier.

Les comptes sont présentés depuis 2017 selon le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les produits de fonctionnement de l'EPF NA sont de 23,9 M€<sup>2</sup> en 2017. Ils sont composés de 9,2 M€ de fiscalité affectée (taxe spéciale d'équipement ou TSE), 588 K€ de subventions de l'Etat, 1,2 M€ de subventions des collectivités territoriales et 1,4 M€ proviennent du reversement SRU.

La composition des recettes propres de l'EPF NA est représentée dans le graphique suivant, sachant que les recettes issues de la refacturation des dépenses réalisées pour le compte des collectivités, qui s'élèvent à 8,7 M€ en 2017, n'y figurent pas.

**Graphique n° 2 : La composition des recettes propres de fonctionnement**



<sup>2</sup> Ce montant englobe une reprise sur provision pour risques et charges de 2,7 M€.



### 5.1.1 Résultats des opérations de portage foncier

Les frais engagés par l'EPF NA dans le cadre des activités de portage foncier sont refacturés à la collectivité contractante et n'ont pas à être financés définitivement, tandis que les recettes définitives telles que la taxe spéciale d'équipement ou les subventions sont très supérieures au montant nécessaire à la couverture des charges de fonctionnement de la structure.

À titre d'exemple, en 2017, les charges réelles de fonctionnement (hors provisions) s'élevaient à 3,16 M€ (cf. tableau 4 infra) tandis que les produits réels hors portage s'élevaient à 12,4 M€.

En 2017, les achats de biens stockés par l'EPF NA se sont élevés à 16 M€ bruts, soit 13 M€ nets, car il faut déduire du montant brut les minorations foncières (3 M€) ainsi que les produits de location perçus pour le compte de la collectivité contractante (135 K€).

Les cessions sont enregistrées au compte 701 « Vente de produits finis ». Ce dernier correspond à la valeur des biens produits et stockés.

De 2012 à 2017, l'établissement a enregistré 88 M€ d'achats stockés nouveaux alors que les produits finis vendus sur la même période s'élevaient au total à la somme de 49 M€.

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

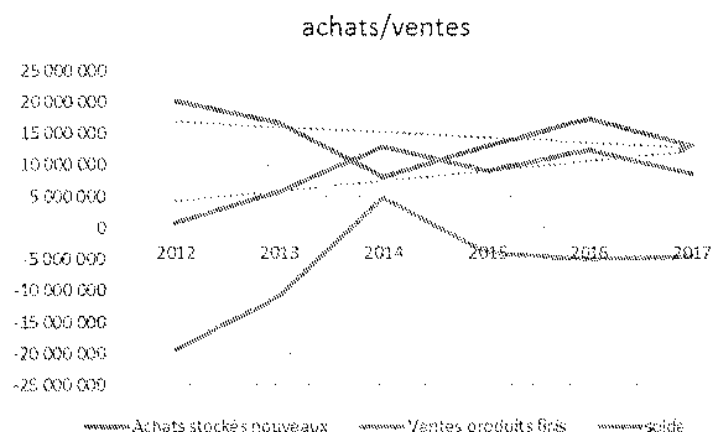
**Tableau n° 2 : La marge brute des opérations de portage foncier**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Achats stockés nouveaux	20 242 315	16 646 449	8 061 510	12 980 581	17 329 879	13 066 647
Produits finis	846 360	5 705 737	12 846 115	9 032 996	12 349 215	8 639 139
<b>Soldes achats ventes</b>	<b>-19 395 955</b>	<b>-10 940 712</b>	<b>4 784 605</b>	<b>-3 947 585</b>	<b>-4 980 664</b>	<b>-4 427 508</b>

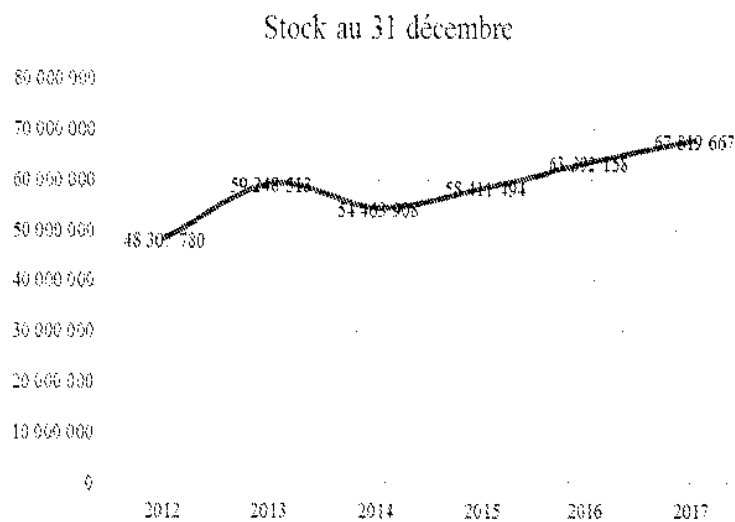
Source : balances des comptes de l'EPF

L'exercice 2012 a grandement contribué à la constitution du stock de l'EPF NA avec 19 M€ de variation positive de stock, soit 40 % de la valeur du stock au 31 décembre 2012. Excepté en 2014, les achats stockés sont supérieurs aux productions vendues.

Au 1er janvier 2012, l'EPF NA disposait d'un stock des terrains, immeubles et travaux rattachés de 29 M€. La valeur du stock a été portée à 48 M€ sur le seul exercice de 2012 puis a connu une évolution régulière à l'exception du recul de 2014. La valeur du stock de l'EPF totalise un solde de 68 M€ en fin 2017, soit une évolution de 134 % entre début 2012 et fin 2017 sur le seul périmètre Poitou-Charentes.

**Graphique n° 3 : Evolution de la marge brute annuelle**

On observe un ralentissement tendanciel des achats – soit qu'il y ait moins d'affaires, soit que leur valeur moyenne baisse – qui s'exprime également dans une progression moins dynamique du stock.

**Graphique n° 4 : Stock de biens au 31 décembre 2017, périmètre Poitou-Charentes**

À l'exception de 2014, le résultat des opérations de portage foncier est négatif sur la période examinée. Ce résultat, expression du cycle pluriannuel des opérations de portage foncier, pèse sur le résultat global de l'établissement. C'est donc le résultat non lié directement aux opérations de portage qui finance le cycle et permet de dégager un résultat global excédentaire.

### 5.1.2 Résultat de fonctionnement « indirect »

Obtenu par la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement hors opérations de portage, les résultats de l'EPF sont structurellement excédentaires.

En 2017, les charges de fonctionnement indirectes sont de 3,16 M€.

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

**Tableau n° 3 : Les charges indirectes en 2017**

Compte	Libellé	Solde en €
606	frais d'énergie et entretien	34 990
613	locations	91 760
614	charges locatives	19 854
615	réparations et maintenance	20 681
616	assurances	8 584
617	études et recherches	390 854
618	documentations	42 294
62	prestataires externes	308 988
63	taxes	82 282
64	rémunérations et charges soc	2 018 716
65	subventions "hors minorations"	52 326
66	charges foncières	6 865
68	dotations aux amortissement "hors PPRC"	84 716
<b>Total charges de fonctionnement hors portage foncier</b>		<b>3 162 190</b>

Source : Compte financier de l'EPFNA

Sur le même exercice, les subventions et taxes perçues par l'établissement pour couvrir le fonctionnement sont de 12,4 M€. Ces subventions et taxes, si elles sont bien destinées in fine au financement des opérations, ne sont pas affectées à une opération particulière. Leur affectation relève des priorités définies par chaque EPF.

**Tableau n° 4 : Les produits de fonctionnement « indirects »**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TSE	14 287 824	13 320 481	11 227 943	9 307 416	9 196 610	9 188 006
Subventions de fonctionnement	19 312	1 000	0	2 415 147	1 000	1 762 095
Autres produits de gestion*	8 343	403 595	829 011	431 683	858 862	1 447 637
<b>Total</b>	<b>14 315 479</b>	<b>13 725 076</b>	<b>12 056 954</b>	<b>12 154 246</b>	<b>10 056 472</b>	<b>12 397 738</b>

\* Les autres produits de gestion recouvrent pour l'essentiel le versement des pénalités SRU.

### 5.1.3 Les produits indirects

#### 5.1.3.1 La TSE

La taxe spéciale d'équipement, prélevée sur le territoire de compétence des établissements publics fonciers, dans la limite de 20 € par habitant, est l'une des principales ressources financières de ces établissements. Cette taxe est destinée à permettre de financer les acquisitions foncières et immobilières.

L'article 1607 ter du code général des impôts dispose qu'« Il est institué, au profit des établissements publics fonciers mentionnés à l'article L. 321-1 du code de l'urbanisme, dans la limite du plafond prévu au 1 de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, une taxe spéciale d'équipement destinée au financement de leurs interventions foncières et immobilières [...]»

*Le produit de cette taxe est arrêté avant le 31 décembre de chaque année, pour l'année suivante, par le conseil d'administration de l'établissement public [...]*

*Pour les trois années suivant celle au cours de laquelle le périmètre de compétence d'un établissement public foncier a été étendu, le conseil d'administration de l'établissement public peut, dans les conditions prévues aux premier et deuxième alinéas du présent article, arrêter des produits différents pour le territoire sur lequel il était compétent avant l'extension de son périmètre et pour le territoire auquel sa compétence a été étendue ».*

Le produit attendu, et non le taux, de la TSE est ainsi arrêté par le conseil d'administration de chaque établissement public foncier avant le 31 décembre de l'année pour l'année suivante, et notifié au directeur régional ou départemental des finances publiques du siège de l'établissement, chargé de son recouvrement. Il est fixé dans la limite des plafonds légaux précités. Seuls les membres du conseil d'administration siégeant au titre d'une fonction élective votent la taxe chaque fin d'année, les représentants de l'État ne prenant pas part à ce vote.

En 2016, 426 M€ de taxe spéciale d'équipement ont été prélevés, au bénéfice de l'ensemble des établissements publics fonciers de l'État.

Pour l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, les recettes de la TSE ont évolué à la baisse depuis 2012 puis se sont stabilisées à partir de 2014. Les produits de la TSE sont passés de 14 M€ en 2012 à 9 M€ en 2017, soit une baisse de 36 % ce qui situe le niveau moyen de la TSE par habitant encaissée par l'EPF NA parmi les plus bas de France.

**Tableau n° 5 : L'évolution de la TSE encaissée**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>TSE</b>	14 287 824	13 320 481	11 227 943	9 307 416	9 196 610	9 188 006

Source : d'après les comptes de gestion de l'EPF

Cette baisse s'explique par l'arrivée à maturité des premières opérations et la mise en place d'une rotation du stock permettant désormais de financer les nouvelles opérations. La TSE est donc moins sollicitée pour assurer cet équilibre.

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

En 2018 et après l'extension du périmètre géographique d'intervention de l'EPF NA, le produit de la TSE s'est élevée à 23 M€. Pour 2019, il a été proposé au vote du conseil d'administration un produit de TSE de 35 M€ avec une différenciation de taux entre les territoires de l'ancienne région « Poitou-Charentes » et ceux des nouveaux territoires. Ce qui équivaut à 31,85 M€ nets des frais de dégrèvement, d'assiette et de recouvrement.

La chambre s'interroge sur l'adéquation de l'appel à la TSE avec le programme pluriannuel d'intervention. Dans sa réponse, l'ordonnateur précise que la TSE a été calculée de façon à pouvoir amorcer l'activité sur les nouveaux territoires en respectant l'objectif de limiter l'endettement.

## 5.1.3.2 Les subventions

Tableau n° 6 : Les subventions reçues

Imputation Comptables	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
741 000 et 741 200 - État	1 000	1 000		1 471 049		587 698	91 638
742 000 ou 744 200 - Régions				77 886	1 000	83 025	14 763
743 000 ou 744 300 - Départements				147 203		160 628	41 209
744 400 – communes et groupements de communes						343 546	77 404
745 000 – groupement de collectivités				247 960			
748 000 ou 748 100 - Autres subventions d'exploitation	18 312			471 049		587 198	91 637
<b>Total</b>	<b>19 312</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>2 415 147</b>	<b>1 000</b>	<b>1 762 096</b>	<b>316 651</b>

De grandes disparités entre les exercices sont observées sur la période examinée. Pour l'essentiel, il s'agit des versements des partenaires dans le cadre des interventions au titre des plans de prévention des risques technologiques et des risques naturels (PPRT et PPRN).

Le montant important enregistré en 2015 provient, pour 1 M€, de l'imputation en subvention de fonctionnement de la subvention attribuée en 2010 initialement affectée au compte 1021- Dotation d'investissement- pour financer les projets des communes sinistrées après le passage de la tempête Xynthia.

## 5.1.3.3 Le versement SRU

L'article L. 320-7 du code de la construction et de l'habitation (CCH) prévoit qu'« Il est effectué chaque année un prélèvement sur les ressources fiscales des communes visées à l'article L. 302-5, à l'exception de celles qui bénéficient de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue par l'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales lorsque le nombre des logements sociaux y excède 20 % des résidences principales pour les communes mentionnées au I du même article L. 302-5, ou 15 % pour les communes mentionnées aux premier et dernier alinéas du II dudit article L. 302-5. [...]

Ce prélèvement est fixé à 25 % du potentiel fiscal par habitant défini à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales multipliés par la différence entre 25 % ou 20 % des résidences principales, selon que les communes relèvent des I ou II de l'article L. 302-5, et le nombre de logements sociaux existant dans la commune l'année précédente, comme il est dit à l'article L. 302-5, sans pouvoir excéder 5 % du montant des dépenses réelles

*de fonctionnement de la commune constatées dans le compte administratif afférent au pénultième exercice ».*

L'article L. 320-7 du CCH précise que le prélèvement est versé à l'établissement public foncier créé en application de l'article L. 321-1 du code de l'urbanisme si la commune est située dans le périmètre de compétence d'un tel établissement. En contrepartie, l'établissement public foncier adresse à l'autorité administrative compétente de l'Etat un rapport sur l'utilisation ou la non-utilisation des sommes issues des pénalités SRU perçues.

Dans ce cadre, l'EPF NA était destinataire du produit des prélèvements depuis 2013 sur l'ensemble des quatre départements de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne, à l'exception du territoire de Grand Poitiers, délégataire des aides à la pierre depuis 2014 et sur lequel l'EPF n'a perçu les prélèvements qu'en 2013.

Depuis 2018, il est destinataire des mêmes prélèvements sur les départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde hors Bordeaux Métropole, délégataire des aides à la pierre, de Lot-et-Garonne hors Agglomération d'Agen, qui est en dehors du périmètre de compétence, et de la Haute-Vienne.

**Tableau n° 7 : Utilisation du versement SRU de 2013 à 2017**

	2013	2014	2015	2016	2017	total
<i>Encaissement SRU</i>	399 058	820 909	427 057	851 804	1 430 203	3 929 031
<i>Minorations SRU</i>					54 320	54 320

Source : d'après les comptes financiers de l'EPF

Pour les aides aux communes déficitaires, les pénalités SRU reversées à l'EPF NA sont utilisées dans le cadre du dispositif de minoration institué par le PPI 2014-2018 et adopté par délibération du conseil d'administration du 10 décembre 2013.

Le montant cumulé des prélèvements SRU perçus de 2013 à fin 2017 s'élève à 3,9 M€ et a été utilisé à 80 % en 2017. Le solde du fonds SRU non affecté pour la période 2013-2017 est donc de 0,79 €. Après l'intégration des nouveaux territoires, l'EPF NA a perçu 2,2 M€ en 2018.

Le montant cumulé des prélèvements SRU perçus de 2013 à fin 2017 s'élève à 3,9 M€ et a été consommé à hauteur de 1,38 % au moment de la cession du bien. Selon le compte rendu du conseil d'administration du 7 mars 2018, au 31 décembre 2017, 2,745 M€ avaient été affectés depuis 2014, soit 78 % des montants perçus, laissant un disponible à cette date de 1,184 M€. Après l'intégration des nouveaux territoires, l'EPF NA a perçu 2,2 M€ en 2018 au titre du SRU.

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

**5.1.4 Les charges indirectes**

Les charges de personnel constituent le principal poste de charges indirectes de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (64 %). Elles s'établissent à 3 M€ au 31 décembre 2018 alors qu'elles enregistraient un total de 0,8 M€ en 2012.

L'augmentation de la masse salariale est liée à l'augmentation des effectifs. Elle suit l'augmentation du volume d'affaires et surtout l'élargissement du périmètre géographique de l'établissement. L'effectif de l'EPF NA est ainsi passé de 10 agents en 2012 à 58 fin 2018.

**Tableau n° 8 : Évolution de la masse salariale**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
rémunérations	570 977	527 759	640 064	784 989	972 224	1 388 130	2 024 058
charges sociales	247 528	232 392	258 173	327 408	410 783	584 753	870 351
autres charges de personnel	1 402	11 225	16 974	20 244	25 988	45 830	89 347
<b>Total</b>	<b>819 907</b>	<b>771 376</b>	<b>915 211</b>	<b>1 132 641</b>	<b>1 408 995</b>	<b>2 018 713</b>	<b>2 983 756</b>

Source : comptes financiers de l'EPF

L'établissement comprend du personnel en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, relevant du droit privé, ainsi que des fonctionnaires en situation de détachement.

L'EPF NA dispose d'une classification interne des emplois qui détermine des planchers et plafonds de rémunération. Ce règlement prévoit que les avancements et promotions sont prononcés par le directeur général en opportunité. L'évolution de poste dans le cadre d'une réorganisation peut conduire à la signature d'un avenant au contrat de travail actant un nouveau positionnement dans la grille indiciaire.

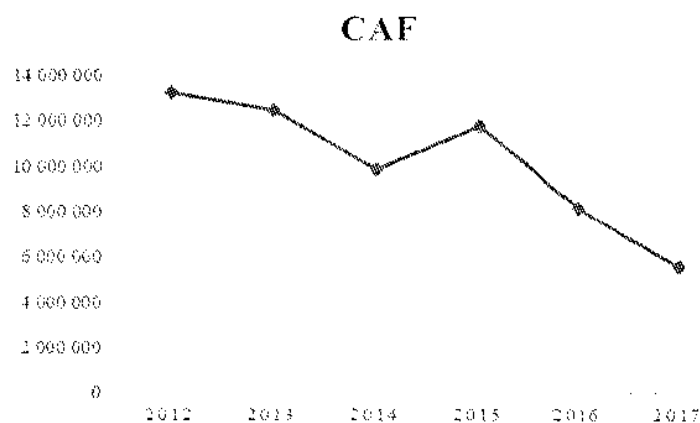
Il est constaté plusieurs évolutions de rémunération d'agents de l'EPF NA, parfois dans des proportions importantes, mais justifiées pour la plupart par un changement de situation (embauche après un contrat d'apprentissage par exemple) ou par une promotion entraînant une modification du contrat de travail. L'examen des dossiers du personnel permet de constater que chaque agent s'est vu notifié une fiche de poste, ces fiches faisant l'objet de mises à jour régulières.

Le nombre de salariés en 2012 était de 10 pour un stock de biens de 48,3 M€ (45 conventions en cours). Fin 2018, il est de 58 pour un stock de biens de 67,8 M€ (258 conventions en cours). Le ratio est donc passé de 4,50 conventions pour 1 salarié, à 4,45.

**5.2 Une épargne disponible importante**

La capacité d'autofinancement de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine est en diminution régulière sur la période 2012-2017. L'établissement dispose cependant d'une épargne disponible importante issue de ses résultats bénéficiaires.

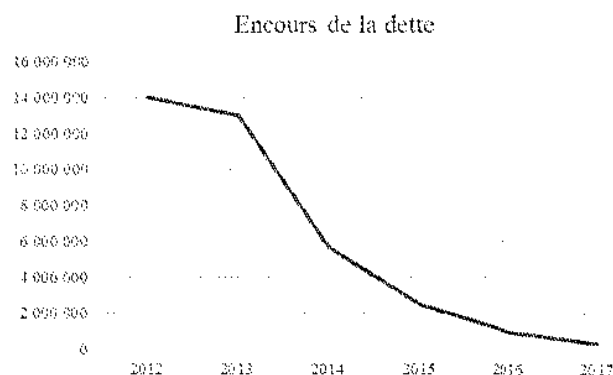


**Graphique n° 5 : La capacité d'autofinancement**

L'excédent structurel capitalisé est de 80 M€ en 2017 (dont 61 M€ constitués entre 2012 et 2017). Il alimente le fonds de roulement et permet de couvrir le financement du stock – établi à 68 M€ au 31 décembre 2017 – sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Le portage foncier des opérations en cours est garanti par une trésorerie excédentaire obtenue grâce au niveau élevé du fonds de roulement, qui s'établit à 25 M€ au 31 décembre 2017 et 34 M€ à fin septembre 2018.

L'encours de la dette de l'EPF NA est passé parallèlement de 14 M€ en 2012 à 0,3 M€ au 31 décembre 2017. Au 30 septembre 2018, l'encours de la dette de l'EPF NA est maintenu au niveau particulièrement faible de 241 K€.

**Graphique n° 6 : L'évolution de l'encours de la dette en fin d'exercice**

### 5.3 Un fonds de roulement élevé

Le fonds de roulement correspond à la capacité de l'organisme à financer ses immobilisations par ses ressources stables. Pour l'EPF NA, le fonds de roulement connaît une

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

évolution positive continue malgré la baisse de l'encours de la dette. Il est caractérisé par un niveau très faible des emplois stables.

Tableau n° 9 : Évolution du fonds de roulement 2012-2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ressources stables	64 390 819	75 897 227	78 384 001	85 933 112	92 492 934	97 347 372
<i>capitaux propres</i>	<i>50 394 939</i>	<i>62 877 834</i>	<i>72 723 067</i>	<i>83 447 731</i>	<i>91 541 363</i>	<i>97 024 343</i>
<i>emprunts longue durée</i>	<i>13 995 880</i>	<i>13 019 393</i>	<i>5 660 934</i>	<i>2 485 381</i>	<i>951 571</i>	<i>323 029</i>
Emplois stables	62 667	74 579	97 967	100 932	407 501 <sup>3</sup>	1 634 754
<b>Fonds de roulement :</b>	<b>64 328 152</b>	<b>75 822 648</b>	<b>78 286 034</b>	<b>85 832 180</b>	<b>92 085 433</b>	<b>95 712 618</b>

Ce fonds de roulement important est, conformément à son modèle économique, nécessaire à la couverture du besoin en fonds de roulement lui-même généré par le stock des opérations de portage foncier en cours.

L'année 2018 marque l'exercice effectif de la compétence de l'EPF NA sur son nouveau périmètre. Cet élargissement autorise des ressources supplémentaires de TSE, votées pour 2019 à 35 M€ bruts, soit 31,9 M€ nets, par le conseil d'administration de l'EPF NA contre 23,5 M€ nets en 2018 et 9,2 M€ nets en 2017. L'augmentation de la recette de TSE contribue au résultat bénéficiaire (11,7 M€ en 2018) et vient conforter le niveau du fonds de roulement.

#### 5.4 Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre l'ensemble de l'actif circulant, hors trésorerie, et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales). Il traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses ; une créance constatée, mais pas encore encaissée génère un besoin de financement, une dette pas encore payée diminue le besoin de financement.

L'EPF NA enregistre un besoin en fonds de roulement correspondant au stock des terrains, immeubles et travaux cumulés pendant la durée du portage foncier. Fin 2017, le solde du stock de l'établissement est de 68 M€ pour un besoin en fonds de roulement calculé à la même date de 70 M€.

<sup>3</sup> Nota : le compte financier 2016 mentionne 407 501, 23 € mais la colonne n-1 du compte financier 2017 mentionne 407 601,23 €. Il y a donc une erreur dans la présentation des montants n-1 sur le compte financier 2017.

**Tableau n° 10 : Besoin en fonds de roulement 2012-2017**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Actif circulant	49 930 730	62 083 116	56 039 557	67 383 356	67 792 657	70 655 823
<i>dont stocks</i>	<i>48 307 780</i>	<i>59 248 513</i>	<i>54 463 908</i>	<i>58 411 494</i>	<i>63 392 158</i>	<i>67 819 667</i>
Passif circulant	6 702 879	9 185 583	4 556 715	3 141 919	97 162	376 286
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>43 227 851</b>	<b>52 897 533</b>	<b>51 482 842</b>	<b>64 241 437</b>	<b>67 695 495</b>	<b>70 279 537</b>

Source : bilans de l'EPF NA

La structure spécifique du bilan de l'EPF NA réside dans l'absence d'immobilisation à financer. Les ressources permanentes sont donc orientées vers la couverture du besoin en fonds de roulement généré par un stock important. La différence dégagée de cette opération constitue la trésorerie de l'établissement.

## 5.5 La trésorerie

La trésorerie constitue la différence entre le fonds de roulement, moyen de financement à long terme, et le besoin en fonds de roulement, besoin de financement du cycle d'exploitation.

Le solde de fin d'exercice de la trésorerie de l'EPF NA oscille entre 21 M€ et 25 M€. Ce niveau permet la couverture de 260 jours<sup>4</sup> environ de charges réelles de fonctionnement.

**Tableau n° 11 : Trésorerie**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds de roulement	64 328 152	75 822 648	78 286 034	85 832 180	92 085 433	95 712 618
Besoin en fonds de roulement	43 227 851	52 897 533	51 482 842	64 241 437	67 695 495	70 279 537
<b>Trésorerie</b>	<b>21 100 301</b>	<b>22 925 115</b>	<b>26 803 192</b>	<b>21 590 743</b>	<b>24 389 938</b>	<b>25 433 081</b>

Source : bilans de l'EPF PC puis EPF NA

<sup>4</sup> (Solde trésorerie en fin d'exercice\*360 jours) / dépenses réelles de fonctionnement (chap. 60 à 67)

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

# 6 LA TENUE COMPTABLE ET L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE COMPTABLE

## 6.1 Un service comptable étoffé et une spécialisation mise en place

Le service comptable est aujourd'hui composé de cinq agents. Il est chargé de la gestion de l'ensemble des opérations en recettes et en dépenses ainsi que des tâches d'inventaire (stocks, emprunts, etc.). L'élaboration de la paie est, en revanche, externalisée en dépit de l'effectif du service (58 dont 5 agents au service comptable). L'ordonnateur justifie ce choix par la complexité du statut des salariés.

Par ailleurs, le comptable public est en adjonction de service dans l'établissement un jour par semaine. Pour l'exercice de sa mission, l'agent comptable dispose d'un accès au logiciel comptable de l'établissement sur place et à distance.

En dehors d'une procédure élaborée en avril 2018 et portant sur l'articulation des rôles entre l'ordonnateur et le comptable en matière de recouvrement des créances, il n'existe pas de convention de partenariat conclue avec la DDFiP.

## 6.2 Le contrôle interne

### 6.2.1 Un contrôle interne obsolète

Le contrôle interne est un dispositif organisé, permanent et documenté qui vise à maîtriser le fonctionnement et les activités d'une entité, à s'assurer de la réalisation et de l'optimisation de ses opérations, à garantir la protection de ses actifs et de ses ressources financières, ainsi que la qualité des informations qu'elle produit, en particulier des informations comptables, tout en veillant à la conformité aux lois et règlements.

Au sein de l'EPF NA, il existe un ensemble de procédures propres à chaque responsabilité qui pourrait constituer un creuset pour bâtir le contrôle interne global. En effet, un onglet « procédures » accessible depuis l'intranet englobe une multitude de fiches de procédures classées par domaine d'intervention (foncier, marchés, gestion de patrimoine, comptabilité et finances).

Cependant, la majeure partie de ces procédures date d'avant l'extension de l'établissement et d'avant la mise en œuvre du décret de 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique. Ainsi, le répertoire « procédures » contient des fiches incomplètes et détaillant, parfois, des schémas d'exécution différents pour la même procédure.

## 6.2.2 L'identification de certains risques

### 6.2.2.1 L'échéance de la convention

Le fait générateur de la comptabilisation des opérations de portage est la signature d'une convention entre l'ordonnateur de l'EPF NA et la collectivité territoriale. Les conventions de projets conclues entre l'établissement et les collectivités territoriales stipulent l'obligation de rachat par la collectivité territoriale à l'issue de l'opération de portage. Dans le cas où l'action de l'EPF NA ne débouche pas sur l'acquisition de biens, la collectivité s'engage à rembourser la totalité des coûts supportés par l'établissement.

Malgré l'obligation contractuelle de rachat par la collectivité à l'issue de l'opération de portage foncier, l'EPF NA a été confronté durant la période examinée à un refus de rachat. Ce refus a fait l'objet d'une saisine de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine aux fins d'avis budgétaire au titre de l'article L. 1612-15 du CGCT en vue de l'inscription d'une dépense obligatoire au budget de la collectivité territoriale contractante.

Sur l'échéance des conventions, le service comptable répertorie l'ensemble des conventions en cours et alerte la direction pour les conventions dont la date de fin est proche afin de préparer la signature d'avenants.

### 6.2.2.2 Le suivi financier

Lors de la conclusion d'une convention de portage foncier, le pôle comptabilité du service financier crée l'opération dans l'application comptable. Une fiche affaire est donc créée, puis alimentée par les différents actes juridiques et financiers.

Les dépenses et recettes liées à cette opération y sont affectées et le coût de revient est constitué au fur et à mesure de l'opération. Il s'agit d'une comptabilité analytique permettant le suivi du coût de chaque opération.

## 6.2.3 Un contrôle interne à formaliser

Le service comptable de l'EPF NA considère que les missions confiées et les tâches exécutées par les agents sont définies et claires. L'ordonnateur, quant à lui, avait considéré qu'il n'était pas nécessaire d'instaurer un contrôle interne formalisé.

Un minimum de formalisation des processus structurants, établie à partir de la cartographie des risques de l'établissement et des processus déjà existants tels que les deux exemples qui précèdent et définissant les contrôles clés associés, serait néanmoins utile à la sécurisation de l'activité de l'EPF NA.



Les publications de la chambre régionale des comptes  
Nouvelle-Aquitaine  
sont disponibles sur le site  
[www.crc-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.crc-nouvelle-aquitaine.fr)

**Chambre régionale des comptes**

**Nouvelle-Aquitaine**

3 place des Grands Hommes

CS 30059

33 064 BORDEAUX CEDEX

[nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr](mailto:nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr)

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

KSP GA190817 CRC  
25/11/2019

Philippe GRALL  
Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts  
Philippe-grall@wanadoo.fr

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Bordeaux, le 21 novembre 2019

25 NOV. 2019

NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur Jean-François MONTEILS  
Président  
Chambre régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine  
3, place des Grands Hommes - CS 30059  
33064 Bordeaux Cedex  
A l'attention du Greffe de la 2<sup>e</sup> section

Objet : Rapport d'observations définitives concernant la gestion de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine - **Contrôle n°2018-0196** - Eléments de réponse ou remarque de l'ordonnateur compétent entre le 4 novembre 2013 et le 3 novembre 2018 dans le cadre de la notification du rapport d'observation définitives.

La Chambre a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine entre l'exercice 2012 et mars 2019, ouvert le 18 juillet 2018. Elle a adressé le 24 mai 2019 à l'ordonnateur l'ensemble des observations provisoires en application du Code des juridictions financières.

Ce rapport d'observations provisoires était conforme aux échanges tenus lors de l'entretien de fin de contrôle me concernant qui a eu lieu le 14 janvier 2019. Dans le cadre de cette contradiction, sans solliciter d'évolution particulière du contenu de ces observations, je souhaitais apporter quelques compléments. J'ai adressé donc le 24 juillet 2019 ces éléments en souhaitant que ces remarques soient jointes au rapport final et diffusées aux élus du Conseil d'administration.

Après délibération de la Chambre le 26 septembre 2019, le rapport d'observations définitives a été envoyé à l'ordonnateur le 26 octobre 2019. Comme convenu avec les services de la Chambre, je vous prie de trouver ci-joint les éléments de réponse ayant vocation à accompagner le rapport final qui sera notamment soumis à délibération des administrateurs.

\*\*\*\*

En préambule, il convient de saluer la qualité du rapport, de l'analyse du contexte et des enjeux de l'Établissement, de son fonctionnement, et enfin de l'indépendance de son analyse qui a été soumise à un échange contradictoire.

Lorsque le rapport final sera publié et soumis au Conseil d'administration de l'Établissement, il permettra aux administrateurs de disposer en conséquence d'une analyse pointue, indépendante et contradictoire. Cette dernière pourra éclairer leurs choix à venir ainsi que servir de fondement complémentaire à leur vigilance sur les prochains exercices, grâce à cette analyse sur une période essentielle pour l'Établissement. L'évolution éventuelle à venir du modèle comme de la structure pourra utilement tenir compte de la qualité reconnue de l'expertise et du management des risques, appréciés par la très grande majorité des maires et des présidents d'EPCI à la clôture du contrôle fin 2018, comme lors du rapport de préfiguration en janvier 2017.



## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

En effet, l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, auparavant de Poitou-Charentes, a été profondément transformé entre 2013 et 2018. Les équipes ont été enrichies, augmentées, formées et ont développé des compétences pointues en matière d'expertise foncière, de conseil aux collectivités et d'appui en ingénierie dans tous les champs des projets de développement du territoire : renouvellement urbain, restructuration de friches et de quartiers anciens, développement du logement dans les zones tendues ou intermédiaires, développement du logement social dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU, notamment aide aux communes sous constat de carence, développement économique, actions sur les centres-villes et le commerce, limitation de la consommation de terres agricoles et de l'artificialisation des sols.

Sollicitées strictement par les seuls élus locaux, principalement les maires et les Président d'EPCI, les interventions de l'Établissement s'inscrivaient toujours dans le cadre d'un projet, d'une action foncière, d'une restructuration urbaine de village, de petites ville, de grande ville comme des deux métropoles de la Région. Elles s'appuyaient sur une méthodologie et une consolidation par l'EPF au niveau régional d'une observation, d'une méthode et d'une mutualisation des moyens, très efficace pour la préservation des finances publiques locales et permettre de baisser tant l'endettement (annulé fin 2017) que la fiscalité (baisse de 36% en 5 ans) modeste prélevée sur les ménages et les entreprises. Grâce à ses équipes, pilotées et organisées, l'EPF a été transformé en un établissement de pointe dans tous ces secteurs de l'action foncière, essentiels pour les politiques publiques locales des communes, des EPCI et des départements, dans un cadre national.

Les fondamentaux notables de l'Établissement restent la satisfaction de la quasi-totalité des maires et des EPCI, l'intervention largement répartie sur l'ensemble du territoire régional de compétence, l'absence de sinistralité, la rotation régulière des stocks sans inertie, un suivi et une ingénierie régulièrement mobilisée dans les territoires par les équipes, les baisses significatives de l'endettement et de la fiscalité, voire exceptionnelles en comparaison de la quasi-totalité des autres EPF. Sa caractéristique porte aussi sur la maîtrise du rythme des acquisitions foncières conduites pour le compte des élus tant en termes de prix que de temporalité la plus adaptée au projet. Cela a permis aussi d'éviter d'accroître inutilement et facialement les stocks.

\*\*\*\*

En complément, quelques éléments de réponse peuvent être apportés à ces observations définitives afin d'éclairer le contexte et d'expliquer certains constats, justes mais qui peuvent être nuancés dans leurs effets en raison des éléments suivants:

1 - La Chambre le souligne bien dès le point 3.1, la situation en Nouvelle-Aquitaine était très morcelée en matière d'action foncière. Décidée par l'Etat (janvier 2016 à mai 2017) après avis favorable de la quasi-totalité des EPCI concernés, à l'exception notable de l'avis défavorable de l'Agglomération d'Agen, l'extension de l'outil foncier de Poitou-Charentes à la quasi-totalité de l'ensemble de la nouvelle région (10 départements sur 12) a immédiatement apporté une réelle plus-value à l'ensemble des collectivités du bloc communal pour accompagner leur développement urbain et économique, en s'appuyant sur des moyens pointus techniquement et juridiquement, tout en étant efficacement mutualisés sur le plan financier.

2 - Au point 3.3, la Chambre a constaté que le déploiement de l'activité de l'EPF sur l'ensemble du périmètre géographique de compétence « s'est confirmé dès 2017 ». Ce résultat souligné par la Chambre n'a été possible que grâce à l'anticipation et l'adaptation des équipes très professionnelles et motivées, à leur renforcement progressif, mais aussi à leur structuration et leur évolution en fonction des compétences constatées objectivement dans l'exécution effective de leurs tâches.





## ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

3 - Sur le point 4.4 relatif à l'organisation des services, elle a effectivement évolué après des périodes successives d'échange et de réflexion interne importantes avec les cadres supérieurs, d'une part, et l'ensemble du personnel de l'Établissement, d'autre part. Les évolutions essentielles ont été concentrées sur le mode d'organisation des équipes « sur le terrain » en 2014 et 2015 afin d'assurer une agilité forte des interventions déployées par l'Établissement au service des élus locaux, principalement les maires et les EPCI, sur un territoire qui a plus que doublé après une extension territoriale et géographique totalement inédite en mai 2017. Les « réorganisations » mentionnées par la Chambre en 2016, 2017 et 2018, n'étaient qu'en fait une sortie d'enrichissement de l'organigramme pour y intégrer les nouvelles équipes recrutées progressivement après autorisation du Conseil d'administration et du Contrôleur général. En aucun cas, c'était un changement de méthode de travail, d'organisation ou de changement total d'organigramme, en effet, l'articulation progressivement enrichie s'est toujours fondée sur un pôle opérationnel, un pôle finances et fonctionnement, et enfin un pôle études, travaux, gestion du patrimoine. Un EPF ne peut voir son organisation qu'autour de ces trois activités essentielles.

Depuis 2014, l'organigramme était déjà stabilisé autour de trois pôles : Finances, Direction opérationnelle et pôle étude et travaux. On pourra rappeler que l'EPF avant 2013 n'avait même pas d'organigramme, l'essentiel des salariés n'avaient pas de fiche de poste. Tout cela a été corrigé. Comme le note la Chambre, les salariés disposent bien de fiches de poste précises. Des ajustements à la marge ont été mis en place dans l'organigramme, ce qui est inévitable lorsque l'organisation passe d'une dizaine de salariés à quasiment 60 courant 2018. La Chambre note d'ailleurs que le nombre de conventions par salarié (en ratio, incluant en base la totalité des salariés) est resté stable. De même, des ajustements de répartition des territoires de compétences étaient nécessaires lorsqu'une organisation passe de 4 à 10 départements. Des départs et surtout de nouvelles arrivées ont permis d'enrichir l'organisation en fonction des compétences recrutées.

Tous ces ajustements ont permis de rejoindre un organigramme assez classique dans l'ensemble des EPF. L'efficacité de l'organisation retenue dès 2015 et stabilisée totalement en 2018 est articulée autour d'une direction opérationnelle des projets gérant la totalité de la relation avec les élus et les communes depuis l'élaboration de la convention jusqu'à la cession des fonciers. Le contact est unique, la doctrine appliquée de manière homogène, la maîtrise des risques et le contrôle interne de la gestion de l'intervention de l'EPF dans ses tâches les plus risquées et engageantes simplifié et unifié avec des responsables identifiés, grâce à des revues de projets régulières et un reporting unique entre le directeur de territoire et le Directeur général et son adjoint. Le Conseil d'administration a été régulièrement associé à l'évolution de la structure et surtout de son organisation territoriale opérationnelle. Les « réorganisations » d'ajustement ont été essentiellement conduites pour développer la présence sur le terrain. Le pôle Finances a très peu évolué, mais a été renforcé fin 2017 et courant 2018. A mi-2018, l'EPF disposait d'un organigramme cible et opérationnel totalement comparable avec la plupart des EPF. La capitalisation efficace apparaît plus la priorité désormais qu'une nouvelle réorganisation qui serait une perte de valeur.

En conclusion sur ce point, plus qu'une « instabilité », il s'agit d'une agilité organisationnelle partagée avec les salariés pour intégrer et absorber des changements importants en très peu de temps. La priorité essentielle a été de développer, d'adapter et de perfectionner le « service rendu » aux élus, les clients de l'EPF. L'organigramme était de fait stabilisé depuis 2016 dans ses formes essentielles. En 2017 et 2018, ce ne fut que des ajustements d'organigramme pour adapter certaines fonctions, et intégrer de nouveaux collaborateurs recrutés. Naturellement, les notes d'organisation et de « présentation » peuvent toujours être enrichies, au fil de l'expérience pour perfectionner le formalisme. Si « insécurité » il y avait, et cela reste inévitablement d'actualité, c'était surtout pour les

A

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

salariés en déplacement très fréquents sans qu'il soit évident de prendre en compte dans le décompte du temps de travail (pointage, frais de déplacements, récupération ...) et leur rémunération effective la totalité des complexités liées à l'exécution de leurs tâches. De même, la disparité des rythmes de travail et de l'organisation du travail entre les salariés « sédentaires » et ceux plus mobiles doit rester un sujet de préoccupation. En effet, l'organisation doit être orientée vers le service aux élus locaux et à la réponse à leurs besoins pour conduire leurs projets, la gestion peut difficilement être homogène ni comparable à celle d'une administration. Ce sont les axes qui avaient commencé à être approfondis entre mi-2017 et jusqu'à la rentrée de septembre 2018 dans le cadre d'un dialogue social interne soutenu avec les représentants du personnel, pour prévenir les difficultés évoquées par les mêmes représentants du personnel.

4 - Comme le précise le rapport en point 3.3 et 4.3, le métier de l'EPF a changé avec le PPI 2014-2018 validé en décembre 2013 par le Conseil d'administration, en concentrant les interventions de l'EPF sur le renouvellement urbain qu'il soit en zone tendue ou en zone rurale contre une action essentiellement en extension urbaine, d'une part, mais aussi en transformation de l'ingénierie de l'EPF d'une intervention en acquisition-portage-cession auprès des collectivités vers une analyse plus fine des fonciers avant acquisition en matière de reconversion et un appui très fort à l'objectif de cession et de sortie des projets, d'autre part. Cela s'est aussi doublé d'une intervention massive sur l'ensemble du territoire de compétence, avec une croissance régulière des interventions auprès des collectivités et dans une intervention plus homogène sur le territoire.

5 - Il s'agit d'une optimisation très forte de la mobilisation des ressources financières de l'Établissement, une égalité d'intervention sur l'ensemble du territoire, tout en conduisant une trajectoire financière très saine soulignée par la Chambre dans son point 5, de baisse de la fiscalité importante (-36% sur 5 ans sur le périmètre du Poitou-Charentes) et de l'endettement pour atteindre l'une des fiscalités la plus basse de France. A la vue des résultats de satisfaction des élus cités dans le rapport de préfiguration de l'extension de janvier 2017 remis par le CGEDD à la Ministre du Logement, le résultat est exceptionnel.

6 - Au point 5.1.1, la Chambre commente les résultats des opérations de portage foncier en indiquant constater un « ralentissement tendanciel des achats (soit qu'il y ait moins d'affaires soit que leur valeur moyenne baisse) » au niveau du graphique n°3. Une explication plus certaine s'appuie sur un contrôle la maîtrise des risques et des coûts de portage très ferme et très serré par la direction générale, ordonnateur, avec son équipe de direction territoriale et opérationnelle pour veiller à acheter au meilleur prix et au meilleur moment le plus rapproché de la date de formalisation du projet lorsqu'il n'y a pas urgence. Il s'agit naturellement d'un « contrôle interne » opérationnel fondamental. Cela réduit l'immobilisation de trésorerie de l'EPF, réduit les coûts de portage, optimise le coût final du projet pour les communes. Il s'agit d'une méthode très efficace et très partagée lors de mon mandat avec les équipes pour optimiser l'usage des finances publiques. Cette méthode a été en outre toujours partagée avec le Contrôle général, tant dans sa mise en œuvre que son suivi. Le Conseil d'administration disposait aussi de reporting régulier sur ces méthodes de travail. Enfin, il sera bon de rappeler qu'un EPF n'a pas été créé par les parlementaires pour acheter à « tout-va » et à n'importe quel prix, y compris en préemption, dans la perspective d'immobiliser du stock et de maintenir artificiellement un niveau élevé de fiscalité. Le modèle de l'EPF Nouvelle-Aquitaine, au moins entre novembre 2013 et jusqu'en novembre 2018, a été justement de maîtriser toujours au mieux les engagements d'acquisitions de foncier, en s'appuyant parfois, puis systématiquement, sur des analyses internes ou externes, des fonciers et du contexte des marchés considérés. L'expérience des équipes permet ensuite par capitalisation de perfectionner la méthode très partagée par les directions territoriales de la direction opérationnelle, et leurs équipes.

P

## ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

6 - La Chambre dans son point 5.1.3 revient sur les différentes ressources de l'EPF. En premier lieu, la Chambre s'interroge sur l'adéquation du niveau de TSE avec le PPI envisagé. Si la remarque signifie que la TSE serait trop élevée, elle peut effectivement être désormais modérée plus rapidement que prévu de quelques millions d'euros compte-tenu des évolutions récentes d'activité sur la fin de période de contrôle soulignées par la Chambre, notamment l'exercice 2018, voire 2019 selon les résultats intermédiaires. Cela doit être dû principalement aux deux changements de direction générale en très peu de temps. Donc la TSE peut baisser en 2020 et en 2021 significativement effectivement, et cela était prévu dans les projets de PPI adoptés par le Conseil d'administration dès mars 2017, puis en juin 2018, notamment dans les maquettes financières. Le recours à la TSE en début d'extension permet de préserver une équité territoriale et une équité d'utilisation de la ressource fiscale en fonction de son origine et de son antériorité. Ce choix a été demandé dans le rapport de préfiguration du CGEDD sur insistance de plusieurs élus importants, présenté et mis en œuvre par l'ordonnateur suite aux positions de confirmation adoptées par le Conseil d'administration. En conclusion sur la TSE, la baisse du produit peut probablement être accentuée par rapport à la maquette financière initiale de juin 2018 pour tenir compte de la moindre utilisation des disponibilités en 2018 et 2019. Le partage équitable de la ressource fiscale constitue depuis le début de l'extension une préoccupation des élus, et cela est bien légitime.

7 - En ce qui concerne les autres recettes, deux éléments de clarification apparaissent utiles: (1) les subventions ne sont qualifiables ainsi que comptablement, car il s'agit d'une mesure de simplification financière et comptable pour les projets prioritaires de l'Etat (PPRT présenté en point 4.5.3 du rapport) faisant l'objet de cofinancements affectés de plusieurs collectivités et entreprise privée. Seuls deux projets ont été concernés sur plus de 250 conventions. L'EPF a proposé aux deux préfets concernés de consolider l'opération et son financement afin de rétrocéder ensuite le foncier au coût de revient, une fois déduites les participations financières des partenaires de la convention financière de mise en œuvre du PPRT. On le rappellera tout de même, l'EPF de Nouvelle-Aquitaine ne reçoit AUCUNE subvention ni en fonctionnement ni en investissement, en dehors de trois exceptions qui concernent des conventions de financement dont l'EPF n'est pas signataire (PPRT en Charente et Charente Maritime, et Xynthia). Ces recettes sont assez marginales par rapport à l'ensemble de l'action foncière de l'EPF. (2) Les recettes SRU sont des recettes affectées par la loi SRU modifiée par la loi Dufflot pour financer des opérations de logement social dans les communes en déficit, souvent très important : 0,5 à 9% de logements sociaux alors que la loi de 2002 fixait un objectif d'atteindre 20%. Chaque année, le Conseil d'administration engage ces financements fléchés sur des opérations de construction de logement social souvent difficiles à équilibrer dans l'économie du financement du logement social et compte-tenu des valeurs d'acquisition foncière malgré les contraintes prévues dans les documents d'urbanisme. Naturellement, en l'état de la réflexion en 2017-2018, la comptabilité de l'EPF ne pouvait malheureusement pas provisionner ces dépenses pourtant certaines comme le montre le tableau n°7. Ces montants engagés, pourtant dépenses certaines traitées comptablement seulement au moment de la cession du foncier presque 2 à 3 ans après la décision du Conseil d'administration, devraient être déduites de la trésorerie « brute » pour permettre une meilleure lisibilité et sincérité de présentation aux élus. La trésorerie nette a toujours été gérée et présentée aux administrateurs ainsi, elle représente moins d'une année de TSE. Cela est une mesure prudentielle saine.

8 - La présentation de la trésorerie en point 5.5 est une lecture comptable et juste des comptes financiers. Ces niveaux de trésorerie brute apparaissent élevés naturellement. Comme cela a été présenté aux administrateurs en 2017 et 2018, la trésorerie nette des minorations foncières et SRU engagées permettrait d'être plus lisible et plus claire, car il s'agit vraiment de la trésorerie disponible. En effet, les minorations une fois engagées sont des dépenses quasi-certaines pour l'ordonnateur



## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

une fois les décisions d'affectation prises par le conseil d'administration. Elles ne pourraient être réintégrées à la trésorerie nette qu'avec une délibération du Conseil annulant les décisions de minoration, ce qui serait surprenant car cela mettrait en danger la « sortie » des fonciers des stocks. Une fois engagées, elles restent dans la trésorerie mais gagneraient à être passées en provisions pour améliorer la lisibilité de la comptabilité de l'Établissement.

9 – Sur le « service comptable étoffé », il l'est effectivement mais été renforcé qu'à partir de début 2017, en intégrant toutes les fonctions liées, notamment celle créée de Secrétaire général en mai 2017 dont l'essentiel des tâches portaient sur la consolidation financière et également le contrôle interne et le contrôle interne comptable. La personne recrutée en mai 2017 ayant été arrêtée en maladie deux mois après son arrivée et pour 6 mois, cela a pénalisé la mise en place d'une formalisation des procédures prises lors de l'extension. Un nouveau recrutement en remplacement, et bien plus performant, a été conduit en septembre 2018. Tout ce temps précieux a été perdu pour perfectionner et surtout formaliser le fonctionnement administratif de l'EPF dans son nouveau périmètre. Il est certain toutefois, que le renforcement du service comptable doit effectivement montrer son efficacité dans le traitement et la fiabilisation, voire la formalisation du contrôle interne, des opérations financières. On notera que ni la direction de la DDFIP 86 ni les deux agents comptables successifs en adjonction de service n'ont jamais indiqué ni proposé à l'ordonnateur la nécessité d'établir une convention, alors que ce pourrait être effectivement une organisation assez courante entre l'État et ses établissements publics, et une pièce justificative à l'engagement de l'indemnité d'adjonction de service, par exemple, comme cela est fait pour pas mal de fonctionnaires en détachement. En l'état actuel, il existe seulement une décision d'affectation interne à la DGFIIP communiquée à l'ordonnateur.

10- Sur le contrôle interne « obsolète ». Les équipes « support », notamment finances et du secrétariat général, ont également été renforcées progressivement entre 2017 et 2018. Il est clair que la formalisation du contrôle interne n'a pas été conduite telle qu'elle a été demandée en interne par l'ordonnateur, même si les procédures existent et sont formalisées mais sont restées dans leur format adapté au périmètre de Poitou-Charentes sur la période 2012 – 2017. Des insuffisances, voire refus de tâches entre fin 2017 et le 1<sup>er</sup> semestre 2018, de certains salariés n'ont pas permis de réussir aussi le challenge de mettre en place des procédures totalement formalisées et mises à jour en matière de contrôle interne, en parallèle du déploiement opérationnel sur l'ensemble du territoire de compétence nouveau, comme cela a été demandé par Madame la Ministre du Logement en mai 2017.

Néanmoins, le métier de l'EPF n'a pas changé du tout depuis 2012, au moins dans ses tâches opérationnelles. Le décret GBCP de 2012 n'a pas changé le métier exercé par la direction opérationnelle et la direction « travaux et études ». On notera que le Contrôle général a effectué un audit dont les conclusions ont été présentées au Conseil d'administration en mars 2016, toutes les recommandations ont été mises en œuvre et semestriellement suivies à la demande de l'équipe d'audit du CGEPI jusqu'en 2018. Ces documents sont disponibles. L'audit s'était concentré sur les procédures internes et sur la vérification des comptes pour le compte de la Cour des Comptes. Aucune anomalie n'avait été signalée.

Donc si le « contrôle interne » devait être considéré comme obsolète, c'est qu'il n'est pas assez formalisé en application du décret GBCP sur les opérations comptables, ce qui est surprenant car vu l'évolution des effectifs depuis janvier 2017, cela aurait dû être fait effectivement.

En revanche, on rappellera que les procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques techniques et financiers existaient pendant mon mandat de directeur général et ont été appliquées

A

et respectées de manière très professionnelle et sérieuse par l'ensemble des cadres dirigeants de la direction opérationnelle et de celle des études et travaux, en application des décisions du Conseil d'administration (conventions, marchés, minorations). On pourra souligner notamment la qualité et la compétence des équipes ci-dessus, dans un cadre dirigé et animé par le directeur général dans une maîtrise interne des risques. Il s'agit bien d'un contrôle interne technique sur les opérations sensibles d'acquisitions foncières et d'engagement de travaux, avec des fiches de contrôles et de contre-seing formalisées.

Le point 6.2.1 décrivant le contrôle interne est assez générique dans le rapport. Il s'applique assez peu à l'EPF : les ressources sont totalement protégées ; les actifs propres à l'EPF sont très restreints et totalement protégés également ; les actifs stockés sont très encadrés, protégés et tracés s'agissant de biens immobiliers exclusivement stockés dans chaque convention avec une collectivité selon une comptabilité analytique d'opération ; les dépenses de travaux et d'études également suivent un processus comptable précis, de même que la conformité au Code des marchés. Sur tous ces points, le contrôle mis en place en 2012 a été poursuivi et renforcé par des fiches de contrôles interne et de procédures car il a notamment été confirmé et validé au moment de l'audit du CGEFI, pour le compte de la Cour des Comptes, en janvier 2016. Ces éléments n'ont probablement pas été explicités aux contrôleurs de la Chambre par l'ordonnateur qui m'a succédé.

Enfin, la cartographie des risques est systématiquement présentée une fois par an en Conseil d'administration, vérifiée par le CGEFI, et a été analysée par la DHUP en 2015, mais aussi l'équipe d'audit du CGEFI en 2016.

**11** – Le point 6.2.2 est totalement partiel dans l'identification de certains risques tel que présenté manifestement par le service comptable et finances. Il s'agit de deux risques administratifs et comptables assez marginaux, et simples à suivre et à digitaliser qu'il appartient au service comptable de mettre en place avec l'application développée en 2017 ou d'une autre manière par captation / intégration des données nécessaires dans le logiciel comptable utilisé, SIFOW. La contrôle interne technique, juridique et financier est bien plus sensible et a été une priorité constante de l'ordonnateur dans ses décisions, y compris en s'appuyant sur des échanges en comité d'engagement.

**12** - On rappellera que la maîtrise des risques (techniques, juridiques et financiers) a été, sous le mandat de l'ordonnateur, extrêmement précise et attentive sur les activités opérationnelles, représentant 98% des risques. Il s'agit d'un travail minutieux de spécialiste, de professionnel confirmé, permettant de protéger tant les actifs stockés de l'EPF que les projets des collectivités locales et leur financement en fin de convention au moment de la cession des fonciers portés.

Afin d'optimiser systématiquement les financements mobilisés par l'Établissement dans le cadre des conventions approuvées par le Conseil d'administration, les sûretés entourant les décisions internes et toute la chaîne de leur élaboration ont été formalisées dans le fonctionnement (notes d'organisations afférentes à la direction opérationnelle, et compte-rendus de séances) des comités d'engagement, de direction ainsi que les réunions d'équipes opérationnelles, et les revues de projets. Ces éléments n'ont pas dû être portés à la connaissance de la Chambre par l'ordonnateur suivant. Cela est bien dommage. Ce processus de contrôle interne s'est révélé redoutablement efficace en termes de fiabilité technique des interventions de l'EPF sur les projets, la Chambre n'a d'ailleurs formulé aucune observation sur d'éventuels échecs dans ce domaine de l'appui financier, technique et opérationnel des équipes de l'EPF auprès des élus. Ce risque peut être réel et il doit être maîtrisé par une direction compétente techniquement, juridiquement et financièrement. L'absence de sinistralité sur la période de contrôle est relevée par la présent rapport de Chambre. C'est un résultat



## RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

appréciable, si l'on met à part le refus de rachat par une commune brandi en étendard politique par le maire et qui a fait l'objet d'une saisine immédiate de la CRC après information du Conseil d'administration. Ce dernier cas reste un risque politique, en dehors du droit, de la courtoisie et du sérieux administratifs, totalement imprévisible.

La formalisation des processus de contrôle interne et des fiches de procédure datant de la période 2009 à 2012, n'a pas empêché des interventions risquées sur cette période, dont la sortie difficile a été gérée dans le cadre du PPI 2014-2018 ensuite avec pas mal d'énergie déployée et en coordination avec le Conseil d'administration et le Contrôle général.

En conclusion sur ce point, le contrôle interne n'est pas obsolète au sens propre, mais à formaliser plus probablement dans les procédures comptables avant tout, centralisées au sein du service financier. En revanche, les notes de procédure, et les instruments de contrôle existent sur la gestion des projets et des conventions. Ils sont utilisés. Les formations interne et externe ne sont pas à négliger non plus pour conserver un haut niveau de compétence des personnels dans les directions opérationnelle et « études / travaux ».

**13** - L'instabilité des organigrammes qui peut apparaître selon l'analyse de la Chambre au point 4.4, relève d'inflexions ou d'incertitudes extérieures fortes provenant de l'Etat et d'autre collectivité sur l'avenir de l'extension, ou des positionnements surprenants déconnectés de la réalité des attentes des élus locaux du bloc Communal. Le besoin fort des collectivités en appui et en ingénierie croissant, efficace et fiabilisé selon les orientations du Conseil d'administration a toujours présidé à l'organisation et au travail des équipes, sous la responsabilité de l'ordonnateur. L'Etablissement s'est fort bien adapté à ces incertitudes externes qui ont duré de fin 2015 à mi-2017, dans un sens concentré sur l'appui technique au développement du territoire et des projets conduits par les élus des communes et communautaires, et auprès de certains départements, conformément au Code de l'urbanisme. Par ailleurs, l'instabilité pendant plusieurs mois autour du changement de direction générale a eu un effet en revanche important sur le travail des équipes et les résultats attendus par les élus dans une période sensible pour eux.

On rappellera que le Conseil d'administration a systématiquement – a minima chaque année, puis sur une base trimestrielle entre mi-2016 et octobre 2018 - été associé, a disposé de compte-rendus réguliers et a validé les orientations d'organisation au moment de ces évolutions dont particulièrement celles préalables à l'extension dont la période totale de préfiguration s'est étendue de fin 2015 à mai 2017. Il s'agit d'une volonté fondamentale de transparence de la part de l'ordonnateur sur le fonctionnement de la structure pour répondre aux attentes et orientations fixées par les élus.

**14** - La croissance a parfois été de plus de 50% de l'activité annuelle de l'EPF. La performance technique a été notée par les élus (« les clients de l'Etablissement » qui ont tous souligné leur satisfaction notamment dans le rapport de préfiguration) et a permis déploiement très rapide sur les nouveaux départements sans perdre l'efficacité dans l'accompagnement des projets des élus sur les départements du Poitou-Charentes, berceau initial de l'Etablissement depuis sa création en 2008.

L'évolution de l'organisation a permis d'accueillir aussi de nouveaux salariés pour renforcer l'action opérationnelle de l'Etablissement qui est sa raison d'être, car le Code de l'urbanisme dispose que son intervention est sollicitée par les élus locaux pour les accompagner sur leurs projets. Ces réorganisations successives tout en restant très ciblées comme en 2016, voire 2017, ont été concernées mais aussi nécessaires et indispensables à la réalisation des résultats qualitatifs et quantitatifs soulignés tant par la Chambre que l'Inspection générale dans son rapport de préfiguration en 2017, ainsi que le rapport du CGEPI de 2016. Il s'agit bien d'un processus

## ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

d'organisation agile et optimal répondant à une croissance et fiabilisation de l'ingénierie. La méthodologie d'application du PPI a été très structurée et le contrôle des risques également très serré par l'équipe de direction (directeurs territoriaux et opérationnels, en complément et préalable du directeur général), même s'il manque de formalisation procédurale il est vrai. Dans cette période de transformation, la priorité a été à la maîtrise financière, le développement et la structuration technique et la réponse aux besoins des élus des communes, des EPCI et des départements qui ont eu recours massivement à l'EPF.

**15 – En conclusion :** Un Etablissement public foncier ne doit pas être une administration d'animation de politique publique, ni une organisation de gestion, mais bien une organisation d'intervention opérationnelle technique et efficace auprès des élus pour appuyer la maturation et la concrétisation de leurs projets en se concentrant sur l'intervention foncière. Il s'agit d'une ingénierie souhaitée par le législateur qui complète parfaitement l'action et les moyens de l'ingénierie interne de toutes les collectivités tout en assurant un usage optimal de la fiscalité prélevée, qu'elles soient métropolitaines comme très rurales. Cette ingénierie répond à un besoin important pour les collectivités, dont la Chambre souligne la réponse ancienne morcelée apportée, expliquant des difficultés voire retard de croissance de compétitivité de certains territoires – quelle que soit leur taille. Les hésitations parfois sur une période longue ou les réponses parfois multiples et morcelées n'avaient pas permis d'engager des politiques foncières structurées par le passé contrairement à d'autres régions qui se sont saisies de ces problématiques de manière extrêmement efficace parfois depuis plusieurs dizaines d'années. Dans le cas de Poitou-Charentes, ce fut dès 2007 avec des moyens mesurés mais très importants par rapport à d'autres collectivités de la nouvelle Région qui ne disposaient d'aucun appui de développement sur le foncier, emportant souvent appui externe de développement. La Chambre souligne l'importance du déploiement de l'activité de l'EPF depuis 2017, ce qui prouve une attente réelle exprimée parfois dès début 2015, voire 2014, par certaines collectivités périphériques au Poitou-Charentes mais aussi l'existence de projets structurants nombreux qui ont pu être enfin appuyés dès la signature du décret d'extension par la Ministre du Logement, le 5 mai 2017.

On pourra noter également l'agilité des équipes de l'EPF qui sont parvenues à monter en un temps record des conventions dans le cadre du programme « Action Cœur de ville », annoncé en mars 2018 par le Gouvernement, de manière parfaitement coordonnée avec Action logement et la Banque des Territoires, Caisse des dépôts, toutes signées en septembre 2018, hormis la ville de Poitiers qui n'a pas souhaité le faire. Cette coordination a été unique en France. C'est bien l'organisation retenue, la qualité des personnels sous une direction en contrôle attentif et en dynamique qui ont permis ces résultats au seul bénéfice de la transformation des villes concernées et de la qualité de vie de leurs habitants.



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

**Rapport du directeur général**

#### Compte financier de l'exercice 2019

Conformément à l'article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), le compte financier est composé de :

- Rapport de gestion de l'ordonnateur
- Etats financiers et tableaux :
  - o Tableau 1 : Autorisations d'emplois,
  - o Tableau 2 : Autorisations budgétaires,
  - o Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine,
  - o Tableau 4 : Equilibre financier,
  - o Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers,
  - o Tableau 6 : Situation patrimoniale,
  - o Tableau 7 : Plan de trésorerie,
  - o Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées (*le cas échéant*)
  - o Tableau 9 : Opérations pluriannuelles – prévision (*le cas échéant*)
  - o Tableau 10 : Tableau de synthèse budgétaire et comptable,
  - o Bilan,
  - o Compte de résultat,
  - o Annexes.

Ces documents sont distincts de l'annexe des comptes annuels produite par l'agent comptable qui retrace l'ensemble des écritures comptables 2019 et établit le bilan de l'EPF, en cumulé depuis sa création.

Le solde budgétaire de l'exercice 2019 est de - 2 065 536,05 € pour un prévisionnel de – 14 655 000 €.

Le résultat comptable de l'exercice s'établit pour 2019 à + 26 828 767,70 €.





## **SOMMAIRE**

### **1- LES DONNEES GENERALES**

### **2- LES RECETTES**

- 2.1- La Taxe Spéciale d'Équipement (TSE)
- 2.2- Les cessions
- 2.3- Les produits SRU (Solidarités et Renouvellement Urbain)
- 2.4- Les subventions
- 2.5- Autres recettes

### **3- LES DEPENSES**

- 3.1- Les dépenses d'interventions foncières
  - Les acquisitions
  - Les études et travaux
  - Les minorations
- 3.2- Le fonctionnement courant de l'établissement
- 3.3- Le personnel

### **4- LE BILAN**

- 4.1- Les frais d'investissement de l'établissement
- 4.2- Les stocks
- 4.3- La dette
- 4.4- Les provisions
- 4.5- Les consignations

### **5- LE RESULTAT COMPTABLE**

### **6- LA TRESORERIE AU 31/12/2019**



## 1- LES DONNEES GENERALES

### TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2019

RECETTES	Prévision (BI)	Exécution (CF)	Taux d'exécution
Recettes globalisées - Fiscalité affectée (TSE)	31 850 000.00	32 184 578.00	<b>101 %</b>
Recettes globalisées - Autres financements publics (SRU)	1 000 000.00	3 114 449.82	<b>311 %</b>
Recettes globalisées - Recettes propres (Cessions, loyers)	23 050 000.00	12 273 298.27	<b>53 %</b>
Recettes fléchées - Financements de l'Etat (PPRT*)	0.00	66 219.00	
Recettes fléchées - Autres financements publics (PPRT*, Ademe, INRAP)	0.00	610 864.39	
Recettes fléchées - Recettes propres (PPRT*)	0.00	266 219.00	
<i>Tableau AB - Total des recettes</i>	<b>55 900 000.00</b>	<b>48 515 628.48</b>	<b>87 %</b>

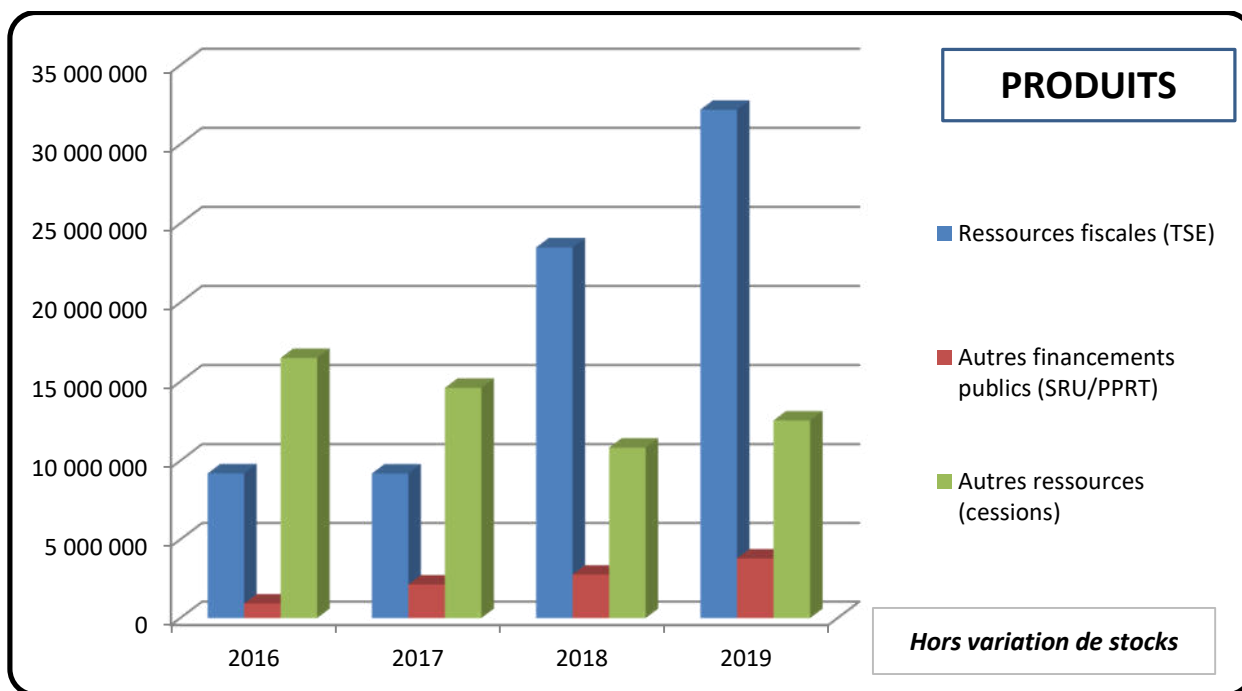
\* Plan de Prévention des Risques Technologiques

DEPENSES	Prévision (BI)	Exécution (CF)	Taux d'exécution
Personnel	4 390 000.00	3 670 220.87	<b>84 %</b>
Fonctionnement - Fonctions support	1 195 000.00	854 852.48	<b>72 %</b>
Fonctionnement - Intervention foncière (acquisitions et portage foncier)	64 500 000.00	45 818 302.76	<b>71 %</b>
Investissement (travaux sur bâtiment,...)	470 000.00	237 788.42	<b>51%</b>
<i>Tableau AB - Total des dépenses CP</i>	<b>70 555 000.00</b>	<b>50 581 164.53</b>	<b>72 %</b>

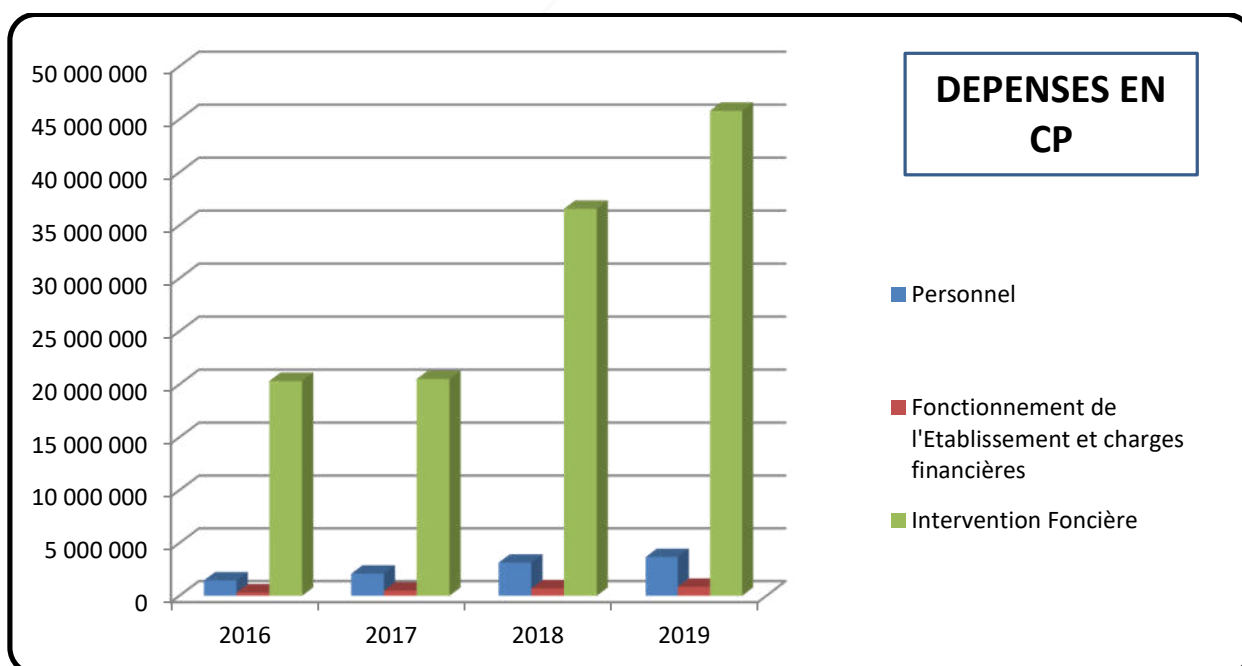
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>- 2 065 536.05</b>
----------------------------	-----------------------



Evolution des produits et charges sur les 4 dernières années hors taxes (*Tableau Autorisations Budgétaires*) :



*Extension du périmètre en 2018.*





**TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER 2019**

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Prévision (BI)	Exécution (CF)	Taux d'exécution	Taux d'exécution	Exécution (CF)	Prévision (BI)	
Solde budgétaire (déficit) (D2)	14 655 000.00	2 065 536.05	14 %				Solde budgétaire (excédent) (D1)
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b1)	2 630 000.00	7 602 173.74	289 % (*)	2 %	260 067.28	12 000 000.00	Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)		1 849 405.10			1 379 828.05		Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)		-10 370 462.30			1 415 942.82		Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	17 285 000.00	1 146 652.59	7 %	25 %	3 055 838.15	12 000 000.00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)		1 909 185.56				5 285 000.00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)		943 302.39					dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)		965 883.17				5 285 000.00	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>17 285 000.00</b>	<b>3 055 838.15</b>	<b>18 %</b>	<b>18 %</b>	<b>3 055 838.15</b>	<b>17 285 000.00</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

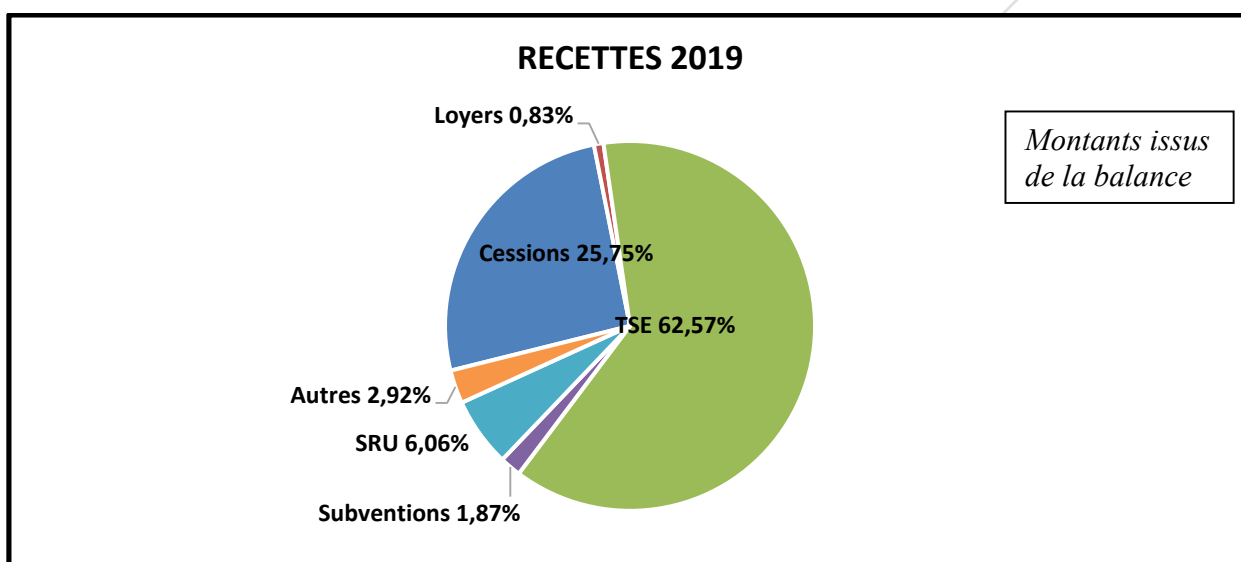
(\*) 7 393 652,84 € de consignations réalisées auprès du pôle CDC de Nantes dans le cadre des préemptions



## 2- LES RECETTES

Les recettes de l'établissement sont principalement constituées d'une recette fiscale, la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE), et du produit de cessions (revente des biens acquis).

Les autres recettes sont variables d'une année sur l'autre. Elles peuvent comprendre des produits SRU (solidarité et renouvellement urbain), ainsi que des subventions de partenaires dans le cadre d'opérations spécifiques, comme par exemple les subventions Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).



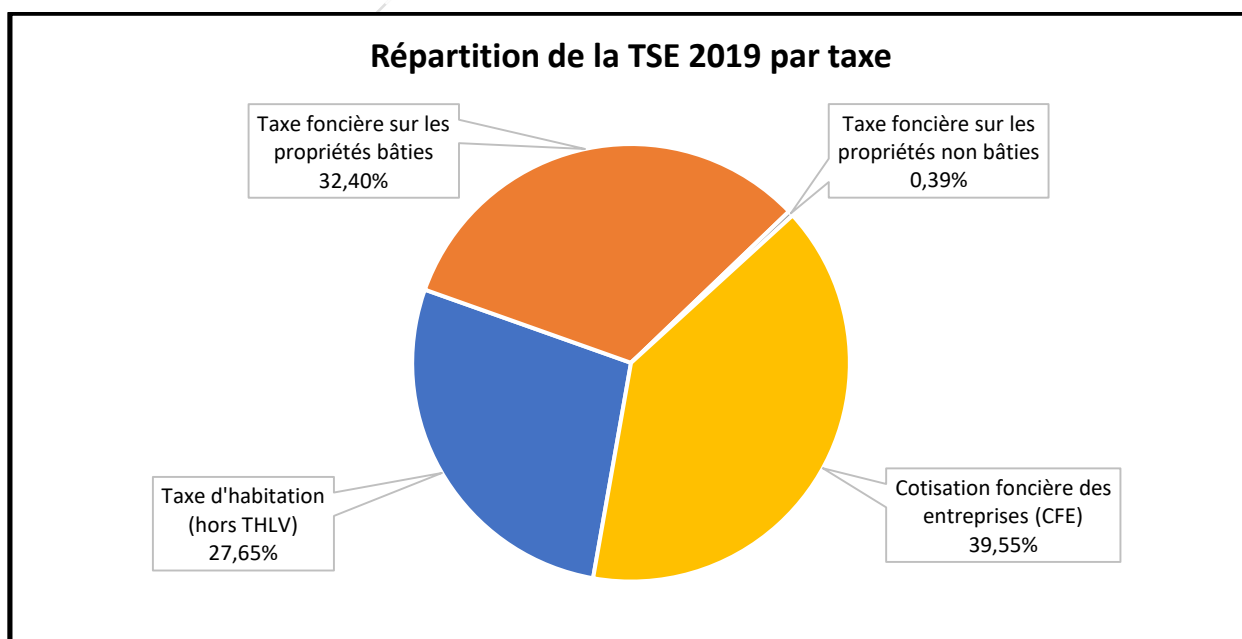
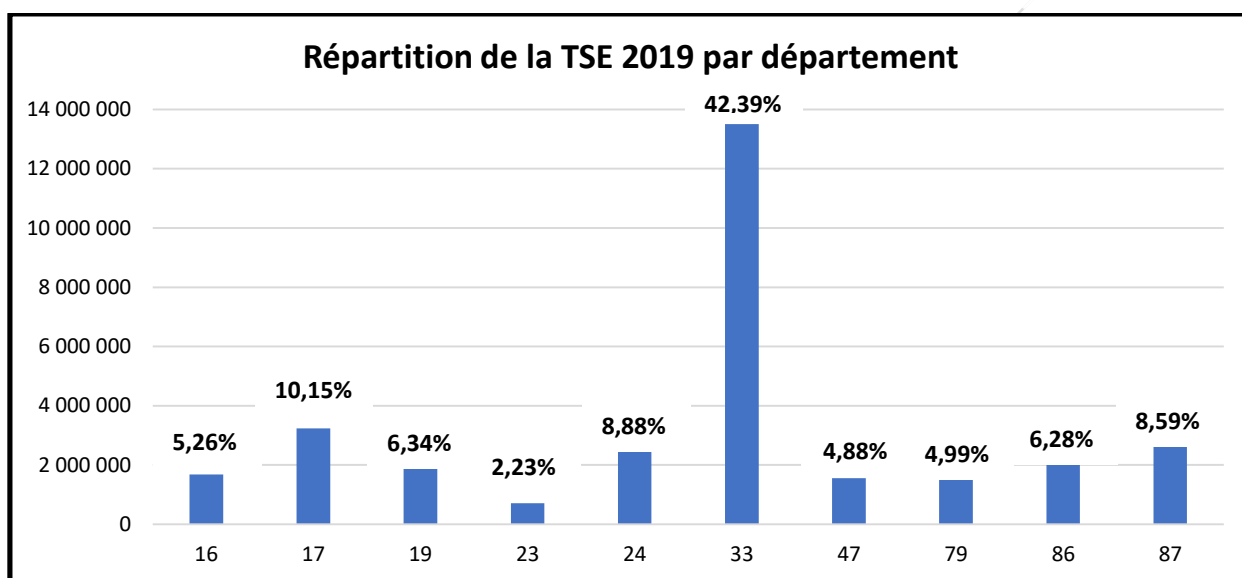


## 2.1 - La Taxe Spéciale d'Équipement (TSE)

Au titre de 2019, le conseil d'administration avait voté, au budget initial, en novembre 2018, un produit de Taxe Spéciale d'Équipement égal à 31 850 000 €.

Calculée sur les bases fiscales d'impôts locaux (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, contribution foncière des entreprises), le montant titré au cours de l'exercice s'élève à 32 184 578 €. En effet, au cours de l'exercice, des rôles supplémentaires et complémentaires viennent s'ajouter.

La TSE perçue par l'EPF reste très inférieure au plafond global défini par le Code général des impôts qui est de 20 euros / habitant.





## 2.2 - Les cessions

Le montant des fonciers cédés s’établit à 12 273 298.27 € pour un prévisionnel de 23 050 000 €. Ce montant constitué essentiellement des ventes de foncier, comprend la valorisation du portage foncier, des frais notariés, des impôts, des assurances, des travaux...représentant le stock foncier.

En 2019, les cessions concernent l’ancien territoire du Poitou-Charentes.

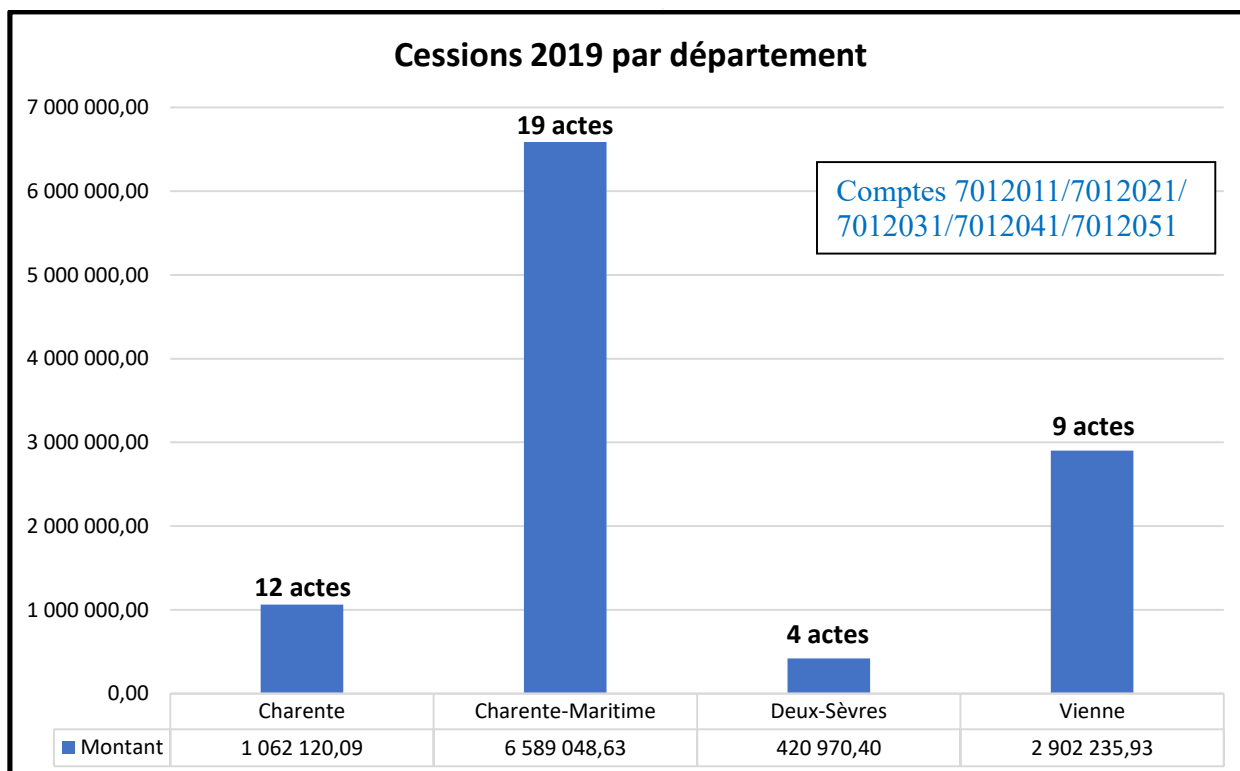
Cette année-là, la cession la plus importante, en terme de montant du foncier, a été réalisée avec le Syndicat Mixte Portuaire Ports de Commerce de Rochefort et Tonnay en Charente pour un peu plus de 2 000 000 €.

L’opération « Voie Douce » portée avec la Communauté de Communes de Cognac a entraîné des cessions de faible valeur pour un montant total de 47 612.40 € (cessions concernant 10 communes).

La convention de 2013 avec Surgères relative à la réhabilitation de la friche industrielle de Sergent-Prolac connaît son dénouement en 2019. Ce projet se traduira par la création de 45 logements.

De même, la convention de 2014 avec la commune de Saintes et la communauté d’agglomération de Saintes relative au développement économique est clôturée fin 2019. Ce projet d’ampleur a abouti au maintien d’une entreprise de fabrication de meubles.

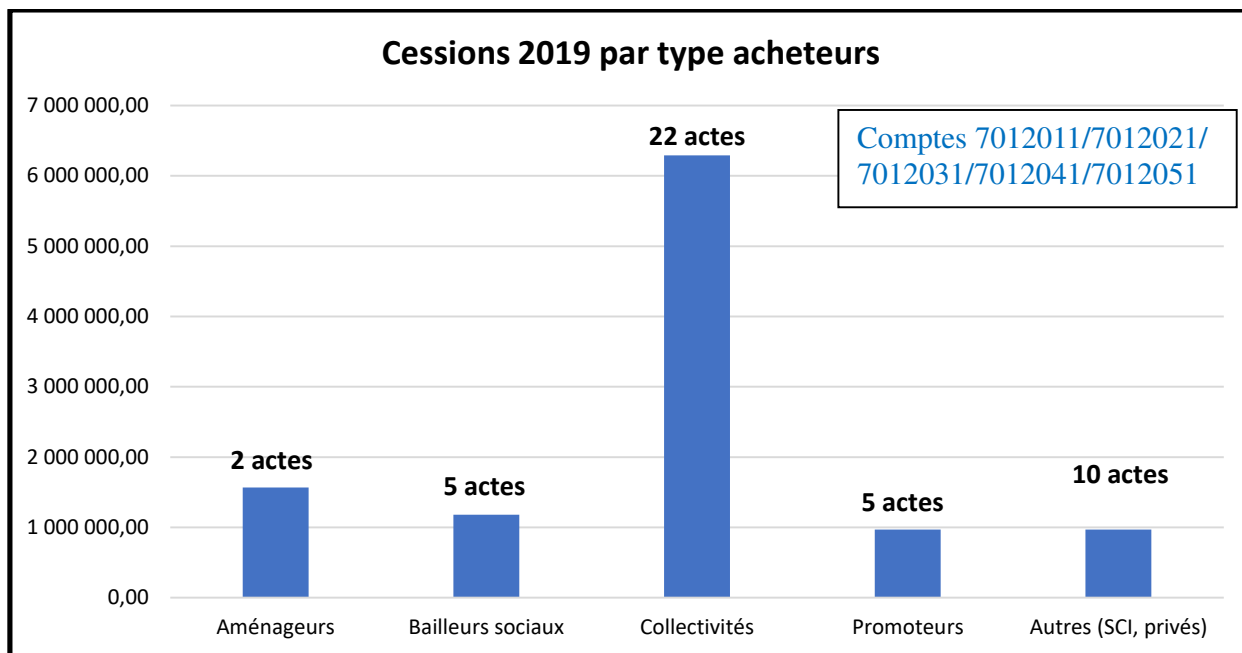
Au cours de 2019, la majorité des 44 actes de cessions s’est produite en Charente-Maritime, comme le montre le graphique ci-dessous qui donne le montant cumulé et le nombre d’actes signés :



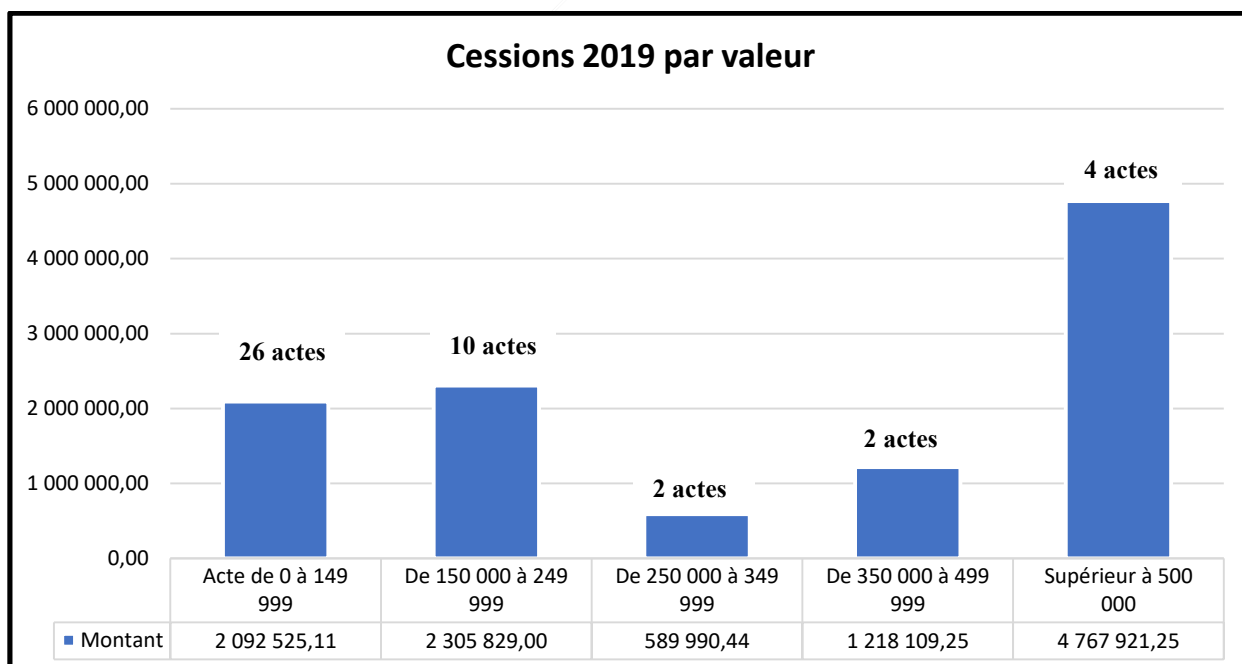
*Extrait de la balance, ne tient pas compte des frais de portage rétrocedés*



La répartition des cessions par type d'acheteurs, comme le présente le graphique ci-dessous, indique que les ventes se font principalement aux collectivités puis aux aménageurs :



*Extrait de la balance, ne tient pas compte des frais de portage rétrocedés*



*Extrait de la balance, ne tient pas compte des frais de portage rétrocedés*





Fin 2019, 17 cessions non comptabilisées, en raison de la clôture comptable, sont intervenues pour un montant total de 16 383 410.54 €, dont la cession à l'EPA Bordeaux-Euratlantique pour un montant de plus de 9.7 M€.

La prise en compte de ces cessions non comptabilisées se traduit par une activité foncière en 2019 d'un montant de 28 656 708.81 € (12 273 298.27 + 16 383 410.54) pour un prévisionnel de 23 050 000 €.

Les cessions réalisées en 2019 correspondent à 1880 logements en projet décomposés de la façon suivante :

- Pour les actes comptabilisés : 508 logements dont 188 logements sociaux
- Pour les actes signés et non comptabilisés : 1372 logements dont 512 logements sociaux.

Les équipes de l'EPF sont très mobilisées pour évoquer régulièrement les perspectives de cession avec les collectivités sous convention avec l'EPF. L'établissement veille à ce que les difficultés de sortie de l'opération ou un retard de gestion de projets n'entraînent pas systématiquement un allongement de la durée de portage.

Il convient de souligner que le conseil d'administration a rappelé lors de l'adoption de la maquette pluriannuelle (PPI) en novembre 2018 son attachement à une fiscalité faible, un endettement maîtrisé et donc un niveau de rotation des stocks suffisant pour assurer un financement durable, sain et optimisé de la capacité d'intervention de l'EPF sur son territoire de compétence.

On rappellera enfin que les actes de cession prévoient systématiquement un apurement des comptes sur facture avant la fin de l'année qui suit la cession. En effet, au moment de l'établissement du prix de cession, soit plusieurs mois avant la date de signature de l'acte pour permettre à la collectivité de délibérer et au notaire de préparer l'acte, diverses sommes à la charge de l'EPF ou à son bénéficiaire peuvent ne pas être encore connues (taxe foncière, redevances agricoles...). Cette disposition permet d'ajuster *in fine* le prix de vente à la valeur exacte du stock et d'apurer celui-ci, conformément aux engagements pris par les collectivités dans les conventions opérationnelles.

### **2.3 - Les produits SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)**

Les collectivités de plus de 3 500 habitants (comprises dans une agglomération à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants) ainsi que les grandes villes ont une obligation d'accueillir une proportion minimum de logements sociaux sur leur territoire, avec des quotas respectifs de 20% et 25%.

En cas d'absence de résultats relatifs à cette obligation, la loi SRU du 13 décembre 2000, modifiée par la loi ALUR (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, sanctionne les collectivités déficitaires qui doivent payer une pénalité dont l'objectif est de participer au financement de logements sociaux.

Hormis pour les communes appartenant à des EPCI à fiscalité propre disposant de la délégation des aides à la pierre de l'Etat (notamment, Bordeaux Métropole et Grand Poitiers), l'EPF perçoit le produit des pénalités des communes déficitaires concernées par les dispositions de la loi SRU sur son périmètre de compétence.

Lorsque les communes déficitaires sont déclarées carencées, le Préfet délègue le droit de préemption à l'EPF.

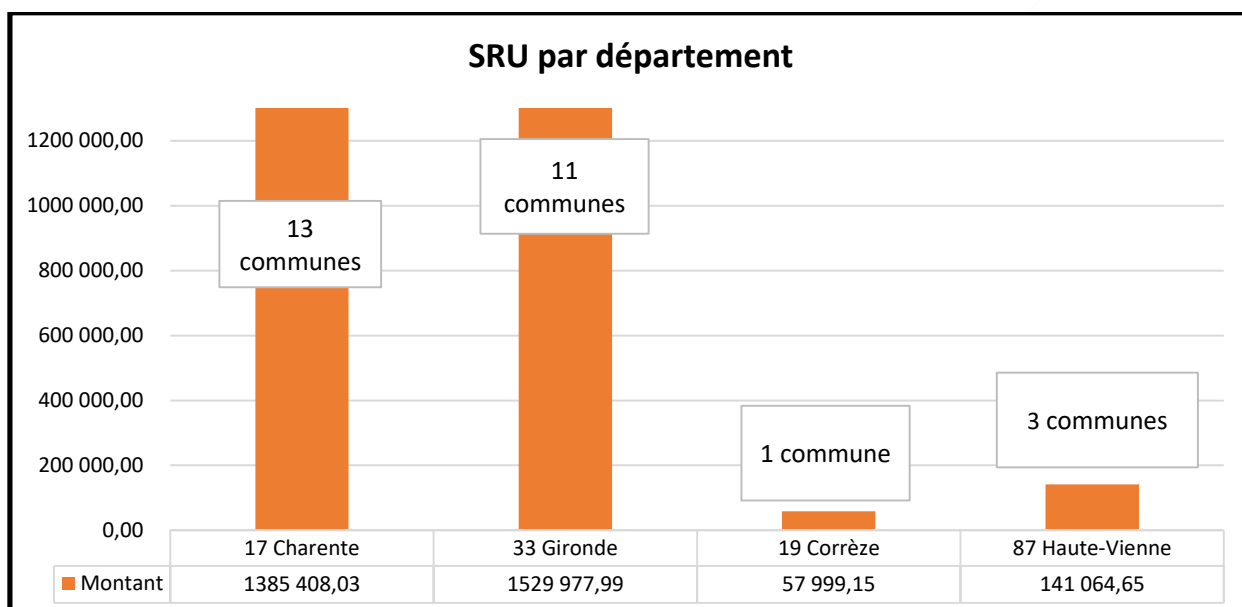
Le conseil d'administration peut choisir de financer, par délibération, une participation à la couverture d'éventuels déficits d'opérations sur les fonciers portés par l'EPF et dans le cadre de conventions relatives au développement de l'offre de logement social avec les communes déficitaires et/ou carencées. En effet, la valeur du foncier est particulièrement élevée sur une partie de ces communes.



Au titre de 2019, l’EPF a perçu 3 114 449.82 €, provenant de pénalités payées par 28 communes, pour un prévisionnel budgétaire de 1 000 000 €.

Ces recettes, qui peuvent être très variables d’une année sur l’autre, sont affectées par le conseil d’administration et font l’objet d’un suivi quant à leur utilisation future en dépenses (voir 3.1 – Dépenses / Minorations). L’exécution de l’affectation des minorations SRU ne se fait qu’au moment de la cession d’où un décalage entre l’attribution de la minoration SRU et son exécution.

Le graphique suivant détaille les versements par département et le nombre de communes concernées :



## 2.4 - Les subventions

Le compte 74 « Subventions » s’établit à 959 319.72 €. Il regroupe notamment les subventions perçues au titre :

- Du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour des biens situés dans les secteurs de mesures foncières de Antargaz à Gimeux (Dépt 16) et Merpins (Dépt 16) pour la somme de 198 655 €. Ces subventions proviennent de la Région, du Département, de la DREAL, de la Communauté d’Agglomération du Grand Cognac et de la société Antargaz.  
Il est précisé qu’il s’agit pour cette année 2019 du dernier appel de fonds, les communes concernées devant racheter l’ensemble du foncier dans le courant de l’année 2020 ;
- Du financement de l’opération de fouilles archéologiques préventives liée à la requalification urbaine de l’îlot Renaudin à Angoulême (Dépt 16) pour la somme de 670 281.70 € versée par l’INRAP ;



- Du financement de l'opération de requalification de l'îlot urbain « Sergent Prolac » située sur la commune de Surgères (Dépt 17) visant à développer un éco-quartier sur le plan de la performance et référentiel pour la somme de 50 634.66 € (ADEME) ;

- Du diagnostic et plan de gestion d'une pollution d'une friche industrielle « Site Mathé » située au Vanneau Irleau (Dépt 79) pour la somme de 26 831.70 € (ADEME) ;

Les autres subventions sont des participations des communes au salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) qui s'est déroulé début décembre 2018 à Paris, représentant 12 916.66 €.

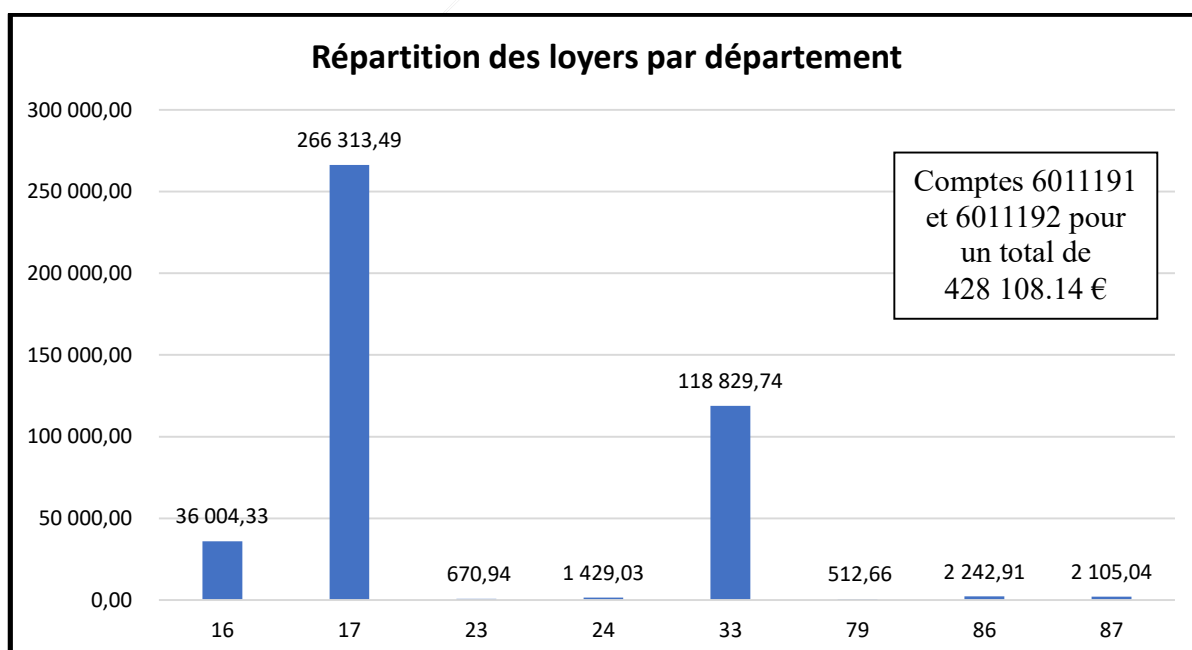
## 2.5 - Les autres recettes

Ces recettes comprennent les loyers, les intérêts produits par les consignations et les remboursements de taxes foncières.

- Dans le cadre de son portage foncier, l'EPF bénéficie de loyers agricoles ou urbains qui viennent à terme en déduction des cessions.

L'EPF perçoit les loyers et charges et assure le paiement des charges d'entretien et de fonctionnement afférentes au bien dont il est propriétaire. Il assure les relations avec les locataires et les occupants. L'EPF assure directement la gestion des biens occupés lors de l'acquisition. En 2019, ces recettes représentent 428 108.14 € pour un prévisionnel de 200 000 €. Ces recettes bien que relativement faibles au regard du niveau d'intervention foncière viendront en déduction des futurs prix de vente pour les opérations concernées.

Le graphique suivant montre la répartition des loyers par département. Pour 2019, les loyers concernent majoritairement la Charente-Maritime et la Gironde :



- En 2019, les intérêts liés aux sommes consignées représentent un peu plus de 15 000 €. (Voir 4.5 – Les consignations)
- Pour mémoire, dans le cadre des baux commerciaux, les locataires reversent à l'EPF le montant de la



taxe foncière payé par celui-ci. Pour 2019, les remboursements représentent 637 919.97 €.

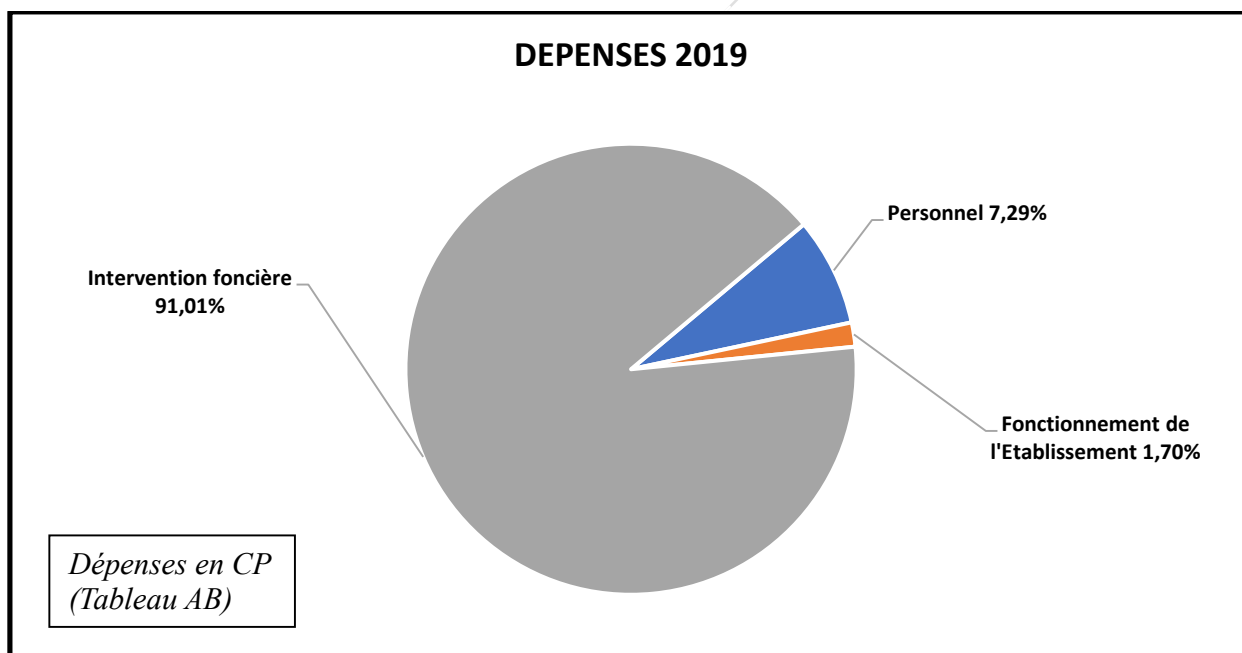
### **3- LES DEPENSES**

Comme lors du vote du budget initial, le compte financier s'exécute par enveloppes budgétaires :

- L'enveloppe « Fonctionnement » qui regroupe les dépenses d'intervention foncière et le fonctionnement courant de l'établissement ;
- L'enveloppe « Personnel » ;
- L'enveloppe « Investissement » traitée dans le point 4 concernant le bilan.

En 2019, le montant total des charges réalisées y compris les charges financières s'élève à 50 343 376.11 €, investissement non compris, pour un prévisionnel de 70 085 000 €.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de ces dépenses en crédit de paiement, mentionnées dans le tableau des autorisations budgétaires :



#### **3.1 - LES DEPENSES D'INTERVENTION FONCIERE**

L'intervention foncière enregistre la totalité des dépenses effectuées au cours de l'opération de portage : les acquisitions, les frais de notaire, de géomètre, les études, les travaux, les dépollutions et démolitions, les assurances, les impôts...

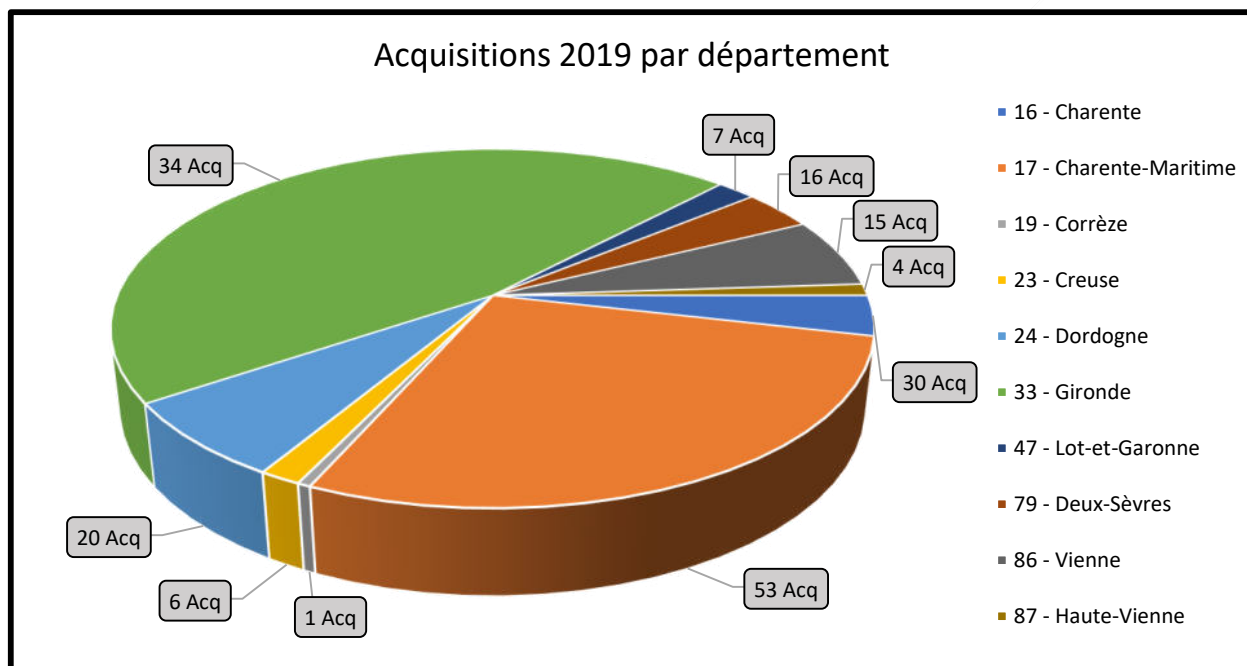
Les dépenses d'intervention foncière (Tableau 2 - AB) s'élèvent à hauteur de 45 818 302.76 € en CP, pour un

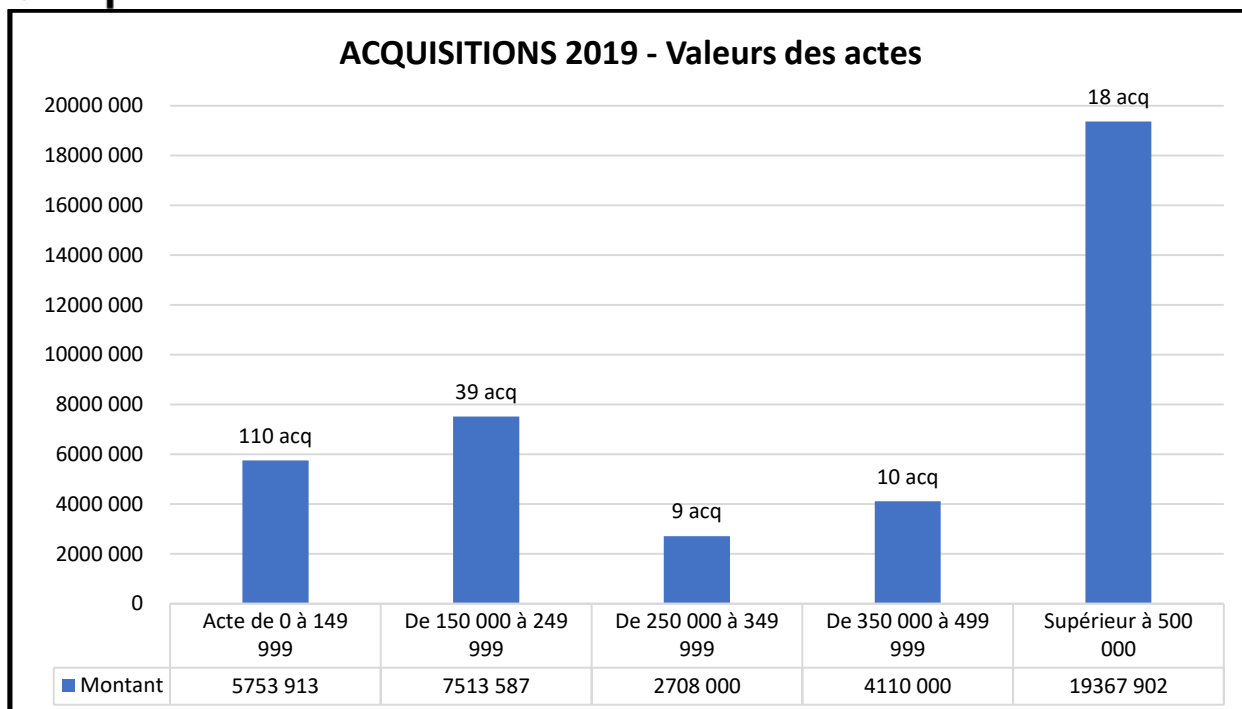


prévisionnel de 64 500 000 €, soit un taux d’exécution de 71%.

**Les acquisitions :**

L’année 2019 a enregistré 186 acquisitions foncières pour un montant de 39 453 402.20 € (compte 601111) et qui se répartissent sur le territoire de compétence de la façon suivante :





7 acquisitions d’1 M€ et plus ont été réalisées en 2019.

L’acquisition la plus importante en terme de montant a été réalisée avec le Groupement forestier du domaine de Drolin sur les communes de Mérignac et St Médard en Jalles pour un montant de 3.5 M€.

Plusieurs acquisitions ont été réalisées à Gujan-Mestras (17) pour répondre à leur déficit en logements sociaux (+ de 5.2 M€).

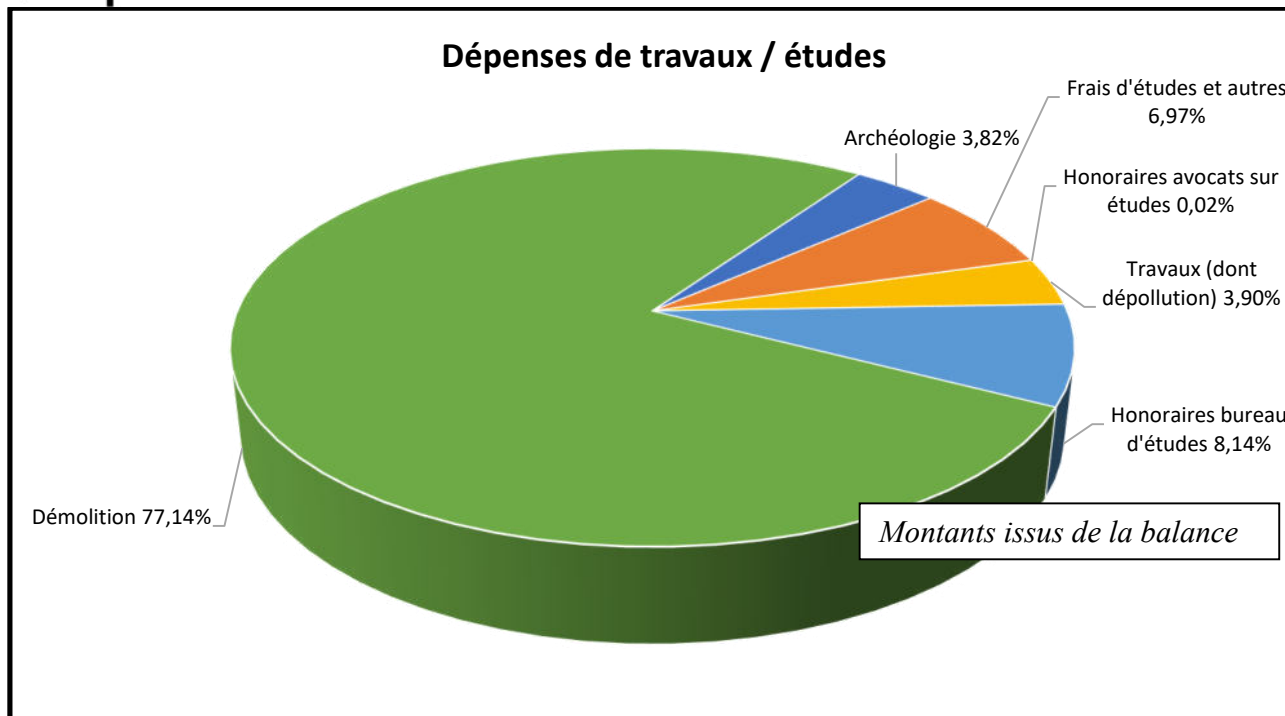
De plus, une grande partie des acquisitions concernent la redynamisation/revitalisation de centre-bourg pour un montant de + de 9M€.

De la même façon que les cessions, 19 actes d’acquisitions de fin 2019 n’ont pas été comptabilisés pour plusieurs raisons : dossiers sous procédure expropriation, signatures d’actes tardives fin décembre.

La prise en compte de ces acquisitions non comptabilisées se traduit par un montant de portage foncier en acquisitions (compte 601111) en 2019 de 44 578 617.40 € (39 453 402.20 + 5 125 215.20) pour un prévisionnel de 45.8 M€.

### **Les études et travaux :**

En 2019, le montant des études et travaux s’établit à 6 129 158.18 € pour un prévisionnel de 10 000 000 €.



*Frais d'études : Marché d'études préalables, marché de DUP, marché d'études sur du foncier commercial  
Autres frais d'études : Frais de géomètre*

Quelques faits marquants en 2019 :

- Démolition de :
  - o L'école de gendarmerie à Châtelleraut représentant plus d'1 M€ de travaux en 2019
  - o Greta à Niort
  - o Garage Barrouilhet à Angoulême (riche emblématique en entrée de ville)
  - o Ecole Notre Dame à Ussel
- Lancement des travaux de clos couverts sur Cognac qui vont durer un an et demi.

Les études et travaux ont été moins importants que le prévisionnel du fait notamment :

- De l'annulation de la démolition de Niort Ribray-Gavacherie. Travaux transférés sur le bailleur social.
- Du décalage en 2020 de la démolition de Lithobru à Cognac dû à des négociations entre le futur promoteur et l'ABF, impactant les démolitions et la dépollution du site.
- De la non-attribution du lot 2 – Dépollution du site Chaignaud à La Rochefoucauld pour un problème de bouclage du financement par la collectivité.

#### **Les minorations :**



fusionnées).

Jusqu'en 2019, le conseil d'administration a délibéré pour attribuer des minorations réparties en 3 dotations : minorations SRU, minorations sur travaux et minorations sur fonds propres (ces 2 dernières ont maintenant été

Le montant des minorations **voté par le Conseil d'administration** en 2019 est de :

- Minoration SRU = 613 000 €
- Minoration Travaux = 100 000 €

Le montant **consommé** (au moment des cessions) des minorations en 2019 de :

- Minoration SRU = 735 812.30 €
- Minoration Travaux = 155 398.56 €
- Minoration sur fonds propres = 522 000 €

Les minorations ayant fait l'objet d'une délibération adoptée en Conseil d'administration et non consommées dans l'année sont provisionnées (voir point 4.4).

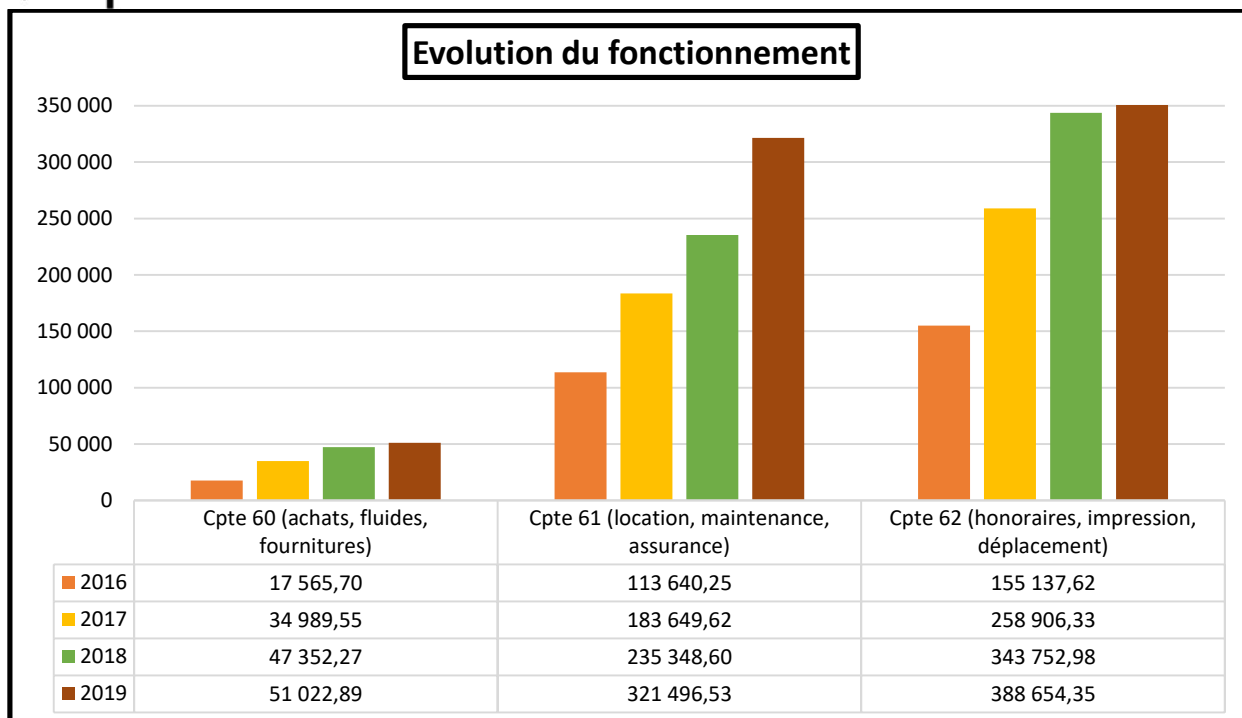
Le détail des minorations est **annexé au présent rapport**.

### 3.2 - LE FONCTIONNEMENT COURANT DE L'ETABLISSEMENT

Le fonctionnement courant de l'Établissement (hors personnel) s'élève quant à lui à 854 852.48 € (tableau AB en CP) pour un prévisionnel de 1 195 000 €.

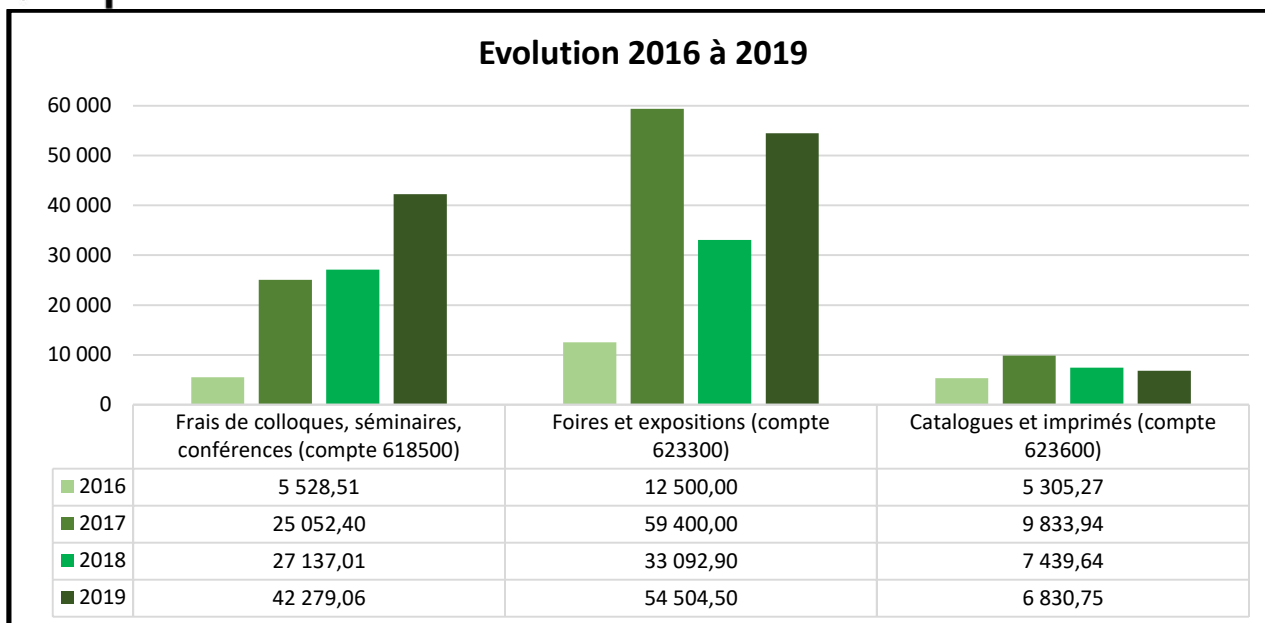
Sous ce poste, on retrouve tous les frais de fonctionnement de l'Établissement tels que l'électricité ; le chauffage ; le carburant ; les différentes maintenances informatique, téléphonique ; les locations ; la communication ; les prestations de nettoyage ; les frais de déplacement...



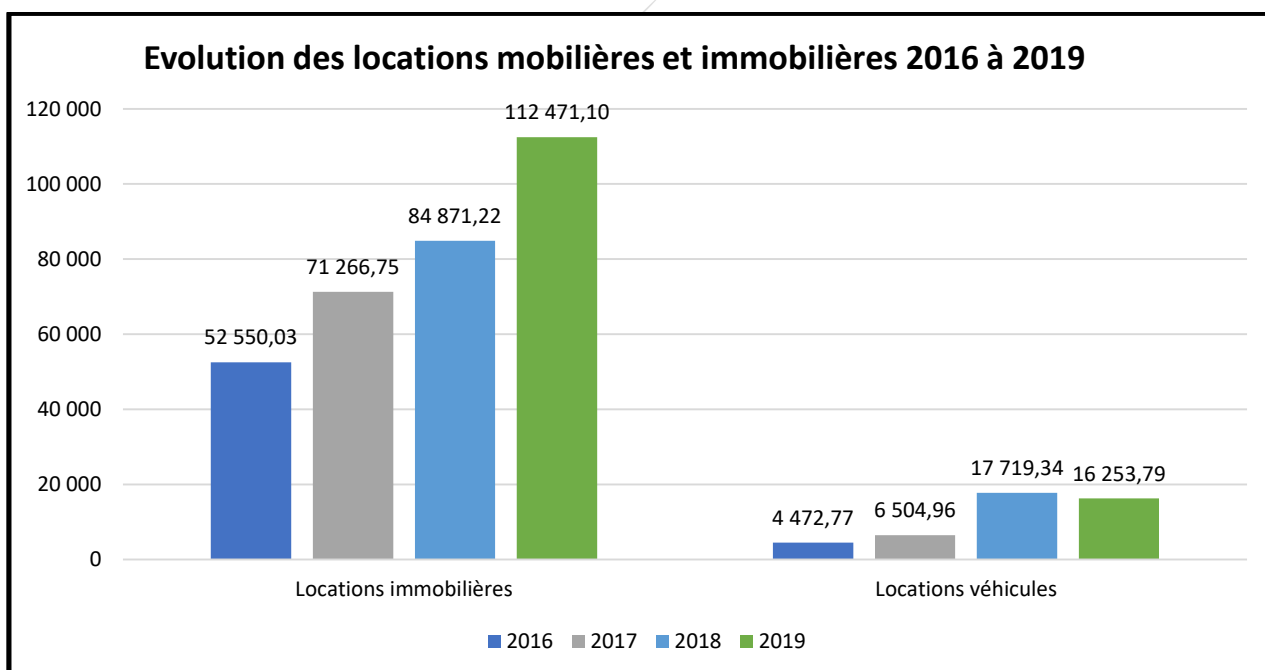


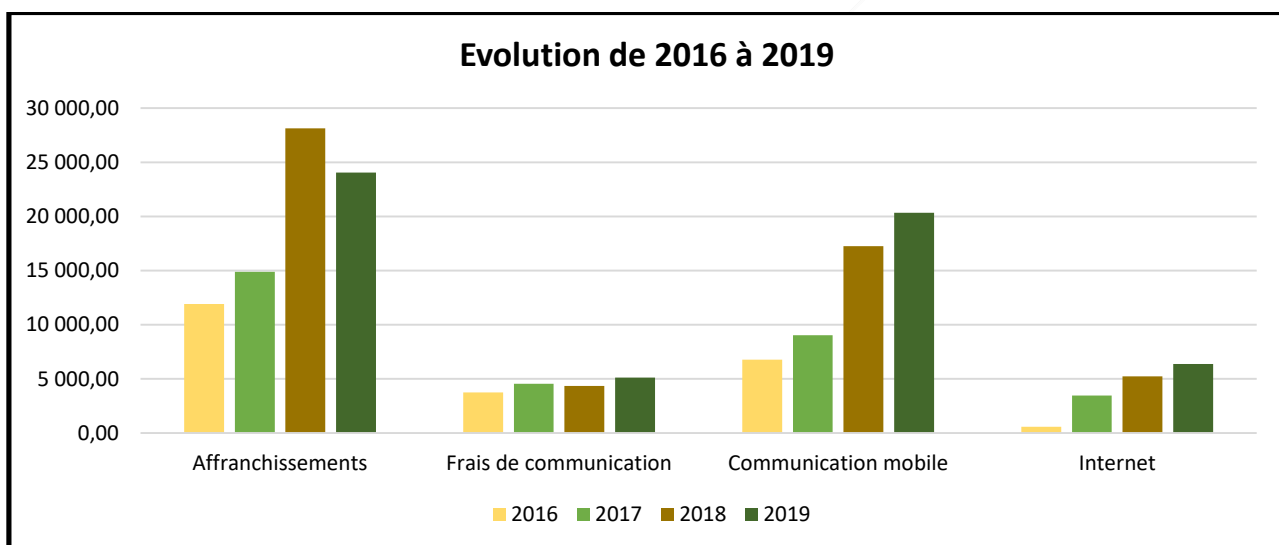
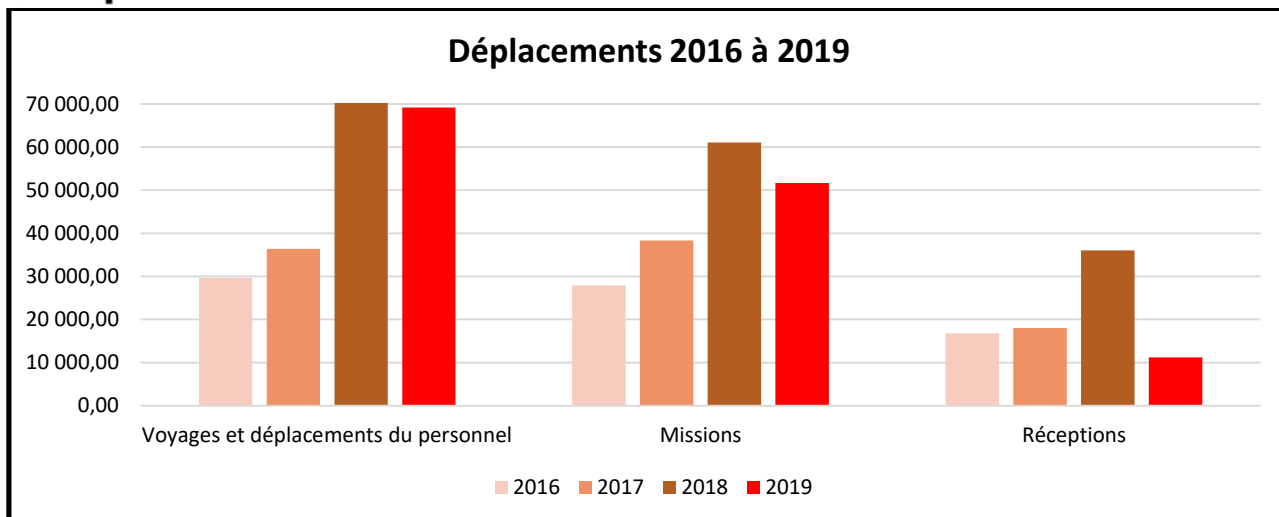
En 2019, première année complète après l’extension, l’EPF Nouvelle-Aquitaine est donc intervenu sur un territoire élargi à 10 départements. Aussi comme dans les autres domaines, les dépenses de fonctionnement ont connu une nette évolution en rapport avec cette extension avec un effectif de 55.554 ETPT sur une année complète contre en 2018 et 2017.

L’évolution du compte 61 est notamment due par la prise à bail de locaux supplémentaires, la location du logiciel Ressources Humaines et l’accompagnement au changement par un prestataire extérieur.



*A noter, les dépenses relatives au SIMI de décembre 2018 ont été payées en 2019 pour un montant de 72 530 € (compte 623300).*





### 3.3 - LE PERSONNEL

Les charges de personnel qui correspondent à l'enveloppe de « Personnel » telle que définie dans GBCP, s'élèvent à hauteur de 3 670 220.87 € pour un budget voté de 4 390 000 €, soit un taux d'exécution de 84%. L'enveloppe n'a pas été consommée en totalité car le poste de Directeur Général Adjoint a été vacant pendant 8 mois et aussi parce que le salaire du Directeur Général par intérim a été pris en charge par l'Etat pendant 4 mois et non remboursé.

Dès la publication du décret d'extension du territoire en mai 2017, l'EPF avait amorcé de nouveaux recrutements afin de faire face à son nouveau territoire. Mais c'est en 2018 que l'accroissement de ses équipes a été finalisé pour se stabiliser à fin 2019 à un effectif physique de 57 personnes dont 56 en CDI (hors DG et agent comptable).



## 4- LE BILAN

### 4.1 - LES FRAIS D’INVESTISSEMENT DE L’ETABLISSEMENT

Les dépenses d’investissement s’établissent à 237 788.42 € en CP pour un budget de 470 000 €.

Cette enveloppe regroupe le mobilier, le matériel informatique et logiciels, les véhicules ainsi que les travaux sur sol d’autrui, l’EPF étant locataire de ses bureaux.

Le matériel informatique, les licences et logiciels représentent un montant de plus de 23 424.12 €. Ce montant s’explique par le fait que les licences, logiciels ont été acquis en location (en exploitation et non en investissement comme initialement prévu dans le budget).

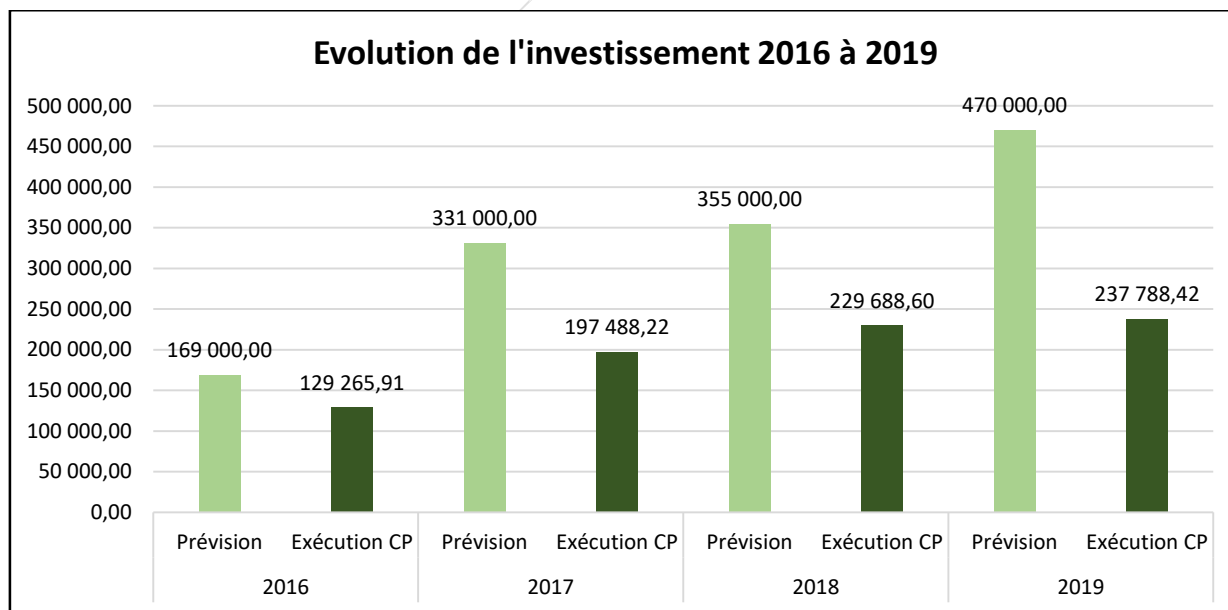
Concernant ses locaux, l’EPF n’a pas effectué en 2019 de travaux importants pour se laisser le temps de négocier une prise à bail supplémentaire de locaux avec le propriétaire.

Mais les travaux réalisés en 2018 ont été comptabilisés pour un montant de 105 000 € en 2019.

Pour mémoire, l’évolution de la superficie des locaux loués à Poitiers est la suivante :

- 2015 : 1er, 3e et 4e étage pour 455,46 m<sup>2</sup>
- 2016 : 2e étage supplémentaire pour 300,77 m<sup>2</sup>
- 2018 : extension 2e étage + 1er étage pour 281,36 m<sup>2</sup>

A ce jour, l’EPF occupe une surface totale de 1 112 m<sup>2</sup> (parties communes incluses). De plus, l’EPF dispose de deux sites de bureau de passage à Limoges (à 100 m de la gare TER et Grandes Lignes), Libourne (à 100 m de la gare TGV).



L’état des amortissements détaillant les investissements, est [annexé au présent rapport](#).



## 4.2 - LES STOCKS

Les stocks fonciers d'un montant total au 31/12/2019 de 129 046 194,22 € sont détaillés [en annexe](#).

En 2019, la variation de stocks est de - 33 897 550,80 € pour un budget prévisionnel de - 33 000 000 €. Une variation négative de stock décrit des acquisitions plus importantes que des cessions.

Cette constatation pour l'exercice 2019 est logique du fait d'acquisitions sur les nouveaux territoires alors que les cessions ne concernent que les territoires historiques.

La répartition par département :

	2018	2019
16 Charente	20 972 772,91	23 521 935,37
17 Charente-Maritime	44 277 429,52	48 864 136,97
19 Corrèze	26 879,34	283 029,23
23 Creuse	170 048,42	829 937,65
24 Dordogne	244 580,13	3 049 695,84
33 Gironde	11 738 228,88	30 453 595,19
47 Lot-et-Garonne	96 456,93	944 453,66
79 Deux-Sèvres	10 410 901,61	12 798 158,10
86 Vienne	7 186 502,83	7 805 512,44
87 Haute-Vienne	23 402,85	494 299,77
Non affecté	1 440,00	1 440,00
	<b>95 148 643,42</b>	<b>129 046 194,22</b>

L'année 2019 confirme la montée en charge de l'EPFNA par la constitution d'un stock foncier sur les nouveaux territoires.

Le département de la Dordogne voit son stock multiplié par 15 par rapport à 2018, provenant d'acquisitions réparties sur la quasi-totalité du territoire.

Pour le Lot-et-Garonne, l'augmentation du stock entre 2018 et 2019, s'explique par l'aboutissement de plusieurs négociations suite aux nombreuses signatures de conventions en 2018, première année d'exercice plein de l'EPFNA sur le département. La plupart des acquisitions sont réalisées sur des communes de taille modeste.

Pour la Gironde, la forte croissance correspond s'explique d'une part par la concrétisation des négociations entamées sur un volume important de conventions passées en 2018, et par de nombreuses acquisitions sur les communes carencées (Vayres, Izon et Gujan Mestras). Mais aussi, le démarrage de l'activité opérationnelle sur la métropole et les premières acquisitions dans le cadre des conventions de réserve foncière avec Bordeaux Métropole.

En Creuse, de nombreuses acquisitions ont été réalisées dans le cadre des conventions opérationnelles avec les collectivités initiées en 2018. Néanmoins, le montant de ces acquisitions foncières reste bien souvent résiduel vu le caractère rural marqué du territoire.



Sur la Haute Vienne, plusieurs recours ont été exercés sur des préemptions réalisées sur Limoges Métropole. A ce titre, le montant d'intervention foncière réalisé en 2019 reste mesuré par rapport à ce qu'il aurait pu être.

Pour la Corrèze, une évolution de stock limitée à une seule intervention (Ussel) avec l'acquisition et la démolition d'une friche en centre-ville pour y accueillir une opération résidentielle.

En Charente, une légère augmentation du stock est constatée en raison de la concrétisation de nombreuses acquisitions prévues de longue date notamment sur l'agglomération d'Angoulême. Dans le même temps, certaines signatures de cessions prévues en 2019 ont dû être décalées pour des raisons opérationnelles.

L'activité de l'EPF en Charente-Maritime se caractérise par une légère augmentation du stock et une forte augmentation des cessions foncières en 2019 qui permettent la réalisation de projets engagés depuis plusieurs années (communauté d'agglomération de La Rochelle, La Rochelle, Saint Palais sur Mer, Rivedoux Plage)

Pour les Deux-Sèvres, une augmentation du stock liée à un décalage dans le temps de cessions relatives à des projets complexes.

Pour la Vienne, on remarque une légère augmentation du stock, avec des acquisitions ayant compensé les deux grosses cessions à Poitiers (république IV et stade des dunes).

#### 4.3 - LA DETTE

L'EPF est très peu endetté car il n'a pas recouru à l'emprunt depuis 2013. Le capital restant dû au 31/12/2019 est de 107 142.96 € et le remboursement du capital en 2019 s'est élevé à 107 142,84 € ([voir annexe](#)).

Dans son prévisionnel 2019, afin de faire face à des acquisitions importantes sur les nouveaux territoires, l'EPF prévoyait la contractualisation d'emprunts à hauteur de 10 000 000 € et l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 2 000 000 €. L'EPF n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2019 en raison du niveau de besoin en fonds de roulement suffisant grâce à l'application de la TSE sur les nouveaux territoires et à la rotation du stock (acquisitions/cessions)

#### 4.4 - LES PROVISIONS

Les provisions d'un montant total au 31.12.2019 de 32 067 296.25 € sont composées de :

- Provisions pour minoration foncière : 30 682 296.25 €
- Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnisation : 185 000 € ;
- Autres provisions pour risques et charges : 1 200 000 € dans le cadre du litige opposant l'EPF et la commune de Dolus d'Oléron (opération Fief Melon) et dans l'attente des décisions judiciaires à venir.

Le stock de provisions au titre des minorations est issu de décisions du conseil d'administration prises depuis 2014.

Une [annexe](#) retrace les créations et reprises de l'année 2019, ainsi que le détail.



#### 4.5 - LES CONSIGNATIONS

Les consignations représentent un montant total de 5 063 197.13 € qui se décompose de la manière suivante :

- 28 514.81 € relatif au dépôt de garantie lié à la location des locaux de Poitiers.
- 5 034 682.32 € correspondant à 35 dossiers de consignations en cours au 31/12/2019.

Dès lors qu'il y a obstacle au paiement ou dans le cas d'une préemption qui ne peut pas être payée à la date butoir, les sommes sont consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les consignations liées au foncier sont détaillées [en annexe](#).

#### **5- LE RESULTAT COMPTABLE**

Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre les produits et les charges en tenant compte de la variation des stocks. Ce résultat est excédentaire pour 2019 et s'établit à 26 828 767.70 €.

Pour rappel, les réserves de l'EPF au 31/12/2019 sont de 91 718 529.06 €. L'analyse du tableau du bilan permet de voir que cette réserve, cumulée à l'enveloppe des provisions et du résultat (150 614 593.01 €) du présent exercice couvrent l'actif immobilisé et les stocks (134 550 789.86 €).

L'excédent ci-dessus, augmenté des dotations aux amortissements, des provisions – dont les provisions de minoration foncière - et diminué des cessions d'actifs ainsi que des reprises sur provisions, représente la capacité d'autofinancement dont peut bénéficier l'établissement, pour notamment, financer ses immobilisations (acquisition de logiciels, de mobiliers, de véhicules) et principalement rembourser le capital de la dette. En 2019, la capacité d'autofinancement s'élève à 30 017 119.62 €.

La variation de trésorerie et celle du fonds de roulement complètent cette information et sont soumises au vote du conseil d'administration :

- Variation du fonds de roulement = 22 553 420.68 €
- Variation du besoin en fonds de roulement = 20 644 235.12 €
- Variation de la Trésorerie = + 1 909 185.56 €

#### **6- LA TRESORERIE AU 31/12/2019**

La trésorerie finale est de 16 708 058.88 €.

Elle peut servir lors des prochains exercices à combler le manque à gagner provenant des cessions minorées et pour lesquelles 30 682 296.25 € ont été provisionnés.

L'ensemble des tableaux et annexes [sont joints](#) à la délibération approuvant le compte financier de l'exercice 2019.



## **ANNEXE COMPTABLE** **COMPTE FINANCIER 2019**

### **1. Les faits caractéristiques de l'exercice**

Sur 2019, le coût d'achat dans le cadre du portage foncier est de 39 453 402,20 € dont dix huit acquisitions d'un montant supérieur à 500 000 € totalisent la somme de 24 691 534,00 €, soit plus de 62% de l'ensemble des acquisitions.  
En contrepartie, les produits de la fiscalité affectée s'élèvent à 32 184 578,00 € contre 23 481 795,00 € l'an dernier.

### **2. Les principes, règles, méthodes comptables**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'EPFNA est soumis à l'instruction comptable et budgétaire commune, année de la mise en œuvre du décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) qui vise à l'amélioration de la qualité budgétaire et comptable. La mise en place d'une comptabilité générale en droits constatés et d'une comptabilité budgétaire de caisse permet de disposer de deux outils complémentaires aux finalités distinctes.

La comptabilité budgétaire permet de disposer d'un outil d'anticipation et d'analyse afin de mener à bien les projets et activités en prévoyant les ressources nécessaires à leur réalisation.

La comptabilité générale détermine la situation patrimoniale et le résultat de l'activité.



### 3. Le bilan

Il représente la situation financière de l'établissement et récapitule ses éléments actifs, ses éléments passifs et ses capitaux propres.

a) Les éléments d'actifs sont les éléments identifiables du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'EPFNA.

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	185 703,61	131 081,95	54 621,66	58 696,27
Immobilisations corporelles	919 182,44	532 405,59	386 776,85	333 509,94
Immobilisations financières	5 063 197,13		5 063 197,13	6 096 421,37
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 168 083,18</b>	<b>663 487,54</b>	<b>5 504 595,64</b>	<b>6 488 627,58</b>
Stocks	129 046 194,22		129 046 194,22	95 148 643,42
Créances	6 650 046,61		6 650 046,61	5 133 602,33
Disponibilités	16 708 058,88		16 708 058,88	14 798 873,32
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>152 404 299,71</b>	<b>0,00</b>	<b>152 404 299,71</b>	<b>115 081 119,07</b>
<b>TOTAL</b>	<b>158 572 382,89</b>	<b>663 487,54</b>	<b>157 908 895,35</b>	<b>121 569 746,65</b>

- L'actif immobilisé

- Les immobilisations incorporelles en valeur nette s'élèvent à 54 621,66 € en 2019 contre 58 696,27 € en 2018. Cette diminution est justifiée par le peu d'acquisitions de licences et de logiciels et l'application de la règle de l'amortissement sur 12 mois des biens de valeur unitaire inférieure ou égale à 500 € HT.
- Les immobilisations corporelles passent de 333 509,94 € en 2018 à 386 776,85 € en 2019. Les principaux postes de dépenses correspondent à des travaux d'aménagement des locaux de l'EPF, à la régularisation de déduction de TVA effectuée à tort sur acquisition de véhicules automobiles et enfin à l'achat de mobilier de bureau.
- Les immobilisations financières dénotent une importante activité foncière, essentiellement par voie de préemption, dont le dénouement n'a pu avoir lieu dans les délais réglementaires, d'où la consignation des montants des acquisitions envisagées.

Toutefois celles-ci sont en diminution d'environ un million d'euros par rapport à 2018.

- L'actif circulant

- Les stocks, reflets de l'activité foncière, s'élèvent à 129 046 194,22 € en 2019 contre 95 148 643,42 € en 2018, soit une variation de stocks égale à – 33 897 550,80 €. En d'autres termes sur cet exercice, dans le cadre du portage foncier, l'EPFNA a acquis plus de biens qu'il n'en a cédés.
- Les créances sont désormais égales à 6 650 046,61 € dont un crédit de TVA de 1 635 773,00 €.
- Le compte de disponibilités est égal à 16 708 058,88 €. Son montant reste élevé et supérieur de 1 909 185,56 € par rapport à 2018.

b) Les éléments du passif sont classés selon leur provenance et par ordre d'exigibilité croissante.

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
Réserves	91 718 529,06	80 025 316,90
Résultat de l'exercice (bénéfice)	26 828 767,70	11 693 212,16
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>118 547 296,76</b>	<b>91 718 529,06</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>32 067 296,25</b>	<b>29 066 057,29</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>131 859,10</b>	<b>236 709,80</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 006 310,80	264 130,42
Dettes fiscales et sociales	83 188,78	53 487,36
Autres dettes non financières	2 072 943,66	230 832,72
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>7 162 443,24</b>	<b>548 450,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>157 908 895,35</b>	<b>121 569 746,65</b>

- Les réserves de l'établissement sont désormais de 91 718 529,06 €.
- Sur l'exercice 2019, l'établissement dégage un bénéfice de 26 828 767,70 €.
- Les dettes financières, tout comme en 2018, diminuent pour n'atteindre que 131 859,10 €. La Caisse d'Épargne reste le seul organisme prêteur de l'EPFNA.
- Les dettes d'exploitation, moyens de financement liés au cycle d'exploitation, représentent 7 162 443,24 €.

## c) Bilan « solvabilité »

Actif réel à plus d'un an (net)	5 449 973,98	Capitaux permanents	150 667 114,31
Actif à moins d'un an (net)	152 404 299,71	Dettes à court terme	7 187 159,38
<b>TOTAL</b>	<b>157 854 273,69</b>	<b>TOTAL</b>	<b>157 854 273,69</b>

- Le ratio d'indépendance financière, rapport entre les capitaux propres et les dettes, est de 20,65. En conséquence, l'établissement peut largement couvrir ses emprunts avec ses capitaux propres.
- Le ratio de financement des investissements (capitaux permanents/actif à plus d'un an) est égal à 27,64. Cela signifie que les ressources stables permettent de dégager un excédent de liquidité qui pourra servir à financer le besoin en fonds de roulement.
- Le ratio de liquidité (actif à moins d'un an/dettes à moins d'un an) est de 20,89. Très supérieur à 1, il y a lieu de considérer l'EPF comme solvable à court terme.
- Le ratio de solvabilité (actif/dettes) s'élève à 21,64. En conséquence, l'établissement serait apte à rembourser rapidement ses dettes s'il devait cesser brutalement toute activité.

## d) Bilan fonctionnel

Actif stable	5 504 595,64	Passif stable	150 721 735,97
Actif circulant	135 696 240,83	Dettes circulantes	7 187 159,38
Actif de trésorerie	16 708 058,88	Passif de trésorerie	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>157 908 895,35</b>		<b>157 908 895,35</b>

## a. La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF s'établit à la fin de l'exercice 2019 à 30 017 119,62 € et constitue l'excédent de ressources internes généré par l'activité de l'EPFNA. Cette CAF a vocation à couvrir les besoins de financement liés à l'investissement et au remboursement des emprunts, ou à être épargnée dans la perspective de projets.

## b. Le Fonds de Roulement (FR)

Il s'élève à 145 241 856,47 € et correspond à l'ensemble des ressources mis à la disposition de l'EPFNA pour une durée

assez longue, destiné à financer, dans un premier temps, les investissements en biens durables. Il mesure la quantité de ressources non utilisées par les actifs immobilisés qui permettent de couvrir les dépenses d'exploitation de l'EPFNA nettes des encaissements.

c. Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Il se calcule par la différence entre le fonds de roulement et la trésorerie. Il constitue la mesure des ressources financières que l'EPFNA doit mettre en œuvre pour couvrir le besoin financier des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à son activité. Le BFR est de 128 533 797,59 €.

Nota : La répartition des dettes est différente selon de type de bilan. En effet, le bilan « solvabilité » distingue les dettes selon leur échéance (plus ou moins un an) alors que le bilan fonctionnel classe celles-ci selon leur origine.

#### 4. Le compte de résultat

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1	PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
Charges de fonctionnement	24 174 796,13	28 781 665,57	Produits de fonctionnement	51 007 228,02	40 478 062,55
Charges d'intervention	0,00	0,00			
Charges financières	1 751,19	2 862,82	Produits financiers	0,00	0,00
Impôts et taxes	1 913,00	322,00			
Résultat de l'activité (BENEFICE)	26 828 767,70	11 693 212,16	Résultat de l'activité (PERTE)		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>51 007 228,02</b>	<b>40 478 062,55</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>51 007 228,02</b>	<b>40 478 062,55</b>

##### a) Les charges

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 24 174 796,13 € en 2019 contre 28 781 665 57 € en 2018. Cette diminution s'explique par une diminution substantielle des dotations aux provisions (4 414 449,82 € contre 12 852 030,73 € en 2018) et une progression maîtrisée des charges de personnel (+14.6%) Le nombre de fiches de paye est passé de 59 à 60, respectivement pour les mois de janvier et décembre 2019.

- Les charges au titre de la minoration foncière représentent la somme de 1 412 847,86 €, décomposées en 155 398,56 €

pour la minoration foncière travaux, 521 637,00 € de minoration foncière EPF et 735 812,30 € de minoration foncière SRU. Enfin, avec 4 414 449,82 €, les dotations aux provisions restent la principale nature de charges de fonctionnement.

- Les charges financières, en constante diminution, sont proportionnelles au capital restant dû pour le seul emprunt souscrit en 2013 auprès de la Caisse d'Épargne pour la somme de 750 000 €.

#### b) Les produits

- Les produits de fonctionnement progressent d'environ 26%.

Ceux-ci s'élèvent à 51 007 228,02 € en 2019 contre 40 478 062,55 € en 2018. 32 184 578,00€ ont été encaissés au titre de la Taxe Spéciale d'Équipement (23 481 795,00 € en 2018)

- Le résultat comptable 2019 fait apparaître un bénéfice de 26 828 767,70 €.

### 5. Les autres informations

#### a) Les effectifs

L'effectif moyen ETP 2019 est de 55,55 emplois (49,35 en 2018) Pour mémoire, ce ratio prend en compte le Directeur Général, l'agent comptable, les contrats à durée déterminée et les contrats en alternance.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3 670 220,87 € contre 3 142 713, 68 € en 2018, soit une augmentation de 16.8%.

#### b) La dette

Contrat	Montant souscrit	Index	Capital restant dû au 01/01/2019	Capital restant dû au 31/12/2019
CAISSE D'EPARGNE/CA de La rochelle-ZAC de Dompierre	750 000,00	Eur 3M préfixé + 1,33%	214 285,80	107 142,96

L'emprunt souscrit a un taux d'intérêts indexé sur l'Euribor 3 mois, soit un classement 1A suivant la charte Gissler.

c) La trésorerie

Données en euros	2016	2017	2018	2019
Cpte au Trésor au 31/12	24 389 939,42	25 433 080,63	14 798 456,32	16 707 641,88
Chèques à l'encaissement	0,00	0,00	417,00	417,00
<b>TOTAL</b>	<b>24 389 939,42</b>	<b>25 433 080,63</b>	<b>14 798 873,32</b>	<b>16 708 058,88</b>
<b>Variation</b>	<b>2 799 196,84</b>	<b>1 043 141,21</b>	<b>-10 634 207,31</b>	<b>1 909 185,56</b>

Avec un solde de 16 708 058,88 € en 2019, le compte de disponibilités augmente d'environ 13 % par rapport à 2018.

d) Les engagements hors bilan sur 2019

N° de décision de consignation	Tiers	Lieu d'intervention	Montant proposé par l'EPF pour l'acquisition (*)	Montant consigné (15% de la valeur domaine) (*)	Solde
2019/68	SARL AEDI - MARTIN	Bordeaux Métropole - OIM Aéroport - AEDI/MARTIN - Parcelles DT517, 547, 548 et 559	2 980 000,00	447 000,00	2 533 000,00
2019/97	MME ALLIAT-DEPIERREFIXE	La Tremblade - Développement de l'offre de logement social - 58 rue des Riveaux	126 000,00	18 900,00	107 100,00
2019/95	M GIRONNAY	Fouras - Offre de logements en densification et en renouvellement urbain - Rue Rigault de Genouilly	400 000,00	60 000,00	340 000,00
2019/105	CSTS CAZENAVE	Bordeaux Métropole - OIM Aéroport - Boucheries - CAZENAVE - Parcelle AY151	1 200 000,00	180 000,00	1 020 000,00
2019/110	M DEVAUX ALEXANDRE	CA Rochefort Océan - Développement éco & traitement des friches d'activité - 31 av. de la Libération	290 000,00	43 500,00	246 500,00
2019/113	SARL JACQUES MOSSE	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Les Boucholeurs - Lots A et B	53 865,00	8 079,75	45 785,25
2019/114	SARL JACQUES MOSSE	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Les Boucholeurs - Lot C	39 690,00	5 953,50	33 736,50
2019/102	MME ALLARD	Andilly les Marais - Rue du cimetière	150 000,00	22 500,00	127 500,00
2019/103	MME PIANAZZA	Andilly les Marais - Rue du cimetière	65 000,00	9 750,00	55 250,00
2019/152	M CHARRIER JACKY	Fontcouverte - Maintien de l'emploi & du dévelpt du parc de logmts accessibles - RN234 et rte du bourg	97 000,00	14 550,00	82 450,00
<b>Sous-total</b>			<b>5 401 555,00</b>	<b>810 233,25</b>	<b>4 591 321,75</b>

N° de décision de consignation	Tiers	Lieu d'intervention	Montant proposé par l'EPF pour l'acquisition (*)	Montant consigné (15% de la valeur domaine) (*)	Solde
<b>Report</b>			<b>5 401 555,00</b>	<b>810 233,25</b>	<b>4 591 321,75</b>
2019/151	SCI DU 16 QUAI DE L'ISLE	Libourne - Redynamisation du centre bourg - Quai de l'Isle - Parcelles CO147/148/947/948	540 000,00	81 000,00	459 000,00
2019/156	MME ANDRE STEPHANIE	CA de la Rochelle - 135 boulevard sautel - Ilot Paul Doumer	190 000,00	28 500,00	161 500,00
2019/201	M MONIN et MME VITARD	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg - Ilôt Anglade - B 435/4039	61 944,00	10 390,57	51 553,43
2019/202	MME VITARD	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg - Ilôt Anglade - B 4040	36 540,00	6 129,51	30 410,49
2019/203	MME PASQUET	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg - Ilôt Anglade - B 3603 et 4041	36 540,00	6 129,51	30 410,49
2019/218	CSTS NARDO - AE619	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Section AE - Clémenceau 2	109 800,00	18 900,00	90 900,00
2019/218	CSTS NARDO - AE618	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Section AE - Clémenceau 2	110 000,00	20 100,00	89 900,00
<b>Total</b>			<b>6 486 379,00</b>	<b>981 382,84</b>	<b>5 504 996,16</b>

(\*) Le montant proposé par l'EPF peut être inférieur ou égal à l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale.  
Pour autant, le montant consigné doit être égal à 15 % de l'estimation.

Conformément à l'article L.213-4-1 du Code de l'Urbanisme, l'EPFNA a consigné 981 382,84 € pour un total d'engagement de 6 486 379,00 €

e) Les engagements hors bilan en cours

N° de décision de consignation	Tiers	Lieu d'intervention	Montant proposé par l'EPF pour l'acquisition (*)	Montant consigné (15% de la valeur domaine) (*)	Solde
2016/03	SWEEENEY Martine	Saint Xandre - Ilôt l'Eglise	42 550,00	6 382,50	36 167,50
2016/04			42 550,00	6 382,50	36 167,50
<b>Sous-total</b>			<b>85 100,00</b>	<b>12 765,00</b>	<b>72 335,00</b>

N° de décision de consignation	Tiers	Lieu d'intervention	Montant proposé par l'EPF pour l'acquisition (*)	Montant consigné (15% de la valeur domaine) (*)	Solde
<b>Report</b>			<b>85 100,00</b>	<b>12 765,00</b>	<b>72 335,00</b>
2018/05	POLYCLINIQUE DE LIMOGES	Limoges - Opération en renouvellement urbain au niveau de l'ancienne clinique du Colombier	1 200 000,00	180 000,00	1 020 000,00
2018/34	INDIVISION VAYSSIERE	Marcheprime - Développement de l'habitat - Avenue de la Côte d'Argent	2 100 000,00	705 000,00	1 395 000,00
2018/33	SCI DIAS	Marcheprime - Développement de l'habitat - Avenue de la Côte d'Argent	320 000,00	60 000,00	260 000,00
2018/70	CTS GEMON	Saujon - Rue du Presbytère - Ancien hôtel	75 000,00	11 250,00	63 750,00
2019/68	SARL AEDI - MARTIN	Bordeaux Métropole - OIM Aéroport - AEDI/MARTIN - Parcelles DT517, 547, 548 et 559	2 980 000,00	447 000,00	2 533 000,00
2019/97	MME ALLIAT-DEPIERREFIXE	La Tremblade - Développement de l'offre de logement social - 58 rue des Riveaux	126 000,00	18 900,00	107 100,00
2018/34	INDIVISION VAYSSIERE	Marcheprime - Développement de l'habitat - Avenue de la Côte d'Argent	85 623,48	85 623,48	-
2019/95	M GIRONNAY	Fouras - Offre de logements en densification et en renouvellement urbain - Rue Rigault de Genouilly	400 000,00	60 000,00	340 000,00
2019/105	CSTS CAZENAVER	Bordeaux Métropole - OIM Aéroport - Boucheries - CAZENAVER - Parcelle AY151	1 200 000,00	180 000,00	1 020 000,00
2019/110	M DEVAUX ALEXANDRE	CA Rochefort Océan - Développement éco & traitement des friches d'activité - 31 av. de la Libération	290 000,00	43 500,00	246 500,00
2019/113	SARL JACQUES MOSSE	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Les Boucholeurs - Lots A et B	53 865,00	8 079,75	45 785,25
2019/114	SARL JACQUES MOSSE	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Les Boucholeurs - Lot C	39 690,00	5 953,50	33 736,50
2019/102	MME ALLARD	Andilly les Marais - Rue du cimetière	150 000,00	22 500,00	127 500,00
2019/103	MME PIANAZZA	Andilly les Marais - Rue du cimetière	65 000,00	9 750,00	55 250,00
2019/152	M CHARRIER JACKY	Fontcouverte - Maintien de l'emploi & du dvilpt du parc de logmts accessibles - RN234 et rte du bourg	97 000,00	14 550,00	82 450,00
2019/151	SCI DU 16 QUAI DE L'ISLE	Libourne - Redynamisation du centre bourg - Quai de l'Isle - Parcelles CO147/148/947/948	540 000,00	81 000,00	459 000,00
2019/156	MME ANDRE STEPHANIE	CA de la Rochelle - 135 boulevard sautel - Ilot Paul Doumer	190 000,00	28 500,00	161 500,00
2019/201	M MONIN et MME VITARD	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg - Ilôt Anglade - B 435/4039	61 944,00	10 390,57	51 553,43
2019/202	MME VITARD	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg - Ilôt Anglade - B 4040	36 540,00	6 129,51	30 410,49
2019/203	MME PASQUET	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg - Ilôt Anglade - B 3603 et 4041	36 540,00	6 129,51	30 410,49
2019/218	CSTS NARDO - AE619	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Section AE - Clémenceau 2	109 800,00	18 900,00	90 900,00
2019/218	CSTS NARDO - AE618	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Section AE - Clémenceau 2	110 000,00	20 100,00	89 900,00
<b>Total</b>			<b>10 352 102,48</b>	<b>2 036 021,32</b>	<b>8 316 081,16</b>





## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Délibération n° CA-2020-2

#### Vote du compte financier 2019 et affectation du résultat

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

#### Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution suivants :

- 55,55 ETPT dont 0 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 55,55 ETPT hors plafond d'emplois législatif,
- 26 828 767,70 € de résultat patrimonial,
- 30 017 119,62 € de capacité d'autofinancement,
- 22 553 420,68 € de variation de fonds de roulement.

#### Article 2 :

Le conseil d'administration décide :

- D'approuver le compte financier 2019 ci annexé,
- D'affecter le résultat patrimonial à hauteur de 26 828 767,70 € en réserves (compte 1068).

Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Transmis pour approbation

à Madame la préfète de région

Bordeaux, le

La préfète

25 FEV. 2020

Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Secrétaire général  
pour les affaires régionales

Alexandre PATROU

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr

RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

**EPF de Nouvelle Aquitaine**



**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019**

**DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## SOMMAIRE

### COMPTE FINANCIER 2019 :

- Autorisations d'emplois 2019
- Tableau des autorisations budgétaires 2019
- Tableau de l'exécution des dépenses par destination et des recettes par origine 2019
- Opérations liées aux recettes fléchées 2019
- Tableau d'équilibre financier 2019
- Opérations pour compte de tiers 2019
- Plan de trésorerie 2019
- Bilan 2019
- Compte de résultats 2019
- Situation patrimoniale 2019
- Balance définitive après clôture des comptes 2019
- Balance des valeurs inactives
- Synthèse budgétaire et comptable 2019
- Tableau des flux de trésorerie 2019
- Bilan fonctionnel

### ANNEXES :

- Balance définitive avant clôture des comptes 2019
- Tableau de bord de la circulaire GBCP 2019
- Etat du stock foncier
- Suivi des consignations réalisées
- Etat provisions et minorations
- Etat des dettes financières 2019
- Inventaire - Etat des amortissements

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

➤ Tableau des emplois

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	0	57	57
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	55,55	55,55

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETP	ETPT	masse salariale
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale			
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 1 + 2 + 3 )</b>	0	0	0	55,55	57	3 670 220,87	57	55,55	3 670 220,87
<b>1 - TITULAIRES</b>	0	0	0	53,38	56	3 650 463,74	56	53,38	3 650 463,74
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et <u>actes de gestion, dont CAP, déconcentrés</u> dans l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0	0	53,38	56	3 650 463,74	56	53,38	3 650 463,74
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	53,38	56	3 650 463,74	56	53,38	3 650 463,74
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	53,38	56	3 650 463,74	56	53,38	3 650 463,74
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	0	0	0	2,17	1	19 757,13	1	2,17	19 757,13
* Non titulaires de droit public	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Contractuels sous statut :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. CDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. CDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	2,17	1	19 757,13	1	2,17	19 757,13
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	2,17	1	19 757,13	1	2,17	19 757,13
. CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. CDD	0	0	0	2,17	1	19 757,13	1	2,17	19 757,13
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>				0	0	0	0	0	0
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 4 + 5 )</b>							0	0	0
<b>4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT</b>							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
<b>5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES</b>							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Tableau des autorisations budgétaires



Tableau des autorisations budgétaires 2019

DEPENSES						RECETTES			
	Prévision		Exécution		Taux d'exécution	Taux d'exécution	Exécution	Prévision	
	AE	CP	AE	CP	CP				
<b>Personnel</b>	4 390 000,00 €	4 390 000,00 €	3 670 634,87 €	3 670 220,87 €	84%	<b>85%</b>	<b>47 572 326,09 €</b>	<b>55 900 000,00 €</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>112 000,00 €</i>	<i>112 000,00 €</i>	<i>28 292,07 €</i>	<i>28 292,07 €</i>	<i>25%</i>				Subvention pour charges de service public
									Autres financements de l'Etat
<b>Fonctionnement</b>	65 695 000,00 €	65 695 000,00 €	52 299 770,91 €	46 673 155,24 €	71%	<b>101%</b>	32 184 578,00 €	31 850 000,00 €	Fiscalité affectée
<i>dont intervention foncière</i>	<i>64 500 000,00 €</i>	<i>64 500 000,00 €</i>	<i>51 356 652,95 €</i>	<i>45 818 302,76 €</i>	<i>71%</i>	<b>311%</b>	3 114 449,82 €	1 000 000,00 €	Autres financements publics
<i>dont fonctions support</i>	<i>1 195 000,00 €</i>	<i>1 195 000,00 €</i>	<i>943 117,96 €</i>	<i>854 852,48 €</i>	<i>72%</i>	<b>53%</b>	12 273 298,27 €	23 050 000,00 €	Recettes propres
<b>Intervention</b>									
<b>Investissement</b>	470 000,00 €	470 000,00 €	110 313,76 €	237 788,42 €	51%		<b>943 302,39 €</b>	<b>- €</b>	<b>Recettes fléchées</b>
							66 219,00 €		Financements de l'Etat fléchés
							610 864,39 €		Autres financements publics fléchés
							266 219,00 €		Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>70 555 000,00 €</b>	<b>70 555 000,00 €</b>	<b>56 080 719,54 €</b>	<b>50 581 164,53 €</b>	<b>72%</b>				
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		<b>- €</b>		<b>- €</b>			<b>2 065 536,05 €</b>	<b>14 655 000,00 €</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>
						<b>87%</b>	<b>48 515 628,48 €</b>	<b>55 900 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

- Tableau de l'exécution des dépenses par destination et des recettes par origine



## COMPTE FINANCIER 2019



Tableau de l'exécution des dépenses par destination 2019

Budget	Dépenses									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
FONCTIONS SUPPORT	3 670 634,87	3 670 220,87	943 117,96	854 852,48			110 313,76	237 788,42	4 724 066,59	4 762 861,77
LOGEMENT			30 777 429,71	27 111 091,02					30 777 429,71	27 111 091,02
DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES			18 058 060,45	16 229 043,90					18 058 060,45	16 229 043,90
PROTECTION RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS			195 268,89	138 118,07					195 268,89	138 118,07
PRESERVATION ESPACES NATURELS ET AGRICOLES			26 243,88	21 081,80					26 243,88	21 081,80
AUTRES INTERVENTIONS			2 299 650,02	2 318 967,97					2 299 650,02	2 318 967,97
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 670 634,87</b>	<b>3 670 220,87</b>	<b>52 299 770,91</b>	<b>46 673 155,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 313,76</b>	<b>237 788,42</b>	<b>56 080 719,54</b>	<b>50 581 164,53</b>

Tableau des recettes par origine (facultatif)

BUDGET	RECETTES								TOTAL (C)
	RECETTES GLOBALISEES				RECETTES FLECHEES				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics (dont SRU)	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
<b>ORIGINE</b>									
PORTAGE FONCIER					12 221 877,00		545 454,39		12 767 331,39
PPRT						66 219,00	65 410,00	66 219,00	197 848,00
COLLECTIVITES				3 114 449,82				200 000,00	3 314 449,82
TSE			32 184 578,00						32 184 578,00
FONCTIONS SUPPORT					51 421,27				51 421,27
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32 184 578,00</b>	<b>3 114 449,82</b>	<b>12 273 298,27</b>	<b>66 219,00</b>	<b>610 864,39</b>	<b>266 219,00</b>	<b>48 515 628,48</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>									<b>2 065 536,05</b>

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Opérations liées aux recettes fléchées

**COMPTE FINANCIER 2019**



**Opérations liées aux recettes fléchées 2019**

	Prévision	Exécution
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		
<b>Recettes fléchées (b)</b>	- €	<b>943 302,39 €</b>
Financements de l'État fléchés		66 219,00 €
Autres financements publics fléchés		610 864,39 €
Recettes propres fléchées		266 219,00 €
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	- €	- €
<b>Personnel</b>		
AE=CP		
<b>Fonctionnement</b>		
AE		
CP		
<b>Intervention</b>		
AE		
CP		
<b>Investissement</b>		
AE		
CP		
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	- €	<b>943 302,39 €</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c)</b>	- €	<b>943 302,39 €</b>

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Tableau d'équilibre financier

## COMPTE FINANCIER 2019



## Tableau d'équilibre financier 2019

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Prévision	Exécution	Exécution	Prévision	
Solde budgétaire (déficit) (D2)	14 655 000,00 €	2 065 536,05 €	- €	- €	Solde budgétaire (excédent) (D1)
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b1)	2 630 000,00 €	7 602 173,74 €	260 067,28 €	12 000 000,00 €	Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)		1 849 405,10 €	1 379 828,05 €		Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)		- 10 370 462,30 €	1 415 942,82 €		Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>17 285 000,00 €</b>	<b>1 146 652,59 €</b>	<b>3 055 838,15 €</b>	<b>12 000 000,00 €</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)</b>	<b>- €</b>	<b>1 909 185,56 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 285 000,00 €</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)	- €	943 302,39 €	- €	- €	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	- €	965 883,17 €	- €	5 285 000,00 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>17 285 000,00 €</b>	<b>3 055 838,15 €</b>	<b>3 055 838,15 €</b>	<b>17 285 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Opérations pour compte de tiers

## COMPTE FINANCIER 2019



## Opérations pour compte de tiers 2019

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements réalisés (c1)	Encaissements réalisés (c2)
	445	TVA	1 849 405,10	1 379 828,05
	467	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>1 849 405,10</b>	<b>1 379 828,05</b>

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Plan de trésorerie





## Plan de trésorerie 2019

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>14 798 873,32 €</b>	<b>15 896 453,11 €</b>	<b>17 355 613,66 €</b>	<b>20 352 967,11 €</b>	<b>20 740 373,67 €</b>	<b>21 158 473,53 €</b>	<b>20 859 801,55 €</b>	<b>18 814 897,83 €</b>	<b>21 634 086,44 €</b>	<b>21 036 000,53 €</b>	<b>19 256 398,60 €</b>	<b>16 085 551,51 €</b>	<b>16 708 058,88 €</b>
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>3 252 188,54 €</b>	<b>2 959 647,07 €</b>	<b>4 675 711,11 €</b>	<b>3 799 197,71 €</b>	<b>3 600 820,53 €</b>	<b>3 191 622,43 €</b>	<b>4 158 135,38 €</b>	<b>3 141 832,69 €</b>	<b>3 304 047,32 €</b>	<b>4 185 450,10 €</b>	<b>4 164 543,71 €</b>	<b>7 139 129,50 €</b>	<b>47 572 326,09 €</b>
Subvention pour charges de service public													- €
Autres financements de l'État													- €
Fiscalité affectée	2 654 166,00 €	2 654 166,00 €	2 654 166,00 €	2 654 166,00 €	2 780 626,00 €	2 671 823,00 €	2 654 166,00 €	2 654 166,00 €	2 654 166,00 €	2 668 119,00 €	2 783 056,00 €	2 701 792,00 €	32 184 578,00 €
Autres financements publics					660 753,61 €	350 526,23 €	350 526,23 €	350 526,23 €	350 526,23 €	350 526,23 €	350 526,23 €	350 526,23 €	3 114 449,82 €
Recettes propres	598 022,54 €	305 481,07 €	2 021 545,11 €	484 278,10 €	469 668,30 €	169 273,20 €	1 153 443,15 €	137 140,46 €	299 355,09 €	1 166 804,87 €	1 030 948,88 €	4 437 337,50 €	12 273 298,27 €
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>12 179,00 €</b>	<b>28 374,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>943 302,39 €</b>
Financements de l'État fléchés								21 703,00 €					66 219,00 €
Autres financements publics fléchés			12 179,00 €	6 671,00 €									592 014,39 €
Recettes propres fléchées				21 703,00 €	200 000,00 €								44 516,00 €
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>- 196 332,25 €</b>	<b>163 776,31 €</b>	<b>472 409,51 €</b>	<b>43 793,13 €</b>	<b>- 249 618,02 €</b>	<b>384 163,08 €</b>	<b>510 144,82 €</b>	<b>594 756,36 €</b>	<b>133 441,36 €</b>	<b>- 80 586,72 €</b>	<b>1 177 435,80 €</b>	<b>102 454,77 €</b>	<b>3 055 838,15 €</b>
Emprunts : encaissements en capital													- €
Prêts : encaissement en capital													- €
Dépôts et cautionnements	15 000,00 €					230 000,00 €						15 067,28 €	260 067,28 €
Opérations gérées en comptes de tiers :	- 211 332,25 €	163 776,31 €	472 409,51 €	43 793,13 €	- 249 618,02 €	154 163,08 €	510 144,82 €	594 756,36 €	133 441,36 €	- 80 586,72 €	1 177 435,80 €	87 387,49 €	2 795 770,87 €
- TVA encaissée	64 132,22 €	40 698,03 €	71 586,76 €	8 988,12 €	58 502,89 €	13 780,87 €	69 227,07 €	12 512,08 €	13 050,05 €	169 355,53 €	38 889,06 €	819 105,37 €	1 379 828,05 €
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													- €
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	- 275 464,47 €	123 078,28 €	400 822,75 €	34 805,01 €	- 308 120,91 €	140 382,21 €	440 917,75 €	582 244,28 €	120 391,31 €	- 249 942,25 €	1 138 546,74 €	- 731 717,88 €	1 415 942,82 €
<b>A. TOTAL</b>	<b>3 055 856,29 €</b>	<b>3 123 423,38 €</b>	<b>5 160 299,62 €</b>	<b>3 871 364,84 €</b>	<b>3 551 202,51 €</b>	<b>3 575 785,51 €</b>	<b>4 668 280,20 €</b>	<b>3 758 292,05 €</b>	<b>3 437 488,68 €</b>	<b>4 104 863,38 €</b>	<b>5 341 979,51 €</b>	<b>7 922 630,66 €</b>	<b>51 571 466,63 €</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>1 633 215,55 €</b>	<b>1 770 839,46 €</b>	<b>3 789 643,65 €</b>	<b>3 240 546,20 €</b>	<b>2 835 195,81 €</b>	<b>3 213 697,55 €</b>	<b>5 413 382,11 €</b>	<b>645 161,08 €</b>	<b>3 983 070,18 €</b>	<b>3 979 816,11 €</b>	<b>12 527 501,78 €</b>	<b>7 549 095,05 €</b>	<b>50 581 164,53 €</b>
Personnel	2 168,07 €	595 531,71 €	11 824,38 €	279 188,17 €	278 073,98 €	363 002,11 €	607 218,90 €	287 036,07 €	608 389,59 €	313 342,21 €	324 445,68 €	324 445,68 €	3 670 220,87 €
Fonctionnement	1 556 703,10 €	1 141 106,01 €	3 733 832,42 €	2 960 067,28 €	2 525 342,92 €	2 847 172,72 €	4 801 655,73 €	640 691,24 €	3 693 079,59 €	3 371 426,52 €	12 193 621,34 €	7 208 456,37 €	46 673 155,24 €
Intervention													- €
Investissement	74 344,38 €	34 201,74 €	43 986,85 €	1 290,75 €	31 778,91 €	3 522,72 €	4 507,48 €	4 469,84 €	2 954,52 €		20 538,23 €	16 193,00 €	237 788,42 €
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Personnel													- €
Fonctionnement													- €
Intervention													- €
Investissement													- €
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>325 060,95 €</b>	<b>- 106 576,63 €</b>	<b>- 1 626 697,48 €</b>	<b>243 412,08 €</b>	<b>297 906,84 €</b>	<b>660 759,94 €</b>	<b>1 299 801,81 €</b>	<b>293 942,36 €</b>	<b>52 504,41 €</b>	<b>1 904 649,20 €</b>	<b>- 4 014 675,18 €</b>	<b>- 248 971,76 €</b>	<b>- 918 883,46 €</b>
Emprunts : remboursements en capital			26 785,71 €		26 785,71 €					26 785,71 €		26 785,71 €	107 142,84 €
Prêts : décaissements en capital		297 000,00 €	157 000,00 €	302 600,00 €	447 000,00 €	642 523,48 €	2 270 707,83 €		2 256 000,00 €	340 000,00 €	321 649,59 €	321 649,59 €	7 495 030,90 €
Dépôts et cautionnements													- €
Opérations gérées en comptes de tiers :	325 060,95 €	- 403 576,63 €	- 1 810 483,19 €	59 187,92 €	- 175 878,87 €	18 236,46 €	- 970 906,02 €	293 942,36 €	- 434 831,30 €	- 351 350,80 €	- 4 354 675,18 €	- 597 407,06 €	- 8 521 057,20 €
- TVA décaissée	91 099,15 €	137 989,58 €	147 019,54 €	125 873,63 €	130 750,47 €	77 314,59 €	202 778,16 €	50 667,99 €	180 405,02 €	156 770,43 €	184 266,09 €	364 470,45 €	1 849 405,10 €
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													- €
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	233 961,80 €	- 541 566,21 €	- 1 957 502,73 €	- 185 061,55 €	- 306 629,34 €	- 59 078,13 €	- 1 173 684,18 €	243 274,37 €	- 615 236,32 €	- 508 121,23 €	- 4 538 941,27 €	- 961 877,51 €	- 10 370 462,30 €
<b>B. TOTAL</b>	<b>1 958 276,50 €</b>	<b>1 664 262,83 €</b>	<b>2 162 946,17 €</b>	<b>3 483 958,28 €</b>	<b>3 133 102,65 €</b>	<b>3 874 457,49 €</b>	<b>6 713 183,92 €</b>	<b>939 103,44 €</b>	<b>4 035 574,59 €</b>	<b>5 884 465,31 €</b>	<b>8 512 826,60 €</b>	<b>7 300 123,29 €</b>	<b>49 662 281,07 €</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>1 097 579,79 €</b>	<b>1 459 160,55 €</b>	<b>2 997 353,45 €</b>	<b>387 406,56 €</b>	<b>418 099,86 €</b>	<b>- 298 671,98 €</b>	<b>- 2 044 903,72 €</b>	<b>2 819 188,61 €</b>	<b>- 598 085,91 €</b>	<b>- 1 779 601,93 €</b>	<b>- 3 170 847,09 €</b>	<b>622 507,37 €</b>	<b>1 909 185,56 €</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>15 896 453,11 €</b>	<b>17 355 613,66 €</b>	<b>20 352 967,11 €</b>	<b>20 740 373,67 €</b>	<b>21 158 473,53 €</b>	<b>20 859 801,55 €</b>	<b>18 814 897,83 €</b>	<b>21 634 086,44 €</b>	<b>21 036 000,53 €</b>	<b>19 256 398,60 €</b>	<b>16 085 551,51 €</b>	<b>16 708 058,88 €</b>	

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

➤ Bilan

## COMPTE FINANCIER 2019

## Bilan 2019

## Bilan 2019



ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	185 703,61 €	131 081,95 €	54 621,66 €	58 696,27 €	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'Etat		
Terrains			- €		Financement de l'actif par des tiers		
Constructions	39 972,95 €	18 837,13 €	21 135,82 €	16 652,33 €	Fonds propres des fondations		
Installations techniques, matériels, et outillage			- €		Ecart de réévaluation		
Collections			- €		Réserves	91 718 529,06 €	80 025 316,90 €
Biens historiques et culturels			- €		Report à nouveau		
Autres immobilisations corporelles	879 209,49 €	513 568,46 €	365 641,03 €	303 781,47 €	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	26 828 767,70 €	11 693 212,16 €
Immobilisations mises en concession			- €		Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours			- €	13 076,14 €	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>118 547 296,76 €</b>	<b>91 718 529,06 €</b>
Avances et acomptes sur commandes			- €		Provisions pour risques et charges		
Immobilisations grevées de droits			- €		Provisions pour risques	1 200 000,00 €	
Immobilisations corporelles (biens vivants)			- €		Provisions pour charges	30 867 296,25 €	29 066 057,29 €
Immobilisations financières	5 063 197,13 €		5 063 197,13 €	6 096 421,37 €	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>32 067 296,25 €</b>	<b>29 066 057,29 €</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 168 083,18 €</b>	<b>663 487,54 €</b>	<b>5 504 595,64 €</b>	<b>6 488 627,58 €</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
					Emprunts obligataires		
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	107 142,96 €	214 285,80 €
					Dettes financières et autres emprunts	24 716,14 €	22 424,00 €
					<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>131 859,10 €</b>	<b>236 709,80 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Stocks	129 046 194,22 €		129 046 194,22 €	95 148 643,42 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 006 310,80 €	264 130,42 €
Créances					Dettes fiscales et sociales	83 188,78 €	53 487,36 €
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	1 911 677,91 €		1 911 677,91 €	2 756 436,00 €	Avances et acomptes reçus		
Créances clients et comptes rattachés	4 696 488,57 €		4 696 488,57 €	2 377 339,58 €	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			- €		Autres dettes non financières	2 072 943,66 €	230 832,72 €
Avances et acomptes versés sur commandes	68 976,08 €		68 976,08 €	26 860,91 €	Produits constatés d'avance		
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			- €		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>7 162 443,24 €</b>	<b>548 450,50 €</b>
Créances sur les autres débiteurs	27 095,95 €		27 095,95 €	27 034,16 €	TRESORERIE		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)			- €		Autres éléments de trésorerie passive		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>135 696 240,83 €</b>	<b>- €</b>	<b>135 696 240,83 €</b>	<b>100 282 245,75 €</b>	<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
TRESORERIE					Comptes de régularisation		
Valeurs mobilières de placement			- €		Écart de conversion Actif		
Disponibilités	16 708 058,88 €		16 708 058,88 €	14 798 873,32 €	Écart de conversion Passif		
Autres			- €		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>157 908 895,35 €</b>	<b>121 569 746,65 €</b>
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>16 708 058,88 €</b>	<b>- €</b>	<b>16 708 058,88 €</b>	<b>14 798 873,32 €</b>			
Comptes de régularisation			- €				
Écart de conversion Actif			- €				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>158 572 382,89 €</b>	<b>663 487,54 €</b>	<b>157 908 895,35 €</b>	<b>121 569 746,65 €</b>			

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Compte de résultat

## COMPTE FINANCIER 2019

## Compte de résultat 2019



## Compte de résultat 2019

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1	PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	47 144 560,40 €	37 905 699,87 €	<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	- 32 721 290,35 €	- 26 417 813,75 €	Subventions pour charges de service public		
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	959 319,72 €	316 650,68 €
Salaires, traitements et rémunérations diverses	2 344 610,37 €	2 024 057,62 €	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Charges sociales	914 067,75 €	870 351,43 €	Dons et legs		
Intéressement et participation			Produits de la fiscalité affectée	32 184 578,00 €	23 481 795,00 €
Autres charges de personnel	161 549,98 €	89 347,18 €	<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>		
Autre charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1 729 708,20 €	1 326 373,80 €	Ventes de biens ou prestations de services	13 302 691,18 €	10 601 324,23 €
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	4 601 589,78 €	12 983 649,42 €	Produits de cessions d'éléments d'actif	27,00 €	
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 174 796,13 €</b>	<b>28 781 665,57 €</b>	Autres produits de gestion	3 147 401,26 €	5 293 292,64 €
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			Production stockée et immobilisée		
Dispositif d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Transferts aux ménages			<b>Autres produits</b>		
Transferts aux entreprises			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 413 210,86 €	785 000,00 €
Transferts aux collectivités territoriales			Reprises du financement rattaché à un actif		
Transferts aux autres collectivités			<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</b>		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 007 228,02 €</b>	<b>40 478 062,55 €</b>
Dotations aux provisions et dépréciations			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	Produits des participations et des prêts		
<b>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</b>			Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>24 174 796,13 €</b>	<b>28 781 665,57 €</b>	Intérêts sur créances non immobilisées		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Charges d'intérêt	1 751,19 €	2 862,82 €	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Gains de change		
Pertes de change			Autres produits financiers		
Autres charges financières			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERE</b>	<b>1 751,19 €</b>	<b>2 862,82 €</b>	<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>		
Impôts sur les sociétés	1 913,00 €	322,00 €	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>51 007 228,02 €</b>	<b>40 478 062,55 €</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>26 828 767,70 €</b>	<b>11 693 212,16 €</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>51 007 228,02 €</b>	<b>40 478 062,55 €</b>			

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Situation patrimoniale

## Situation patrimoniale 2019

## Compte de résultat 2019

CHARGES		Prévision	Exécution	PRODUITS		Prévision	Exécution
Personnel		4 210 000,00 €	3 420 228,10 €	Subventions de l'Etat			66 219,00 €
				Fiscalité affectée		31 850 000,00 €	32 184 578,00 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel		40 845 000,00 €	20 758 232,22 €	Autres subventions			893 100,72 €
Intervention (le cas échéant)				Autres produits		32 035 000,00 €	17 863 330,30 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>		<b>45 055 000,00 €</b>	<b>24 178 460,32 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>		<b>63 885 000,00 €</b>	<b>51 007 228,02 €</b>
<b>Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>		<b>18 830 000,00 €</b>	<b>26 828 767,70 €</b>	<b>Résultat : perte (4) = (1) - (2)</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)</b>		<b>63 885 000,00 €</b>	<b>51 007 228,02 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)</b>		<b>63 885 000,00 €</b>	<b>51 007 228,02 €</b>

## Capacité d'autofinancement 2019

	Prévision	Exécution
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	18 830 000,00 €	26 828 767,70 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 670 000,00 €	4 601 573,88 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 185 000,00 €	1 413 210,86 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		15,90 €
- produits de cession d'éléments d'actifs		27,00 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>19 315 000,00 €</b>	<b>30 017 119,62 €</b>

## Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés 2019

EMPLOIS		Prévision	Exécution	RESSOURCES		Prévision	Exécution
Insuffisance d'autofinancement		- €	- €	Capacité d'autofinancement		19 315 000,00 €	30 017 119,62 €
Investissements		470 000,00 €	7 678 573,38 €	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources			320 325,14 €
Remboursement des dettes financières		2 610 000,00 €	122 742,84 €	Augmentation des dettes financières		12 000 000,00 €	17 292,14 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>		<b>3 080 000,00 €</b>	<b>7 801 316,22 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>		<b>31 315 000,00 €</b>	<b>30 354 736,90 €</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>		<b>28 235 000,00 €</b>	<b>22 553 420,68 €</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>

## Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie 2019

	Prévision	Exécution
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	28 235 000,00 €	22 553 420,68 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	33 520 000,00 €	20 644 235,12 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	- 5 285 000,00 €	1 909 185,56 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	100 691 573,00 €	145 241 856,47 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	25 105 080,00 €	128 533 797,59 €
Niveau final de la TRESORERIE	9 513 873,32 €	16 708 058,88 €

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

- Balance définitive après clôture des comptes



## Balance définitive des comptes 2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
106880 Réserves diverses				80 025 316,90	11 693 212,16	91 718 529,06		91 718 529,06
120000 Résultat de l'exercice (bénéfice)		11 693 212,16	11 693 212,16	11 693 212,16	26 828 767,70	38 521 979,86		26 828 767,70
151800 Autres provisions pour risques et charges					1 200 000,00	1 200 000,00		1 200 000,00
158700 Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement				185 000,00		185 000,00		185 000,00
158800 Provisions pour minoration foncière		1 413 210,86	1 413 210,86	28 881 057,29	3 214 449,82	32 095 507,11		30 682 296,25
164003 Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne		107 142,84	107 142,84	214 285,80		214 285,80		107 142,96
165100 Dépôts		16 200,00	16 200,00	22 424,00	18 492,14	40 916,14		24 716,14
201200 Frais de premier établissement	197,48		197,48				197,48	
205000 Licences	48 189,98	1 886,98	50 076,96				50 076,96	
205310 Logiciels acquis ou sous-traités	86 929,17	3 650,00	90 579,17				90 579,17	
214000 Constructions sur sol d'autrui	13 606,72		13 606,72				13 606,72	
214158 Autres constructions sur sol d'autrui	18 881,86	7 484,37	26 366,23				26 366,23	
218100 Installations générales	98 380,75	142 428,40	240 809,15				240 809,15	
218200 Matériel de transport	211 602,76	37 189,78	248 792,54				248 792,54	
218310 Matériel de bureau	20 464,95	4 860,41	25 325,36				25 325,36	
218320 Matériel informatique	175 494,39	17 887,14	193 381,53				193 381,53	
218400 Mobilier	137 163,49	33 530,98	170 694,47		396,39	396,39	170 298,08	
218800 Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers	112,49	490,34	602,83				602,83	
231800 Autres immobilisations corporelles	13 076,14	92 300,94	105 377,08		105 377,08	105 377,08		
232510 Logiciels sous-traités	44 850,00		44 850,00				44 850,00	
275100 Dépôts	6 096 421,37	7 479 430,90	13 575 852,27		8 512 655,14	8 512 655,14	5 063 197,13	
280500 Concessions droits brevets				36 013,59	8 268,31	44 281,90		44 281,90
280510 Logiciels				85 456,77	1 343,28	86 800,05		86 800,05
281400 Amortissement construction sur sol d'autrui				13 606,72		13 606,72		13 606,72
281415 Amortissement autres constructions sur sol d'autrui				2 229,53	3 000,88	5 230,41		5 230,41
281810 Amortissement Installations générales				39 001,21	42 085,29	81 086,50		81 086,50
281820 Amortissement Matériel de transport				94 956,78	65 002,03	159 958,81		159 958,81
281831 Amortissement Matériel de bureau				15 690,33	5 988,51	21 678,84		21 678,84
281832 Amortissement Matériel informatique				113 887,31	35 135,35	149 022,66		149 022,66
281840 Amortissement Mobilier		380,49	380,49	75 806,43	25 885,42	101 691,85		101 311,36
281880 Amortissement Outillages				95,30	414,99	510,29		510,29
311110 Coût d'achat - Portage	79 419 390,15	39 565 848,66	118 985 238,81		10 974 375,05	10 974 375,05	108 010 863,76	
311120 Frais d'acquisition - Portage	2 675 082,80	1 736 322,66	4 411 405,46		666 297,84	666 297,84	3 745 107,62	
311130 Frais d'études - Portage	1 223 954,65	428 255,88	1 652 210,53		311 029,19	311 029,19	1 341 181,34	
311140 Travaux - Portage	14 529 663,86	5 700 902,30	20 230 566,16		1 461 070,00	1 461 070,00	18 769 496,16	
311151 Impôts fonciers - Portage	1 742 936,64	569 268,00	2 312 204,64		243 330,37	243 330,37	2 068 874,27	
311153 Frais accessoires - Portage	51 839,45	94 519,38	146 358,83		31 627,52	31 627,52	114 731,31	
311154 Assurances - Portage	138 496,41	50 979,55	189 475,96		19 017,72	19 017,72	170 458,24	
311155 Autres taxes - Portage	53 276,71	48 042,08	101 318,79		2 628,00	2 628,00	98 690,79	
311156 Gestion de biens - Portage	1 319,60		1 319,60		7,42	7,42	1 312,18	
311157 Gardiennage - Portage	14 247,68		14 247,68				14 247,68	
311158 Honoraires avocats - Portage	49 263,72	15 250,00	64 513,72				64 513,72	
311159 Indemnités contentieux Portage Foncier		1 200,00	1 200,00				1 200,00	
311190 Produits en atténuation des charges - Portage		462 111,87	462 111,87	4 750 828,25	1 065 766,47	5 816 594,72		5 354 482,85
401100 Fournisseurs biens prestations services		48 718 602,14	48 718 602,14		48 718 602,14	48 718 602,14		
401700 Retenues de garanties et oppositions		44 036,73	44 036,73	39 402,09	45 567,51	84 969,60		40 932,87
401710 Séquestre					31 500,00	31 500,00		31 500,00
401730 Fournisseurs pénalités de retard sur exécution des marchés		8 600,00	8 600,00		8 600,00	8 600,00		
404100 Fournisseurs - Achats d'immobilisations		48 934,28	48 934,28		48 934,28	48 934,28		
408100 Fournisseurs factures non parvenues s/achats de biens ou de prestations de services		45 636 187,86	45 636 187,86	224 728,33	50 340 915,68	50 565 644,01		4 929 456,15
408400 Fournisseurs factures non parvenues s/achats d'immobilisations		235 939,68	235 939,68		240 361,46	240 361,46		4 421,78
409100 Fournisseurs avance/acompte versés sur commandes	26 860,91	123 387,94	150 248,85		81 272,77	81 272,77	68 976,08	
411100 Clients - Ventes de biens ou de prestations de services	2 377 339,58	19 808 232,09	22 185 571,67		17 489 083,10	17 489 083,10	4 696 488,57	
421000 Personnel - Rémunérations dues		1 869 701,58	1 869 701,58		1 869 701,58	1 869 701,58		
425000 Personnel - Avances et acomptes		400,00	400,00		400,00	400,00		
427000 Personnel - Oppositions		839,33	839,33		839,33	839,33		
431100 URSSAF patronale	33,10	1 015 905,00	1 015 938,10		1 015 904,94	1 015 904,94	33,16	

## Balance définitive des comptes 2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
431200 URSSAF ouvrière		127 077,38	127 077,38		127 077,38	127 077,38		
431300 CSG		167 545,59	167 545,59		167 545,59	167 545,59		
431400 CRDS		71 453,45	71 453,45		71 453,45	71 453,45		
437201 CAS Pension civile		32 417,05	32 417,05	0,02	32 417,03	32 417,05		
437202 CNRACL		35 757,13	35 757,13	5 049,72	32 530,59	37 580,31		1 823,18
437300 Chèques restaurants		90 395,12	90 395,12		89 147,12	89 147,12	1 248,00	
437401 RAFP		3 574,84	3 574,84	3 574,92	2 330,36	5 905,28		2 330,44
437402 IRCANTEC		80 300,48	80 300,48		80 300,48	80 300,48		
437403 AGFF et ARRCO		154 388,31	154 388,31		154 388,31	154 388,31		
437600 Cotisations de prévoyance		42 555,60	42 555,60	10 119,08	42 589,82	52 708,90		10 153,30
437700 Pole emploi		94 492,00	94 492,00		94 492,00	94 492,00		
437800 Titres restaurants	6 112,00	93,12	6 205,12		6 205,12	6 205,12		
437801 Formation continue AGEFOS PME		44 740,93	44 740,93	17 035,98	51 111,20	68 147,18		23 406,25
437803 Cotisations aux mutuelles		58 323,36	58 323,36	13 237,74	61 090,60	74 328,34		16 004,98
437804 Chèque vacances		24 000,00	24 000,00		24 000,00	24 000,00		
441700 Subventions de fonctionnement		670 281,70	670 281,70		467 988,03	467 988,03	202 293,67	
442000 Etat - TSE		32 184 578,00	32 184 578,00		32 184 578,00	32 184 578,00		
442600 Prélèvement à la source (PAS) - Impôt sur le revenu		145 343,94	145 343,94		157 612,73	157 612,73		12 268,79
445620 TVA déductible sur immobilisations		72 107,93	72 107,93		72 107,93	72 107,93		
445660 TVA déductible sur autres biens et services	1 972,52	1 815 140,57	1 817 113,09		1 815 140,57	1 815 140,57	1 972,52	
445670 Crédit de T.V.A. à reporter	2 733 512,00	857 920,00	3 591 432,00		1 955 659,00	1 955 659,00	1 635 773,00	
445710 TVA collectée		1 415 432,05	1 415 432,05	1 000,00	1 415 432,05	1 416 432,05		1 000,00
445830 Remboursement crédit de TVA demandé		1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00		
445860 TVA sur factures non parvenues	20 951,48	1 701 765,76	1 722 717,24		1 651 078,52	1 651 078,52	71 638,72	
447110 Taxe sur les salaires		185 754,00	185 754,00	9 615,00	193 622,00	203 237,00		17 483,00
462000 Créances sur cessions d'immobilisations		32,40	32,40		32,40	32,40		
466300 Virement à réimputer		27 487,55	27 487,55		27 487,55	27 487,55		
466400 Excédents de versement à rembourser		12,78	12,78		12,78	12,78		
471800 Autres recettes à classer		7 654 222,63	7 654 222,63	230 832,72	9 496 333,57	9 727 166,29		2 072 943,66
471810 Autres recettes à classer - Compensation légale		600,00	600,00		600,00	600,00		
472800 Autres dépenses à régulariser		742 253,38	742 253,38	27 034,16	742 315,17	769 349,33		27 095,95
472810 Autres dépenses à régulariser - Compensation légale		8 351 930,00	8 351 930,00		8 351 930,00	8 351 930,00		
511200 Chèques à encaisser	417,00	127 249,39	127 666,39		127 249,39	127 249,39	417,00	
515100 Compte au Trésor	14 798 456,32	51 444 217,24	66 242 673,56		49 535 031,68	49 535 031,68	16 707 641,88	
581000 Virement interne de compte		2 152 844,95	2 152 844,95		2 152 844,95	2 152 844,95		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>126 830 498,13</b>	<b>299 311 042,23</b>	<b>426 141 540,36</b>	<b>126 830 498,13</b>	<b>299 311 042,23</b>	<b>426 141 540,36</b>	<b>163 955 242,85</b>	<b>163 955 242,85</b>

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Balance des valeurs inactives



# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Synthèse budgétaire et comptable

## COMPTE FINANCIER 2019



## Synthèse budgétaire et comptable 2019

		Exécution		
Niveaux initiaux	<b>1</b>	Niveau initial de restes à payer		
	<b>2</b>	Niveau initial du fonds de roulement	114 532 668,57 €	
	<b>3</b>	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	99 733 795,25 €	
	<b>4</b>	Niveau initial de la trésorerie	14 798 873,32 €	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	- €	
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	14 798 873,32 €	
Flux de l'année	<b>5</b>	Autorisations d'engagement	56 080 719,54 €	
	<b>6</b>	Résultat patrimonial	26 828 767,70 €	
	<b>7</b>	Capacité d'autofinancement (CAF)	30 017 119,62 €	
	<b>8</b>	Variation du fonds de roulement	22 553 420,68 €	
	<b>9</b>	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	7 342 106,46 €	
	<b>10</b>	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	33 897 550,80 €
		Variation des stocks	+ / -	33 897 550,80 €
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	<b>11</b>	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	- 16 620 700,53 €
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	<b>12</b>	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-	2 065 536,05 €
	<b>13</b>	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-	3 974 721,61 €
<b>14</b>	Variation de la trésorerie = 12 - 13		1 909 185,56 €	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		943 302,39 €	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		965 883,17 €	
<b>15</b>	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		20 644 235,12 €	
<b>16</b>	Variation des restes à payer		5 499 555,01 €	
Niveaux finaux	<b>17</b>	Niveau final de restes à payer	5 499 555,01 €	
	<b>18</b>	Niveau final du fonds de roulement	145 241 856,47 €	
	<b>19</b>	Niveau final du besoin en fonds de roulement	128 533 797,59 €	
	<b>20</b>	Niveau final de la trésorerie	16 708 058,88 €	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	943 302,39 €	
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	15 764 756,49 €	
		Comptabilité budgétaire		
		Comptabilité générale		

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Flux de trésorerie

## COMPTES FINANCIERS 2019



## Tableau des flux de trésorerie 2019

	Exercice N	Exercice N-1
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE (FTA)</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	36 242 330,21 €	27 019 603,93 €
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	12 273 271,27 €	10 053 928,22 €
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Charges de fonctionnement	50 343 376,11 €	40 410 755,02 €
<i>Charges de personnel</i>	3 670 220,87 €	3 142 713,68 €
<i>Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)</i>	46 673 155,24 €	37 268 041,34 €
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>- 1 827 774,63 €</b>	<b>- 3 337 222,87 €</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (FTI)</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Cessions d'immobilisations incorporelles	27,00 €	
Cessions d'immobilisations corporelles	242 775,14 €	391 794,00 €
Cessions d'immobilisations financières	17 292,14 €	21 124,00 €
Autres opérations		
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5 536,98 €	20 667,80 €
Acquisitions d'immobilisations corporelles	232 251,44 €	209 020,80 €
Acquisitions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>22 305,86 €</b>	<b>183 229,40 €</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (FTF)</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Dotations en capitaux propres	- €	
Emissions d'emprunts	- €	
Autres opérations	- €	
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Remboursements d'emprunts	107 142,84 €	107 142,84 €
Autres opérations	7 495 030,90 €	9 222 605,71 €
<b>TOTAL (III)</b>	<b>- 7 602 173,74 €</b>	<b>- 9 329 748,55 €</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>	2 795 770,87 €	630 511,51 €
<b>DECAISSEMENTS</b>	- 8 521 057,20 €	- 1 219 023,20 €
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>11 316 828,07 €</b>	<b>1 849 534,71 €</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV)</b>	<b>1 909 185,56 €</b>	<b>- 10 634 207,31 €</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>14 798 873,32 €</b>	<b>25 433 080,63 €</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>16 708 058,88 €</b>	<b>14 798 873,32 €</b>



# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ➤ Bilan fonctionnel

## COMPTE FINANCIER 2019

## Bilan fonctionnel 2019



Éléments	Exercice N	
	Montants	Totaux
<b>RESSOURCES STABLES</b>		151 409 939,65 €
Capitaux propres	118 547 296,76 €	
Provisions pour risques et charges	32 067 296,25 €	
Amortissements et dépréciations	663 487,54 €	
Dettes financières	131 859,10 €	
<b>EMPLOIS STABLES</b>		6 168 083,18 €
Immobilisations incorporelles	185 703,61 €	
Immobilisations corporelles	919 182,44 €	
Immobilisations financières	5 063 197,13 €	
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>		<b>145 241 856,47 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT D'EXPLOITATION</b>		135 723 336,78 €
Stocks	129 046 194,22 €	
Avances et acomptes versés	68 976,08 €	
Créances clients d'exploitation	4 696 488,57 €	
Autres créances d'exploitation	1 911 677,91 €	
Charges constatées d'avance	- €	
<b>PASSIF CIRCULANT D'EXPLOITATION</b>		5 089 499,58 €
Avances et acomptes reçus	- €	
Dettes fournisseurs d'exploitation	5 006 310,80 €	
Dettes fiscales et sociales	83 188,78 €	
Autres dettes d'exploitation		
Produits constatés d'avance	- €	
Autres dettes rattachées		
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>		<b>130 633 837,20 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT HORS EXPLOITATION</b>		27 095,95 €
Créances opérations pour comptes de tiers	- €	
Créances sur les autres débiteurs	27 095,95 €	
<b>PASSIF CIRCULANT HORS EXPLOITATION</b>		2 072 943,66 €
Dettes opérations pour comptes de tiers	- €	
Autres dettes	2 072 943,66 €	
<b>BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOITATION</b>		<b>- 2 100 039,61 €</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>128 533 797,59 €</b>
<b>TRÉSORERIE ACTIVE</b>		16 708 058,88 €
Disponibilités	16 708 058,88 €	
Valeurs mobilières de placement	- €	
<b>TRÉSORERIE PASSIVE</b>		- €
Découverts bancaires	- €	
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>		<b>16 708 058,88 €</b>
<b>VÉRIFICATION (FR - BFR = T)</b>		
FONDS DE ROULEMENT		145 241 856,47 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		128 533 797,59 €
TRÉSORERIE		16 708 058,88 €

## EPF de Nouvelle Aquitaine

# ANNEXES

- Balance définitive avant clôture des comptes 2019
- Tableau de bord de la circulaire GBCP 2019
- Etat du stock foncier
- Suivi des consignations réalisées
- Etat provisions et minorations
- Etat des dettes financières 2019
- Inventaire - Etat des amortissements

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ANNEXES

- Balance définitive avant clôture des comptes 2019



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
106880 Réserves diverses				80 025 316,90	11 693 212,16	91 718 529,06		91 718 529,06
<b>Total Rubrique 106</b>				<b>80 025 316,90</b>	<b>11 693 212,16</b>	<b>91 718 529,06</b>		<b>91 718 529,06</b>
<b>Total Chapitre 10</b>				<b>80 025 316,90</b>	<b>11 693 212,16</b>	<b>91 718 529,06</b>		<b>91 718 529,06</b>
120000 Résultat de l'exercice (bénéfice)		11 693 212,16	11 693 212,16	11 693 212,16		11 693 212,16		
<b>Total Rubrique 120</b>		<b>11 693 212,16</b>	<b>11 693 212,16</b>	<b>11 693 212,16</b>		<b>11 693 212,16</b>		
<b>Total Chapitre 12</b>		<b>11 693 212,16</b>	<b>11 693 212,16</b>	<b>11 693 212,16</b>		<b>11 693 212,16</b>		
151800 Autres provisions pour risques et charges					1 200 000,00	1 200 000,00		1 200 000,00
<b>Total Rubrique 151</b>					<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>		<b>1 200 000,00</b>
158700 Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnité				185 000,00		185 000,00		185 000,00
158800 Provisions pour minoration foncière		1 413 210,86	1 413 210,86	28 881 057,29	3 214 449,82	32 095 507,11		30 682 296,25
<b>Total Rubrique 158</b>		<b>1 413 210,86</b>	<b>1 413 210,86</b>	<b>29 066 057,29</b>	<b>3 214 449,82</b>	<b>32 280 507,11</b>		<b>30 867 296,25</b>
<b>Total Chapitre 15</b>		<b>1 413 210,86</b>	<b>1 413 210,86</b>	<b>29 066 057,29</b>	<b>4 414 449,82</b>	<b>33 480 507,11</b>		<b>32 067 296,25</b>
164003 Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne		107 142,84	107 142,84	214 285,80		214 285,80		107 142,96
<b>Total Rubrique 164</b>		<b>107 142,84</b>	<b>107 142,84</b>	<b>214 285,80</b>		<b>214 285,80</b>		<b>107 142,96</b>
165100 Dépôts		16 200,00	16 200,00	22 424,00	18 492,14	40 916,14		24 716,14
<b>Total Rubrique 165</b>		<b>16 200,00</b>	<b>16 200,00</b>	<b>22 424,00</b>	<b>18 492,14</b>	<b>40 916,14</b>		<b>24 716,14</b>
<b>Total Chapitre 16</b>		<b>123 342,84</b>	<b>123 342,84</b>	<b>236 709,80</b>	<b>18 492,14</b>	<b>255 201,94</b>		<b>131 859,10</b>
<b>Total Classe 1</b>		<b>13 229 765,86</b>	<b>13 229 765,86</b>	<b>121 021 296,15</b>	<b>16 126 154,12</b>	<b>137 147 450,27</b>		<b>123 917 684,41</b>



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
201200 Frais de premier établissement	197,48		197,48				197,48	
<b>Total Rubrique 201</b>	<b>197,48</b>		<b>197,48</b>				<b>197,48</b>	
205000 Licences	48 189,98	1 886,98	50 076,96				50 076,96	
205310 Logiciels acquis ou sous-traités	86 929,17	3 650,00	90 579,17				90 579,17	
<b>Total Rubrique 205</b>	<b>135 119,15</b>	<b>5 536,98</b>	<b>140 656,13</b>				<b>140 656,13</b>	
<b>Total Chapitre 20</b>	<b>135 316,63</b>	<b>5 536,98</b>	<b>140 853,61</b>				<b>140 853,61</b>	
214000 Constructions sur sol d'autrui	13 606,72		13 606,72				13 606,72	
214158 Autres constructions sur sol d'autrui	18 881,86	7 484,37	26 366,23				26 366,23	
<b>Total Rubrique 214</b>	<b>32 488,58</b>	<b>7 484,37</b>	<b>39 972,95</b>				<b>39 972,95</b>	
218100 Installations générales	98 380,75	142 428,40	240 809,15				240 809,15	
218200 Matériel de transport	211 602,76	37 189,78	248 792,54				248 792,54	
218310 Matériel de bureau	20 464,95	4 860,41	25 325,36				25 325,36	
218320 Matériel informatique	175 494,39	17 887,14	193 381,53				193 381,53	
218400 Mobilier	137 163,49	33 530,98	170 694,47		396,39	396,39	170 298,08	
218800 Autres immobilisations corporelles - Outillages & ma	112,49	490,34	602,83				602,83	
<b>Total Rubrique 218</b>	<b>643 218,83</b>	<b>236 387,05</b>	<b>879 605,88</b>		<b>396,39</b>	<b>396,39</b>	<b>879 209,49</b>	
<b>Total Chapitre 21</b>	<b>675 707,41</b>	<b>243 871,42</b>	<b>919 578,83</b>		<b>396,39</b>	<b>396,39</b>	<b>919 182,44</b>	
231800 Autres immobilisations corporelles	13 076,14	92 300,94	105 377,08		105 377,08	105 377,08		
<b>Total Rubrique 231</b>	<b>13 076,14</b>	<b>92 300,94</b>	<b>105 377,08</b>		<b>105 377,08</b>	<b>105 377,08</b>		
232510 Logiciels sous-traités	44 850,00		44 850,00				44 850,00	
<b>Total Rubrique 232</b>	<b>44 850,00</b>		<b>44 850,00</b>				<b>44 850,00</b>	
<b>Total Chapitre 23</b>	<b>57 926,14</b>	<b>92 300,94</b>	<b>150 227,08</b>		<b>105 377,08</b>	<b>105 377,08</b>	<b>44 850,00</b>	
275100 Dépôts	6 096 421,37	7 479 430,90	13 575 852,27		8 512 655,14	8 512 655,14	5 063 197,13	
<b>Total Rubrique 275</b>	<b>6 096 421,37</b>	<b>7 479 430,90</b>	<b>13 575 852,27</b>		<b>8 512 655,14</b>	<b>8 512 655,14</b>	<b>5 063 197,13</b>	
<b>Total Chapitre 27</b>	<b>6 096 421,37</b>	<b>7 479 430,90</b>	<b>13 575 852,27</b>		<b>8 512 655,14</b>	<b>8 512 655,14</b>	<b>5 063 197,13</b>	
280500 Concessions droits brevets				36 013,59	8 268,31	44 281,90		44 281,90
280510 Logiciels				85 456,77	1 343,28	86 800,05		86 800,05
<b>Total Rubrique 280</b>				<b>121 470,36</b>	<b>9 611,59</b>	<b>131 081,95</b>		<b>131 081,95</b>
281400 Amortissement construction sur sol d'autrui				13 606,72		13 606,72		13 606,72
281415 Amortissement autres constructions sur sol d'autrui				2 229,53	3 000,88	5 230,41		5 230,41
281810 Amortissement Installations générales				39 001,21	42 085,29	81 086,50		81 086,50
281820 Amortissement Matériel de transport				94 956,78	65 002,03	159 958,81		159 958,81

**BALANCE GENERALE 2019**

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
281831 Amortissement Matériel de bureau				15 690,33	5 988,51	21 678,84		21 678,84
281832 Amortissement Matériel informatique				113 887,31	35 135,35	149 022,66		149 022,66
281840 Amortissement Mobilier		380,49	380,49	75 806,43	25 885,42	101 691,85		101 311,36
281880 Amortissement Outillages				95,30	414,99	510,29		510,29
<b>Total Rubrique 281</b>		<b>380,49</b>	<b>380,49</b>	<b>355 273,61</b>	<b>177 512,47</b>	<b>532 786,08</b>		<b>532 405,59</b>
<b>Total Chapitre 28</b>		<b>380,49</b>	<b>380,49</b>	<b>476 743,97</b>	<b>187 124,06</b>	<b>663 868,03</b>		<b>663 487,54</b>
<b>Total Classe 2</b>	<b>6 965 371,55</b>	<b>7 821 520,73</b>	<b>14 786 892,28</b>	<b>476 743,97</b>	<b>8 805 552,67</b>	<b>9 282 296,64</b>	<b>6 168 083,18</b>	<b>663 487,54</b>



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
311110 Coût d'achat - Portage	79 419 390,15	39 565 848,66	118 985 238,81		10 974 375,05	10 974 375,05	108 010 863,76	
311120 Frais d'acquisition - Portage	2 675 082,80	1 736 322,66	4 411 405,46		666 297,84	666 297,84	3 745 107,62	
311130 Frais d'études - Portage	1 223 954,65	428 255,88	1 652 210,53		311 029,19	311 029,19	1 341 181,34	
311140 Travaux - Portage	14 529 663,86	5 700 902,30	20 230 566,16		1 461 070,00	1 461 070,00	18 769 496,16	
311151 Impôts fonciers - Portage	1 742 936,64	569 268,00	2 312 204,64		243 330,37	243 330,37	2 068 874,27	
311153 Frais accessoires - Portage	51 839,45	94 519,38	146 358,83		31 627,52	31 627,52	114 731,31	
311154 Assurances - Portage	138 496,41	50 979,55	189 475,96		19 017,72	19 017,72	170 458,24	
311155 Autres taxes - Portage	53 276,71	48 042,08	101 318,79		2 628,00	2 628,00	98 690,79	
311156 Gestion de biens - Portage	1 319,60		1 319,60		7,42	7,42	1 312,18	
311157 Gardiennage - Portage	14 247,68		14 247,68				14 247,68	
311158 Honoraires avocats - Portage	49 263,72	15 250,00	64 513,72				64 513,72	
311159 Indemnités contentieux Portage Foncier		1 200,00	1 200,00				1 200,00	
311190 Produits en atténuation des charges - Portage		462 111,87	462 111,87	4 750 828,25	1 065 766,47	5 816 594,72		5 354 482,85
<b>Total Rubrique 311</b>	<b>99 899 471,67</b>	<b>48 672 700,38</b>	<b>148 572 172,05</b>	<b>4 750 828,25</b>	<b>14 775 149,58</b>	<b>19 525 977,83</b>	<b>134 400 677,07</b>	<b>5 354 482,85</b>
<b>Total Chapitre 31</b>	<b>99 899 471,67</b>	<b>48 672 700,38</b>	<b>148 572 172,05</b>	<b>4 750 828,25</b>	<b>14 775 149,58</b>	<b>19 525 977,83</b>	<b>134 400 677,07</b>	<b>5 354 482,85</b>
<b>Total Classe 3</b>	<b>99 899 471,67</b>	<b>48 672 700,38</b>	<b>148 572 172,05</b>	<b>4 750 828,25</b>	<b>14 775 149,58</b>	<b>19 525 977,83</b>	<b>134 400 677,07</b>	<b>5 354 482,85</b>





## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
401100 Fournisseurs biens prestations services		48 718 602,14	48 718 602,14		48 718 602,14	48 718 602,14		
401700 Retenues de garanties et oppositions		44 036,73	44 036,73	39 402,09	45 567,51	84 969,60		40 932,87
401710 Séquestre					31 500,00	31 500,00		31 500,00
401730 Fournisseurs pénalités de retard sur exécution des r		8 600,00	8 600,00		8 600,00	8 600,00		
<b>Total Rubrique 401</b>		<b>48 771 238,87</b>	<b>48 771 238,87</b>	<b>39 402,09</b>	<b>48 804 269,65</b>	<b>48 843 671,74</b>		<b>72 432,87</b>
404100 Fournisseurs - Achats d'immobilisations		48 934,28	48 934,28		48 934,28	48 934,28		
<b>Total Rubrique 404</b>		<b>48 934,28</b>	<b>48 934,28</b>		<b>48 934,28</b>	<b>48 934,28</b>		
408100 Fournisseurs factures non parvenues s/achats de bi		45 636 187,86	45 636 187,86	224 728,33	50 340 915,68	50 565 644,01		4 929 456,15
408400 Fournisseurs factures non parvenues s/achats d'imn		235 939,68	235 939,68		240 361,46	240 361,46		4 421,78
<b>Total Rubrique 408</b>		<b>45 872 127,54</b>	<b>45 872 127,54</b>	<b>224 728,33</b>	<b>50 581 277,14</b>	<b>50 806 005,47</b>		<b>4 933 877,93</b>
409100 Fournisseurs avance/acompte versés sur commande	26 860,91	123 387,94	150 248,85		81 272,77	81 272,77	68 976,08	
<b>Total Rubrique 409</b>	<b>26 860,91</b>	<b>123 387,94</b>	<b>150 248,85</b>		<b>81 272,77</b>	<b>81 272,77</b>	<b>68 976,08</b>	
<b>Total Chapitre 40</b>	<b>26 860,91</b>	<b>94 815 688,63</b>	<b>94 842 549,54</b>	<b>264 130,42</b>	<b>99 515 753,84</b>	<b>99 779 884,26</b>	<b>68 976,08</b>	<b>5 006 310,80</b>
411100 Clients - Ventes de biens ou de prestations de servic	2 377 339,58	19 808 232,09	22 185 571,67		17 489 083,10	17 489 083,10	4 696 488,57	
<b>Total Rubrique 411</b>	<b>2 377 339,58</b>	<b>19 808 232,09</b>	<b>22 185 571,67</b>		<b>17 489 083,10</b>	<b>17 489 083,10</b>	<b>4 696 488,57</b>	
<b>Total Chapitre 41</b>	<b>2 377 339,58</b>	<b>19 808 232,09</b>	<b>22 185 571,67</b>		<b>17 489 083,10</b>	<b>17 489 083,10</b>	<b>4 696 488,57</b>	
421000 Personnel - Rémunérations dues		1 869 701,58	1 869 701,58		1 869 701,58	1 869 701,58		
<b>Total Rubrique 421</b>		<b>1 869 701,58</b>	<b>1 869 701,58</b>		<b>1 869 701,58</b>	<b>1 869 701,58</b>		
425000 Personnel - Avances et acomptes		400,00	400,00		400,00	400,00		
<b>Total Rubrique 425</b>		<b>400,00</b>	<b>400,00</b>		<b>400,00</b>	<b>400,00</b>		
427000 Personnel - Oppositions		839,33	839,33		839,33	839,33		
<b>Total Rubrique 427</b>		<b>839,33</b>	<b>839,33</b>		<b>839,33</b>	<b>839,33</b>		
<b>Total Chapitre 42</b>		<b>1 870 940,91</b>	<b>1 870 940,91</b>		<b>1 870 940,91</b>	<b>1 870 940,91</b>		
431100 URSSAF patronale	33,10	1 015 905,00	1 015 938,10		1 015 904,94	1 015 904,94	33,16	
431200 URSSAF ouvrière		127 077,38	127 077,38		127 077,38	127 077,38		
431300 CSG		167 545,59	167 545,59		167 545,59	167 545,59		
431400 CRDS		71 453,45	71 453,45		71 453,45	71 453,45		
<b>Total Rubrique 431</b>	<b>33,10</b>	<b>1 381 981,42</b>	<b>1 382 014,52</b>		<b>1 381 981,36</b>	<b>1 381 981,36</b>	<b>33,16</b>	
437201 CAS Pension civile		32 417,05	32 417,05	0,02	32 417,03	32 417,05		
437202 CNRACL		35 757,13	35 757,13	5 049,72	32 530,59	37 580,31		1 823,18
437300 Chèques restaurants		90 395,12	90 395,12		89 147,12	89 147,12	1 248,00	
437401 RAFFP		3 574,84	3 574,84	3 574,92	2 330,36	5 905,28		2 330,44



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
437402 IRCANTEC		80 300,48	80 300,48		80 300,48	80 300,48		
437403 AGFF et ARRCO		154 388,31	154 388,31		154 388,31	154 388,31		
437600 Cotisations de prévoyance		42 555,60	42 555,60	10 119,08	42 589,82	52 708,90		10 153,30
437700 Pole emploi		94 492,00	94 492,00		94 492,00	94 492,00		
437800 Titres restaurants	6 112,00	93,12	6 205,12		6 205,12	6 205,12		
437801 Formation continue AGEFOS PME		44 740,93	44 740,93	17 035,98	51 111,20	68 147,18		23 406,25
437803 Cotisations aux mutuelles		58 323,36	58 323,36	13 237,74	61 090,60	74 328,34		16 004,98
437804 Chèque vacances		24 000,00	24 000,00		24 000,00	24 000,00		
<b>Total Rubrique 437</b>	<b>6 112,00</b>	<b>661 037,94</b>	<b>667 149,94</b>	<b>49 017,46</b>	<b>670 602,63</b>	<b>719 620,09</b>	<b>1 248,00</b>	<b>53 718,15</b>
<b>Total Chapitre 43</b>	<b>6 145,10</b>	<b>2 043 019,36</b>	<b>2 049 164,46</b>	<b>49 017,46</b>	<b>2 052 583,99</b>	<b>2 101 601,45</b>	<b>1 281,16</b>	<b>53 718,15</b>
441700 Subventions de fonctionnement		670 281,70	670 281,70		467 988,03	467 988,03	202 293,67	
<b>Total Rubrique 441</b>		<b>670 281,70</b>	<b>670 281,70</b>		<b>467 988,03</b>	<b>467 988,03</b>	<b>202 293,67</b>	
442000 Etat - TSE		32 184 578,00	32 184 578,00		32 184 578,00	32 184 578,00		
442600 Prélèvement à la source (PAS) - Impôt sur le revenu		145 343,94	145 343,94		157 612,73	157 612,73		12 268,79
<b>Total Rubrique 442</b>		<b>32 329 921,94</b>	<b>32 329 921,94</b>		<b>32 342 190,73</b>	<b>32 342 190,73</b>		<b>12 268,79</b>
445620 TVA déductible sur immobilisations		72 107,93	72 107,93		72 107,93	72 107,93		
445660 TVA déductible sur autres biens et services	1 972,52	1 815 140,57	1 817 113,09		1 815 140,57	1 815 140,57	1 972,52	
445670 Crédit de T.V.A. à reporter	2 733 512,00	857 920,00	3 591 432,00		1 955 659,00	1 955 659,00	1 635 773,00	
445710 TVA collectée		1 415 432,05	1 415 432,05	1 000,00	1 415 432,05	1 416 432,05		1 000,00
445830 Remboursement crédit de TVA demandé		1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00		
445860 TVA sur factures non parvenues	20 951,48	1 701 765,76	1 722 717,24		1 651 078,52	1 651 078,52	71 638,72	
<b>Total Rubrique 445</b>	<b>2 756 436,00</b>	<b>7 362 366,31</b>	<b>10 118 802,31</b>	<b>1 000,00</b>	<b>8 409 418,07</b>	<b>8 410 418,07</b>	<b>1 709 384,24</b>	<b>1 000,00</b>
447110 Taxe sur les salaires		185 754,00	185 754,00	9 615,00	193 622,00	203 237,00		17 483,00
<b>Total Rubrique 447</b>		<b>185 754,00</b>	<b>185 754,00</b>	<b>9 615,00</b>	<b>193 622,00</b>	<b>203 237,00</b>		<b>17 483,00</b>
<b>Total Chapitre 44</b>	<b>2 756 436,00</b>	<b>40 548 323,95</b>	<b>43 304 759,95</b>	<b>10 615,00</b>	<b>41 413 218,83</b>	<b>41 423 833,83</b>	<b>1 911 677,91</b>	<b>30 751,79</b>
462000 Créances sur cessions d'immobilisations		32,40	32,40		32,40	32,40		
<b>Total Rubrique 462</b>		<b>32,40</b>	<b>32,40</b>		<b>32,40</b>	<b>32,40</b>		
466300 Virement à réimputer		27 487,55	27 487,55		27 487,55	27 487,55		
466400 Excédents de versement à rembourser		12,78	12,78		12,78	12,78		
<b>Total Rubrique 466</b>		<b>27 500,33</b>	<b>27 500,33</b>		<b>27 500,33</b>	<b>27 500,33</b>		
<b>Total Chapitre 46</b>		<b>27 532,73</b>	<b>27 532,73</b>		<b>27 532,73</b>	<b>27 532,73</b>		
471800 Autres recettes à classer		7 654 222,63	7 654 222,63	230 832,72	9 496 333,57	9 727 166,29		2 072 943,66

**BALANCE GENERALE 2019**

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
471810 Autres recettes à classer - Compensation légale		600,00	600,00		600,00	600,00		
<b>Total Rubrique 471</b>		<b>7 654 822,63</b>	<b>7 654 822,63</b>	<b>230 832,72</b>	<b>9 496 933,57</b>	<b>9 727 766,29</b>		<b>2 072 943,66</b>
472800 Autres dépenses à régulariser		742 253,38	742 253,38	27 034,16	742 315,17	769 349,33		27 095,95
472810 Autres dépenses à régulariser - Compensation légale		8 351 930,00	8 351 930,00		8 351 930,00	8 351 930,00		
<b>Total Rubrique 472</b>		<b>9 094 183,38</b>	<b>9 094 183,38</b>	<b>27 034,16</b>	<b>9 094 245,17</b>	<b>9 121 279,33</b>		<b>27 095,95</b>
<b>Total Chapitre 47</b>		<b>16 749 006,01</b>	<b>16 749 006,01</b>	<b>257 866,88</b>	<b>18 591 178,74</b>	<b>18 849 045,62</b>		<b>2 100 039,61</b>
<b>Total Classe 4</b>	<b>5 166 781,59</b>	<b>175 862 743,68</b>	<b>181 029 525,27</b>	<b>581 629,76</b>	<b>180 960 292,14</b>	<b>181 541 921,90</b>	<b>6 678 423,72</b>	<b>7 190 820,35</b>



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débiteur	Créditeur
511200 Chèques à encaisser	417,00	127 249,39	127 666,39		127 249,39	127 249,39	417,00	
<b>Total Rubrique 511</b>	<b>417,00</b>	<b>127 249,39</b>	<b>127 666,39</b>		<b>127 249,39</b>	<b>127 249,39</b>	<b>417,00</b>	
515100 Compte au Trésor	14 798 456,32	51 444 217,24	66 242 673,56		49 535 031,68	49 535 031,68	16 707 641,88	
<b>Total Rubrique 515</b>	<b>14 798 456,32</b>	<b>51 444 217,24</b>	<b>66 242 673,56</b>		<b>49 535 031,68</b>	<b>49 535 031,68</b>	<b>16 707 641,88</b>	
<b>Total Chapitre 51</b>	<b>14 798 873,32</b>	<b>51 571 466,63</b>	<b>66 370 339,95</b>		<b>49 662 281,07</b>	<b>49 662 281,07</b>	<b>16 708 058,88</b>	
581000 Virement interne de compte		2 152 844,95	2 152 844,95		2 152 844,95	2 152 844,95		
<b>Total Rubrique 581</b>		<b>2 152 844,95</b>	<b>2 152 844,95</b>		<b>2 152 844,95</b>	<b>2 152 844,95</b>		
<b>Total Chapitre 58</b>		<b>2 152 844,95</b>	<b>2 152 844,95</b>		<b>2 152 844,95</b>	<b>2 152 844,95</b>		
<b>Total Classe 5</b>	<b>14 798 873,32</b>	<b>53 724 311,58</b>	<b>68 523 184,90</b>		<b>51 815 126,02</b>	<b>51 815 126,02</b>	<b>16 708 058,88</b>	<b>0,00</b>



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
601111 Coût d'achat - Portage		39 453 402,20	39 453 402,20				39 453 402,20	
6011111 Indemnité de emploi		112 446,46	112 446,46				112 446,46	
6011121 Frais de notaire		319 122,55	319 122,55				319 122,55	
6011122 Frais SAFER		25 606,26	25 606,26				25 606,26	
6011123 Autres frais d'acquisition		415 751,02	415 751,02				415 751,02	
6011124 Frais d'éviction		905 057,17	905 057,17				905 057,17	
6011128 Honoraires avocats sur acquisition		70 785,66	70 785,66				70 785,66	
6011131 Frais d'études		370 232,36	370 232,36				370 232,36	
6011133 Autres frais d'études		56 743,52	56 743,52				56 743,52	
6011138 Honoraires avocats sur études		1 280,00	1 280,00				1 280,00	
6011141 Dépollution		16 024,77	16 024,77				16 024,77	
6011142 Démolition		4 728 165,64	4 728 165,64				4 728 165,64	
6011143 Honoraires Bureau d'Etudes		499 183,57	499 183,57				499 183,57	
6011144 Archéologie		234 307,68	234 307,68				234 307,68	
6011145 Travaux		223 220,64	223 220,64				223 220,64	
6011151 Impôts fonciers - Portage		569 268,00	569 268,00				569 268,00	
6011153 Frais accessoires - Portage		94 519,38	94 519,38				94 519,38	
6011154 Assurances Portage Foncier		50 979,55	50 979,55				50 979,55	
6011155 Autres taxes Portage foncier		48 042,08	48 042,08				48 042,08	
6011158 Honoraires avocats Portage Foncier		15 250,00	15 250,00				15 250,00	
6011159 Indemnités contentieux Portage Foncier		1 200,00	1 200,00				1 200,00	
6011191 Loyers agricoles					694,88	694,88		694,88
6011192 Loyers non agricoles		-261,64	-261,64		427 151,62	427 151,62		427 413,26
6011193 Autres produits					637 919,97	637 919,97		637 919,97
<b>Total Rubrique 601</b>		<b>48 210 326,87</b>	<b>48 210 326,87</b>		<b>1 065 766,47</b>	<b>1 065 766,47</b>	<b>48 210 588,51</b>	<b>1 066 028,11</b>
603110 Variation stocks Terrains/Immeubles		14 775 149,58	14 775 149,58		48 672 700,38	48 672 700,38		33 897 550,80
<b>Total Rubrique 603</b>		<b>14 775 149,58</b>	<b>14 775 149,58</b>		<b>48 672 700,38</b>	<b>48 672 700,38</b>		<b>33 897 550,80</b>
606110 Électricité		16 409,25	16 409,25				16 409,25	
606120 Carburants et lubrifiants		18 195,17	18 195,17				18 195,17	
606300 Fournitures d'entretien et de petit équipement		1 776,66	1 776,66				1 776,66	
606301 Mobiliers petits matériels		448,62	448,62				448,62	
606302 Matériels informatique		1 605,91	1 605,91				1 605,91	



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
606400 Fournitures administratives		7 683,11	7 683,11				7 683,11	
606500 Linge, vêtements de travail		215,40	215,40				215,40	
606800 Autres matières et fournitures non stockées		4 706,21	4 706,21				4 706,21	
<b>Total Rubrique 606</b>		<b>51 040,33</b>	<b>51 040,33</b>				<b>51 040,33</b>	
609600 RRR sur approvisionnements et fournitures non stockées					17,44	17,44		17,44
<b>Total Rubrique 609</b>					<b>17,44</b>	<b>17,44</b>		<b>17,44</b>
<b>Total Chapitre 60</b>		<b>63 036 516,78</b>	<b>63 036 516,78</b>		<b>49 738 484,29</b>	<b>49 738 484,29</b>	<b>48 261 628,84</b>	<b>34 963 596,35</b>
613200 Locations immobilières		112 471,10	112 471,10				112 471,10	
613510 Locations véhicules		16 253,79	16 253,79				16 253,79	
613520 Locations photocopieurs		12 381,11	12 381,11				12 381,11	
613530 Autres locations		14 925,81	14 925,81				14 925,81	
<b>Total Rubrique 613</b>		<b>156 031,81</b>	<b>156 031,81</b>				<b>156 031,81</b>	
614000 Charges locatives et de copropriété		50 714,74	50 714,74				50 714,74	
<b>Total Rubrique 614</b>		<b>50 714,74</b>	<b>50 714,74</b>				<b>50 714,74</b>	
615200 Entretien et réparations sur biens immobiliers		2 117,00	2 117,00				2 117,00	
615500 Entretien et réparations sur biens mobiliers		9 949,08	9 949,08				9 949,08	
615600 Maintenance		27 491,39	27 491,39				27 491,39	
<b>Total Rubrique 615</b>		<b>39 557,47</b>	<b>39 557,47</b>				<b>39 557,47</b>	
616100 Multirisques		4 303,41	4 303,41				4 303,41	
616300 Assurance transport		5 913,27	5 913,27				5 913,27	
<b>Total Rubrique 616</b>		<b>10 216,68</b>	<b>10 216,68</b>				<b>10 216,68</b>	
617000 Etudes et recherches		4 625,00	4 625,00				4 625,00	
617100 Etudes et recherches - OPERATIONNEL		335 243,25	335 243,25				335 243,25	
<b>Total Rubrique 617</b>		<b>339 868,25</b>	<b>339 868,25</b>				<b>339 868,25</b>	
618000 Divers		831,75	831,75				831,75	
618100 Documentation générale et administrative		5 754,64	5 754,64				5 754,64	
618300 Documentation technique et pédagogique		11 557,18	11 557,18				11 557,18	
618301 Doc Techniques : Ouvrages								
618500 Frais de colloques, séminaires, conférences		42 279,06	42 279,06				42 279,06	
<b>Total Rubrique 618</b>		<b>60 422,63</b>	<b>60 422,63</b>				<b>60 422,63</b>	
619000 RRR obtenus sur services extérieurs					71,80	71,80		71,80
<b>Total Rubrique 619</b>					<b>71,80</b>	<b>71,80</b>		<b>71,80</b>



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
<b>Total Chapitre 61</b>		<b>656 811,58</b>	<b>656 811,58</b>		<b>71,80</b>	<b>71,80</b>	<b>656 811,58</b>	<b>71,80</b>
621100 Personnel intérimaire		11 507,88	11 507,88				11 507,88	
<b>Total Rubrique 621</b>		<b>11 507,88</b>	<b>11 507,88</b>				<b>11 507,88</b>	
622100 Commissions et courtages sur achats		5 136,28	5 136,28				5 136,28	
622600 Honoraires		19 658,42	19 658,42				19 658,42	
622601 Assistance à maîtrise d'ouvrage		20 475,00	20 475,00				20 475,00	
622602 Prestations d'avocat		22 568,32	22 568,32				22 568,32	
622700 Frais d'actes et de contentieux		390,38	390,38				390,38	
622800 Divers		13 661,34	13 661,34				13 661,34	
<b>Total Rubrique 622</b>		<b>81 889,74</b>	<b>81 889,74</b>				<b>81 889,74</b>	
623100 Annonces & insertions légales - ADMG		5 990,80	5 990,80				5 990,80	
623101 Annonces & insertions recrutement		100,00	100,00				100,00	
623102 Annonces & insertions communication		5 440,00	5 440,00				5 440,00	
623103 Annonces & insertions légales - OPERATIONNEL		3 600,00	3 600,00				3 600,00	
623300 Foires et expositions		54 504,50	54 504,50				54 504,50	
623600 Catalogues et imprimés		6 830,75	6 830,75				6 830,75	
623800 Divers		1 387,88	1 387,88				1 387,88	
<b>Total Rubrique 623</b>		<b>77 853,93</b>	<b>77 853,93</b>				<b>77 853,93</b>	
624100 Transports sur achat		70,31	70,31				70,31	
<b>Total Rubrique 624</b>		<b>70,31</b>	<b>70,31</b>				<b>70,31</b>	
625100 Voyages et déplacements du personnel		69 164,17	69 164,17				69 164,17	
625600 Missions								
625601 Missions - Frais de transports		2 854,06	2 854,06				2 854,06	
625602 Missions - Repas		12 577,08	12 577,08				12 577,08	
625603 Missions - Hôtels		36 215,10	36 215,10				36 215,10	
625700 Réceptions		11 204,52	11 204,52				11 204,52	
<b>Total Rubrique 625</b>		<b>132 014,93</b>	<b>132 014,93</b>				<b>132 014,93</b>	
626100 Affranchissements		24 048,57	24 048,57				24 048,57	
626200 Frais de communication		5 125,87	5 125,87				5 125,87	
626201 Communication mobile		20 346,85	20 346,85				20 346,85	
626202 Internet		6 381,07	6 381,07				6 381,07	
<b>Total Rubrique 626</b>		<b>55 902,36</b>	<b>55 902,36</b>				<b>55 902,36</b>	



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
628100 Concours divers (cotisations et adhésions)		9 780,00	9 780,00				9 780,00	
628300 Formation continue du personnel de l'établissement		64 735,55	64 735,55				64 735,55	
628600 Prestation extérieure de nettoyage		11 031,58	11 031,58				11 031,58	
628700 Prestation extérieure d'informatique		12 011,35	12 011,35				12 011,35	
628800 Autres prestations exterieures diverses		12 346,90	12 346,90				12 346,90	
<b>Total Rubrique 628</b>		<b>109 905,38</b>	<b>109 905,38</b>				<b>109 905,38</b>	
629000 Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres ser					646,75	646,75		646,75
<b>Total Rubrique 629</b>					<b>646,75</b>	<b>646,75</b>		<b>646,75</b>
<b>Total Chapitre 62</b>		<b>469 144,53</b>	<b>469 144,53</b>		<b>646,75</b>	<b>646,75</b>	<b>469 144,53</b>	<b>646,75</b>
631100 Taxe sur les salaires		193 622,00	193 622,00				193 622,00	
<b>Total Rubrique 631</b>		<b>193 622,00</b>	<b>193 622,00</b>				<b>193 622,00</b>	
633300 Participation des employeurs à la formation professi		26 369,69	26 369,69				26 369,69	
<b>Total Rubrique 633</b>		<b>26 369,69</b>	<b>26 369,69</b>				<b>26 369,69</b>	
<b>Total Chapitre 63</b>		<b>219 991,69</b>	<b>219 991,69</b>				<b>219 991,69</b>	
641100 Traitements, salaires et appointements		2 241 134,81	2 241 134,81				2 241 134,81	
641101 Heures supplémentaires		5 170,20	5 170,20				5 170,20	
641200 Congés payés du personnel		2 222,55	2 222,55				2 222,55	
641300 Primes et gratifications		8 400,00	8 400,00				8 400,00	
641401 Frais de transport		5 298,20	5 298,20				5 298,20	
641403 Indemnités journalières - CPAM		7 462,07	7 462,07				7 462,07	
641404 Indemnités comptable		20 951,40	20 951,40				20 951,40	
641416 Indemnités de stage		7 231,88	7 231,88				7 231,88	
641432 Indemnités fin contrat		365,06	365,06				365,06	
641500 Majoration familiale		55 580,00	55 580,00				55 580,00	
641900 Remboursement IJSS CPAM sur rémunérations du p					8 274,89	8 274,89		8 274,89
641910 Abattement indemnitaire dans le cadre du transfert p								
641920 Indus sur rémunérations - exercice courant					644,91	644,91		644,91
641921 Autres indus sur rémunérations					286,00	286,00		286,00
641940 Indus sur rémunérations - exercice courant		644,91	644,91		644,91	644,91		
<b>Total Rubrique 641</b>		<b>2 354 461,08</b>	<b>2 354 461,08</b>		<b>9 850,71</b>	<b>9 850,71</b>	<b>2 353 816,17</b>	<b>9 205,80</b>
645100 Cotisations d'assurance maladie		555 336,52	555 336,52				555 336,52	
645200 Cotisations aux mutuelles		41 043,88	41 043,88				41 043,88	





## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
645311 Pensions civiles (cotisations pour le cas pensions)		28 292,07	28 292,07				28 292,07	
645320 CNRACL		24 037,15	24 037,15				24 037,15	
645351 RAFFP		1 165,18	1 165,18				1 165,18	
645352 IRCANTEC		49 988,87	49 988,87				49 988,87	
645358 AGFF et ARRCO		90 604,57	90 604,57				90 604,57	
645400 Cotisations à Pôle emploi		94 492,00	94 492,00				94 492,00	
645600 Cotisations de prévoyance		29 107,51	29 107,51				29 107,51	
<b>Total Rubrique 645</b>		<b>914 067,75</b>	<b>914 067,75</b>				<b>914 067,75</b>	
647100 Coupons sports, chèques vacances		20 305,00	20 305,00				20 305,00	
647200 Versements aux comités d'entreprise et d'établisserr		11 592,00	11 592,00				11 592,00	
647500 Médecine du travail, pharmacie		7 554,28	7 554,28				7 554,28	
<b>Total Rubrique 647</b>		<b>39 451,28</b>	<b>39 451,28</b>				<b>39 451,28</b>	
648000 Titres restaurant		53 380,80	53 380,80				53 380,80	
648100 Autres charges de personnel		3 948,20	3 948,20				3 948,20	
648200 Prime d'intéressement		64 769,70	64 769,70				64 769,70	
<b>Total Rubrique 648</b>		<b>122 098,70</b>	<b>122 098,70</b>				<b>122 098,70</b>	
<b>Total Chapitre 64</b>		<b>3 430 078,81</b>	<b>3 430 078,81</b>		<b>9 850,71</b>	<b>9 850,71</b>	<b>3 429 433,90</b>	<b>9 205,80</b>
651100 Redevances pour concessions, brevets, licences, m.		2 109,60	2 109,60				2 109,60	
651600 Droits d'auteurs et de reproduction		414,31	414,31				414,31	
<b>Total Rubrique 651</b>		<b>2 523,91</b>	<b>2 523,91</b>				<b>2 523,91</b>	
652000 Contrôle budgétaire, économique et financier		1 488,45	1 488,45				1 488,45	
<b>Total Rubrique 652</b>		<b>1 488,45</b>	<b>1 488,45</b>				<b>1 488,45</b>	
653100 Frais liés aux déplacements des élus		2 078,71	2 078,71				2 078,71	
<b>Total Rubrique 653</b>		<b>2 078,71</b>	<b>2 078,71</b>				<b>2 078,71</b>	
656000 Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		15,90	15,90				15,90	
<b>Total Rubrique 656</b>		<b>15,90</b>	<b>15,90</b>				<b>15,90</b>	
657800 Subvention de fonctionnement ASCE 86		3 226,00	3 226,00				3 226,00	
657810 Minoration foncière EPF		521 637,00	521 637,00				521 637,00	
657820 Minoration foncière SRU		735 812,30	735 812,30				735 812,30	
657830 Minoration foncière travaux		155 398,56	155 398,56				155 398,56	
657840 Subventions, participations aux Collectivités Territori		16 758,00	16 758,00				16 758,00	
657880 Reversement de participations		68 946,66	68 946,66				68 946,66	



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
<b>Total Rubrique 657</b>		<b>1 501 778,52</b>	<b>1 501 778,52</b>				<b>1 501 778,52</b>	
658110 Pénalités sur contrats ou conventions		839,64	839,64				839,64	
658120 Pénalités, amendes fiscales ou pénales		1 004,99	1 004,99				1 004,99	
658800 Autres charges diverses		2,79	2,79		0,50	0,50	2,29	
<b>Total Rubrique 658</b>		<b>1 847,42</b>	<b>1 847,42</b>		<b>0,50</b>	<b>0,50</b>	<b>1 846,92</b>	
<b>Total Chapitre 65</b>		<b>1 509 732,91</b>	<b>1 509 732,91</b>		<b>0,50</b>	<b>0,50</b>	<b>1 509 732,41</b>	
661160 Intérêts des emprunts et des dettes assimilées		1 751,19	1 751,19				1 751,19	
<b>Total Rubrique 661</b>		<b>1 751,19</b>	<b>1 751,19</b>				<b>1 751,19</b>	
<b>Total Chapitre 66</b>		<b>1 751,19</b>	<b>1 751,19</b>				<b>1 751,19</b>	
681100 Dotations aux amortissements sur immobilisations ir		9 611,59	9 611,59				9 611,59	
681120 Dotations aux amortissements sur immobilisations o		177 512,47	177 512,47				177 512,47	
681500 Dotations aux provisions pour risques et charges d'e		4 414 449,82	4 414 449,82				4 414 449,82	
<b>Total Rubrique 681</b>		<b>4 601 573,88</b>	<b>4 601 573,88</b>				<b>4 601 573,88</b>	
<b>Total Chapitre 68</b>		<b>4 601 573,88</b>	<b>4 601 573,88</b>				<b>4 601 573,88</b>	
695100 Impôts sur les bénéfices		1 913,00	1 913,00				1 913,00	
<b>Total Rubrique 695</b>		<b>1 913,00</b>	<b>1 913,00</b>				<b>1 913,00</b>	
<b>Total Chapitre 69</b>		<b>1 913,00</b>	<b>1 913,00</b>				<b>1 913,00</b>	
<b>Total Classe 6</b>		<b>73 927 514,37</b>	<b>73 927 514,37</b>		<b>49 749 054,05</b>	<b>49 749 054,05</b>	<b>59 151 981,02</b>	<b>34 973 520,70</b>



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
7012011 Aménageurs-cout d'achat portage foncier					1 565 138,10	1 565 138,10		1 565 138,10
7012012 Aménageurs-frais acquisition portage					54 976,49	54 976,49		54 976,49
7012013 Aménageurs-frais etudes					25 934,97	25 934,97		25 934,97
7012014 Aménageurs-travaux terrains					61 203,97	61 203,97		61 203,97
70120151 Aménageurs-impots fonciers					688,07	688,07		688,07
70120153 Aménageurs-frais accessoires					16 036,90	16 036,90		16 036,90
7012019 Aménageurs-produits en atténuation de charges		48 860,11	48 860,11				48 860,11	
7012021 Bailleurs sociaux-cout achat portage foncier					1 180 529,00	1 180 529,00		1 180 529,00
7012022 Bailleurs sociaux-frais acquisition foncier					20 333,02	20 333,02		20 333,02
7012024 Bailleurs sociaux-travaux terrains					123 460,26	123 460,26		123 460,26
70120251 Bailleurs sociaux-impots fonciers					12 393,30	12 393,30		12 393,30
70120254 Bailleurs sociaux-assurances					213,00	213,00		213,00
7012029 Bailleurs sociaux-produits en atténuation de charges		13,24	13,24				13,24	
7012031 Collectivités-cout achat portage foncier					6 291 815,42	6 291 815,42		6 291 815,42
7012032 Collectivités-frais acquisition foncier					537 090,51	537 090,51		537 090,51
7012033 Collectivités-frais etudes					280 329,29	280 329,29		280 329,29
7012034 Collectivités-travaux terrains					1 146 671,24	1 146 671,24		1 146 671,24
70120351 Collectivités-impots fonciers					207 515,19	207 515,19		207 515,19
70120353 Collectivités-frais accessoires					12 226,81	12 226,81		12 226,81
70120354 Collectivités-assurances					17 672,64	17 672,64		17 672,64
70120355 Collectivités-autres taxes					2 628,00	2 628,00		2 628,00
70120356 Collectivités-gestion de biens					7,42	7,42		7,42
7012039 Collectivités-produits en atténuation de charges		411 230,18	411 230,18				411 230,18	
7012041 Promoteurs-cout achat portage foncier					968 767,95	968 767,95		968 767,95
7012042 Promoteurs-frais acquisition foncier					33 012,99	33 012,99		33 012,99
7012043 Promoteurs-frais etudes					3 900,93	3 900,93		3 900,93
7012044 Promoteurs-travaux terrains					128 663,68	128 663,68		128 663,68
70120451 Promoteurs-impots fonciers					21 849,00	21 849,00		21 849,00
70120453 Promoteurs-frais accessoires					2 554,31	2 554,31		2 554,31
70120454 Promoteurs-assurances					691,48	691,48		691,48
7012049 Promoteurs-produits en atténuation de charges		802,40	802,40				802,40	
7012051 Cessions autres-cout achat portage foncier					968 124,58	968 124,58		968 124,58



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débit	Créditeur
7012052 Cessions autres-frais acquisition foncier					20 884,83	20 884,83		20 884,83
7012053 Cessions autres-frais etudes					864,00	864,00		864,00
7012054 Cessions autres-travaux terrains					1 070,85	1 070,85		1 070,85
70120551 Cessions autres-impots fonciers					884,81	884,81		884,81
70120553 Cessions autres-frais accessoires					809,50	809,50		809,50
70120554 Cessions autres-assurances					440,60	440,60		440,60
7012059 Cessions autres-produits en attenuation de charges		1 467,58	1 467,58				1 467,58	
<b>Total Rubrique 701</b>		<b>462 373,51</b>	<b>462 373,51</b>		<b>13 709 383,11</b>	<b>13 709 383,11</b>	<b>462 373,51</b>	<b>13 709 383,11</b>
706100 Produits d'actualisation foncière					55 681,58	55 681,58		55 681,58
<b>Total Rubrique 706</b>					<b>55 681,58</b>	<b>55 681,58</b>		<b>55 681,58</b>
<b>Total Chapitre 70</b>		<b>462 373,51</b>	<b>462 373,51</b>		<b>13 765 064,69</b>	<b>13 765 064,69</b>	<b>462 373,51</b>	<b>13 765 064,69</b>
730000 TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT					32 184 578,00	32 184 578,00		32 184 578,00
<b>Total Rubrique 730</b>					<b>32 184 578,00</b>	<b>32 184 578,00</b>		<b>32 184 578,00</b>
<b>Total Chapitre 73</b>					<b>32 184 578,00</b>	<b>32 184 578,00</b>		<b>32 184 578,00</b>
741000 Etat					66 219,00	66 219,00		66 219,00
<b>Total Rubrique 741</b>					<b>66 219,00</b>	<b>66 219,00</b>		<b>66 219,00</b>
744200 Région					8 695,00	8 695,00		8 695,00
744300 Département					16 750,00	16 750,00		16 750,00
744400 Communes et groupements de communes					53 688,66	53 688,66		53 688,66
744800 Autres collectivités et organismes publics					747 748,06	747 748,06		747 748,06
<b>Total Rubrique 744</b>					<b>826 881,72</b>	<b>826 881,72</b>		<b>826 881,72</b>
748001 Autres subventions de fonctionnement					66 219,00	66 219,00		66 219,00
<b>Total Rubrique 748</b>					<b>66 219,00</b>	<b>66 219,00</b>		<b>66 219,00</b>
<b>Total Chapitre 74</b>					<b>959 319,72</b>	<b>959 319,72</b>		<b>959 319,72</b>
756000 Produits des cessions d'éléments d'actif					27,00	27,00		27,00
<b>Total Rubrique 756</b>					<b>27,00</b>	<b>27,00</b>		<b>27,00</b>
757820 Produits spécifiques - Reversements SRU					3 114 449,82	3 114 449,82		3 114 449,82
<b>Total Rubrique 757</b>					<b>3 114 449,82</b>	<b>3 114 449,82</b>		<b>3 114 449,82</b>
758410 Pénalités sur marchés					8 600,00	8 600,00		8 600,00
758800 Autres produits divers					24 351,44	24 351,44		24 351,44
<b>Total Rubrique 758</b>					<b>32 951,44</b>	<b>32 951,44</b>		<b>32 951,44</b>
<b>Total Chapitre 75</b>					<b>3 147 428,26</b>	<b>3 147 428,26</b>		<b>3 147 428,26</b>



## BALANCE GENERALE 2019

Tous les comptes - au 31/12/2019

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débiteur	Créditeur
781500 Reprises sur provisions pour risques et charges de f					1 413 210,86	1 413 210,86		1 413 210,86
<b>Total Rubrique 781</b>					<b>1 413 210,86</b>	<b>1 413 210,86</b>		<b>1 413 210,86</b>
<b>Total Chapitre 78</b>					<b>1 413 210,86</b>	<b>1 413 210,86</b>		<b>1 413 210,86</b>
<b>Total Classe 7</b>		<b>462 373,51</b>	<b>462 373,51</b>		<b>51 469 601,53</b>	<b>51 469 601,53</b>	<b>462 373,51</b>	<b>51 469 601,53</b>
<b>Total Général</b>	<b>126 830 498,13</b>	<b>373 700 930,11</b>	<b>500 531 428,24</b>	<b>126 830 498,13</b>	<b>373 700 930,11</b>	<b>500 531 428,24</b>	<b>223 569 597,38</b>	<b>223 569 597,38</b>

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ANNEXES

➤ Tableau de bord de la circulaire GBCP 2019

**ANNEXE - COMPTE FINANCIER 2019****Tableau de bord EPF de Nouvelle Aquitaine**

Date de vote du budget initial 2019 : 28/11/2018  
 Date de vote du dernier budget rectificatif 2019 : Néant  
 Date de vote du dernier compte financier 2018 : 12/03/2019

1 - Autorisations budgétaires et équilibre financier									
1.1 - Emplois									
Données	Unité	BI 2016	CF 2016	BI 2017	CF 2017	BI 2018	CF 2018	BI 2019	CF2019
Autorisations d'emplois	ETPT	22,91	22,32	33,03	33,03	48,67	49,35	58,60	55,55
<i>dont emplois sous plafond législatif</i>	ETPT								
<i>dont emploi hors plafond législatif</i>	ETPT	22,91	22,32	33,03	33,03	48,67	49,35	58,60	55,55
Schéma d'emplois	ETP								
1.2 - Crédits									
Données	Unité	BI 2016	CF 2016	BI 2017	CF 2017	BI 2018	CF 2018	BI 2019	CF2019
Total des AE	K€	30 269	20 829	30 854	24 925	63 693	48 129	70 555	56 081
Total des CP	K€	38 386	22 224	43 444	23 306	63 693	40 640	70 555	50 581
Total des recettes	K€	24 800	26 620	25 000	25 928	40 900	37 074	55 900	48 516
Solde budgétaire	K€	-13 586	4 395	-18 444	2 622	-22 793	-3 567	-14 655	-2 066
1.3 - Trésorerie									
Données	Unité	BI 2016	CF 2016	BI 2017	CF 2017	BI 2018	CF 2018	BI 2019	CF2019
Niveau de trésorerie	K€	26 284	24 642	1 475	25 433	17 493	14 799	25 105	16 708
<i>dont trésorerie fléchée</i>	K€								
<i>dont trésorerie non fléchée</i>	K€	26 284	24 642	1 475	25 433	17 493	14 799	25 105	16 708

2 - Indicateurs									
2.1 - Indicateurs d'analyse budgétaire									
Données	Unité	BI 2016	CF 2016	BI 2017	CF 2017	BI 2018	CF 2018	BI 2019	CF2019
Dépenses de personnel (CP)	K€	1 500	1 459	1 980	2 102	3 300	3 143	4 390	3 670
Poids des dépenses de personnel / Dépenses totales hors investissement	%	4,98	7,06	4,57	8,51	5,19	7,78	6,26	7,29
Coût moyen par ETPT	K€	65	65	60	64	68	64	75	66
Niveau des Restes à payer	K€		1 357		1 619		7 488		5 500
Poids des CP issus des AE consommées sur exercices antérieurs	%		13,51		3,73		5,58		13,40
Poids relatif des restes à payer (RAP/CP hors perso)	%		6,53		7,64		19,97		11,72
Poids des charges à payer au sein des restes à payer (CAP / Total RAP)	%		4,88		13,02		3,00		89,63
Recettes propres	K€	15 400	16 496	15 150	14 606	16 000	10 825	23 050	12 273
Poids des recettes propres / recettes totales	%	62,10	61,97	60,60	56,33	39,12	29,20	41,23	25,30
Nombre de jours de fonctionnement / Trésorerie	jours fonct.		399,17		392,86		131,09		118,92
2.2 - Ratio d'analyse financière									
Données	Unité	BI 2016	CF 2016	BI 2017	CF 2017	BI 2018	CF 2018	BI 2019	CF2019
Résultat	K€	4 323	877	-383	1 074	-11 743	11 693	18 830	26 829
Capacité d'autofinancement	K€	-1 000	8 144	-12 913	5 568	7 977	23 892	19 315	30 017
Niveau du fonds de roulement	K€	52 553	33 492	23 467	36 850	78 306	114 533	100 692	145 242

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ANNEXES

➤ Etat du stock foncier



# STOCKS PAR DEPARTEMENTS & PAR CONVENTIONS AU 31/12/2019

DEPART	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
16	CA1610001	CA du Grand Angoulême - "Zac de la Gare"	813 993,83	3 963 268,19	5 032 512,33	5 753 186,62	6 225 964,02	4 962 073,93	5 383 629,73	5 422 623,94	0,00	0,00
	CA1610010	La Couronne - "Zac les Sables"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CA1612019	CA du Grand Angoulême - Maîtrise foncière SCPU Angoulême 2020	-	-	-	-	-	71 429,98	1 090 784,46	1 474 417,59	2 166 872,27	2 407 993,26
	CA1614002	Nersac - Réhabilitation de la "Grand Rue"	-	-	-	-	-	12,00	2 212,00	8 492,78	159 726,44	246 976,01
	CA1614018	La Couronne - Requalification du centre bourg	-	-	-	-	-	60,00	60,00	13 152,85	110 337,60	-
	CA1614019	Fléac - Requalification et densification du bourg	-	-	-	-	-	12,00	87 484,09	103 608,10	124 191,77	185 360,75
	CA1614024	Isle d'Espagnac - Aménagement du centre bourg	-	-	-	-	-	-	3 736,67	95 056,49	113 003,45	227 190,17
	CA1614025	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg	-	-	-	-	-	-	297 592,02	380 283,69	388 721,73	902 058,54
	CA1614055	Trois-Palis - Voie Douce	-	-	-	-	-	-	325,61	446,01	3 161,85	0,00
	CA1614056	Mosnac - Voie Douce	-	-	-	-	-	-	81,41	1 808,91	1 951,91	-
	CA1614057	Châteauneuf sur Charente - Voie Douce	-	-	-	-	-	-	976,82	2 658,06	3 638,66	-
	CA1614058	Angeac-Charente - Voie Douce	-	-	-	-	-	-	81,40	111,51	111,51	-
	CA1614060	Bassac - Voie Douce	-	-	-	-	-	-	2 035,05	4 935,69	9 659,34	-
	CA1614061	Triac-Lautrait - Voie Douce	-	-	-	-	-	-	162,80	895,01	1 023,01	-
	CA1614062	Jarnac - Voie Douce	-	-	-	-	-	-	162,80	1 021,01	1 149,01	-
	CA1614063	Bourg-Charente - Voie Douce & Bois Lautaret	-	-	-	-	-	362,04	8 909,26	14 894,62	18 110,21	-
	CA1614064	Gensac la Pallue - Voie Douce et marais de Gensac	-	-	-	-	-	-	488,41	669,03	2 223,63	-
	CA1614065	CC de Cognac - Voie Douce	-	-	-	-	-	-	2 035,05	3 559,36	3 632,56	5 873,36
	CA1615005	Angoulême - Requalification urbaine de la "caserne Broche"	-	-	-	-	-	-	1 690,00	349 076,79	627 722,64	693 279,44
	CA1615070	Soyaux - Dvlpt offre de logements et densification en renouvellement urbain	-	-	-	-	-	-	73 065,00	172 121,47	176 725,44	236 738,92
	CA1616020	Saint Simon - Voie Douce	-	-	-	-	-	-	1 395,84	2 520,91	2 801,91	-
	CA1616033	Angoulême - Redynamisation économique & résidentielle du centre historique	-	-	-	-	-	-	-	4 608,00	105 827,31	892 768,08
	CA1616051	Ars - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CA1616060	Angoulême - Projets d'aménagement des îlots de la gare	-	-	-	-	-	-	-	1 082 640,30	5 807 659,92	5 819 172,98
	CA1617002	Angoulême - Requalification des friches industrielles et d'activités	-	-	-	-	-	-	-	-	130 223,77	347 795,63
	CA1617004	Mornac - Revitalisation du centre-bourg et développement offre de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	141 850,00	145 176,10
	CA1617005	Sers - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	87 377,38
	CA1617010	Ruelle sur Touvre - Revitalisation du centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CA1617022	Graves Saint Amant - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 000,00
	CA1617033	Lignières-Sonneville - Développement d'opérations en renouvellement urbain	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000,00	45 925,09
	CA1618085	La Couronne - Intervention foncière en matière de logements, Dév éco & restructuration industrielle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 341 665,69
	CA1619013	Val de Bonnieure - Revitalisation du centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95 000,00
	CA1619046	Roulet Saint Estèphe - Revitalisation du centre bourg et réhabilitation foncière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	126 219,90
	CA1619061	Ruffec - Développement d'une opération d'habitat & revitalisation des quartiers historiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 200,00
	CA1619062	Juillac Le Coq - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	800,00
	CA1619080	Dirac - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CA1619089	Bellevigne - Réinvestissement d'une bâtisse vacante en cœur de bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65 258,11
	CA1619096	Roulet Saint Estèphe - Requalification d'un entrepôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 868,00
	CA1619140	Sers - Maintien d'une action commerciale en centre-bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 999,00
	CP1614003	Cognac - Site de l'ancien hôpital	-	-	-	-	33 263,44	2 126 852,23	1 375 430,17	1 671 416,55	4 369 299,06	4 379 814,00
	CP1614004	Cognac - Chais Monnet et rues piétonnes	-	-	-	-	-	461 404,54	606 257,52	1 098 013,31	1 492 836,06	1 566 608,22
	CP1615003	CA du Grand Angoulême - Voie Douce & Coulée verte	-	-	-	-	-	-	29 116,88	78 575,05	89 682,32	13 724,90
	CP1615018	Roumazières - Requalification du centre bourg	-	-	-	-	-	-	133 073,80	137 804,07	142 306,08	146 658,93
	CP1615051	Saint Même les Carrières - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	12,00	12,00	95 012,00	97 198,66
	CP1616026	Saint Fraigne - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	310 000,00	318 348,46	321 235,65	326 369,87
	PR1609001	CC de Grande Champagne - ZAE " des Malestiers"	283 293,18	266 028,66	187 308,02	272 982,68	54 462,64	85 113,44	1 737,05	11 843,34	11 843,34	11 843,34
	PR1609002	Segonzac - Mise en oeuvre du PLU	989 135,56	806 861,02	660 030,37	660 360,02	659 617,91	410 639,28	309 281,76	308 900,12	311 351,12	2 231,98
	PR1611003	La Couronne - Maîtrise foncière "ZAC de la Contrie"	-	12,00	199 855,13	636 072,73	745 507,22	1 059 117,42	1 064 554,71	1 069 493,51	1 076 434,82	-
	PR1612003	CC Bandiat Tardoire - Maîtrise foncière "Saint Florent-Taracole"	-	-	203 316,68	197 888,80	193 556,80	302 365,81	290 523,94	458 855,62	692 159,23	500 100,59
	PR1612004	CC Braconne & Charente - Portage foncier "Montagnes-Ouest"	-	-	3 893 812,77	2 476 674,00	2 513 086,73	28 357,73	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1613005	Bouëx - Maîtrise foncière du secteur de la "Vigne Blanche"	-	-	-	-	97 870,20	100 592,24	100 644,24	132 510,24	145 732,59	146 757,20
	PR1613013	CA du Grand Angoulême - Projet Mobilix (BHNS)	-	-	-	-	-	108 488,97	111 845,17	113 683,57	148 962,57	38 836,21
	PR1614007	Barbezieux - Revitalisation du centre ancien	-	-	-	-	-	-	475 600,44	671 206,23	759 375,88	-
	PR1614053	Merpins - Mise en oeuvre du PPRT	-	-	-	-	-	-	125 927,16	949 116,31	1 006 457,92	1 108 408,75
	PR1614054	Gimeux - Mise en oeuvre du PPRT	-	-	-	-	-	-	1 460,00	225 225,19	234 315,86	267 622,41
	PR1615001	CC des 4 B - Réhabilitation de friches industrielles ou commerciales	-	-	-	-	-	-	1 319,01	1 319,01	1 319,01	-
	PR1615004	CA du Grand Angoulême - Développement économique et traitement de friches	-	-	-	-	-	-	-	8 324,49	0,00	0,00
	PR1615040	Bourg-Charente - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	128,53	36 378,35	27 004,49	-	82,56
	PR1616025	Montignac-charente - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	210 517,54
	PR1616034	Eraville - Opération en renouvellement urbain et en densification	-	-	-	-	-	-	127,40	258,11	258,11	-
	PR1616036	Chasseneuil sur Bonnieure - Développement territorial et reconversion site industriel	-	-	-	-	-	-	-	-	22 011,00	-
	PR1617035	Ambarnac - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	24,00	-
	PR1619079	Champagne Mouton - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 717,00

# STOCKS PAR DEPARTEMENTS & PAR CONVENTIONS AU 31/12/2019

DEPART	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
		<b>SOUS TOTAL 16</b>	<b>2 086 422,57</b>	<b>5 036 169,87</b>	<b>10 176 835,30</b>	<b>9 997 164,85</b>	<b>10 523 328,96</b>	<b>9 717 010,14</b>	<b>11 454 597,58</b>	<b>14 060 625,40</b>	<b>20 972 772,91</b>	<b>23 521 935,37</b>
CA1710001	La Rochelle - Ecoquartier de "Beauregard"		5 231 426,42	4 289,00	-	-	-	-	-	-	-	-
CA1710004	La Rochelle - "Densification des Boulevards"		-	-	295 146,62	300 428,10	3 066 455,65	3 101 324,86	3 209,67	0,00	0,00	0,00
CA1710009	Puilboreau - Opération d'habitat		399 157,51	429 189,84	267 155,86	266 827,59	266 827,59	269 330,59	269 330,59	269 363,92	269 383,92	-
CA1711002	Saint Xandre - Requalification du bourg		-	-	90 000,00	655 133,30	659 531,51	839 982,42	870 031,27	882 073,83	885 554,39	888 445,87
CA1711006	Nieul sur Mer - Opération d'aménagement "Champs Pinsons"		-	-	-	9 665,00	33 184,00	33 184,00	-	-	-	-
CA1711007	Ile d'Aix - Acquisition & portage du bâtiment de la poste		-	535 717,61	536 764,57	538 223,00	8 336,00	8 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA1711017	Floirac - "Pôle intergénérationnel"		-	-	-	119 099,43	119 084,26	119 142,26	119 201,26	119 099,26	118 998,26	118 905,38
CA1712006	CA de la Rochelle - Jonction entre l'écoquartier de Bongraine et avenue Salengro		-	-	568 965,65	586 869,95	596 435,54	658 301,30	807 793,10	810 484,44	810 754,44	812 279,44
CA1712007	Esnandes - Requalification du centre-bourg		-	-	303 800,00	528 011,91	530 440,46	532 817,20	544 509,02	552 663,67	588 832,05	307 066,19
CA1712021	Etaules - Maîtrise foncière de la zone d'habitat "Les Niels"		-	-	-	352 486,99	352 631,28	353 475,28	459,00	0,00	0,00	0,00
CA1713012	Cabariot - Maîtrise foncière de la zone d'extension du bourg		-	-	-	191 042,43	192 043,48	124 455,43	203 990,43	79 714,22	79 781,22	79 839,22
CA1713017	Lussant - Densification du centre bourg		-	-	-	164 200,00	236 191,45	262 002,25	278 206,13	281 363,06	288 110,59	295 520,73
CA1714006	Royan - Maîtrise foncière d'emprises "multisites"		-	-	-	-	-	1 494 443,10	1 554 877,20	3 223 414,57	2 018 121,85	2 036 676,32
CA1714009	Sablanceaux - Restructuration du centre bourg		-	-	-	-	-	16 850,00	22 000,00	24 400,00	25 840,00	25 840,00
CA1714026	Angoulins sur Mer - Requalification urbaine en faveur du logement		-	-	-	-	-	11 750,00	519 828,09	531 257,28	2 108 874,02	2 445 590,00
CA1714027	Arvert - Redynamisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	7 500,00	223 857,08	227 944,33	228 927,82
CA1714028	Bussac sur Charente - Redynamisation du centre bourg		-	-	-	-	-	6 288,53	10 570,48	13 648,23	13 648,23	13 648,23
CA1714029	Médis - Densification du centre bourg		-	-	-	-	-	11 500,00	12,00	12,00	12,00	-
CA1714030	Montguyon - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	141 125,00	142 005,45	-	2 356,64
CA1714033	Saint Martin d'Ary - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CA1714034	Villars les Bois - Redynamisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	24,00	26 956,69	30 875,54	41 343,76
CA1714043	Saintes - Développement économique		-	-	-	-	-	1 409 403,26	1 414 936,90	1 343 200,83	1 287 606,44	1 239 375,80
CA1714044	Saintes - Requalification urbaine en faveur du parc de logement		-	-	-	-	-	676 774,83	685 460,77	691 965,47	1 043 770,60	1 307 876,82
CA1714047	Jonzac - Développement économique et revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	222 400,00	-	2 400,00	1 369 394,00
CA1714048	Pons - Développement économique et revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	-	295 087,36	191 453,09	191 453,09
CA1714049	Chaniers - Développement du logement social et redynamisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	31 130,71	31 164,71	159 978,71	347 257,86
CA1714051	Saujon - Production de logement social		-	-	-	-	-	9 400,00	9 412,00	534 993,56	861 357,93	1 223 216,55
CA1715006	Cozes - Redynamisation du centre ancien et production de logements		-	-	-	-	-	-	61 699,00	194 919,39	201 441,70	3 981,87
CA1715009	Saint Bris des Bois - Redynamisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	970,00	36 538,02	61 558,02	37 140,56
CA1715014	Bourgneuf - Restructuration de foncier en centre bourg		-	-	-	-	-	-	-	161 758,82	359 689,73	369 665,26
CA1715020	CA de la Rochelle - Restructuration du boulevard Sautel et densification des boulevards		-	881 999,92	1 373 262,73	1 629 135,70	1 634 656,88	2 121 958,25	2 511 091,86	2 877 679,69	3 154 312,72	2 846 992,32
CA1715021	CA de la Rochelle - Densification et restructuration sur le secteur de Romspar		-	-	-	-	-	130 216,85	133 240,56	422 360,93	2 319 351,35	2 129 254,75
CA1715022	Fontcouverte - Maintien de l'emploi & du développement du parc de logements accessibles		-	-	-	-	-	-	9 700,00	2 100,00	2 100,00	144,89
CA1715023	Lagord - Développement de l'offre de logements en densification		-	-	-	-	-	351 390,83	357 663,32	357 574,78	12 958,87	11 741,89
CA1715024	Orignolles - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	90 000,00	96 482,31	140 549,36	-
CA1715025	Saint Aigulin - Développement économique & redynamisation du bourg		-	-	-	-	-	-	90 195,64	5 063,00	11 876,19	0,00
CA1715026	Salignac sur Charente - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	2 000,00	5 126,00	5 126,00	5 126,00
CA1715027	Saint Simon de Bordes - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	24,00	16 134,00	19 248,52	19 322,85	20 765,50
CA1715029	Vaux sur Mer - Développement du parc de logements		-	-	-	-	-	-	491 851,21	504 476,70	2 049 377,91	2 319 967,35
CA1715038	Beauvais sur Matha - Action foncière en faveur de la revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	22 572,00	31 230,57	3 761,52	-
CA1715039	Saint Palais sur Mer - Développement du parc de logements		-	-	-	-	-	530 527,79	1 291 553,08	1 316 772,68	1 503 300,06	3 362 735,54
CA1715044	Vérines - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	-	358 186,22	365 390,89	368 490,13
CA1715059	Taillebourg - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	41 269,47	94 593,11	95 744,00	96 889,63
CA1715068	Aulnay de Saintonge - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	274 037,65	276 717,02	238 514,65	186 191,08
CA1715069	Saint Hilaire de Villefranche - Opérations de densification de l'urbanisation en cœur de bourg		-	-	-	-	-	-	-	382,56	29 149,56	32 167,89
CA1716005	CA de la Rochelle - Densification de l'urbanisation et en renouvellement urbain (Nieul sur Mer)		-	-	-	-	-	-	45 815,99	63 479,42	1 337 906,42	1 350 864,75
CA1716007	Aytré - Développement offre de logements et projets mixtes en densification urbaine		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CA1716021	La Tremblade - Développement de l'offre de logement social		-	-	-	-	-	-	-	-	159 278,23	547 718,01
CA1716022	Thairé - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	-	1 500,00	-	95 021,63
CA1716024	La Jarrie - Développement de l'offre de logements		-	-	-	-	-	-	-	2 750,00	125 750,00	133 856,58
CA1716030	Breuillet - Renouvellement urbain et densification centre bourg		-	-	-	-	-	-	-	4 817,00	364 531,78	435 409,82
CA1716040	Chadénac - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	-	4 790,39	28 145,23	107 903,48
CA1716047	Grézac - Densification du centre bourg et production de logements		-	-	-	-	-	-	-	-	1 000,00	238 330,00
CA1717006	Chermignac - Redynamisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	-	-	1 884,00	2 152,20
CA1717013	CA de la Rochelle - Reconversion de l'ancien CFA secteur Lafond - Le Prieuré à la Rochelle		-	-	-	-	-	-	-	-	5 500,00	5 500,00
CA1717018	Matha - Revitalisation du centre bourg		-	-	-	-	-	-	-	-	-	990,00
CA1718016	Saint Georges de Didonne - Développement de l'offre de logement social		-	-	-	-	-	-	-	-	175 346,44	2 064 755,83
CA1718024	Cercoux - Action foncière pour le développement économique		-	-	-	-	-	-	-	-	-	123 433,24
CA1718035	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification		-	-	-	-	-	-	-	-	6 322,00	37 255,41
CA1718092	Médis - Restructuration et densification du centre-bourg		-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 191,49
CP1709001	CA de la Rochelle - ZAC multisites de la gare de Dompierre s/ Mer		277 435,96	695 254,35	1 075 285,27	1 026 426,13	1 133 941,26	1 141 226,29	1 514 058,77	988 289,58	2 544 377,23	1 552 957,69
CP1710001	CC de l'Ile de Ré - Ancienne colonie PTT à Loix en Ré		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

# STOCKS PAR DEPARTEMENTS & PAR CONVENTIONS AU 31/12/2019

DEPART	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
	CP1710005	CC de l'île de Ré - Maison de retraite de Saint Martin de Ré		4 515 000,00	4 521 174,56	4 530 734,29	15 185,19	15 185,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
	CP1710006	CC de l'île de Ré - "Brisers Marines" à Ars en Ré	3 033 866,91	3 034 365,61	3 029 832,74	-	-	-	-	-	-	-	
	CP1710007	CC de l'île de Ré - Ancienne colonie PTT à Loix en Ré	-	-	1 918 905,60	1 923 994,12	8 964,18	8 964,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
	CP1710010	CA de la Rochelle - Parc d'activités de Corne Neuve de Dompierre s/Mer	1 317 038,03	1 317 597,36	1 318 176,58	1 318 763,58	1 180,00	-	-	-	-	-	
	CP1710013	Surgères - Reconquête friche "Sergent Prolac"	-	55 717,29	88 355,64	237 590,73	256 850,40	508 092,03	561 294,94	567 920,94	988 531,07	202 010,54	
	CP1710014	Puilboreau - Requalification du centre-bourg	-	575 499,50	649 594,33	636 916,33	636 916,33	500,00	500,00	2 202,56	4 807,89	177 367,89	
	CP1711001	CA de la Rochelle - "ZAC du Fief des Dompierres" à Saint Xandre	-	2 910 001,74	2 903 476,27	3 337 957,25	3 338 574,03	3 338 551,44	2 466 459,90	2 466 442,90	1 295 255,19	1 295 497,19	
	CP1711015	CA de la Rochelle - Périmètre d'attente d'Aytré (veille)	-	-	-	-	-	-	176 411,89	382,28	2 550,00	0,00	
	CP1712005	CA de la Rochelle - "ZAC des Cottes-Mailles" à Aytré	-	-	-	-	-	-	-	484,89	484,89	484,89	
	CP1712014	CC de l'île de Ré - Site de "Rochefort 1" au Bois Plage en Ré	-	-	1 137,28	1 838 197,54	1 837 206,54	1 838 187,28	83,00	-	-	-	
	CP1712017	CA de la Rochelle - ZAC de Monsidun, coeur de boeuf et le chêne" à l'Houmeau	-	-	-	556 400,00	556 549,63	556 486,63	556 423,63	56,00	-	-	
	CP1712020	CA Royan Atlantique - Maîtrise foncière du "quartier de l'électricité"	-	-	-	2 012 000,00	2 059 737,07	2 330 269,17	2 457 677,02	2 570 017,44	2 572 513,18	2 573 855,18	
	CP1712022	CA de la Rochelle - Maîtrise foncière de l'Atlantparc de Sainte Soule	-	-	1 212 057,72	1 367 431,36	1 370 080,63	1 371 145,63	718 775,83	454,00	454,00	0,00	
	CP1713004	Rivedoux plage - "Quartier du château"	-	-	-	-	-	68 483,60	512 911,14	517 886,53	1 323 552,26	1 269 733,30	
	CP1715032	CA Rochefort Océan - Développement économique & traitement des friches d'activité	-	-	-	-	-	790,00	2 234 614,31	2 289 936,75	2 110 768,25	79 183,77	
	CP1716031	Angoulins sur Mer - Action foncière sur le site de la Sapinière	-	-	-	-	-	-	-	5 666,88	-	-	
	CP1716035	Saint Agnant - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	190,20	257 619,32	263 122,86	352 769,68	
	CP1717014	Angoulins sur Mer - Densification de l'urbanisation sur le secteur des cinq quartiers	-	-	-	-	-	-	-	2 500,00	-	-	
	CP1717025	CA Rochefort Océan - Dvlppt économique et touristique du site de l'Arсенal Maritime de Rochefort	-	-	-	-	-	-	-	800 164,89	823 219,00	823 866,33	
	CP1717031	Andilly les Marais - Offre de logements et équipements en densification et en renouvellement urbain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 865,12	
	CP1717078	Puilboreau - Projet urbain en densification sur les secteurs de Malmore et Baillac	-	-	-	-	-	-	-	-	643,81	643,81	
	CP1718005	CC Aunis Sud - Requalification d'un site industriel à Surgères	-	-	-	-	-	-	-	-	25 647,50	30 097,50	
	CP1718015	Angoulins sur Mer - Logements - Secteur des 5 quartiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	CP1718068	CA de la Rochelle - Projet urbain de logements en densification "Ilot Château" à Puilboreau	-	-	-	-	-	-	-	-	2 500,00	2 500,00	
	CP1718072	CC du Bassin de Marennes - Requalification de la zone artisanale et économique des Grossines	-	-	-	-	-	-	-	-	126 961,54	1 089 168,91	
	PR1709001	Sainte Soule - Projet petite enfance + veille	140 171,54	140 330,54	511 663,00	445 826,23	445 853,23	453 600,27	453 625,27	-	-	-	
	PR1710001	Angliers - Extension du bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	PR1710002	Saintes - Quartiers "sur Moreau" & "Terroquet/Boiffiers"	360 484,70	1 315 005,60	1 474 910,89	1 474 360,89	1 474 490,31	1 474 722,31	1 474 957,31	1 475 192,31	984 594,36	596 296,76	
	PR1710003	Charron - "Suite Xynthia"	378 780,00	377 325,62	377 378,62	54,00	54,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	PR1710005	CC Aunis Sud - Parc d'activités "La Combe"	-	-	639 848,03	646 605,23	645 918,23	978 364,95	456,00	0,00	0,00	0,00	
	PR1710006	Port des Barques - " Suite Xynthia"	72,00	817 056,19	581 521,22	795 107,56	796 888,96	796 975,96	797 063,96	799 607,96	800 100,96	800 205,96	
	PR1711011	Marennes - "La Marquina"	-	-	-	157 661,48	171 512,71	248 139,71	473 503,30	477 214,92	193 963,70	-	
	PR1712008	Arvert - Maîtrise foncière "Fief de Volette"	-	-	-	363 286,12	363 456,36	363 489,60	306 036,20	321 303,49	206 618,99	225 795,99	
	PR1712009	Dolus d'Oléron - Maîtrise foncière du "Fief Melon"	-	-	1 169 494,96	1 169 875,49	1 170 017,49	1 172 360,49	1 177 816,82	222,59	20 692,90	24 482,90	
	PR1713001	La Jarrie - Maîtrise foncière de l'emprise "Fief de la providence"	-	-	-	-	-	770 369,40	770 506,40	770 643,40	-	-	
	PR1713002	Clavette - Densification du centre bourg	-	-	-	88 350,00	-	429 987,38	440 900,00	442 760,12	444 662,17	-	
	PR1713003	Saint Sauveur d'Aunis - Densification du centre bourg	-	-	-	560 688,52	548 616,29	539 293,62	556 373,45	565 444,48	517 577,98	100 249,21	
	PR1713006	Marans - Maîtrise foncière des secteurs de "La Gare" et la "Rue d'Aligre"	-	-	-	48,00	48,00	78 748,00	78 779,70	78 906,38	-	-	
	PR1713007	La Tremblade - Maîtrise foncière pour l'extension du port chenal	-	-	-	-	251 100,30	256 959,48	440 258,57	736 035,68	742 147,07	744 564,06	
	PR1714001	CA Rochefort Océan - Requalification de la ZAE de "l'Arсенal"	-	-	-	-	-	-	2 200,00	208 164,27	376 058,70	1 294 814,88	
	PR1714010	Saint Jean d'Angély - Revitalisation du centre ancien	-	-	-	-	-	240,00	240,00	2 092,00	1 852,00	-	
	PR1714011	Saint Sauvant - Restructuration du centre bourg	-	-	-	-	-	-	4 625,00	4 733,00	-	-	
	PR1714020	CC Haute Saintonge - Développement de la filière biomasse	-	-	-	-	-	-	-	36,00	36,00	36,00	
	PR1714021	CA de la Rochelle - PPRT Picoty/SDLP	-	-	-	-	845 250,00	1 422 278,46	2 025 389,22	2 049 993,53	2 352 496,70	2 354 911,55	
	PR1714022	Aytré - "Xynthia - Edmond Grasset"	-	2 955 703,94	3 005 360,23	3 009 946,23	3 013 684,63	3 033 098,93	3 033 925,93	14 619,00	0,00	0,00	
	PR1714031	Saint Augustin sur Mer - Densification du bourg	-	-	-	-	-	-	87 068,81	119 944,43	317 941,35	318 965,57	
	PR1714042	Saint Jean d'Angély - Parcelle AT N°24	-	-	-	-	-	12,00	9 533,35	27 834,03	27 834,03	27 834,03	
	PR1715008	Marennes Hiers Brouage - Développement du cœur de ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	297 027,52	
	PR1715057	Île d'Aix - Maîtrise foncière du centre d'hébergement Armand Fallières	-	-	-	-	-	-	661 130,71	673 935,64	678 864,03	683 739,82	
	PR1716009	Rochefort - Opération de logements sur le site du centre de gérontologie	-	-	-	-	-	-	5 900,00	-	-	-	
	PR1716010	Fouras - Dévelopmt de l'offre de logements en densification & en renouvellement urbain	-	-	-	-	-	-	12,00	12,00	580 301,78	1 129 775,47	
	PR1716038	Tesson - Densification du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102 294,70	
	PR1718003	Villedoux - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	6 497,88	305 578,93	
	PR1718053	Saint Jean d'Angély - Redynamisation du centre ancien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90 099,45	
	PR1719049	Marennes Hiers Brouage - Aménagement du site de la "Marquina"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	193 185,70	
	PR1719057	Courçon - Développement du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	215 000,00	
	<b>SOUS TOTAL 17</b>			<b>11 138 433,07</b>	<b>20 560 054,11</b>	<b>27 913 268,37</b>	<b>32 839 344,48</b>	<b>28 637 893,87</b>	<b>35 827 913,65</b>	<b>36 842 767,41</b>	<b>36 145 650,52</b>	<b>44 277 429,52</b>	<b>48 864 136,97</b>
19	PR1917051	Argentat sur Dordogne - Redynamisation centre ville & valorisation des berges de la Dordogne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	PR1917052	Ussel - Revitalisation du centre-ville	-	-	-	-	-	-	-	-	26 879,34	283 029,23	
	<b>SOUS TOTAL 19</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 879,34</b>	<b>283 029,23</b>	
	CA2317054	La Souterraine - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 872,50	
	CA2318054	Guéret - Redynamisation du centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	9 676,50	490 955,89	
	CA2318144	Bénévent l'Abbaye - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 865,78	

## STOCKS PAR DEPARTEMENTS & PAR CONVENTIONS AU 31/12/2019

DEPART	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
23	CA2319004	Marsac - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 852,00	
	CA2319054	Dontreix - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 999,00	
	CA2319122	Gouzou - Requalification de bâtisses vacantes & dégradées & ancien local professionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	CP2317077	CA du Grand Guéret - Aménagement d'un pôle d'échange multimodal en gare de Guéret	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160 326,99	255 347,55
	PR2317053	Bourganeuf - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44,93	44,93
<b>SOUS TOTAL 23</b>			-	-	-	-	-	-	-	-	-	170 048,42	829 937,65
24	CA2417089	Bergerac - Centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	412,00	379 614,31
	CA2418004	Sarliac s/ l'Isle - Développement de l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140 326,21	145 295,06
	CA2418028	Périgueux - Développement de la ZAC du grand quartier de la gare	-	-	-	-	-	-	-	-	-	103 463,25	1 134 511,46
	CA2418038	CC Isle Double Landais - Action foncière pour le développement économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350 000,00
	CA2418079	Chancelade - Développement et densification de l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	240 000,00
	CA2418107	Le Fleix - Développement et densification de l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	115 800,00
	CA2418111	CA du Grand Périgueux - Action foncière pour le développement économique - Commune de Chancelade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	378,67	459 317,11
	CA2419043	CC du Pays de Fénelon - Requalification d'une friche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 251,50
	PR2418125	Pays de Belvès - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 906,40
	PR2418135	Saint Geniès - Action foncière pour le développement de l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180 000,00
	PR2418164	Monpazier - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 000,00
<b>SOUS TOTAL 24</b>			-	-	-	-	-	-	-	-	-	244 580,13	3 049 695,84
33	CA3317037	Libourne - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	654 490,74
	CA3317070	Saint Aubin de Blaye - Action foncière centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CA3317071	Etauliers - Requalification friche urbaine et réhabilitation d'un bâti en centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 644,00	2 644,00
	CA3317072	Eyrans - Réalisation d'un programme de logements mixtes en centre-bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83 300,75
	CA3318006	CC de l'Estuaire - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 249,82	54 114,46
	CA3318013	Coutras - Requalification du quartier de la Gare	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220 163,79	677 824,84
	CA3318019	Vayres - Action foncière pour la production de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 644,89	247 581,80
	CA3318046	Bordeaux Métropole - Développement de l'habitat à Pessac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 805,45
	CA3318048	Bordeaux Métropole - Activité éco sur le site de projets de l'OIM Aéroport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 678 383,76
	CA3318063	Izon - Reconversion de friches et habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 250,00	276 489,97
	CA3318083	Bordeaux Métropole - Développement économique à Lissandre, Cenon et Lormont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72,00
	CA3318095	EPA de Bordeaux Euratlantique - Opération d'Intérêt National secteur Armagnac/Gattebourse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 634 776,36	9 735 838,85
	CA3318104	Cadillac - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	688 924,59
	CA3318112	La Teste de Buch - Action foncière en faveur de la production de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	699 979,78
	CA3318113	Lussac - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	370 000,00
	CA3318123	Sadirac - Développement et densification de l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31 620,00
	CA3318166	Saint André de Cubzac - Redynamisation du quartier de la gare	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 487,00
	CA3318168	Saint Emilion - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	493 592,56
	CA3319008	Pugnac - Développement de l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 320,00
	CA3319028	Castillon la Bataille - Redynamisation du centre ancien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CP3317065	Marcheprime - Développement de l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 216,30	21 424,02
	CP3318032	Gujan Mestras - Action foncière pour la production de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 974 789,78
	CP3318040	Sainte Foy la Grande - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	248,32	182 465,33
	CP3318105	CC Convergence Garonne - Développement économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	144,89
	PR3317056	Lacanau - Densification du centre bourg et développement de l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 250,00
	PR3317057	Lacanau - Opération d'action foncière de la station-balnéaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	144,89	141 592,03
	PR3317058	Créon - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	186 000,00	189 841,65
	PR3317064	Cabanac & Villagrains - Reconversion de friche et développement du parc de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58 196,50	94 759,00
	PR3317069	Rauzan - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 512,00	174 112,00
	PR3318009	Lignan de Bordeaux - Reconversion de friches et production de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 940,61
	PR3318018	La Lande de Fronsac - Restructuration du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	234 000,00
	PR3318033	Gujan Mestras - Action foncière pour le développement de la commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	405 000,00
	PR3318059	Canéjan - Densification et développement de l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	312 731,56	454 783,53
	PR3318060	Preignac - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 656,00
	PR3318066	Queyrac - Développement et densification de l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	209 548,61
	PR3318078	Saint Jean d'Ilac - Développement de l'offre de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	480 000,00
	PR3318087	Cadaujac - Redynamisation du centre bourg et production de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	450,45	1 905 080,76
	PR3318114	Aillas - Réhabilitation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45 383,27
	PR3318115	SMICVAL du Libournais Haute-Gironde - Développement économique et traitement des friches d'activité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 300 000,00	1 186 776,16
	PR3319009	Castelnau de Médoc - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 577,00
<b>SOUS TOTAL 33</b>			-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 738 228,88	30 453 595,19
	CA4717074	Meilhan sur Garonne - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 981,45	142 976,39
	CA4718027	Tonneins - Redynamisation du centre bourg et développement économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 548,00
	CA4718039	Saint Barthélémy d'Agenais - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43 333,33
	CA4718075	Le Mas d'Agenais - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	178 002,80



# STOCKS PAR DEPARTEMENTS & PAR CONVENTIONS AU 31/12/2019

DEPART	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	
47	CA4718077	Castelnau sur Gupie - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	145 000,00		
	CA4718097	Clairac - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 848,00		
	CA4718142	Tonneins - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000,00		
	CA4718162	Fauguerolles - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 955,00		
	CA4719081	Francescas - Redynamisation du coeur de ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90 000,00		
	CP4717060	Duras - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 475,48	90 665,14	
	CP4718042	CC Albret Communauté - Action foncière pour le développement économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 250,00	
	PR4718149	Sainte Livrade sur Lot - Redynamisation du centre ancien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 875,00	
		<b>SOUS TOTAL 47</b>											<b>96 456,93</b>	<b>944 453,66</b>
79	CA7910008	Niort - Accompagnement de l'OPAH-RU	764,01	1 260 721,95	2 597 937,85	2 638 115,59	1 538 376,35	1 140 368,37	695 925,46	704 111,24	-	0,00	0,00	
	CA7910011	Echiré - "Coeur de Bourg"	220 000,00	605 519,86	609 369,12	591 762,78	594 867,89	1 158 045,32	1 168 658,73	865 737,04	446 986,50	-	903 655,76	
	CA7911008	Mauzé sur le Mignon - Projets d'aménagement dans le bourg	-	-	122 820,00	-	-	-	-	-	-	-	-	
	CA7911012	Niort - Maîtrise foncière de la future ZAC de la Vallée Guyot	-	-	1 633 096,12	3 007 967,96	3 290 019,91	2 112 926,09	-	299,88	-	102,82	-	0,00
	CA7913014	Nueil les Aubiers - Maîtrise foncière aux projets "coeur de ville" et unité urbaine	-	-	-	-	-	304 182,27	306 158,02	308 161,90	310 189,77	312 216,09	314 892,81	
	CA7913018	Magné - Maîtrise foncière de la ZAC "de la Chaume aux bêtes"	-	-	-	-	-	489 900,06	490 265,83	484 505,11	484 718,11	484 933,11	485 049,11	
	CA7915011	Thouars - Revitalisation du centre ville	-	-	-	-	-	-	25 000,00	214 655,11	382 396,80	419 039,48	455 578,30	
	CA7915046	Val en Vignes (Massais) - Reconversion de sites en centre-bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	CA7915061	Glénay - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 988,13	14 370,35	
	CA7915064	Mauléon - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	12 203,00	-	12 864,05	
	CA7916004	Saint Maixent l'Ecole - Caserne Marchand	-	-	-	-	-	-	-	312 130,71	318 502,90	409 786,14	457 132,99	
	CA7916018	Cherveux - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 192,00	35 674,54	
	CA7916039	Oiron - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	1 840,00	1 327,38	0,00	
	CA7916061	Niort - Structuration du pôle gare Niort-Atlantique	-	-	-	-	-	-	-	-	30 472,00	56 453,13	876 553,91	
	CA7917019	Beauvoir sur Niort - Revitalisation du centre-bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 680,00	
	CA7917054	Val en Vignes - Revitalisation de centres-bourgs et reconversion de sites	-	-	-	-	-	-	-	-	1 075,00	10 143,00	15 816,50	
	CA7918110	CA du Niortais - Renouvellement urbain du quartier prioritaire Ribray/Gavacherie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250 498,77	
	CA7918119	Coulouges-Thouarsais - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60 090,84	
	CA7918171	Bressuire - Revitalisation du centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	CP7910009	CC du Coeur du Poitou - ZAE de Sauzé-Vaussais	-	16 293,60	16 090,60	-	-	-	-	-	-	-	-	
	CP7915035	Niort - Opération urbaine Sud avenue de Limoges	-	-	-	-	-	-	-	2 210 943,61	2 241 458,94	2 511 966,34	2 502 558,38	
	PR7910004	CA de Niort - "Niort Terminal"	-	330 545,15	2 050 516,31	2 492 271,66	33 701,00	33 701,00	-	-	-	-	-	
	PR7911004	CC du Val de Sèvre - Acquisition de l'ancienne usine VIM	-	-	561 062,04	566 702,97	566 702,97	566 702,97	566 702,97	566 702,97	13 182,00	-	0,00	
	PR7911009	PR7911009	Vasles - Ecoquartier Gaia	-	99,67	167 615,25	308 858,03	313 613,95	92 241,49	91 214,53	151 214,53	155 233,09	164 707,30	
	PR7912001	CC du Thouarsais - Requalification de friches ferroviaires	-	401,34	53 531,75	97 948,22	203 079,33	161 329,99	183 012,98	118 177,58	126 871,93	132 978,17	-	
	PR7912002	Thouars - "La Folie - Champs Proust"	-	-	38 934,00	55 514,14	60 284,34	61 909,48	63 086,33	63 186,18	87,00	-	0,00	
	PR7912011	CA de Niort - "Le Vanneau Irleau - site Mathé"	-	-	-	87 360,00	119 029,94	456 329,76	585 517,14	607 404,37	647 388,70	669 869,78	-	
	PR7912012	Aiffres - "centre bourg et Petit Fief"	-	-	-	830 647,29	830 738,29	830 829,29	834 557,89	834 649,89	-	-	-	
	PR7912015	CA du Bocage Bressuirais - Moncutant ZA de "Bois Girard"	-	-	152 000,00	527 529,20	527 504,99	449 847,22	450 181,22	450 605,22	451 244,22	452 154,22	-	
	PR7912016	Beauvoir sur Niort - Zone de loisirs "Moulin de Rimbault"	-	-	-	-	80 402,09	46 954,77	45 768,22	45 895,22	46 054,22	-	-	
	PR7912018	Bressuire - "quartier de la Gare"	-	-	66 563,00	577 283,40	583 726,90	588 013,90	4 348,00	-	0,00	0,00	0,00	
	PR7913008	Moncutant - Maîtrise foncière pour la requalification du centre bourg	-	-	-	-	102 900,00	136 338,32	164 234,46	167 354,30	134 402,62	-	134 402,62	
	PR7913009	Sainte Verge - Maîtrise foncière du secteur de "la Croix-Camus"	-	-	-	-	180 000,00	212 613,98	214 663,33	214 860,58	215 057,86	-	-	
	PR7913010	CC Arc en Sèvre - Maîtrise foncière des secteurs de "Groies-Perron" et de "Baussais 2 "	-	-	-	-	120 675,58	250 207,35	406 576,30	620 715,01	1 158 686,55	1 058 998,77	-	
	PR7913015	La Chapelle Saint Laurent - Aménagement du secteur de la "ville"	-	-	-	-	194 303,73	195 760,55	197 215,15	198 671,76	200 007,74	201 336,42	-	
	PR7913022	Saint Jouin de Marnes - Densification & requalification du centre bourg	-	-	-	-	-	3 000,00	10 997,93	11 311,92	11 478,07	-	-	
	PR7914006	Parthenay - Réhabilitation du centre historique de la ville et du secteur gare	-	-	-	-	-	-	240,00	2 240,00	11 783,03	28 776,24	28 777,24	
	PR7914012	Saint Maixent l'Ecole - Revitalisation du centre ancien	-	-	-	-	-	-	240,00	11 229,42	264 726,97	444 233,66	545 284,41	
	PR7914013	Mauzé Thouarsais - Requalification du bourg	-	-	-	-	-	160 000,00	170 148,16	189 047,81	216 092,45	4 233,15	0,00	
	PR7914014	Saint Loup Lamairé - Requalification et densification du bourg ancien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 366,10	52 654,98	
	PR7914035	La Mothe St Héray - Requalification du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	71 081,50	7 065,27	3 944,80	3 798,94	
	PR7915010	Coulou - Création d'une offre de logements seniors	-	-	-	-	-	-	-	-	4 775,60	-	-	
	PR7916011	Niort - Requalification de la Galerie Hugo en centre ville	-	-	-	-	-	-	-	361 188,03	1 181 522,21	1 217 338,54	1 819 016,75	
	PR7916012	CA de Niort - Mise en oeuvre du PPR "SIGAP Ouest" sur la commune de Niort	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	640,00	
	PR7916041	Saint Georges de Rex - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	152 491,49	153 103,79	153 719,00	
	PR7916063	La Ferrière en Parthenay - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	580,00	-	5 332,00	
	PR7917016	Niort - Requalification de l'îlot Denfert-Rochereau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	716 257,78	720 994,03	
	PR7917038	Chef-Boutonne - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160 000,00	260 077,16	
	PR7918145	Niort - Renouveau patrimonial et commercial du passage du commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 000,00	
		<b>SOUS TOTAL 79</b>		<b>220 764,01</b>	<b>2 213 581,57</b>	<b>8 069 536,04</b>	<b>11 961 961,24</b>	<b>10 329 623,57</b>	<b>9 499 219,14</b>	<b>9 848 055,20</b>	<b>10 689 230,99</b>	<b>10 410 901,61</b>	<b>12 798 158,10</b>	
CA8614017	Saint Benoit - Requalification urbaine en faveur du logement	-	-	-	-	-	-	7 000,00	268 058,93	491 491,00	506 165,04	380,00		
CA8614041	Sénilly Saint-Sauveur - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	218 120,16	219 106,43	255 333,67	256 192,79	-		
CA8615012	Thuré - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	165 799,02	168 841,85	170 573,35	172 295,08		
CA8615013	Châtelleraut - Requalification du centre ancien	-	-	-	-	-	-	-	100 130,71	110 676,79	117 943,64	132 152,06		

## STOCKS PAR DEPARTEMENTS & PAR CONVENTIONS AU 31/12/2019

DEPART	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
86	CA8615015	Migné-Auxances - Réalisation de logements en densification et en renouvellement	-	-	-	-	-	142 300,00	143 040,70	144 592,70	145 237,82	145 858,82	
	CA8615062	Naintré - Revitalisation du centre-bourg et production de logements sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	CA8615063	Châtelleraut - Site ancienne école de gendarmerie	-	-	-	-	-	-	1 347 633,10	1 264 082,78	1 670 891,39	2 794 655,04	
	CA8616001	Monts sur Guesnes - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	120 996,60	288 671,00	61,80	0,00	
	CA8616019	Châtelleraut - Développement économique multisites	-	-	-	-	-	-	1 630,71	1 630,71	2 425,71	202 921,95	
	CA8616044	Roiffé - Densification du bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 100,00	15 096,00
	CA8617007	Archigny - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	93 804,40	96 003,49
	CA8617008	Ceaux en Loudun - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68 000,00	72 044,38
	CA8617021	Les Trois Moutiers - Dévlpmt d'opérations en renouvellement urbain à l'échelle du bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	11 628,00	35 981,50	37 231,50
	CA8617061	Neuville de Poitou - Renouvellement urbain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 209,00	623 786,75
	CA8618140	Mignaloux Beauvoir - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	240 227,28
	CA8619050	Saint Benoit - Redynamisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	210 000,00
	CA8619076	La Roche Posay - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	210 833,33
	CA8619127	Chauvigny - Développement éco, culturel et de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CP8610011	Champigny en rochereau - Aménagement du site de "La Rouère"	-	-	-	-	-	4 099,21	4 099,21	51 649,21	109 848,87	113 821,87	-
	CP8610012	CA de Grand Poitiers - Mise en réserve du "stade des Dunes"	850 000,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	-
	CP8610015	Usseau - Aménagement d'un quartier d'habitat	-	-	150 085,00	227 000,31	174 507,20	182 876,60	212 394,77	415 314,71	-	21 571,10	14 162,90
	PR8609001	CA de Grand Poitiers - ZAC République IV	4 312,00	17 804,82	524 782,70	2 659 287,88	3 074 690,04	1 273 884,34	88 632,36	441 908,55	1 586 429,04	1 352 315,70	-
	PR8609002	CA du Pays Châtelleraudais - Trois ZAC	-	261 521,79	622 442,43	476 504,55	307 898,21	235,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00
	PR8613011	Cenon sur Vienne - Maîtrise foncière du secteur de" Bordais du Prieuré"	-	-	-	-	-	5 934,00	18 235,60	52 907,41	134 468,13	148 079,98	304 039,05
	PR8613016	Scorbé-Clairvaux - Densification et requalification du bourg	-	-	-	-	236 400,00	236 385,06	295 041,35	652 045,28	676 755,58	17 662,00	10 272,77
	PR8613024	Buxerolles - Aménagement "Coeur de Ville"	-	-	-	-	-	317 257,98	318 831,27	334 738,97	685 507,11	694 288,84	520 546,32
	PR8614015	Iteuil - Requalification urbaine en faveur du logement	-	-	-	-	-	-	7 000,00	8 536,00	118 609,31	9 726,29	48 825,00
	PR8614037	Coussay les Bois - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
	PR8614038	Liglet - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	22 024,00	24 347,22	24,00	24,00
	PR8614040	Loudun - Requalification du centre ancien	-	-	-	-	-	-	39 037,05	350 960,21	363 062,09	378 830,08	385 114,30
	PR8615056	Valdivienne - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	7 724,25	57 061,94	207 976,72
	PR8615067	La Puye - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	92 814,00	-	-
	PR8616016	Avanton - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	246 664,17	250 088,45	250 213,45	-
	PR8618093	Paizay le Sec - Restructuration du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 250,00
	PR8619091	Bouresse - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			<b>SOUS TOTAL 86</b>	<b>854 312,00</b>	<b>1 130 176,61</b>	<b>2 148 160,13</b>	<b>4 450 042,74</b>	<b>4 971 621,70</b>	<b>3 365 010,58</b>	<b>5 245 298,58</b>	<b>6 915 746,77</b>	<b>7 186 502,83</b>	<b>7 805 512,44</b>
	87	CA8717063	Saint Léonard de Noblat - Revitalisation du centre ville & reconversion de l'ancien hôpital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90,00
CA8719001		Verneuil sur Vienne - Action foncière pour le développement de la commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CA8719070		CU Limoges Métropole - Opération de Restauration Immobilière (ORI)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350,85	
CP8717027		Limoges - Opération en renouvellement urbain au niveau de l'ancienne clinique du Colombier	-	-	-	-	-	-	-	-	6 973,50	21 962,85	37 055,52
PR8718044		Couzeix - Valorisation d'un patrimoine bâti de caractère en coeur de ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 440,00	2 719,89
PR8718045		Eyjeaux - Revitalisation du centre bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 599,57
PR8718137		Limoges - Requalification de friches urbaines en bord de Vienne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 480,97
PR8718138	Limoges - Requalification d'îlots bâtis en centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	445 002,97	
		<b>SOUS TOTAL 87</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>6 973,50</b>	<b>23 402,85</b>	<b>494 299,77</b>	
(vide)	ZOPNR2010	Opérationnel non réparti	-	-	-	-	1 440,00	2 340,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00	
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 299 931,65</b>	<b>28 939 982,16</b>	<b>48 307 799,84</b>	<b>59 248 513,31</b>	<b>54 463 908,10</b>	<b>58 411 493,51</b>	<b>63 392 158,77</b>	<b>67 819 667,18</b>	<b>95 148 643,42</b>	<b>129 046 194,22</b>	

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ANNEXES

➤ Suivi des consignations réalisées

## SUIVI DES CONSIGNATIONS REALISEES AUPRES DU POLE CONSIGNATIONS DE LA DRFIP - COMPTE 275 "Dépôts et cautionnements versés"

MAJ le 07/01/2020 MM

CONSIGNATION													DECONSIGNATION						
N° DOSSIER	ANNEE	COMMUNE	OPERATION	LIBELLE OPERATION	TIERS CONCERNE PAR LA CONSIGNATION	OBJET	N° ACTE	MONTANT TOTAL ACQUISITION	POURCENTAGE CONSIGNATION	N° DE DECISION	MONTANT	N° DV	DATE DE VERSEMENT	N° DC/DP	DATE	MONTANT	N° DE DECISION	INTERETS EPF	
1	2015	ANGOULEME	1610001011	CA du Grand Angoulême - "ZAC/Rue Denis Papin (gardien)"	Département de la Charente (16)	Différé de jouissance	AA-2012-59	50 800,00	100%	2013/07	50 800,00	D2013/146	04/03/2013	Déconsignation réalisée directement sur le compte bancaire du CG16		50 800,00	Simple courrier	235,65	
			1610001003	CA du Grand Angoulême - "ZAC/Îlot Renaudin"															
2	2015	POITIERS & MIGNE-AUXANCES	8609001001	CA de Grand Poitiers - ZAC Rép IV - Tranches 1 et 2 revente 2014	MAURY Lucien	Expropriants qui n'ont pas été en mesure de fournir le mode de paiement ni les justificatifs du droit de propriété	AA-2015-34	4 915,20	100%	2015/53	4 915,20	DC2016/13	05/11/2015	DV2019/879	10/12/2019	12 775,14	2019/207		
					LAURENT Jacques		AA-2014-45	6 434,70	100%	2015/55	6 434,70	DC2016/14	05/11/2015						
					SAUMUR Auguste		AA-2015-35	1 425,24	100%	2015/54	1 425,24	DC2016/15	05/11/2015						
3	2016	SAINT XANDRE	1711002001	Saint Xandre - Îlot l'Eglise	SWEENEY Martine	Saisine du juge de l'expropriation		42 550,00	15%	2016/03	6 382,50	DV2016/159	14/06/2016						
								42 550,00	15%	2016/04	6 382,50	DV2016/160	14/06/2016						
4	2016	COGNAC	1614004004	Cognac - Chais Monnet et rues piétonnes - Rue Aristide Briand et rue du Canton	ROCHE Emile	Recours au TA par acquéreur évincé - non régularisation d'acte qui constitue un obstacle au paiement	AA-2017-127	125 000,00	100%	2016/33	125 000,00	DV2016/161	14/06/2016	DP2017/1103	07/08/2017	125 000,00	2017/32	1 085,93	
5	2016	NIORT	7915035001	Niort - Opération urbaine Sud avenue de Limoges - Tranche 1	RICHARD Francis	Saisine du juge de l'expropriation		11 000,00	15%	2016/49	1 650,00	DV2016/236	25/08/2016	DV2018/302	20/06/2018	1 650,00	2018/60	22,99	
					RICHARD Francis			11 000,00	15%	2016/50	1 650,00	DV2016/237	25/08/2016	DV2018/303	20/06/2018	1 650,00	2018/61	22,99	
6	2016	CHATELLERAULT	8616019001	Châtellerault- Développement économique multisites - Star	COULOT Gabriel	Saisine du juge de l'expropriation	AA2019-158	243 000,00	15%	2016/64	36 450,00	DV2016/311	06/10/2016	DP2019/2736	26/11/2019	36 450,00	2019/198	861,89	
7	2016	VAUX SUR MER	1715029001	Vaux sur Mer - Développement du parc de logements - Rue Emile Gaboriau	Cts TISATO/LATRON	Recours au TA par acquéreur évincé - non régularisation d'acte qui constitue un obstacle au paiement	AA-2016-93	195 000,00	100%	2016/74	195 000,00	DV2016/357	15/11/2016	DC2016/5	28/12/2016	195 000,00	2016/103	113,75	
8	2016	THOUARS	7915011003	Thouars - Revitalisation du centre ville - 25 & 27 rue Saint Médard	BOINOT Pierre	Recours au TA par acquéreur évincé - non régularisation d'acte qui constitue un obstacle au paiement	AA-2017-139	37 000,00	100%	2016/101	37 000,00	DV2016/403	28/12/2016	DC2017/74	04/12/2017	37 000,00	2017/61	236,65	
9	2017	SAINT AGNANT	1716035001	Saint Agnant - Revitalisation du centre bourg - Ancien Spar	SAS ARKEA CREDIT BAIL	Etude pollution qui ne sera réalisée avant l'échéance de la préemption - non régularisation d'acte qui constitue un obstacle au paiement	AA-2017-07	240 000,00	100%	2017/05	240 000,00	DV2017/5	27/01/2017	DC2017/2	16/02/2017	240 000,00	2017/10	20,00	
10	2017	LA ROCHELLE	1715021001	La Rochelle - Densification et restructuration sur le secteur de Rompsay - Quartier de Rompsay	SCI DU 32	Saisine du juge de l'expropriation		1 480 000,00	15%	2017/09	222 000,00	DV2017/42	08/02/2017	DC2018/34	14/06/2018	222 000,00	2018/62		
11	2017	PUILBOREAU	1710014001	Puilboreau - "centre bourg"	M ESCOFFIER Daniel	Saisine du juge de l'expropriation	AA-2019-105	102 000,00	15%	2017/11	15 300,00	DV2017/95	21/03/2017	DC2019/151 & DP2019/2075	13/09/2019	15 300,00	2019/145		
12	2017	BARBEZIEUX ST HILAIRE	1614007004	Barbezieux St Hilaire - Rue du Four	SCI BP MIXTE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2017-165	280 000,00	100%	2017/36	280 000,00	DV2017/273	24/07/2017	DP2018/112	17/01/2018	280 000,00	2017/75	822,5	
13	2017	LA COURONNE	1614018001	La Couronne - Requalification du centre bourg - Rue de la Libération	SCI LES TERRASSES DE L'ABBAYE	Saisine du juge de l'expropriation		150 000,00	15%	2017/34	22 500,00	DV2017/274	24/07/2017	DV2018/645	14/11/2018	22 500,00	2017/92	226,40	
14	2017	VAUX SUR MER	1715029002	Vaux sur Mer - Développement du parc de logements - Rue de Verdun	VIERS LUCIEN	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-28	123 000,00	100%	2017/62	123 000,00	DV2017/417	04/10/2017	DC2018/48 & DP2018/1359	03/07/2018	123 000,00	2018/7	640,63	
15	2017	ANGOULINS SUR MER	1716031001	Angoulins sur Mer - Action foncière sur le site de la Sapinière - Chemin de la Sapinière	DEPARTEMENT DE L'EURE	Saisine du juge de l'expropriation		2 400 000,00	15%	2017/70	360 000,00	DV2017/474	27/11/2017	DV2018/116	27/02/2018	360 000,00	2018/15	735	
16	2017	CHADENAC	1716040001	Chadénac - Revitalisation du centre bourg - Silo	SAS SOUFFLET ATLANTIQUE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-11	15 000,00	100%	2017/88	15 000,00	DV2017/528	21/11/2017	DC2018/22 & DP2018/710	05/04/2018	15 000,00	2018/28	30,31	
17	2017	LA ROCHELLE	1715020002	CA de la Rochelle - Boulevards "Îlot rue basse"	DUPONT DANIELE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		230 000,00	100%	2017/89	230 000,00	DV2017/529	21/11/2017	DV2019/289	10/05/2019	230 000,00	2019/64	2 501,25	
18	2018	VAUX SUR MER	1715029005	Vaux sur Mer - Développement du parc de logements - Rue de l'église	FREZIL JEAN-CLAUDE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-12	250 000,00	100%	2018/08	250 000,00	DV2018/1	18/01/2018	DC2019/25 DP2019/565	18/02/2019	250 000,00	2019/35	2 046,87	
19	2018	LIMOGES	8717027001	Limoges - Opération en renouvellement urbain au niveau de l'ancienne clinique du Colombier	POLYCLINIQUE DE LIMOGES	Saisine du juge de l'expropriation		1 200 000,00	15%	2018/05	180 000,00	DV2018/2	18/01/2018						
20	2018	LIMOGES	8717027001	Limoges - Opération en renouvellement urbain au niveau de l'ancienne clinique du Colombier	SCI PAUL VERLAINE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		200 000,00	100%	2018/06	200 000,00	DV2018/3	18/01/2018						



## SUIVI DES CONSIGNATIONS REALISEES AUPRES DU POLE CONSIGNATIONS DE LA DRFIP - COMPTE 275 "Dépôts et cautionnements versés"

MAJ le 07/01/2020 MM

CONSIGNATION													DECONSIGNATION					
N° DOSSIER	ANNEE	COMMUNE	OPERATION	LIBELLE OPERATION	TIERS CONCERNE PAR LA CONSIGNATION	OBJET	N° ACTE	MONTANT TOTAL ACQUISITION	POURCENTAGE CONSIGNATION	N° DE DECISION	MONTANT	N° DV	DATE DE VERSEMENT	N° DC/DP	DATE	MONTANT	N° DE DECISION	INTERETS EPF
21	2018	LA ROCHELLE	1715020001	CA de la Rochelle - Boulevards "Ilôt 1 Boulevard Sautel"	SCI PF D'ALBRET	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		350 000,00	100%	2018/25	350 000,00	DV2018/120	12/03/2018					
22	2018	SAINTES	1714044007	Saintes - Requalification urbaine en faveur du parc de logement - Avenue Gambetta	CREDIT MUTUEL	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-44	345 000,00	100%	2018/30	345 000,00	DV2018/126	14/03/2018	DC2018/80 & DP2018/1621	17/08/2018	345 000,00	2018/37	963,13
23	2018	MARCHEPRIME	3317065001	Marcheprime - Développement de l'habitat - Avenue de la Côte d'Argent	INDIVISION VAYSSIERE	Saisine du juge de l'expropriation		2 100 000,00	15%	2018/34	705 000,00	DV2018/128	28/03/2018					
24	2018	MARCHEPRIME	3317065001	Marcheprime - Développement de l'habitat - Avenue de la Côte d'Argent	SCI DIAS	Saisine du juge de l'expropriation		320 000,00	15%	2018/33	60 000,00	DV2018/129	28/03/2018					
25	2018	PUILBOREAU	1710014001	Puilboreau - "Centre bourg"	CTS GAILLARD	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		1,00	100%	2018/35	1,00	DV2018/130	28/03/2018					
26	2018	ANGOULEME	1616033001	Redynamisation économique & résidentielle du centre historique - Périmètre d'étude	M KRAUS ET MME AYESTARAN	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-41	50 000,00	100%	2018/41	50 000,00	DV2018/186	24/04/2018	DC2018/75 & DP2018/1537	24/07/2018	50 000,00	2018/86	87,49
27	2018	VAUX DUR MER	1715029002	Vaux sur Mer - Développement du parc de logements - Rue de Verdun	M VIERS ET MME AVRY	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-51	130 000,00	100%	2018/48	130 000,00	DV2018/238	27/04/2018	DC2018/86 & DP2018/1689	27/08/2018	130 000,00	2018/56	278,96
10	2018	LA ROCHELLE	1715021001	La Rochelle - Densification et restructuration sur le secteur de Romsay - Quartier de Romsay	SCI DU 32	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		1 588 500,00	100%	2018/50	1 366 500,00	DV2018/243	17/05/2018	DC2018/34	14/06/2018	1 366 500,00	2018/62	2 595,44
28	2018	VILLEDoux	1718003001	Villedoux - Redynamisation du centre bourg - Rue du Fiton	MME DUPAS Laurence	Saisine du juge de l'expropriation	AA-2019-60	274 000,00	15%	2018/64	41 100,00	DV2018/362	17/07/2018	DP2019/1367	05/06/2019	41 100,00	2019/43	275,71
29	2018	SAUJON	1714051004	Saujon - Rue du Presbytère - Ancien hôtel	CTS GEMON	Saisine du juge de l'expropriation		75 000,00	15%	2018/70	11 250,00	DV2018/363	17/07/2018					
30	2018	ANGOULINS SUR MER	1714026007	Angoulins - La Maladrerie - AH 63 et 64	M ROY Claude	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-49	177 000,00	100%	2018/74	177 000,00	DV2018/364	17/07/2018	DC2018/82 & DP2018/1623	17/08/2018	177 000,00	2018/92	40,56
31	2018	ANGOULINS SUR MER	1714026007	Angoulins - La Maladrerie - AH 62	M ROY Claude	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-48	150 000,00	100%	2018/75	150 000,00	DV2018/365	17/07/2018	DC2018/81 & DP2018/1622	17/08/2018	150 000,00	2018/91	34,38
32	2018	FOURAS	1716010003	Fouras - Offre de logements en densification et en renouvellement urbain - Rue Rigault de Genouilly	CTS GALLOU MERCIER	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-84	180 000,00	100%	2018/81	180 000,00	DV2018/366	17/07/2018	DC2018/110 & DP2018/2675	06/12/2018	180 000,00	2018/167	513,75
33	2018	VAUX SUR MER	1715029006	Vaux sur Mer - Développement du parc de logements - Rue du Fief des Taillis	M. BOUTIN ARIS	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-68	600 000,00	100%	2018/85	600 000,00	DV2018/371	22/07/2018	DC2018/96 & DP2018/2158	19/10/2018	600 000,00	2018/124	812,5
11	2018	PUILBOREAU	1710014001	Puilboreau - "centre bourg"	M ESCOFFIER Daniel	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-105	158 860,00	100%	2018/98	143 560,00	DV2018/493	11/09/2018	DC2019/151 & DP2019/2075	13/09/2019	143 560,00	2019/145	790,99
34	2018	POITIERS	8609001003	CA de Grand Poitiers - ZAC Rép IV - Emprises hors DUP - AB 82 - Poitiers	M ET MME BIRE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-66	5 994,00	100%	2018/106	5 994,00	DV2018/494	11/09/2018	DV2018/564	10/10/2018	5 994,00	2018/123	3,62
35	2018	LA TREMBLADE	1716021009	La Tremblade - Développement de l'offre de logement social - Rue des Riveaux	INDIVISION FAYANT	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-74	150 000,00	100%	2018/104	150 000,00	DV2018/495	20/09/2018	DC2018/106 & DP2018/2628	06/12/2018	150 000,00	2018/113	140,63
36	2018	ST CIERS SUR GIRONDE	3318006001	St Ciers sur Gironde - Av de la République	SCI RECY	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-109	46 000,00	100%	2018/130	46 000,00	DV2018/569	15/10/2018	DP2019/2211 & DC2019/159	14/10/2019	46000	2019/162	
37	2018	FOURAS	1716010004	Offre de logements en densification et en renouvellement urbain - la Duboise	CTS PAULIN/ANDRIEU	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-06	245 700,00	100%	2018/127	245 700,00	DV2018/571	25/10/2018	DC2019/12 & DP2019/343	28/01/2019	245 700,00	2019/15	470,92
38	2018	COUZEIX	8718044001	Couzeix - Aménagement du château de Coyol	COLONIE DE VACANCES	Recours au TA par acquéreur évincé - non régularisation d'acte qui constitue un obstacle au paiement		450 000,00	100%	2018/135	450 000,00	DV2018/644	22/11/2018					

## SUIVI DES CONSIGNATIONS REALISEES AUPRES DU POLE CONSIGNATIONS DE LA DRFIP - COMPTE 275 "Dépôts et cautionnements versés"

MAJ le 07/01/2020 MM

CONSIGNATION													DECONSIGNATION					
N° DOSSIER	ANNEE	COMMUNE	OPERATION	LIBELLE OPERATION	TIERS CONCERNE PAR LA CONSIGNATION	OBJET	N° ACTE	MONTANT TOTAL ACQUISITION	POURCENTAGE CONSIGNATION	N° DE DECISION	MONTANT	N° DV	DATE DE VERSEMENT	N° DC/DP	DATE	MONTANT	N° DE DECISION	INTERETS EPF
39	2018	ANGOULEME	1612019002	CA du Grand Angoulême - SCPU Angoulême 2020 - Ilôt du Port	CSTS GOUTARD	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		678 160,00	100%	2018/110	678 160,00	DV2018/706	13/12/2018					
40	2018	CANEJAN	3318059001	Canéjan - Densification et développement de l'habitat - Chemin des Peyrères	M ET MME DOMINE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2018-96	298 600,00	100%	2018/132	298 600,00	DV2018/707	11/12/2018	DC2018/112 & DP2018/2747	12/12/2018	298 600,00	2018/172	
41	2018	LACANAU	3317057001	Lacatau - Opération d'action foncière de la station-balnéaire - 28 allée Ortal	MME ROBERT MICHELINE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-83	130 000,00	100%	2018/133	130 000,00	DV2018/708	13/12/2018	DP2019/1674 & DC2019/114	17/07/2019	130 000,00	2019/11	582,29
42	2018	VAUX SUR MER	1715029010	Vaux sur Mer - Développement du parc de logements - Rue de Chauchamp	MME BRIAUD	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-23	170 000,00	100%	2018/148	170 000,00	DV2018/715	13/12/2018	DC2019/59 & DP2019/870	22/03/2019	170 000,00	2019/47	350,63
43	2018	VAYRES	3318019002	Vayres - Action foncière pour la production de logements - 71 Avenue de Libourne	CTS FIEVRE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		200 000,00	100%	2018/170	200 000,00	DV2018/716	13/12/2018					
44	2018	CADAJAC	3318087001	Cadaujac - Redynamisation du centre bourg et production de logements - Rue Charles de Gaulle	SCI LA GRACE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-18	1 900 000,00	100%	2018/143	1 900 000,00	DV2018/718	13/12/2018	DC2019/31 & DP2019/583	13/03/2019	1 900 000,00	2019/10	3 206,25
45	2019	CANEJAN	3318059002	Canéjan - Densification et développement de l'habitat - Espace commercial La House	SCI OGILEAK	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-28	117 000,00	100%	2019/14	117 000,00	DV2019/68	08/02/2019	DC2019/60 & DP2019/881	01/04/2019	117 000,00	2019/29	126,75
46	2019	SAINTE-FOY-LA GRANDE	3318040001	Sainte Foy la Grande - Revitalisation du centre bourg - 22 et 22B rue des frères reclus	SCI FRANC-TEMPLIER	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-123	180 000,00	100%	2019/30	180 000,00	DV2019/74	25/02/2019	DC2019/183 & DP2019/2495	29/10/2019	180 000,00	2019/108	911,25
47	2019	SAUJON	1714051008	Saujon - Ilôt rue d'Aunis	M BOUCHIN	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-40	142 000,00	100%	2019/41	142 000,00	DV2019/139	12/03/2019	DC2019/77 & DP2019/1241	02/05/2019	142 000,00	2019/77	133,13
48	2019	CERONS	3318105001	CC Convergence Garonne - Développement économique - ZAC de Labache	SAS BORDEAUX SUD INVESTISSEMENT	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		1 000,00	100%	2019/53	1 000,00	DV2019/213	08/04/2019					
49	2019	SAINTE-FOY-LA GRANDE	3318040001	Sainte Foy la Grande - Revitalisation du centre bourg - 22 et 22B rue des frères reclus	SCI AUBERT AND CO	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		301 000,00	100%	2019/58	301 000,00	DV2019/218	08/04/2019					
50	2019	MERIGNAC	3318048001	Bordeaux Métropole - OIM Aéroport - AEDI/MARTIN - Parcelles DT517, 547, 548 et 559	SARL AEDI - MARTIN	Saisine du juge de l'expropriation		2 980 000,00	15%	2019/68	447 000,00	DV2019/352	06/06/2019					
51	2019	LA TREMBLADE	1716021012	La Tremblade - Développement de l'offre de logement social - 58 rue des Riveaux	MME ALLIAT-DEPIERREFIXE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		171 000,00	100%	2019/98	171 000,00	DV2019/416	18/06/2019					
52	2019	LA TREMBLADE	1716021012	La Tremblade - Développement de l'offre de logement social - 58 rue des Riveaux	MME ALLIAT-DEPIERREFIXE	Saisine du juge de l'expropriation		126 000,00	15%	2019/97	18 900,00	DV2019/418	18/06/2019					
23	2018	MARCHEPRIME	3317065001	Marcheprime - Développement de l'habitat - Avenue de la Côte d'Argent	INDIVISION VAYSSIERE	Suite saisine du juge de l'expropriation - Consignation compl' sur devis études suite ordonnance du 16/04/19		85 623,48		2018/34	85 623,48	DV2019/419	06/06/2019					
53	2019	IZON	3318063004	Izon - Reconversion de friches et habitat - 119 Avenue du Général de Gaulle	M AYBERT Thierry	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		127 000,00	100%	2019/96	127 000,00	DV2019/424	17/06/2019	DC2019/189 & DP2019/2625	19/11/2019	127 000,00	2019/176	410,1
54	2019	FOURAS	1716010003	Fouras - Offre de logements en densification et en renouvellement urbain - Rue Rigault de Genouilly	M GIRONNAY	Saisine du juge de l'expropriation		400 000,00	15%	2019/95	60 000,00	DV2019/425	18/06/2019					
55	2019	LE HAILLAN	3318048005	Bordeaux Métropole - OIM Aéroport - Boucheries - CAZENAVE - Parcelle AY151	CSTS CAZENAVE	Saisine du juge de l'expropriation		1 200 000,00	15%	2019/105	180 000,00	DV2019/426	20/06/2019					
56	2019	ROCHEFORT	1715032002	CA Rochefort Océan - Développement éco & traitement des friches d'activité - 31 av. de la Libération	M DEVAUX ALEXANDRE	Saisine du juge de l'expropriation		290 000,00	15%	2019/110	43 500,00	DV2019/428	03/07/2019					
57	2019	CHATELAILLON PLAGE	1718035002	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Les Boucholeurs - Lots A et B	SARL JACQUES MOSSE	Saisine du juge de l'expropriation		53 865,00	15%	2019/113	8 079,75	DV2019/429	12/07/2019					

## SUIVI DES CONSIGNATIONS REALISEES AUPRES DU POLE CONSIGNATIONS DE LA DRFIP - COMPTE 275 "Dépôts et cautionnements versés"

MAJ le 07/01/2020 MM

CONSIGNATION													DECONSIGNATION					
N° DOSSIER	ANNEE	COMMUNE	OPERATION	LIBELLE OPERATION	TIERS CONCERNE PAR LA CONSIGNATION	OBJET	N° ACTE	MONTANT TOTAL ACQUISITION	POURCENTAGE CONSIGNATION	N° DE DECISION	MONTANT	N° DV	DATE DE VERSEMENT	N° DC/DP	DATE	MONTANT	N° DE DECISION	INTERETS EPF
58	2019	CHATELAILLON PLAGE	1718035002	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Les Boucholeurs - Lot C	SARL JACQUES MOSSE	Saisine du juge de l'expropriation		39 690,00	15%	2019/114	5 953,50	DV2019/430	12/07/2019					
59	2019	ANDILLY LES MARAIS	1717031002	Andilly les Marais - Rue du cimetière	MME ALLARD	Saisine du juge de l'expropriation		150 000,00	15%	2019/102	22 500,00	DV2019/491	12/07/2019					
60	2019	ANDILLY LES MARAIS	1717031002	Andilly les Marais - Rue du cimetière	MME PIANAZZA	Saisine du juge de l'expropriation		65 000,00	15%	2019/103	9 750,00	DV2019/492	12/07/2019					
61	2019	MERIGNAC	3318048002	Bordeaux Métropole - OIM Aéroport - RIVIERE & CANTET - Parcelles EK9, 10, 11, 34 et 35	CSTS RIVIERE-CANTET	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-138	1 322 520,00	100%	2019/104	1 322 520,00	DV2019/502	15/07/2019	DC2019/184 & DP2019/2506	08/11/2019	1 322 520,00	2019/169	3196,09
62	2019	ANGOULINS SUR MER	1714026001	Angoulins - Ilôt les Grandes Maisons	M. MARCHAND JACKY	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-140	237 750,00	100%	2019/117	237 750,00	DV2019/505	17/07/2019	DC2019/188 & DP2019/2622	13/11/2019	237 750,00	2019/155	589,42
63	2019	GUJAN-MESTRAS	3318032005	Gujan Mestras - Action foncière pour la production de logements - 12 allée du petit Mestey (BP176)	CSTS FRANCISCO	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-98	241 500,00	100%	2019/124	241 500,00	DV2019/510	22/07/2019	DC2019/132 & DP2019/1896	26/08/2019	241 500,00	2019/138	176,09
64	2019	GUJAN-MESTRAS	3318032005	Gujan Mestras - Action foncière pour la production de logements - 12 allée du petit Mestey (BP176)	CSTS FRANCISCO	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-98	169 000,00	100%	2019/125	169 000,00	DV2019/511	22/07/2019	DC2019/133 & DP2019/1896	26/08/2019	169 000,00	2019/139	123,22
65	2019	GUJAN-MESTRAS	3318032005	Gujan Mestras - Action foncière pour la production de logements - 12 allée du petit Mestey (BP176)	CSTS FRANCISCO	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-98	210 000,00	100%	2019/126	210 000,00	DV2019/512	22/07/2019	DC2019/134 & DP2019/1896	26/08/2019	210 000,00	2019/140	153,12
66	2019	GUJAN-MESTRAS	3318032006	Gujan Mestras - Action foncière pour la production de logements - 72 rue du Maréchal Foch - BY667 ET 669	CSTS BALAN	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-124	365 000,00	100%	2019/147	365 000,00	DV2019/654	16/09/2019	DC2019/185 & DP2019/2517	30/10/2019	365 000,00	2019/182	326,98
67	2019	FONTCOUVERTE	1715022001	Fontcouverte - Maintien de l'emploi & du dvlp du parc de logmts accessibles - RN234 et rte du bourg	M CHARRIER JACKY	Saisine du juge de l'expropriation		97 000,00	15%	2019/152	14 550,00	DV2019/656	01/10/2019					
68	2019	LIBOURNE	3317037004	Libourne - Redynamisation du centre bourg - Quai de l'Isle - Parcelles CO147/148/947/948	SCI DU 16 QUAI DE L'ISLE	Saisine du juge de l'expropriation		540 000,00	15%	2019/151	81 000,00	DV2019/657	01/10/2019					
69	2019	GOND-PONTOUVRE	1614025002	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg - Ilôt Anglade	MME BELLAMY ODILE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		47 500,00	100%	2019/159	47 500,00	DV2019/718	04/10/2019					
70	2019	LA ROCHELLE	1715020005	CA de la Rochelle - 135 boulevard sautel - Ilot Paul Doumer	MME ANDRE STEPHANIE	Saisine du juge de l'expropriation		190 000,00	15%	2019/156	28 500,00	DV2019/720	15/10/2019					
71	2019	GUJAN-MESTRAS	3318032009	Gujan Mestras - Action foncière pour la production de logements - 129 Cours de Verdun (BY26)	CSTS ESPY-GONZALEZ	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	AA-2019-160	2 180 000,00	100%	2019/181	2 180 000,00	DV2019/795	01/11/2019	DP2019/2669 & DC2019/196	27/11/2019	2 180 000,00	2019/200	1044,58
72	2019	LIMOGES	8718137004	Limoges - Requalification de friches - TRE MDB III - Parcelles EM 354-357	SAS TRE MDB III	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		340 000,00	100%	2019/187	340 000,00	DV2019/802	27/11/2019					
73	2019	LAGORD	1715023002	Lagord - Développement de l'offre de logements en densification - Secteur de l'Ermitage (AE141p)	MME COIRIER-BRUNET	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement		260 000,00	100%	2019/199	260 000,00	DV2019/863	09/12/2019					
74	2019	GOND-PONTOUVRE	1614025002	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg - Ilôt Anglade - B 435/4039	M MONIN et MME VITARD	Saisine du juge de l'expropriation		61 944,00	15%	2019/201	10 390,57	DV2019/872	09/12/2019					
75	2019	GOND-PONTOUVRE	1614025002	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg - Ilôt Anglade - B 4040	MME VITARD	Saisine du juge de l'expropriation		36 540,00	15%	2019/202	6 129,51	DV2019/873	09/12/2019					
76	2019	GOND-PONTOUVRE	1614025002	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg - Ilôt Anglade - B 3603 et 4041	MME PASQUET	Saisine du juge de l'expropriation		36 540,00	15%	2019/203	6 129,51	DV2019/875	09/12/2019					
77	2019	CHATELAILLON PLAGE	1718035007	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Section AE - Clémenceau 2	CSTS NARDO - AE619	Saisine du juge de l'expropriation		109 800,00	15%	2019/218	18 900,00	DV2019/880	16/12/2019					

Consignations en cours  
Consignations closes

## SUIVI DES CONSIGNATIONS REALISEES AUPRES DU POLE CONSIGNATIONS DE LA DRFIP - COMPTE 275 "Dépôts et cautionnements versés"

MAJ le 07/01/2020 MM

CONSIGNATION													DECONSIGNATION						
N° DOSSIER	ANNEE	COMMUNE	OPERATION	LIBELLE OPERATION	TIERS CONCERNE PAR LA CONSIGNATION	OBJET	N° ACTE	MONTANT TOTAL ACQUISITION	POURCENTAGE CONSIGNATION	N° DE DECISION	MONTANT	N° DV	DATE DE VERSEMENT	N° DC/DP	DATE	MONTANT	N° DE DECISION	INTERETS EPF	
78	2019	CHATELAILLON PLAGE	1718035007	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Section AE - Clémenceau 2	CSTS NARDO - AE618	Saisine du juge de l'expropriation		110 000,00	15%	2019/218	20 100,00	DV2019/881	16/12/2019						
								31 197 762,62		TOTAL.....	18 674 031,46			TOTAL.....		13 639 349,14			

Dossiers clos  
Dossiers en cours

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ANNEXES

➤ Etat des provisions et minorations

## ANNEXE AU COMPTE FINANCIER 2019

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS EFFECTUEES AU COMPTE 68					
N° délibération	Cpte comptable	Objet	N° convention	Opérations	Dotations sur 2019
CA-2019-104	158800	Minoration SRU	CA1714026	Angoulins - Commandant Lysiack	197 000,00
CA-2019-104	158800	Minoration SRU	CA1714026	Angoulins - La Maladrerie	206 000,00
CA-2019-104	158800	Minoration SRU	CA1715039	Saint Palais sur Mer - Chemin du Temple/Rue des Clématites	12 000,00
CA-2019-104	158800	Minoration SRU	CA3318063	Izon - 86 Avenue des Anciens Combattants	100 000,00
CA-2019-104	158800	Minoration SRU	CA3318063	Izon - 119 & 129 Avenue du Général de Gaulle	68 000,00
CA-2019-104	158800	Minoration SRU	CA3318019	Vayres - 71 & 73 Avenue de Libourne	30 000,00
				Recettes SRU perçues au titre 2019 restant à affecter	2 501 449,82
CA-2019-10	158800	Minoration travaux	CA1714034	Villars les Bois - Hameau de Chautabry	100 000,00
//	151800	Autres provisions pour risques et charges - Contentieux en cours	PR1712009	Dolus d'Oléron - "Fief Melon"	1 200 000,00
<b>TOTAL ==&gt;</b>					<b>4 414 449,82</b>

REPRISE SUR PROVISIONS EFFECTUEES AU COMPTE 78					
Cpte comptable	Objet	N° convention	Opérations	Provision initiale	Reprise sur 2019
158800	Minoration SRU	CA1710009	Puillboreau - Ilôt bâti	80 000,00	80 000,00
158800	Minoration SRU	CA1714051	Saujon - Route de l'Ilate - SDIS	180 000,00	159 000,00
158800	Minoration SRU	CA1715039	Saint Palais sur Mer - 31 rue des Bruyères	400 000,00	376 812,30
158800	Minoration SRU	PR8613024	Buxerolles - Aménagement "Coeur de Ville" - Ilôt 1	120 000,00	120 000,00
158800	Minoration EPF	CA8614041	Sénille Saint-Sauveur - Bar/Tabac	180 000,00	180 000,00
158800	Minoration EPF	PR8613016	Scorbé-Clairvaux - Ilôt grenier - Tranche 1	7 000,00	7 000,00
158800	Minoration EPF	CP1710013	Surgères - Friche Sergent Prolac	200 000,00	200 000,00
158800	Minoration EPF	CA1715006	Cozes - Redynamisation du centre ancien et production de logements	135 000,00	135 000,00
158800	Minoration travaux	CA1715039	Saint Palais sur Mer - 31 rue des Bruyères	40 000,00	40 000,00
158800	Minoration travaux	PR1713003	St Sauveur d'Aunis - Ilôt 1	75 398,56	75 398,56
158800	Minoration travaux	CA1712007	Esnandes - ER 4.5 et 5.1	40 000,00	40 000,00
<b>TOTAL ==&gt;</b>				<b>1 457 398,56</b>	<b>1 413 210,86</b>

**SOLDE DU COMPTE 15 AU 31/12/2018 :** 29 066 057,29  
 Dotation de l'exercice : 4 414 449,82  
 Reprise de l'exercice : 1 413 210,86  
**SOLDE DU COMPTE 15 AU 31/12/2019 :** 32 067 296,25

# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ANNEXES

### ➤ Etat des dettes financières 2019



## COMPTE FINANCIER 2019

### Etat de la dette par prêteurs

REPARTITION PAR PRETEURS	Dette en capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2019	Annuité de l'exercice	Dont			Capital restant dû au 31/12/2019
				Intérêts	Capital	Rembt anticipé	
<i>Caisse d'Epargne</i>	<b>750 000,00</b>	<b>214 285,80</b>	<b>108 894,03</b>	<b>1 751,19</b>	<b>107 142,84</b>	-	<b>107 142,96</b>
1301-1 - A3313162-002	750 000,00	214 285,80	108 894,03	1 751,19	107 142,84	-	107 142,96
<b>TOTAL</b>	<b>750 000,00</b>	<b>214 285,80</b>	<b>108 894,03</b>	<b>1 751,19</b>	<b>107 142,84</b>	-	<b>107 142,96</b>



# COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*

## ANNEXES

➤ Inventaire - Etat des amortissements

## COMpte FINANCIER 2019 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

Numéro	Libellé	Calcul de l'amortissement				Amortissement			Valeur nette comptable au 31/12	Imputations
		Valeur d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Avancement de l'amortissement		
<b>- Imputations-Compte d'immobilisation : 205000 Licences</b>										
1	Licence Open Gouv - Office Pro Plus	456,41	29/09/2009		3 ans		456,41	100 %		205000 Licences
2	Licence Open Gouv - Office Pro Plus	456,41	29/09/2009		3 ans		456,41	100 %		205000 Licences
3	Licence Open Gouv - Office Pro Plus	456,43	29/09/2009		3 ans		456,43	100 %		205000 Licences
4	Logiciel windows serveur standart édition	617,11	17/11/2009		3 ans		617,11	100 %		205000 Licences
98	Licences SSL ( 10 utilisateurs)	197,34	24/06/2010		3 ans		197,34	100 %		205000 Licences
142	Licence SYMANTEC edition 3	28,80	11/10/2010		3 ans		28,80	100 %		205000 Licences
143	Licence SYMANTEC	28,80	11/10/2010		3 ans		28,80	100 %		205000 Licences
155	Pack 5 licences CAL 2008 Open/Gouv	488,21	22/11/2010		3 ans		488,21	100 %		205000 Licences
156	Pack 5 licences CAL 2008 Open/Gouv	488,21	22/11/2010		3 ans		488,21	100 %		205000 Licences
157	8 Renouvelements SYMANTEC Entrep. Edition 3.0 Gouv	230,39	22/11/2010		3 ans		230,39	100 %		205000 Licences
188	Licence d'outil d'exploitation-données cadastrales	2 450,00	20/07/2011		3 ans		2 450,00	100 %		205000 Licences
179	Licence MapInfo V10.5	2 760,00	13/01/2011		3 ans		2 760,00	100 %		205000 Licences
187	Licence Open Gouv - Office Pro Plus 2010	382,95	30/05/2011		3 ans		382,95	100 %		205000 Licences
195	Licence SYMANTEC Protection SBE Edition 4.0 (x10)	117,50	21/11/2011		3 ans		117,50	100 %		205000 Licences
196	Pack 4 licences SBE Edition 4.0	96,32	21/11/2011		3 ans		96,32	100 %		205000 Licences
198	Pack licence SYMANTEC SBE Edition 4.0 (x5)	120,40	01/12/2011		3 ans		120,40	100 %		205000 Licences
214	Licence MapInfo version V11.0	2 502,00	17/01/2013		3 ans		2 502,00	100 %		205000 Licences
210	Licence SYMANTEC Protection SBE 4.0 UOG (x14)	389,64	31/10/2012		3 ans		389,64	100 %		205000 Licences
219	Logiciel	305,18	20/03/2013		1 an		305,18	100 %		205000 Licences
227	Logiciel Office Edit. pro 2010 OEM	305,18	03/09/2013		1 an		305,18	100 %		205000 Licences
230	Licence SYMANTEC Endpoint Protection SBE Edition 4.0	501,56	06/11/2013		3 ans		501,56	100 %		205000 Licences
232	Logiciel Ultra Portable Vaio	399,00	13/11/2013		1 an		399,00	100 %		205000 Licences
235	Logiciels Serveur (virtuel)	4 939,06	07/01/2014		3 ans		4 939,06	100 %		205000 Licences
257	2 LICENCES MICROSOFT PROJECT standard 2013	1 588,88	13/11/2014		3 ans		1 588,88	100 %		205000 Licences
262	LICENCE MICROSOFT OFFICE 2013 + LICENCE MICROSOFT ACCESS 2013	337,00	08/12/2014		3 ans		337,00	100 %		205000 Licences
278	LICENCE ACCESS 2013 MICROSOFT	224,90	19/08/2015		1 an		224,90	100 %		205000 Licences
300	Licence Access 2013	112,45	26/10/2015		1 an		112,45	100 %		205000 Licences
343	Pack Office 2013 Home et Business	225,00	20/06/2016		1 an		225,00	100 %		205000 Licences
348	2 licences SOPHOS antivirus 12 mois	40,00	07/07/2016		1 an		40,00	100 %		205000 Licences
353	Pack Office PME 2016 Microsoft	232,00	07/07/2016		1 an		232,00	100 %		205000 Licences
362	2 Licences Office Pro 2016	866,00	02/09/2016		1 an		866,00	100 %		205000 Licences
369	Licence Office Pro 2016	433,00	12/10/2016		1 an		433,00	100 %		205000 Licences
375	Licence Office Pro 2016	433,00	07/11/2016		1 an		433,00	100 %		205000 Licences
376	Licence Office Pro 2016	433,00	07/11/2016		1 an		433,00	100 %		205000 Licences
388	Licence Office Pro 216	433,00	12/01/2017		1 an		433,00	100 %		205000 Licences
404	RSI 2017 - ACHAT NOUVEAU PC + ECRAN + LICENCE + CABLES NON PREVU - SOLANGE GUERIN	433,00	07/02/2017		1 an		433,00	100 %		205000 Licences
396	RSI 2017 LICENCE SOPHOS ANTIVIRUS	25,40	17/03/2017		1 an		25,40	100 %		205000 Licences
399	RSI 2017 - ACHAT LICENCE OFFICE PRO 2016 - JR/MM/JP	1 299,00	17/03/2017		1 an		1 299,00	100 %		205000 Licences
401	RSI 2017 - LICENCE MICROSOFT ACCESS 2016 - NAPPEY PASCAL	307,00	31/03/2017		1 an		307,00	100 %		205000 Licences
412	DEMAT - RSI 2017 - ACHAT MINI PC DE BUREAU HP ET ECRAN 22" ET LICENCES - BARRAU ALINE	16,93	28/04/2017		1 an		16,93	100 %		205000 Licences
413	DEMAT - RSI 2017 - ACHAT MINI PC DE BUREAU HP ET ECRAN 22" ET LICENCES - BARRAU ALINE	433,00	28/04/2017		1 an		433,00	100 %		205000 Licences
416	DEMAT - RSI 2017 - REMPLACEMENT PC P.LANDES - PC PORTABLE SURFACE PRO 4 (Microsoft Office Pro 2016)	433,00	31/05/2017		1 an		433,00	100 %		205000 Licences
417	DEMAT - RSI 2017 - REMPLACEMENT PC P.LANDES - PC PORTABLE SURFACE PRO 4 (Licence Sophos)	14,82	31/05/2017		1 an		14,82	100 %		205000 Licences
427	DEMAT - RSI 2017 - ACHAT LICENCE ACCESS 2016 - JULIEN ROY	227,83	18/09/2017		1 an		227,83	100 %		205000 Licences
437	RSI 2017 - ACHAT DE 5 PC PORTABLES TOSHIBA SDO/PC/LL + 2 A DISPO	42,40	13/09/2017		1 an		42,40	100 %		205000 Licences
475	RSI 2018 - ACHAT DE 4 MINI PC HP POUR GM/JL/CR + 1 A DISPO	463,88	30/10/2017		1 an		463,88	100 %		205000 Licences
441	BRUNET - ACHAT ET MISE EN SERVICE DE LICENCES IP POUR LES 5 NOUVEAUX POSTES TELEPHONIQUES	826,00	17/10/2017		1 an		826,00	100 %		205000 Licences
448	HTP MULTIMEDIA - LICENCE WINDOWS 10 POUR M.SILL ET L.CLEMENT	316,67	21/11/2017		1 an		316,67	100 %		205000 Licences
455	DEMAT - RSI 2018 - ACHAT D'UNE LICENCE ACCESS 2016 - POSTE INFORMATIQUE J.LANDOIS	227,83	15/12/2017		1 an		227,83	100 %		205000 Licences
478	DEMAT - RSI 2018 - ACHAT D'UNE LICENCE ACCESS - POSTE INFORMATIQUE - MME K.MAROT	174,00	16/04/2018		1 an		174,00	100 %	0,00	205000 Licences
495	RSI 2018 - COMMANDE DE 5 SURFACE PRO 5 - JP/AS/LR/SSX/TR + 1 DE SECOURS	3 383,45	25/04/2018		3 ans	1 127,82	1 898,49	56 %	1 484,96	205000 Licences
497	RSI - COMMANDE DE 3 MINI PC HP 260 CORE - POUR J.WELLINGTON + SECRETAIRES OPERATIONNELLES	1 691,72	25/04/2018		3 ans		949,25	56 %	742,47	205000 Licences
480	DEMAT - RSI-CMD DE 5 LICENCES OPEN GOUV OFFICES PRO PC PORTABLE - J.COZ/L.CEZON/M.VILLAFANE + 2 DISPO	2 226,80	27/04/2018		1 an		717,52	100 %	0,00	205000 Licences
499	DEMAT - RSI - ACHAT DE 3 MINI PC - T.ROY/MVB + 1 A DISPO	1 327,38	02/07/2018		1 an		667,38	100 %	0,00	205000 Licences
502	DEMAT - RSI - ACHAT ULTRAPORTABLE TOSHIBA X30 D126 - REMPLACEMENT VAIO G.GILGER	435,00	02/07/2018		1 an		218,71	100 %	0,00	205000 Licences
507	DEMAT - RSI 2018 - MISES A JOURS DES LICENCES SERVEUR AU 30.06.2018	2 102,10	03/07/2018		1 an		1 062,73	100 %	0,00	205000 Licences
508	DEMAT - RSI 2018 - MISES A JOURS DES LICENCES SERVEUR AU 30.06.2018	1 053,60	03/07/2018		1 an		532,65	100 %	0,00	205000 Licences
509	DEMAT - RSI 2018 - MISES A JOURS DES LICENCES SERVEUR AU 30.06.2018	1 821,75	03/07/2018		1 an		921,00	100 %	0,00	205000 Licences
512	DEMAT - RSI - ACHAT 7 NOUVEAU PC PORTABLE MS SURFACE PRO 5 - L.RIPLEY / C.B / M.V / R.G / L.T + 2 A D	3 947,37	29/08/2018		3 ans	1 315,79	1 761,70	45 %	2 185,67	205000 Licences
515	DEMAT - RSI - ACHAT DE 2 MINI PC - ANGELIQUE.FERRE / CHRISTELLE GAGNAIRE	884,92	29/08/2018		1 an		585,03	100 %	0,00	205000 Licences
577	DEMAT - RSI 2019 - INSTALLATION 2 LICENCES MICROSOFT PROJECT - POLE TRAVAUX	1 655,00	09/05/2019		3 ans		355,52	21 %	1 299,48	205000 Licences
576	DEMAT - RSI - ACHAT LICENCE ACCESS - POSTE INFORMATIQUE L.LEFEBVRE	231,98	09/05/2019		1 an		149,50	64 %	82,48	205000 Licences
		50 076,96					8 268,31	44 281,90		5 795,06
<b>- Imputations-Compte d'immobilisation : 205310 Logiciels acquis ou sous-traités</b>										
109	Logiciel Office Edition Pro - Ordinateur fixe	296,50	15/04/2010		3 ans		296,50	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
110	Logiciel Office Edition Pro - Ordinateur fixe	296,50	15/04/2010		3 ans		296,50	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
97	Logiciel SIFOW	69 188,60	21/04/2010		3 ans		69 188,60	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
99	Logiciel ordinateur portable	456,42	18/05/2010		3 ans		456,42	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
100	logiciel ordinateur portable	456,42	18/05/2010		3 ans		456,42	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
174	Logiciel Office Pro Plus 2010	458,01	15/11/2010		3 ans		458,01	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
141	Logiciel Office Edition Pro - ordinateur fixe	296,50	01/12/2010		3 ans		296,50	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités

## COMpte FINANCIER 2019 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

Immobilisation		Calcul de l'amortissement				Amortissement			Imputations	
Numéro	Libellé	Valeur d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Avancement de l'amortissement	Valeur nette comptable au 31/12	Compte d'immobilisation
181	Logiciel WINZAP Pro Version 14.5 Fr	50,16	21/03/2011		3 ans		50,16	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
207	Logiciel Microsoft office Edition Pro 2010	275,59	31/08/2012		3 ans		275,59	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
201	Licence Open Gouv Office Pro Plus (ordl. Port.SIG)	382,95	25/04/2012		3 ans		382,95	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
212	Logiciel Microsoft Office Edit. pro 2010 OEM	318,73	19/12/2012		3 ans		318,73	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
241	LICENCE ADOBE CREATIVE SUITE DESIGN & LICENCE ADOBE ILLUSTRATOR CS6	2 128,00	05/05/2014		3 ans		2 128,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
243	MICROSOFT OFFICE PME 2013 & MICROSOFT ACCESS 2013 + MO PREPA ATELIER	1 080,00	19/05/2014		3 ans		1 080,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
251	Microsoft office PME 2013	225,00	08/09/2014		3 ans		225,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
252	Microsoft ACCESS 2013	135,00	08/09/2014		3 ans		135,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
269	2 microsoft access 2013 (2x112€)/2 microsoft office pme 2013 (2x225€)	674,00	26/03/2015		3 ans		674,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
276	PACK OFFICE 2013 HOME ET BUSINESS	450,00	19/08/2015		3 ans		450,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
298	Pack Office 2013 Home et Business	225,00	26/10/2015		3 ans		225,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
349	2 Packs Office PME 2016 Microsoft	464,00	07/07/2016		1 an		464,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
351	2 Packs Office PME 2016 Microsoft	464,00	07/07/2016		1 an		464,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
397	RSI 2017 - PACK OFFICE PME 2016 MICROSOFT	232,00	17/03/2017		1 an		232,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
395	SIFOW GBCP 2017 - MISE EN PLACE DU MODULE DEMATERIALISATION DU COMPTE FINANCIER	3 502,62	05/04/2017		3 ans	1 167,54	3 197,76	91 %	304,86	205310 Logiciels acquis ou sous-traités
433	RSI 2017 - REMPLACEMENT UNITES CENTRALES PAR 2 MINI PC HP LG/GM + MISE A JOUR MICROSOFT POUR EJ	1 122,00	14/09/2017		1 an		1 122,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
438	RSI 2017 - ACHAT DE 5 PC PORTABLES TOSHIBA SDO/PC/LL + 2 A DISPO	2 225,00	13/09/2017		1 an		2 225,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
474	RSI 2018 - ACHAT DE 4 MINI PC HP POUR GM/JL/CR + 1 A DISPO	928,00	30/10/2017		1 an		928,00	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
447	HTP MULTIMEDIA - ACHAT DE 2 PC PORTABLE PR M.SILL ET L.CLEMENT	598,17	10/11/2017		1 an		598,17	100 %		205310 Logiciels acquis ou sous-traités
608	SIFOW - MISE EN PLACE DU MODULE COMPLEMENTAIRE RECOUVREMENT - AGENCE COMPTABLE	3 650,00	09/11/2019		3 ans	175,74	175,74	5 %	3 474,26	205310 Logiciels acquis ou sous-traités
		90 579,17				1 343,28	86 800,05		3 779,12	
<b>- Imputations-Compte d'immobilisation : 214000 Constructions sur sol d'autrui</b>										
192	Installations électriques	7 802,00	06/10/2011		4 ans		7 802,00	100 %		214000 Constructions sur sol d'autrui
224	Installations électriques	790,00	02/04/2013		2 ans 6 mois		790,00	100 %		214000 Constructions sur sol d'autrui
223	Cylindre monobloc Fichet serrure de sécurité	597,00	23/04/2013		2 ans 6 mois		597,00	100 %		214000 Constructions sur sol d'autrui
225	Clés sécurisées (x13)	1 032,72	23/04/2013		2 ans 6 mois		1 032,72	100 %		214000 Constructions sur sol d'autrui
240	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	1 085,00	07/04/2014		4 ans 5 mois		1 085,00	100 %		214000 Constructions sur sol d'autrui
259	DISPOSITIF DIFFERENTIEL	260,00	12/12/2014		1 an		260,00	100 %		214000 Constructions sur sol d'autrui
339	10 panneaux acoustiques Solo Ecophon 1200X1200X40	1 470,00	28/04/2016		1 an		1 470,00	100 %		214000 Constructions sur sol d'autrui
340	2 panneaux acoustiques Solo ecophon 2400X1190X40	570,00	28/04/2016		1 an		570,00	100 %		214000 Constructions sur sol d'autrui
		13 606,72				0,00	13 606,72		0,00	
<b>- Imputations-Compte d'immobilisation : 214158 Autres constructions sur sol d'autrui</b>										
429	MIROITERIE MELUSINE - REMPLACEMENT PORTE D'ENTREE SAS ASCENSEUR - LOCAUX DU 2EME ETAGE	5 459,58	21/09/2017		9 ans 3 mois	590,22	1 344,39	25 %	4 115,19	214158 Autres constructions sur sol d'autrui
435	EXPERT FENETRES - INSTALLATION DE 2 FENETRES MEZZANINE DU 2E ETAGE	1 566,08	04/10/2017		9 ans 3 mois	169,31	379,54	24 %	1 186,54	214158 Autres constructions sur sol d'autrui
458	PAIN MENUISERIE - REMPLACEMENT VITRE CASSEE - SALLE DE REUNION - EPFNA	559,19	09/10/2017		8 ans 4 mois	67,10	149,48	27 %	409,71	214158 Autres constructions sur sol d'autrui
457	MIROITERIE MELUSINE - CREATION D'UNE PORTE D'ENTREE SAS ASCENSEUR - LOCAUX DU 2EME ETAGE	8 398,96	18/12/2017		9 ans	933,22	1 900,14	23 %	6 498,82	214158 Autres constructions sur sol d'autrui
459	PAIN MENUISERIE - REMPLACEMENT VITRE CASSEE SALLE DE REUNION - 2EME SINISTRE	573,05	12/01/2018		8 ans	71,63	141,07	25 %	431,98	214158 Autres constructions sur sol d'autrui
506	EXPERTS FENETRES - CREATION 5 OUVERTURES FENETRES - 3E ETAGE - EXTENSION POLE G.GILGER	2 325,00	11/07/2018		7 ans 6 mois	310,00	456,39	20 %	1 868,61	214158 Autres constructions sur sol d'autrui
538	MIROITERIE MELUSINE - POSE DE CHASSIS BUREAU GBT + REMPLACEMENT VITRE ACCES TERRASSE - 2EME ETAGE	6 211,92	17/12/2018		8 ans 11 mois	723,75	723,75	12 %	5 488,17	214158 Autres constructions sur sol d'autrui
546	MIROITERIE MELUSINE - POSE DE CHASSIS BUREAU GBT + REMPLACEMENT VITRE ACCES TERRASSE - 2EME ETAGE	1 272,45	22/01/2019		8 ans 10 mois	135,65	135,65	11 %	1 136,80	214158 Autres constructions sur sol d'autrui
		26 366,23				3 000,88	5 230,41		21 135,82	
<b>- Imputations-Compte d'immobilisation : 218100 Installations générales</b>										
5	Cablage réseau SPIE	4 712,08	23/11/2009		5 ans		4 712,08	100 %		218100 Installations générales
6	Distributeurs papier	140,60	08/12/2009		5 ans		140,60	100 %		218100 Installations générales
8	Stores à bandes	1 716,16	30/12/2009		5 ans		1 716,16	100 %		218100 Installations générales
7	Support plafond videoprojecteur	619,53	31/12/2009		5 ans		619,53	100 %		218100 Installations générales
128	Signalétiques intérieures	245,18	18/06/2010		5 ans		245,18	100 %		218100 Installations générales
272	Aménagement électrique des nouveaux locaux	5 996,00	15/08/2015		5 ans	1 199,20	5 249,83	88 %	746,17	218100 Installations générales
271	Ajout carte Autocom	1 011,98	18/08/2015		5 ans	202,40	884,37	87 %	127,61	218100 Installations générales
274	Déménagement Autocom	1 536,00	18/08/2015		5 ans	307,20	1 342,29	87 %	193,71	218100 Installations générales
279	Aménagement électrique bureau 301	1 286,66	07/09/2015		5 ans	257,33	1 110,81	86 %	175,85	218100 Installations générales
283	Etagère supplémentaire salle d'archives	156,00	24/09/2015		1 an		156,00	100 %		218100 Installations générales
285	Placards archives	2 430,00	24/09/2015		5 ans	486,00	2 074,95	85 %	355,05	218100 Installations générales
286	Démontage rétro projecteur	84,00	24/09/2015		1 an		84,00	100 %		218100 Installations générales
287	Arrêt et remise en service du serveur	600,00	28/09/2015		5 ans	120,00	511,00	85 %	89,00	218100 Installations générales
288	Programmation Alarme et Sécurisation Portes	893,70	16/10/2015		5 ans	178,74	752,20	84 %	141,50	218100 Installations générales
303	Switch HP 48 ports	690,90	26/10/2015		5 ans	138,18	577,67	84 %	113,23	218100 Installations générales
307	SYSTEME AARME GALAXIE	1 344,70	01/12/2015		5 ans	268,94	1 098,17	82 %	246,53	218100 Installations générales
327	1 ENSEMBLE DE RADIATEURS ELECTRIQUES	4 370,79	08/04/2016		5 ans	874,16	3 261,10	75 %	1 109,69	218100 Installations générales
328	1 ENSEMBLE DE POSTES DE TRAVAIL STAGIAIRES 4EME ETAGE	1 052,86	08/04/2016		5 ans	210,57	785,54	75 %	267,32	218100 Installations générales
332	Interphone 3ème étage	201,52	25/03/2016		1 an		201,52	100 %		218100 Installations générales
333	Vidéoprojecteur	208,50	25/03/2016		1 an		208,50	100 %		218100 Installations générales
334	Création d'un poste de travail dans la cuisine	119,63	25/03/2016		1 an		119,63	100 %		218100 Installations générales
335	Déplacement de pote de travail dans le bureau du directeur général	127,20	25/03/2016		1 an		127,20	100 %		218100 Installations générales
336	Déplacement de postes de travail dans les bureaux Foncier	106,20	25/03/2016		1 an		106,20	100 %		218100 Installations générales
337	Déplacement de postes de travail dans le bureau Comptabilité	97,50	25/03/2016		1 an		97,50	100 %		218100 Installations générales
338	Création poste de travail dans le bureau Etudes	71,70	25/03/2016		1 an		71,70	100 %		218100 Installations générales
329	INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL GENERAL PRISES 4EME ETAGE	189,75	08/04/2016		1 an		189,75	100 %		218100 Installations générales
344	CREATION POSTE INFO BUREAUX 2 ET 4	603,15	05/07/2016		5 ans	120,63	420,86	70 %	182,29	218100 Installations générales
345	DETECTEURS ECLAIRAGE COULOIRS	1 473,75	05/07/2016		5 ans	294,75	1 028,35	70 %	445,40	218100 Installations générales
358	Travaux électricité bureau Roy	355,61	18/08/2016		1 an		355,61	100 %		218100 Installations générales
359	Fourniture et pose de moteur Climatisation	1 247,00	26/08/2016		5 ans	249,40	834,80	67 %	412,20	218100 Installations générales

## COMpte FINANCIER 2019 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

Numéro	Libellé	Calcul de l'amortissement				Amortissement			Imputations	
		Valeur d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Avancement de l'amortissement	Valeur nette comptable au 31/12	Compte d'immobilisation
382	Alimentation électrique pour fontaine à eau	247,80	01/09/2016		1 an		247,80	100 %		218100 Installations générales
364	Climatisation (pompe de relevage)	491,00	08/09/2016		1 an		491,00	100 %		218100 Installations générales
377	Mise en service et accès au réseau par fibre optique	750,00	14/11/2016		5 ans	150,00	469,58	63 %	280,42	218100 Installations générales
370	Batterie Alarme Incendie	594,32	28/09/2016		5 ans		118,86	65 %	207,03	218100 Installations générales
386	Eclairage Escalier applique/plafonnier à led 20 W	461,70	03/11/2016		1 an		461,70	100 %		218100 Installations générales
393	Liaison fibre optique entre 2 baies	1 781,00	15/02/2017		5 ans	356,20	1 025,06	58 %	755,94	218100 Installations générales
407	RSI 2017 - CHANGEMENT DES SWITCHES POUR EXTENSION RESEAU INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE A 48 PORTS	269,80	28/02/2017		1 an		269,80	100 %		218100 Installations générales
420	PEINTURE BAT - TRAVAUX 2E ETAGE - PEINTURE/POSE DE DALLES ACOUSTIQUES/REVETEMENT DES SOLS - PARTIE 1	15 389,33	24/05/2017		5 ans	3 077,87	8 011,01	52 %	7 378,32	218100 Installations générales
467	PEINTURE BAT - TRAVAUX 2E ETAGE - PEINTURE/POSE DE DALLES ACOUSTIQUES/REVETEMENT DES SOLS - PARTIE 2	387,76	26/01/2018		1 an		26,93	100 %	0,00	218100 Installations générales
419	REVS/PLAFONDS - REMPLACEMENT DE DALLES FAUX PLAFONDS - 2EME ETAGE LOCAUX EPF	2 124,54	01/06/2017		5 ans	424,91	1 097,68	52 %	1 026,86	218100 Installations générales
423	BRUNET - REPARATION CLIMATISATION DEFECTUEUSE - SECRETARIAT	403,00	29/06/2017		1 an		403,00	100 %		218100 Installations générales
454	BRUNET - TRAVAUX SUITE MAINTENANCE CLIMATISATION - BUREAUX TRAVAUX/SECRETARIAT/M.NAPPEY/ETUDES	1 008,00	10/08/2017		5 ans	201,60	482,16	48 %	525,84	218100 Installations générales
449	AEB - CREATION PRISE ELECTRIQUE+ RACCORDEMENT BORNE WIFI - SALLE DE REUNION/MEZZANINE 2E ETAGE	876,31	15/09/2017		5 ans	175,26	402,12	46 %	474,19	218100 Installations générales
434	SOLUTIONS ENERGIES - INSTALLATION DE PRISES INFORMATIQUES ET PRISES SECTEURS - 2E ETAGE	4 263,76	22/09/2017		5 ans	852,75	1 940,01	46 %	2 323,75	218100 Installations générales
477	AEB - INSTALLATION RADIATEURS ELECTRIQUES AU 2EME ETAGE & TRAVAUX DE CABLAGE DIVERS	9 717,52	09/02/2018		5 ans	1 943,50	3 681,86	38 %	6 035,66	218100 Installations générales
468	PEINTURE BAT - TRAVAUX 2E ETAGE - PEINTURE/POSE DE DALLES ACOUSTIQUES/REVETEMENT DES SOLS - PARTIE 2	663,99	26/01/2018		5 ans	132,80	256,38	39 %	407,61	218100 Installations générales
464	SAT&G 2018 - RACCORDEMENT DES SYSTEMES D'ALARME DES 3E ET 4E ETAGES - LOCAUX EPFNA	1 508,40	02/02/2018		5 ans	301,68	577,38	38 %	931,02	218100 Installations générales
500	SAT&G - INSTALLATION ET RACCORDEMENT SYSTEME ALARMES - 3E ETAGE EXTENSION G.GILGER	1 948,60	13/06/2018		5 ans	389,72	604,07	31 %	1 344,53	218100 Installations générales
516	PEINTURE BAT - TRAVAUX PEINTURES ET REVETEMENTS DES SOLS BUREAUX + SANITAIRES- 3E ETAGE EXTENSION GG	8 956,32	27/08/2018		5 ans	1 791,26	2 408,25	27 %	6 548,07	218100 Installations générales
520	AEB - INSTALLATION RESEAU ELECTRIQUES/TELEPHONIQUE/INFORMATIQUE - 3E ETAGE - EXTENSION G.GILGER	11 559,80	26/07/2018		5 ans	2 311,96	3 307,39	29 %	8 252,41	218100 Installations générales
488	CASTORAMA - ACHAT DE 5 ENROULEURS OCCULTANTS - 2EME ETAGE LOCAUX EPF	199,58	11/06/2018		1 an	88,70	199,58	100 %	0,00	218100 Installations générales
526	AEB - TRAVAUX DE REMPLACEMENT SANITAIRES - LAVABO + WC - 3E ETAGE - EXTENSION POLE G.GILGER	1 089,57	24/09/2018		5 ans	217,91	276,63	25 %	812,94	218100 Installations générales
572	Travaux de peinture du 2ème étage EPFNA	38 709,55	21/12/2018		5 ans	7 956,96	7 956,96	21 %	30 752,59	218100 Installations générales
567	AEB - TRAVAUX - ELECTRICITE COURANT FORT ET FAIBLE/PLOMBERIE ET SANITAIRE DU 2EME ETAGE - EPFNA	66 667,53	31/01/2019		5 ans	12 222,38	12 222,38	18 %	54 445,15	218100 Installations générales
541	EMI 79 - INSTALLATION SYSTEME SECURITE INCENDIE - EXTINGUEURS/PLANS/ALARMES - EXTENSION 1ER ETAGE	1 064,00	20/12/2018		5 ans	219,30	219,30	21 %	844,70	218100 Installations générales
543	SAT&G - RACCORDEMENT SYSTEME ALARME INTRUSION - EXTENSION 2EME ETAGE - LOCAUX EPF	2 780,60	04/02/2019		5 ans	505,14	505,14	18 %	2 275,46	218100 Installations générales
542	BRUNET - REMPLACEMENT CHAUFFE EAU HS - 4E ETAGE EPF - CHAUFFE EAU DE 15 LITRES	535,00	13/12/2018		5 ans	112,35	112,35	21 %	422,65	218100 Installations générales
534	DEMAT - MISSION CSPPS - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT BUREAUX 1ER ETAGE - LOCAUX EPFNA	200,00	20/12/2018		1 an	200,00	200,00	100 %	0,00	218100 Installations générales
535	DEMAT - MISSION CSPPS - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT BUREAUX 1ER ETAGE - LOCAUX EPFNA	100,00	20/12/2018		1 an	100,00	100,00	100 %	0,00	218100 Installations générales
536	DEMAT - MISSION CSPPS - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT BUREAUX 1ER ETAGE - LOCAUX EPFNA	350,00	20/12/2018		1 an	350,00	350,00	100 %	0,00	218100 Installations générales
560	ROUSSAUD - CHANGEMENT CYLINDRES + POIGNEES - SALLE DE REUNION/SALLE DE PAUSE/ SAS 3E - TERRASSE 3E	1 291,00	27/02/2019		5 ans	218,04	218,04	17 %	1 072,96	218100 Installations générales
587	AEB - INSTALLATION RESEAUX ET ELECTRICITES - 4 POSTES - ANCIENNE SALLE DE PAUSE 3E ETAGE	2 177,68	19/02/2019		5 ans	377,46	377,46	17 %	1 800,22	218100 Installations générales
575	ROUSSAUD - REMPLACEMENT GACHE ELECTRIQUE - PORTE HALL 3E ETAGE	173,00	19/04/2019		1 an	121,10	121,10	70 %	51,90	218100 Installations générales
588	AEB - INSTALLATION 5 RADIATEURS ELECTRIQUES - 4EME ETAGE LOCAUX EPFNA	3 393,79	11/06/2019		5 ans	377,09	377,09	11 %	3 016,70	218100 Installations générales
593	MIROITERIE MELUSINE - INSTALLATION STORES VENITIENS - BUREAUX EV/SB/SD/VLD/AJ	3 526,31	12/07/2019		5 ans	331,08	331,08	9 %	3 195,23	218100 Installations générales
601	AEB - INSTALLATION CLIMATISATION BUREAU DGA/DAF	3 173,65	20/08/2019		5 ans	230,97	230,97	7 %	2 942,68	218100 Installations générales
602	AEB - INSTALLATION CLIMATISATION BUREAU 2E ETAGE POLE G.GILGER	16 210,59	20/08/2019		5 ans	1 179,77	1 179,77	7 %	15 030,82	218100 Installations générales
603	AEB - POSE BOUCHE ASPIRATION / PLAQUE FAUX PLAFOND WC - SALLE DE PAUSE EPF	195,38	20/08/2019		1 an	71,10	71,10	36 %	124,28	218100 Installations générales
600	MIROITERIE MELUSINE - REMPLACEMENT DE VITRAGES SALLE DE PAUSE EPFNA	958,61	10/10/2019		5 ans	43,14	43,14	4 %	915,47	218100 Installations générales
à venir	PEINTURE BAT - REMPLACEMENT SOL BUREAU DU DG	921,71	16/12/2019		5 ans	0,00	0,00	0%	921,71	218100 Installations générales
		240 809,15				42 085,29	81 086,49		159 722,66	
<b>- Imputations-Compte d'immobilisation : 218200 Matériel de transport</b>										
234	Véhicule Peugeot 208 Active 5 portes 1,6L e-HDI	11 742,08	20/01/2014		5 ans	123,93	11 742,08	100 %	0,00	218200 Matériel de transport
547	Véhicule Peugeot 208 Active 5 portes 1,6L e-HDI - Intégration TVA dans l'actif	2 330,85	20/01/2014		5 ans	2 330,85	2 330,85	100 %	0,00	218200 Matériel de transport
254	MEGANE BERLINE DCI 110-GRISE-IMMAT DK 588 QV	14 589,90	14/10/2014		5 ans	2 293,86	14 589,90	100 %	0,00	218200 Matériel de transport
548	MEGANE BERLINE DCI 110-GRISE-IMMAT DK 588 QV - Intégration TVA dans l'actif	2 917,98	14/10/2014		5 ans	2 917,98	2 917,98	100 %	0,00	218200 Matériel de transport
260	MEGANE BERLINE BOSE ENERGY DCI 110 ECO2 5CV/IMMAT DL-322-XF/NOIRE	14 517,62	16/12/2014		5 ans	2 782,56	14 517,62	100 %	0,00	218200 Matériel de transport
549	MEGANE BERLINE BOSE ENERGY DCI 110 ECO2 5CV/IMMAT DL-322-XF/NOIRE - Intégration TVA dans l'actif	2 933,52	16/12/2014		5 ans	2 933,52	2 933,52	100 %	0,00	218200 Matériel de transport
324	VEHICULE RENAULT CLIO DZ-492-TB	11 781,27	07/03/2016		5 ans	2 356,25	8 993,02	76 %	2 788,25	218200 Matériel de transport
325	VEHICULE RENAULT CLIO DZ-551-TB	11 781,27	07/03/2016		5 ans	2 356,25	8 993,02	76 %	2 788,25	218200 Matériel de transport
550	VEHICULE RENAULT CLIO DZ-492-TB - Intégration TVA dans l'actif	2 356,25	07/03/2016		5 ans	1 798,60	1 798,60	76 %	557,65	218200 Matériel de transport
551	VEHICULE RENAULT CLIO DZ-551-TB - Intégration TVA dans l'actif	2 356,26	07/03/2016		5 ans	1 798,61	1 798,61	76 %	557,65	218200 Matériel de transport
371	Véhicule Peugeot 308 EG-021-FL	16 781,73	17/11/2016		5 ans	3 356,35	10 479,27	62 %	6 302,46	218200 Matériel de transport
372	Véhicule Peugeot 308 EG-083-FL	16 781,73	17/11/2016		5 ans	3 356,35	10 479,27	62 %	6 302,46	218200 Matériel de transport
378	Véhicule Renault Mégane EG-239-EM	15 433,51	01/12/2016		5 ans	3 086,70	9 517,33	62 %	5 916,18	218200 Matériel de transport
379	Véhicule Renault Mégane EG-295-EM	15 433,51	01/12/2016		5 ans	3 086,70	9 517,33	62 %	5 916,18	218200 Matériel de transport
552	Véhicule Peugeot 308 EG-021-FL - Intégration TVA dans l'actif	3 356,34	17/11/2016		5 ans	2 095,85	2 095,85	62 %	1 260,49	218200 Matériel de transport
553	Véhicule Peugeot 308 EG-083-FL - Intégration TVA dans l'actif	3 356,35	17/11/2016		5 ans	2 095,85	2 095,85	62 %	1 260,50	218200 Matériel de transport
554	Véhicule Renault Mégane EG-239-EM - Intégration TVA dans l'actif	3 086,70	01/12/2016		5 ans	1 903,47	1 903,47	62 %	1 183,23	218200 Matériel de transport
555	Véhicule Renault Mégane EG-295-EM - Intégration TVA dans l'actif	3 086,70	01/12/2016		5 ans	1 903,47	1 903,47	62 %	1 183,23	218200 Matériel de transport
384	Véhicule Peugeot 308 immatriculé EJ-384-CG	16 781,53	19/01/2017		5 ans	3 356,31	9 901,11	59 %	6 880,42	218200 Matériel de transport
385	Véhicule Peugeot 308 immatriculé EJ-426-CG	16 781,53	19/01/2017		5 ans	3 356,31	9 901,11	59 %	6 880,42	218200 Matériel de transport
556	Véhicule Peugeot 308 immatriculé EJ-384-CG - Intégration TVA dans l'actif	3 356,30	19/01/2017		5 ans	1 980,22	1 980,22	59 %	1 376,08	218200 Matériel de transport
557	Véhicule Peugeot 308 immatriculé EJ-426-CG - Intégration TVA dans l'actif	3 356,31	19/01/2017		5 ans	1 980,22	1 980,22	59 %	1 376,09	218200 Matériel de transport
452	DEMAT - UGAP2017 - ACQUISITION 1 MEGANE BERLINE BUSINESS ENERGY - 100 CV - ES-512-AT	11 740,54	18/12/2017		5 ans	2 348,11	4 781,01	41 %	6 959,53	218200 Matériel de transport
453	DEMAT - UGAP 2017 - ACQUISITION 1 MEGANE BERLINE BUSINESS ENERGY - 100 CV - ES-527-AT	11 740,54	18/12/2017		5 ans	2 348,11	4 781,01	41 %	6 959,53	218200 Matériel de transport
558	DEMAT - UGAP2017 - ACQUISITION 1 MEGANE BERLINE BUSINESS ENERGY - 100 CV - ES-512-AT	2 348,11	18/12/2017		5 ans	956,20	956,20	41 %	1 391,91	218200 Matériel de transport
559	DEMAT - UGAP 2017 - ACQUISITION 1 MEGANE BERLINE BUSINESS ENERGY - 100 CV - ES-527-AT	2 348,11	18/12/2017		5 ans	956,20	956,20	41 %	1 391,91	218200 Matériel de transport
524	SACOA DES NATIONS - ACHAT 1 VEHICULE DE SERVICE - CLIO BUSINESS TCE 90-18	12 858,00	24/10/2018		5 ans	2 571,60	3 050,20	24 %	9 807,80	218200 Matériel de transport
525	SACOA DES NATIONS - ACHAT 1 VEHICULE DE SERVICE - 1 CLIO BUSINESS TCE 90-18	12 858,00	22/10/2018		5 ans	2 571,60	3 064,49	24 %	9 793,51	218200 Matériel de transport
		248 792,54				65 002,03	159 958,81		88 833,73	
<b>- Imputations-Compte d'immobilisation : 218310 Matériel de bureau</b>										

## COMpte FINANCIER 2019 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

Numéro	Libellé	Calcul de l'amortissement				Amortissement			Valeur nette comptable au 31/12	Compte d'immobilisation
		Valeur d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Avancement de l'amortissement		
9	Poste opérateur IP ou numérique	399,37	02/11/2009		5 ans		399,37	100 %		218310 Matériel de bureau
10	Poste Numérique 6757 DG	145,55	02/11/2009		5 ans		145,55	100 %		218310 Matériel de bureau
11	Poste Numérique 6757	145,55	02/11/2009		5 ans		145,55	100 %		218310 Matériel de bureau
12	Poste Numérique 6757	145,55	02/11/2009		5 ans		145,55	100 %		218310 Matériel de bureau
13	Poste Analogique M355	63,93	02/11/2009		5 ans		63,93	100 %		218310 Matériel de bureau
14	Poste Analogique M355	63,93	02/11/2009		5 ans		63,93	100 %		218310 Matériel de bureau
15	Poste Analogique M355	63,93	02/11/2009		5 ans		63,93	100 %		218310 Matériel de bureau
129	Téléphone SAMSUNG (DG)	58,60	11/12/2009		5 ans		58,60	100 %		218310 Matériel de bureau
130	Téléphone IPHONE 3G- 16 GO- Noir (DAF)	149,50	11/12/2009		5 ans		149,50	100 %		218310 Matériel de bureau
131	Téléphone IPHONE 3G-16 GO - Noir (DO)	149,50	11/12/2009		5 ans		149,50	100 %		218310 Matériel de bureau
137	Téléphone SAMSUND B5310 Corby Pro (CO)	58,60	26/04/2010		5 ans		58,60	100 %		218310 Matériel de bureau
133	Poste Analogique - M355	63,92	09/09/2010		5 ans		63,92	100 %		218310 Matériel de bureau
134	Poste Analogique M355	63,92	09/09/2010		5 ans		63,92	100 %		218310 Matériel de bureau
135	Poste analogique M355	63,93	09/09/2010		5 ans		63,93	100 %		218310 Matériel de bureau
136	Poste Analogique M355	63,93	09/09/2010		5 ans		63,93	100 %		218310 Matériel de bureau
177	Téléphone Analogique M355	63,93	09/09/2010		5 ans		63,93	100 %		218310 Matériel de bureau
132	Téléphone Sony Ericsson W595 (CO)	10,77	28/06/2010		5 ans		10,77	100 %		218310 Matériel de bureau
185	Téléphone portable Samsung Player Star 2 Rose	34,08	30/05/2011		5 ans		34,08	100 %		218310 Matériel de bureau
190	Poste analogique 6730A	53,45	30/08/2011		5 ans		53,45	100 %		218310 Matériel de bureau
191	Poste amologique 6730A	53,45	30/08/2011		5 ans		53,45	100 %		218310 Matériel de bureau
189	Téléphone HTC WILDFIRE S + housse	89,00	13/09/2011		5 ans		89,00	100 %		218310 Matériel de bureau
194	Téléphone sans fil "GIGASET" AS200 - Siemens	28,75	28/11/2011		5 ans		28,75	100 %		218310 Matériel de bureau
197	Lampes de bureau "JOKER" (x12)	666,58	15/12/2011		5 ans		666,58	100 %		218310 Matériel de bureau
203	Poste Analogique Alcatel Temporis 700	27,08	29/06/2012		5 ans		27,08	100 %		218310 Matériel de bureau
204	Poste analogique Temporis 700	27,08	01/10/2012		5 ans		27,08	100 %		218310 Matériel de bureau
205	Téléphone portable Samsung Galaxy Pro Gris SBT	19,00	27/08/2012		5 ans		19,00	100 %		218310 Matériel de bureau
208	Téléphone numérique Aastra 6753	68,89	23/10/2012		5 ans		68,89	100 %		218310 Matériel de bureau
220	Téléphone Temporis analogique filaire	27,08	21/03/2013		1 an		27,08	100 %		218310 Matériel de bureau
229	Téléphones mobiles Samsung	828,00	14/11/2013		5 ans		828,00	100 %		218310 Matériel de bureau
233	Téléphone analogique	27,08	20/12/2013		1 an		27,08	100 %		218310 Matériel de bureau
238	POSTE ANALOGIQUE FILAIRE (x3) - TEMPORIS T380 PRO NOIR	57,00	04/04/2014		1 an		57,00	100 %		218310 Matériel de bureau
239	POSTE NUMERIQUE 6753 (x1) - AASTRA 6753	68,89	04/04/2014		1 an		68,89	100 %		218310 Matériel de bureau
264	Telephone mobile nokia lumia 830/imei 355159064149516	49,90	31/01/2015		1 an		49,90	100 %		218310 Matériel de bureau
267	9 mobiles nokia lumia 830/imei 12807/12211/17889/17038/17129/17855/17780/17582/176808	449,10	28/02/2015		1 an		449,10	100 %		218310 Matériel de bureau
273	Poste téléphonique SD Aastra 6730A	47,18	20/08/2015		1 an		47,18	100 %		218310 Matériel de bureau
302	Téléphone mobile Nokia Lumia 830	49,90	31/10/2015		1 an		49,90	100 %		218310 Matériel de bureau
314	Lot de 10 postes AASTRA 6730A	491,80	01/01/2016		1 an		491,80	100 %		218310 Matériel de bureau
319	PIEVRE DE CONFERENCE SOUNDSTATION2	621,24	15/02/2016		5 ans	124,25	481,81	78 %	139,43	218310 Matériel de bureau
381	2 Téléphones Portables Samsung Galaxy A3 2016	118,00	22/12/2016		1 an		118,00	100 %		218310 Matériel de bureau
410	UGAP 2017 - ACHAT DE PLUSIEURS POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL (36 postes)	2 829,50	17/05/2017		1 an		2 829,50	100 %		218310 Matériel de bureau
418	VDCOM - ACHAT D'UN TELEPHONE PORTABLE SAMSUNG GALAXY A5 - P.GRALL	379,00	15/06/2017		1 an		379,00	100 %		218310 Matériel de bureau
430	DEMAT - UGAP - ACHAT DE 5 POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL	598,55	27/09/2017		1 an		598,55	100 %		218310 Matériel de bureau
461	DEMAT - UGAP 2018 - ACHAT DE 5 POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL	821,15	19/01/2018		1 an	41,06	821,15	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
460	SONOMAX - ACHAT D'UN SYSTEME DE SONORISATION PORTATIVE - ENCEINTE + 2 MICROS	949,17	22/01/2018		5 ans	189,83	368,59	39 %	580,58	218310 Matériel de bureau
462	DEMAT - UGAP 2018 - ACHAT D'UN LAMPADAIRE LED - ECLAIRAGE CWTCCH 2EME ETAGE - LOCAUX EPFNA	230,66	08/02/2018		1 an	23,71	230,66	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
470	VERRIER CHAUMET - COMMANDE DE 26 SUPPORTS D'ECRAN D'ORDINATEURS	2 149,40	22/02/2018		1 an	304,50	2 149,40	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
479	BRUNET - COMMANDE D'UN CASQUE SANS FIL POUR ACCUEIL TELEPHONIQUE - PLANTRONICS - J.WELLINGTON	270,00	17/04/2018		1 an	79,50	270,00	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
481	DEMAT - UGAP - ACHAT DE 10 POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL	1 284,10	23/04/2018		1 an	399,50	1 284,10	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
487	MARCIREAU - COMMANDE DE 10 FAUTEUILS DE TRAVAIL - REMPLACEMENT FAUTEUILS DEFECTUEUX	2 713,60	14/06/2018		1 an	1 228,66	2 713,60	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
485	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 4 SUPPORTS DOUBLE ECRANS D'ORDINATEUR - JRY/SB/EKY/KM	550,93	28/05/2018		1 an	224,96	550,93	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
490	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 2 DOUBLES SUPPORTS ECRANS FELLOWES	275,46	02/07/2018		1 an	138,50	275,46	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
504	DEMAT - UGAP - COMMANDE 10 SUPPORTS ECRANS - EXTENSION POLE G.BOURGAULT	765,29	10/08/2018		1 an	465,55	765,29	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
533	BRUNET - COMMANDE CASQUE SANS FIL - PLANTRONICS CS540 - I.BUBERICI	180,00	30/11/2018		1 an	180,00	180,00	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
527	DEMAT - UGAP - COMMANDES 5 BRAS SUPPORTS ECRAN + 5 ECRANS	647,20	15/10/2018		1 an	510,57	647,20	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
565	DEMAT - UGAP - COMMANDE 5 POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL - CB/CG/TR/CF/KUTCH	1 154,91	07/02/2019		1 an	1 039,42	1 039,42	90 %	115,49	218310 Matériel de bureau
540	VERRIER CHAUMET - COMMANDE TABLEAU PAPER BOARD - REUNION/FORMATION	193,93	04/12/2018		1 an	193,93	193,93	100 %	0,00	218310 Matériel de bureau
569	DEMAT - UGAP - COMMANDE CASQUE TELEPHONIQUE SANS FIL - JABRA - A.CHATEAU	161,58	28/03/2019		1 an	122,53	122,53	76 %	39,05	218310 Matériel de bureau
584	DEMAT - UGAP - COMMANDE THERMORELIEUSE EPF	61,52	16/05/2019		1 an	38,45	38,45	62 %	23,07	218310 Matériel de bureau
570	DEMAT - UGAP - COMMANDE D'UN TABLEAU MURAL - POLES FONCIER	97,78	25/04/2019		1 an	66,82	66,82	68 %	30,96	218310 Matériel de bureau
573	DEMAT - UGAP - COMMANDE 3 PAPER BOARDS - POLE G.GILGER	167,61	02/05/2019		1 an	111,27	111,27	66 %	56,34	218310 Matériel de bureau
591	DEMAT - ORANGE - CDE 1 TELEPHONE MOBILE - IPHONE XR NOIR 64 GO + ETUI/COQUE/VERRE TREMPE - M. BRILET	866,90	07/05/2019		5 ans	112,70	112,70	13 %	754,20	218310 Matériel de bureau
585	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 5 POSTES TELEPHONIQUES - IP ALCATEL - STAGIAIRES + STOCK	598,55	24/05/2019		1 an	360,79	360,79	60 %	237,76	218310 Matériel de bureau
590	VERRIER CHAUMET - COMMANDE PRISE ADAPTATEUR SECTEUR/ETIQUETTEUSE	59,71	18/06/2019		1 an	32,01	32,01	54 %	27,70	218310 Matériel de bureau
à venir	RSI - RACCORDEMENT ET ABONNEMENT FIBRE OPTIQUE - DU 01.08.2019 AU 01.08.2020	434,72	06/12/2019		1 an	0,00	0,00	0 %	434,72	218310 Matériel de bureau
à venir	UGAP - COMMANDE 3 DESTRUCTEURS DE PAPIERS EPF	1 040,43	06/12/2019		5 ans	0,00	0,00	0 %	1 040,43	218310 Matériel de bureau
à venir	UGAP - COMMANDE 2 PANNEAUX D'AFFICHAGE EPF	166,77	04/12/2019		1 an	0,00	0,00	0 %	166,77	218310 Matériel de bureau
		25 325,36				5 988,51	21 678,86		3 646,50	
<b>- Imputations-Compte d'immobilisation : 218320 Matériel informatique</b>										
19	Switch D-Link petite capacité	479,74	26/09/2009		3 ans		479,74	100 %		218320 Matériel informatique
20	Imprimante HP Laserjet P3305DN	239,65	29/09/2009		3 ans		239,65	100 %		218320 Matériel informatique
22	UC Pentium Dual E5300 2,6 GHZ	742,24	29/09/2009		3 ans		742,24	100 %		218320 Matériel informatique
23	UC Pentium Dual E5300 2,6 GHZ	742,24	29/09/2009		3 ans		742,24	100 %		218320 Matériel informatique

**COMPTE FINANCIER 2019 - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Immobilisation		Calcul de l'amortissement				Amortissement			Imputations	
Numéro	Libellé	Valeur d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Avancement de l'amortissement	Valeur nette comptable au 31/12	Compte d'immobilisation
24	UC Pentium Dual E5300 2,6 GHZ	742,24	29/09/2009		3 ans		742,24	100 %		218320 Matériel informatique
25	UC Pentium Dual E5300 2,6 GHZ	742,24	29/09/2009		3 ans		742,24	100 %		218320 Matériel informatique
26	UC Pentium Dual 2 DUO 2,53 GHZ	851,45	29/09/2009		3 ans		851,45	100 %		218320 Matériel informatique
27	UC Pentium Dual 2 DUO 2,53 GHZ	851,45	29/09/2009		3 ans		851,45	100 %		218320 Matériel informatique
29	Micro-ordinateur portable HP	785,63	29/09/2009		3 ans		785,63	100 %		218320 Matériel informatique
30	Micro-ordinateur portable HP	785,63	29/09/2009		3 ans		785,63	100 %		218320 Matériel informatique
21	Imprimante multi.Brother MFC-8460N	218,13	07/10/2009		3 ans		218,13	100 %		218320 Matériel informatique
31	Vidéoprojecteur Epson	926,99	19/10/2009		3 ans		926,99	100 %		218320 Matériel informatique
32	Vidéoprojecteur Epson	927,00	19/10/2009		3 ans		927,00	100 %		218320 Matériel informatique
38	Autocom	5 391,23	02/11/2009		3 ans		5 391,23	100 %		218320 Matériel informatique
39	Serveur RSI Xéon Dual Core 33330	6 708,84	02/11/2009		3 ans		6 708,84	100 %		218320 Matériel informatique
16	Serveur modèle DELL PE T300	6 432,94	17/11/2009		3 ans		6 432,94	100 %		218320 Matériel informatique
17	Moniteur LCD DELL 17"	178,74	17/11/2009		3 ans		178,74	100 %		218320 Matériel informatique
18	Unité de sauvegarde sur bande	1 111,44	17/11/2009		3 ans		1 111,44	100 %		218320 Matériel informatique
33	Moniteur Plat et large LG Wide 22"	190,16	17/11/2009		3 ans		190,16	100 %		218320 Matériel informatique
34	Moniteur Plat et large LG Wide 22"	190,16	17/11/2009		3 ans		190,16	100 %		218320 Matériel informatique
35	Moniteur Plat et large LG Wide 22"	190,17	17/11/2009		3 ans		190,17	100 %		218320 Matériel informatique
36	Moniteur Plat et large LG Wide 22"	190,17	17/11/2009		3 ans		190,17	100 %		218320 Matériel informatique
37	Onduleur APC Smart	3 078,50	17/11/2009		3 ans		3 078,50	100 %		218320 Matériel informatique
40	Imprimante Jet d'encre HP office jet	204,61	30/12/2009		3 ans		204,61	100 %		218320 Matériel informatique
101	Fourniture pour pose de vidéoprojecteurs	1 528,92	11/01/2010		3 ans		1 528,92	100 %		218320 Matériel informatique
102	cablage pour vidéoprojecteur	706,72	11/01/2010		3 ans		706,72	100 %		218320 Matériel informatique
107	HP Intel Pentium Dual Core	425,24	15/04/2010		3 ans		425,24	100 %		218320 Matériel informatique
108	HP Intel Pentium Dual Core	425,24	15/04/2010		3 ans		425,24	100 %		218320 Matériel informatique
103	Moniteur PHILIPS 22"	135,50	29/03/2010		3 ans		135,50	100 %		218320 Matériel informatique
104	Moniteur PHILIPS 22"	135,51	29/03/2010		3 ans		135,51	100 %		218320 Matériel informatique
105	Moniteur PHILIPS 22"	135,51	29/03/2010		3 ans		135,51	100 %		218320 Matériel informatique
106	Moniteur PHILIPS 22"	135,51	29/03/2010		3 ans		135,51	100 %		218320 Matériel informatique
111	Ordinateur Portable TOSHIBA L550 -17" LED	837,59	24/05/2010		3 ans		837,59	100 %		218320 Matériel informatique
112	Ordinateur Portable TOSHIBA L550 - 17" LED	837,59	24/05/2010		3 ans		837,59	100 %		218320 Matériel informatique
113	Swicht 8 ports - D- Link	53,82	22/06/2010		3 ans		53,82	100 %		218320 Matériel informatique
114	8 terminaisons analogiques	679,21	23/08/2010		3 ans		679,21	100 %		218320 Matériel informatique
140	UC Intel Pentium Dual Core - E5400 2,7GHZ	490,06	01/12/2010		3 ans		490,06	100 %		218320 Matériel informatique
154	Ordinateur portable Toshiba L670-18D- 17,3 LED	999,04	15/12/2010		3 ans		999,04	100 %		218320 Matériel informatique
158	Imprimante Jet d'encre HP Office jet H470B	276,81	26/11/2010		3 ans		276,81	100 %		218320 Matériel informatique
175	Disque dur externe (IOMEGA) + Housse de transport	114,80	24/11/2010		3 ans		114,80	100 %		218320 Matériel informatique
178	Serveur NAS QNAP ts-239 Pro II	1 122,33	29/12/2010		3 ans		1 122,33	100 %		218320 Matériel informatique
186	Ordinateur portable TOSHIBA PRO L670- 1KP-7pro	644,40	03/03/2011		3 ans		644,40	100 %		218320 Matériel informatique
206	UC HP COMPAQ 8200 Elite - intel pentium G860	364,22	01/07/2012		3 ans		364,22	100 %		218320 Matériel informatique
200	Moniteur Plat Large Wide22" Philips	100,50	01/06/2012		3 ans		100,50	100 %		218320 Matériel informatique
202	Ordinateur portable - Asus K93SM 18,4 (SIG)	914,03	30/06/2012		3 ans		914,03	100 %		218320 Matériel informatique
209	Moniteur 22" Wide PHILIPS 220S2SS	99,50	03/12/2012		3 ans		99,50	100 %		218320 Matériel informatique
211	UC HP Compact 8300 Elite MT Intel Pentium	390,47	19/12/2012		3 ans		390,47	100 %		218320 Matériel informatique
215	Moniteur PHILIPS 22" 16/10	103,01	02/04/2013		1 an		103,01	100 %		218320 Matériel informatique
218	UC	527,86	20/03/2013		3 ans		527,86	100 %		218320 Matériel informatique
228	PC Bureau Compaq Elite 8300 - Intel Core i5-3470 DDR3 2GO	545,91	03/09/2013		3 ans		545,91	100 %		218320 Matériel informatique
231	Ultra Portable Vaio	1 300,00	13/11/2013		3 ans		1 300,00	100 %		218320 Matériel informatique
236	Serveurs Virtuels	7 201,00	07/01/2014		3 ans		7 201,00	100 %		218320 Matériel informatique
242	ORDINATEUR SONY VAIO DUO SVF13N1A4E (X3) & CLAVIER + SOURIS SANS FIL (X3)	3 357,00	21/05/2014		3 ans		3 357,00	100 %		218320 Matériel informatique
246	IMPRIMANTE LASER SAMSUNG SL-M-2825ND	79,50	01/01/2014		1 an		79,50	100 %		218320 Matériel informatique
249	ASUS PC TERRA core i3	549,00	08/09/2014		3 ans		549,00	100 %		218320 Matériel informatique
250	Ecran Led 22" - View Sonic	420,00	08/09/2014		1 an		420,00	100 %		218320 Matériel informatique
253	VIDEO PROJECTEUR NEC WXGA 2700I	1 073,30	20/10/2014		3 ans		1 073,30	100 %		218320 Matériel informatique
261	PORTABLE LENOVO THINKPAD X1 CARBON 20A7 14P	1 278,00	05/12/2014		3 ans		1 278,00	100 %		218320 Matériel informatique
263	ecran 24p PHILIPS S line 241 S4LCB	285,00	16/01/2015		1 an		285,00	100 %		218320 Matériel informatique
266	2 DD EXTERNE 1TO 2.5 POUCES USB 3.0 TRANSCEND	164,00	23/02/2015		1 an		164,00	100 %		218320 Matériel informatique
265	APN SONY DSC HX400V	333,25	25/02/2015		1 an		333,25	100 %		218320 Matériel informatique
268	2 portables toshiba z30 a183 (2x1079E)/1 garantie prolongée 3ans sur site(278E)/clavier souris(2x33E	2 502,00	26/03/2015		3 ans		2 502,00	100 %		218320 Matériel informatique
270	Client léger HP T410	325,00	07/05/2015		1 an		325,00	100 %		218320 Matériel informatique
275	2 PC TOSHIBA PORTABLE SATELLITE PRO Z30	2 628,00	19/08/2015		3 ans		2 628,00	100 %		218320 Matériel informatique
277	IMPRIMANTE HP OFFICEJET PRO 8100	97,00	19/08/2015		1 an		97,00	100 %		218320 Matériel informatique
281	HP Thin Client t420 Client Leger	325,00	29/09/2015		1 an		325,00	100 %		218320 Matériel informatique
282	HP Thin Client t420 Client Leger	325,00	29/09/2015		1 an		325,00	100 %		218320 Matériel informatique
295	Moniteur LG 22MB65PM-B	119,00	21/10/2015		1 an		119,00	100 %		218320 Matériel informatique
297	MINI PC HP ProDesk Core i3-4160T	379,00	26/10/2015		1 an		379,00	100 %		218320 Matériel informatique
299	Disque dur SSD SAMSUNG 250Go	149,00	26/10/2015		1 an		149,00	100 %		218320 Matériel informatique
304	Borne Wifi Unifi N 300Mb	274,80	26/10/2015		1 an		274,80	100 %		218320 Matériel informatique
308	Disque dur externe Western digital et boîtier USB 2.0 externe	100,00	23/11/2015		1 an		100,00	100 %		218320 Matériel informatique
323	1 LOT DE 2 DISQUES DURS 4To SATA-600 WESTERN DIGITAL	363,80	12/01/2016		1 an		363,80	100 %		218320 Matériel informatique
309	Batterie pour Toshiba modèle PU-ABRS	68,00	01/01/2016		1 an		68,00	100 %		218320 Matériel informatique
313	Moniteur LED 22" 16:10 STOCK	119,00	15/01/2016		1 an		119,00	100 %		218320 Matériel informatique
403	RSI 2017 - LICENCE OFFICE PRO 2016 - SOLANGE GUERIN	1 972,00	07/02/2017		3 ans	657,33	1 906,26	97 %	65,74	218320 Matériel informatique

## COMpte FINANCIER 2019 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

Numéro	Libellé	Calcul de l'amortissement				Amortissement			Valeur nette comptable au 31/12	Imputations
		Valeur d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Avancement de l'amortissement		
342	Bundle Tablette Surface Pro 4 avec housse	1 433,90	20/06/2016		3 ans	224,37	1 433,90	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
347	2 Ordinateurs HP Prodesk 600 G mini	1 249,80	07/07/2016		3 ans	215,24	1 249,80	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
350	2 Portables TOSHIBA Portégé Z30-C	2 886,20	07/07/2016		3 ans	497,06	2 886,20	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
352	Micro HP ProDesk 400 Core i3-6100	733,00	07/07/2016		3 ans	126,25	733,00	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
356	3 Moniteurs Led 22" Philips 220VALSB/00	326,40	01/08/2016		1 an		326,40	100 %		218320 Matériel informatique
357	Disque Dur SDD 240Go SATA-600 Toshiba	160,00	04/08/2016		1 an		160,00	100 %		218320 Matériel informatique
360	Tablette Surface Pro 4	1 433,90	02/09/2016		3 ans	319,97	1 433,90	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
361	Tablette Surface Pro 4	1 433,90	02/09/2016		3 ans	319,97	1 433,90	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
363	2 Stations d'accueil pour Surface Pro 4	310,48	07/10/2016		1 an		310,48	100 %		218320 Matériel informatique
368	Unité Centrale Micro HP 260et Ecran Philips	898,00	12/10/2016		3 ans	233,65	898,00	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
373	Tablette Microsoft Surface Pro 4	1 625,56	07/11/2016		3 ans	460,58	1 625,56	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
374	Tablette Microsoft Surface Pro 4	1 625,56	07/11/2016		3 ans	460,58	1 625,56	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
604	SOS DATA - ACHAT NAS DE SAUVEGARDE POUR FICHIERS LOURDS	1 055,00	03/12/2019		3 ans	27,35	27,35	3 %	1 027,65	218320 Matériel informatique
402	RSI 2017 - REPARATION ECRAN CASSE - MICROSOFT SURFACE PRO - HORS GARANTIE - MR GRALL	600,00	13/01/2017		3 ans	200,00	593,33	99 %	6,67	218320 Matériel informatique
405	BRUNET - CHANGEMENT ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVEUR DE COMMUNICATIONS ALCATEL IP	5 516,00	25/04/2017		3 ans	1 838,67	4 933,76	89 %	582,24	218320 Matériel informatique
380	Disque Dur SDD KINGSTON 480Go 2.5" SATA-600	159,00	16/12/2016		1 an		159,00	100 %		218320 Matériel informatique
387	Tablette Microsoft Surface Pro 4 Core i5-6300U	1 643,52	12/01/2017		3 ans	547,84	1 626,78	99 %	16,74	218320 Matériel informatique
408	RSI 2017 - CHANGEMENT DES SWITCHS POUR EXTENSION RESEAU INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE	1 965,00	28/02/2017		3 ans	655,00	1 861,29	95 %	103,71	218320 Matériel informatique
398	RSI 2017 - REMPLACEMENT UNITES CENTRALES PAR MINI PC DE BUREAU HP PRODESK G2 - JR/M/MS/LL	2 972,00	17/03/2017		3 ans	990,67	2 762,87	93 %	209,13	218320 Matériel informatique
390	3 moniteurs LED 22" 16:10 Multimédia LG	354,00	17/02/2017		1 an		354,00	100 %		218320 Matériel informatique
391	Moniteur LED24" 16:9 Philips	173,70	20/02/2017		1 an		173,70	100 %		218320 Matériel informatique
406	RSI 2017 - CHANGEMENT DES SWITCHS POUR EXTENSION RESEAU INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE A 48 PORTS	990,00	28/02/2017		3 ans	330,00	937,75	95 %	52,25	218320 Matériel informatique
400	RSI 2017 - ACHAT ECRAN PHILIPS 27 POUCE + CLAVIER + SOURIS - NAPPEY PASCAL	302,00	23/03/2017		1 an		302,00	100 %		218320 Matériel informatique
411	DEMAT - RSI 2017 - ACHAT MINI PC DE BUREAU HP ET ECRAN 22" ET LICENCES - BARRAU ALINE	898,00	28/04/2017		3 ans	299,33	800,71	89 %	97,29	218320 Matériel informatique
409	DEMAT - DARTY - ACHAT D'UNE IMPRIMANTE BROTHER DCP-L2560 DW/CARTOUCHE D'ENCRE - TELETRAVAIL NAPPEY	205,58	27/04/2017		1 an		205,58	100 %		218320 Matériel informatique
424	CHAUMET - ACHAT DESTRUCTEUR DE PAPIER	398,25	22/06/2017		1 an		398,25	100 %		218320 Matériel informatique
415	DEMAT - RSI 2017 - REMPLACEMENT PC P.LANDES - PC PORTABLE SURFACE PRO 4	1 846,36	31/05/2017		3 ans	615,45	1 589,91	86 %	256,45	218320 Matériel informatique
426	MARCIREAU - COMMANDE DE 10 CLAVIERS ET SOURIS LOGITECH POUR STOCK + NOUVEAUX ARRIVANTS	260,00	12/07/2017		1 an		260,00	100 %		218320 Matériel informatique
428	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 4 ECRANS BUREAUTIQUE PHILIPS 22" ET 1 ECRAN LG 27"	633,82	06/10/2017		1 an		633,82	100 %		218320 Matériel informatique
432	RSI 2017 - REMPLACEMENT UNITES CENTRALES PAR 2 MINI PC HP LG/GM + MISE A JOUR MICROSOFT POUR EJ	1 891,00	14/09/2017		3 ans	630,33	1 448,01	77 %	442,99	218320 Matériel informatique
436	RSI 2017 - ACHAT DE 5 PC PORTABLES TOSHIBA SDO/PC/LL + 2 A DISPO	5 184,30	13/09/2017		3 ans	1 728,10	3 974,63	77 %	1 209,67	218320 Matériel informatique
476	RSI 2018 - ACHAT D'1 SWITCH 48 PORTS + 4 PORTS SFP POUR EXTENSION RESEAU INFORMATIQUE/TELEPHONIQUE	3 263,00	31/10/2017		3 ans	1 087,67	2 356,62	72 %	906,38	218320 Matériel informatique
439	AUCHAN - COMMANDE DE 5 ECRANS BUREAUTIQUES H.PACKARD - J/CR/SS/SDO/PC	415,42	20/10/2017		1 an		415,42	100 %		218320 Matériel informatique
473	RSI 2018 - ACHAT DE 4 MINI PC HP POUR GM/JL/CR + 1 A DISPO	3 422,00	30/10/2017		3 ans	1 140,67	2 474,62	72 %	947,38	218320 Matériel informatique
451	DEMAT - RSI 2017 - REMPLACEMENT SURFACE PRO 4 SUITE VOL - M PIERRE LANDES	1 756,36	15/11/2017		3 ans	585,45	1 245,71	71 %	510,65	218320 Matériel informatique
446	HTP MULTIMEDIA - ACHAT DE 2 PC PORTABLE PR M.SILL ET L.CLEMENT	2 109,83	10/11/2017		3 ans	703,28	1 506,19	71 %	603,64	218320 Matériel informatique
450	AUCHAN - ACHAT DE 5 ECRANS ORDINATEURS H.PACKARD 21.5" - PL/LT/LB/SS + 1 A DISPO	415,42	08/12/2017		1 an		415,42	100 %		218320 Matériel informatique
471	DEMAT - RSI 2018 - ACHAT DE 6 PC PORTABLE SURFACE PRO 5 - MS/PC/VL/LL/GBS/SDO + CABLES	10 813,86	05/03/2018		3 ans	3 604,62	6 568,42	61 %	4 245,44	218320 Matériel informatique
463	MTI - ACHAT D'UN ECRAN D'ORDINATEUR HP Z24N 24 POUCE - SIG - M. THOMAS BARON	265,00	26/02/2018		1 an		265,00	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
469	AUCHAN - COMMANDE 5 ECRANS D'ORDINATEUR H.PACKARD 21.5" - AB/JR/SS/SDS/PL	415,42	02/03/2018		1 an		415,42	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
494	RSI 2018 - COMMANDE DE 5 SURFACE PRO 5 - JP/AS/LR/SS/TR + 1 DE SECOURS	10 813,86	25/04/2018		3 ans	3 604,62	6 067,78	56 %	4 746,08	218320 Matériel informatique
472	AUCHAN - COMMANDE DE 5 ECRANS BUREAUTIQUES H.PACKARD - GG/SB/S.DESCHAMPS/NX ARRIVANTS	415,42	20/03/2018		1 an		415,42	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
496	RSI - COMMANDE DE 3 MINI PC HP 260 CORE - POUR J.WELLINGTON + SECRETAIRES OPERATIONNELLES	2 566,50	25/04/2018		3 ans	855,50	1 440,09	56 %	1 126,41	218320 Matériel informatique
482	DEMAT - UGAP - ACHAT DE 10 CLAVIERS + SOURIS SANS FIL - LOGITECH COMBO	230,00	17/05/2018		1 an		86,89	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
483	DEMAT - RSI - MISE EN PLACE SERVEUR WSUS PR MAJ WINDOWS + DISQUE DUR WD 4 TO - AU NIVEAU DU SERVEUR	479,00	31/05/2018		1 an		199,58	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
486	DEMAT - RSI 2018 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE REPRODUCTION - ULTRA PORTABLE SONY DE G.GILGER	227,40	23/05/2018		1 an		89,70	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
489	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 10 ECRANS LED 21.5" - DOUBLES ECRANS ET ECRANS SUPPLEMENTAIRES	913,00	09/06/2018		1 an		400,71	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
484	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 5 ECRANS MONITEUR LED 21.5" - NOUVEAUX ARRIVANTS - TROY/MVB/JSL/LEFEBVRE	456,50	26/05/2018		1 an		183,87	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
498	DEMAT - RSI - ACHAT DE 3 MINI PC - T.ROY/MVB + 1 A DISPO	2 653,50	02/07/2018		3 ans	884,50	1 324,29	50 %	1 329,21	218320 Matériel informatique
501	DEMAT - RSI - ACHAT ULTRAPORTABLE TOSHIBA X30 D126 - REMPLACEMENT VAIO G.GILGER	1 985,50	02/07/2018		3 ans	661,83	990,91	50 %	994,59	218320 Matériel informatique
491	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 2 DISQUES DURS EXTERNES TRANSCEND POUR P.GRALL	162,56	06/07/2018		1 an		83,54	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
519	DEMAT - RSI - ACHAT SWITCH POE 24 PORTS - BRANCHEMENT NV POLE GREGOIRE	1 127,00	14/09/2018		3 ans	375,67	487,33	43 %	639,67	218320 Matériel informatique
511	DEMAT - RSI - ACHAT 7 NOUVEAU PC PORTABLE MS SURFACE PRO 5 - L.RIPLEY / C.B / M.V / R.G / L.T + 2 A D	13 407,34	29/08/2018		3 ans	4 469,11	5 983,64	45 %	7 423,70	218320 Matériel informatique
514	DEMAT - RSI - ACHAT DE 2 MINI PC - ANGELIQUE.FERRE / CHRISTELLE GAGNAIRE	2 079,00	29/08/2018		3 ans	693,00	927,85	45 %	1 151,15	218320 Matériel informatique
505	DEMAT - UGAP - COMMANDE 10 ECRANS ORDI - EXTENSION POLE G.BOURGAULT	1 180,00	10/08/2018		1 an		717,83	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
521	DARTY - COMMANDE D'UN APPAREIL PHOTO PANASONICS - POLE COMMUNICATION	499,17	04/10/2018		1 an		378,54	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
522	DARTY - COMMANDE DE 1 APPAREIL PHOTO CANON - POLE COMMUNICATION	499,17	30/09/2018		1 an		372,99	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
523	DEMAT - RSI - COMMANDE DISQUE DUR EXTERNE USB - RECUPERATION DE DONNEES - P.GRALL	138,90	18/10/2018		1 an		110,73	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
562	DEMAT - RSI - ACHAT 2 SWITCH 52 PORTS - BAIE DE BRASSAGE EXTENSION POLE GBT + 1 SWITCH BACKUP	2 717,00	24/01/2019		3 ans	847,80	847,80	31 %	1 869,20	218320 Matériel informatique
528	DEMAT - UGAP - COMMANDES 5 BRAS SUPPORTS ECRAN + 5 ECRANS	456,50	15/10/2018		1 an		360,13	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
529	DEMAT - UGAP - COMMANDE 10 PACKS CLAVIERS ET SOURIS SANS FIL	189,61	18/10/2018		1 an		151,16	100 %	0,00	218320 Matériel informatique
532	DEMAT - RSI - REMPLACEMENT BATTERIE ONDULEUR SERVEUR - APC 2200 VA	611,38	16/11/2018		3 ans	203,79	229,26	38 %	382,12	218320 Matériel informatique
596	RSI 2019 - ACHAT MINI PC - A. CHATEAU - EN REMPLACEMENT DE SA TOUR DEFFECTUEUSE	928,00	22/05/2019		3 ans	188,18	188,18	20 %	739,82	218320 Matériel informatique
583	DEMAT - UGAP - COMMANDE 1 ECRAN BUREAUTIQUE - MONITEUR LED 27" - A.CHATEAU	194,50	23/05/2019		1 an		117,78	61 %	76,72	218320 Matériel informatique
589	DEMAT - RSI - REMPLACEMENT EN URGENCE DISQUE WESTERN DIGITAL - SERVEUR EPF	187,08	21/05/2019		1 an		114,33	61 %	72,75	218320 Matériel informatique
594	DEMAT - UGAP - COMMANDE 2 DISQUES DURS EXTERNES TRANSCEND 1TO - CGEPI A.LEBEAU	119,56	11/07/2019		1 an		56,46	47 %	63,10	218320 Matériel informatique
607	SOS DATA - ACHAT DE 6 PC PORTABLES TACTILES LENOVO	9 212,00	11/12/2019		3 ans	170,59	170,59	2 %	9 041,41	218320 Matériel informatique
606	SOS DATA - ACHAT DE 1 PC PORTABLE LENOVO POUR L'INFOGRAPHIE - C.COUVERTIER	1 426,00	06/12/2019		3 ans	33,01	33,01	2 %	1 392,99	218320 Matériel informatique
605	SOS DATA - ACHAT NAS DE SAUVEGARDE POUR FICHIERS LOURDS	850,00	03/12/2019		3 ans	22,04	22,04	3 %	827,96	218320 Matériel informatique
à venir	RSI - ACHAT ESPACE DISQUE SUPPLEMENTAIRE SERVEUR - UPGRADE ESPACE DISQUE	1 198,00	04/12/2019		3 ans	0,00	0,00	0%	1 198,00	218320 Matériel informatique
		193 381,53				35 135,35	149 022,63		44 358,90	

- Imputations-Compte d'immobilisation : 218400 Mobilier

## COMpte FINANCIER 2019 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

Numéro	Libellé	Calcul de l'amortissement				Amortissement			Imputations	
		Valeur d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Avancement de l'amortissement	Valeur nette comptable au 31/12	Compte d'immobilisation
41	Bureau accueil( pommier)	659,66	01/11/2009		10 ans	55,09	659,66	100 %	0,00	218400 Mobilier
42	Bureau direction DG( chêne )	641,00	01/11/2009		10 ans	53,56	641,00	100 %	0,00	218400 Mobilier
43	Bureau direction DF (chêne)	641,00	01/11/2009		10 ans	53,56	641,00	100 %	0,00	218400 Mobilier
44	Bureau direction DO (poirier)	641,00	01/11/2009		10 ans	53,56	641,00	100 %	0,00	218400 Mobilier
45	Bureau chargé opération + caisson (Aulne)	927,55	01/11/2009		10 ans	77,46	927,55	100 %	0,00	218400 Mobilier
46	Bureau chargé opération + caisson (Aulne)	927,55	01/11/2009		10 ans	77,46	927,55	100 %	0,00	218400 Mobilier
47	Caisson accueil (2 tiroirs plats + plumier)	317,30	01/11/2009		10 ans	26,51	317,30	100 %	0,00	218400 Mobilier
48	Caisson DF (1 tiroir plat + plumier) chêne	400,25	01/11/2009		10 ans	33,40	400,25	100 %	0,00	218400 Mobilier
49	Caisson DO (1 tiroir plat + plumier) poirier	400,25	01/11/2009		10 ans	33,40	400,25	100 %	0,00	218400 Mobilier
50	Crédence DG (1 tablette) chêne	455,40	01/11/2009		10 ans	38,05	455,40	100 %	0,00	218400 Mobilier
51	Armoire rideau accueil (5 tablettes) pommier	404,70	01/11/2009		10 ans	33,82	404,70	100 %	0,00	218400 Mobilier
52	Armoire portes DF ( 4 tablettes) chêne	823,30	01/11/2009		10 ans	68,80	823,30	100 %	0,00	218400 Mobilier
53	Armoire portes DO ( 4 tablettes) poirier	823,30	01/11/2009		10 ans	68,80	823,30	100 %	0,00	218400 Mobilier
54	Armoire rideau CO (4 tablettes) AULNE	474,20	01/11/2009		10 ans	39,62	474,20	100 %	0,00	218400 Mobilier
55	Armoire rideau CO (4 tablettes) AULNE	474,20	01/11/2009		10 ans	39,62	474,20	100 %	0,00	218400 Mobilier
115	Armoire 198x110x45 P/battantes - 4 tablettes	823,30	22/01/2010		10 ans	82,33	818,50	99 %	4,80	218400 Mobilier
71	Table de réunion ronde(4 pl.) DF chêne	373,30	01/12/2009		10 ans	34,26	373,30	100 %	0,00	218400 Mobilier
72	Table de réunion ronde(4 pl.) DO poirier	373,30	01/12/2009		10 ans	34,26	373,30	100 %	0,00	218400 Mobilier
73	Table de réunion oblongue (8 pl.) DG chêne	762,75	01/12/2009		10 ans	69,96	762,75	100 %	0,00	218400 Mobilier
74	Plan de réunion (120x80) avec pieds	181,76	01/12/2009		10 ans	16,65	181,76	100 %	0,00	218400 Mobilier
75	Plan de réunion (120x80) avec pieds	181,76	01/12/2009		10 ans	16,65	181,76	100 %	0,00	218400 Mobilier
76	1/2 lune pour plan de réunion avec pieds	180,15	01/12/2009		10 ans	16,49	180,15	100 %	0,00	218400 Mobilier
83	Plans de réunion 160x80 ( x20) avec pieds	1 993,00	01/12/2009		10 ans	182,92	1 993,00	100 %	0,00	218400 Mobilier
84	Angles 90 pour plan réunion (x8) avec pieds	677,60	01/12/2009		10 ans	62,19	677,60	100 %	0,00	218400 Mobilier
77	1/2 lune pour plan de réunion avec pieds	180,15	02/12/2009		10 ans	16,54	180,15	100 %	0,00	218400 Mobilier
80	Coffre-fort	827,63	04/12/2009		10 ans	76,67	827,63	100 %	0,00	218400 Mobilier
56	Fauteuil Exos (sevilla) accueil	227,85	16/12/2009		10 ans	21,80	227,85	100 %	0,00	218400 Mobilier
57	Fauteuil Exos (cuba) DF	227,85	16/12/2009		10 ans	21,80	227,85	100 %	0,00	218400 Mobilier
58	Fauteuil Exos (azura) DG	227,85	16/12/2009		10 ans	21,80	227,85	100 %	0,00	218400 Mobilier
59	Fauteuil Exos (night) DO	227,85	16/12/2009		10 ans	21,80	227,85	100 %	0,00	218400 Mobilier
60	Fauteuil Exos (Chantaco) CO	227,85	16/12/2009		10 ans	21,80	227,85	100 %	0,00	218400 Mobilier
61	Fauteuil Exos (Chantaco) CO	227,85	16/12/2009		10 ans	21,80	227,85	100 %	0,00	218400 Mobilier
62	Chaise Visiteurs x3 (Cuba) DF	313,20	16/12/2009		10 ans	30,03	313,20	100 %	0,00	218400 Mobilier
63	Chaise Visiteur x6 (Azura) DG	626,40	16/12/2009		10 ans	60,07	626,40	100 %	0,00	218400 Mobilier
64	Chaise visiteur x3 (night) DO	313,20	16/12/2009		10 ans	30,03	313,20	100 %	0,00	218400 Mobilier
65	Chauffeuse avec accotoir (rouge) couloir	194,25	16/12/2009		10 ans	18,58	194,25	100 %	0,00	218400 Mobilier
66	Chauffeuse avec accotoir (rouge) couloir	194,25	16/12/2009		10 ans	18,58	194,25	100 %	0,00	218400 Mobilier
67	Chauffeuse avec placets tomette) accueil	156,50	16/12/2009		10 ans	15,01	156,50	100 %	0,00	218400 Mobilier
68	Chauffeuse avec placets tomette) accueil	156,50	16/12/2009		10 ans	15,01	156,50	100 %	0,00	218400 Mobilier
69	Chauffeuse avec placets tomette) accueil	156,50	16/12/2009		10 ans	15,01	156,50	100 %	0,00	218400 Mobilier
70	Présentoir mobile noir	197,60	16/12/2009		10 ans	18,95	197,60	100 %	0,00	218400 Mobilier
78	Portemanteaux x4 noirs	206,38	16/12/2009		10 ans	19,77	206,38	100 %	0,00	218400 Mobilier
79	Portemanteaux x2 bois frêne aloes	206,00	16/12/2009		10 ans	19,75	206,00	100 %	0,00	218400 Mobilier
85	Chaises coque rouges (x10)	2 693,03	16/12/2009		10 ans	258,26	2 693,03	100 %	0,00	218400 Mobilier
86	Chaise clip rouge (x4)	201,75	16/12/2009		10 ans	19,30	201,75	100 %	0,00	218400 Mobilier
87	Chaise clip rouge (x4)	201,75	16/12/2009		10 ans	19,30	201,75	100 %	0,00	218400 Mobilier
88	Tablette droite (x4)	109,30	16/12/2009		10 ans	10,48	109,30	100 %	0,00	218400 Mobilier
89	Tablette droite (x4)	109,30	16/12/2009		10 ans	10,48	109,30	100 %	0,00	218400 Mobilier
90	Table Karl 70 cm Kiwi	101,50	16/12/2009		10 ans	9,73	101,50	100 %	0,00	218400 Mobilier
91	Table Karl 120x80 cm Kiwi	112,50	16/12/2009		10 ans	10,79	112,50	100 %	0,00	218400 Mobilier
92	Chaise Karl canarie (x6)	254,70	16/12/2009		10 ans	24,42	254,70	100 %	0,00	218400 Mobilier
93	Patères murale double	24,00	16/12/2009		10 ans	2,30	24,00	100 %	0,00	218400 Mobilier
94	Patères murale double	24,00	16/12/2009		10 ans	2,30	24,00	100 %	0,00	218400 Mobilier
95	Patères murale double	24,00	16/12/2009		10 ans	2,30	24,00	100 %	0,00	218400 Mobilier
96	Patères murale double	24,00	16/12/2009		10 ans	2,30	24,00	100 %	0,00	218400 Mobilier
81	Réfrigérateur Proline	149,00	17/12/2009	15/03/2019	10 ans	2,99	137,66	92 %	11,34	218400 Mobilier
82	Four micro-ondes	59,90	17/12/2009	15/03/2019	10 ans	1,20	55,34	92 %	4,56	218400 Mobilier
116	Armoire à rideaux 100x120 - 2 tablettes - Accueil	365,75	06/05/2010		10 ans	36,58	353,10	97 %	12,65	218400 Mobilier
117	Fauteuil EXOS- Sevilla	233,01	27/04/2010		10 ans	23,30	225,49	97 %	7,52	218400 Mobilier
118	Fauteuil Exos - Chantaco	233,01	27/04/2010		10 ans	23,30	225,49	97 %	7,52	218400 Mobilier
119	Fauteuil Exos - Collège	233,00	27/04/2010		10 ans	23,30	225,49	97 %	7,51	218400 Mobilier
120	Fauteuil Exos - Collège	233,00	27/04/2010		10 ans	23,30	225,49	97 %	7,51	218400 Mobilier
121	Bureau compact90 L.180 PR.60+ caisson Aulne nat(G)	927,55	20/05/2010		10 ans	92,76	891,78	96 %	35,77	218400 Mobilier
122	Bureau compact 90 L.180XPR.60+ caissonAulne Nat(G)	927,55	20/05/2010		10 ans	92,76	891,78	96 %	35,77	218400 Mobilier
123	Bureau compact 90 L.180XPR.60+caisson aulne Nat(D)	927,54	20/05/2010		10 ans	92,75	891,69	96 %	35,85	218400 Mobilier
124	Bureau compact 90 L.180XPR.60+caisson-Aulne Nat(D)	927,54	20/05/2010		10 ans	92,75	891,69	96 %	35,85	218400 Mobilier
125	Armoire rideaux 100x120+2tablettes - Epure	365,75	20/05/2010		10 ans	36,58	351,67	96 %	14,08	218400 Mobilier
126	Armoire rideaux 100x120+2tablettes - Epure	365,75	20/05/2010		10 ans	36,58	351,67	96 %	14,08	218400 Mobilier
127	Armoire rideaux 100x120+2tablettes - Epure	365,75	20/05/2010		10 ans	36,58	351,67	96 %	14,08	218400 Mobilier
148	Table de cuisine Karl 120x80 cm	101,14	05/11/2010		10 ans	10,11	92,56	92 %	8,58	218400 Mobilier
149	Chaise Karl dossier polypro	38,70	13/11/2010		10 ans	3,87	35,35	91 %	3,35	218400 Mobilier
150	Chaise karl dossier polypro	38,70	15/11/2010		10 ans	3,87	35,32	91 %	3,38	218400 Mobilier



**COMPTE FINANCIER 2019 - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Numéro	Libellé	Calcul de l'amortissement				Amortissement			Valeur nette comptable au 31/12	Imputations
		Valeur d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Avancement de l'amortissement		
151	Chaise Karl dossier polypro	38,71	15/11/2010		10 ans	3,87	35,32	91 %	3,39	218400 Mobilier
152	Chaise Karl dossier polypro	38,71	15/11/2010		10 ans	3,87	35,32	91 %	3,39	218400 Mobilier
144	Fauteuil de travail EXOS - Chantaco	233,01	15/11/2010		10 ans	23,30	212,68	91 %	20,33	218400 Mobilier
145	Fauteuil de travail Exos - Chantaco	233,01	15/11/2010		10 ans	23,30	212,68	91 %	20,33	218400 Mobilier
146	Fauteuil de travail Exos - Sevilla	233,00	15/11/2010		10 ans	23,30	212,68	91 %	20,32	218400 Mobilier
147	Fauteuil de travail Exos - Sevilla	233,00	15/11/2010		10 ans	23,30	212,68	91 %	20,32	218400 Mobilier
159	2 cloisons acoustiques électrifiées	1 017,38	06/11/2010		10 ans	101,74	931,20	92 %	86,18	218400 Mobilier
161	Bureau ISOLE 160X80 - Aulne Naturel	563,26	09/11/2010		10 ans	56,33	515,11	91 %	48,15	218400 Mobilier
162	Bureau ISOLE160x80 - Aulne Naturel	563,26	09/11/2010		10 ans	56,33	515,11	91 %	48,15	218400 Mobilier
163	Bureau ISOLE 160X80 - Aulne naturel	563,26	09/11/2010		10 ans	56,33	515,11	91 %	48,15	218400 Mobilier
164	Bureau ISOLE 160x80 - Aulne naturel	563,26	09/11/2010		10 ans	56,33	515,11	91 %	48,15	218400 Mobilier
165	Caisson Haut Bureau - Aulne Naturel - PF 80	290,61	09/11/2010		10 ans	29,06	265,74	91 %	24,87	218400 Mobilier
166	Caisson Haut Bureau - Aulne Naturel- PF 80	290,61	09/11/2010		10 ans	29,06	265,74	91 %	24,87	218400 Mobilier
168	Caisson Haut Bureau - Aulne Naturel - PF 80	290,60	09/11/2010		10 ans	29,06	265,74	91 %	24,86	218400 Mobilier
169	Crédence Hauteur L80x H.72 + 1 tablette	378,54	09/11/2010		10 ans	37,85	346,12	91 %	32,42	218400 Mobilier
170	Crédence Hauteur L 80x H.72 + 1 tablette	378,54	09/11/2010		10 ans	37,85	346,12	91 %	32,42	218400 Mobilier
171	Crédence Hauteur L80x H. 72 + 1 tablette	378,54	09/11/2010		10 ans	37,85	346,12	91 %	32,42	218400 Mobilier
172	Crédence Hauteur L80x H. 72 + 1 tablette	378,55	09/11/2010		10 ans	37,86	346,21	91 %	32,34	218400 Mobilier
167	Caisson Haut Bureau - Aulne naturel - PF 80	290,60	06/11/2010		10 ans	29,06	265,98	92 %	24,62	218400 Mobilier
173	Coffre anti feu 3 bacs extractible avec clé ( 59L)	2 370,14	24/11/2010		10 ans	237,01	2 157,45	91 %	212,69	218400 Mobilier
180	Crédence ( armoire- couloir) L80 x H.72+1tablette	316,51	25/03/2011		10 ans	31,65	277,47	88 %	39,04	218400 Mobilier
182	Armoire à rideaux 100x120 + 2 tablettes	305,81	14/04/2011		10 ans	30,58	266,47	87 %	39,34	218400 Mobilier
183	armoire à rideaux 100x120 + 2 tablettes	305,81	14/04/2011		10 ans	30,58	266,47	87 %	39,34	218400 Mobilier
184	Armoire à rideaux	305,81	14/04/2011		10 ans	30,58	266,47	87 %	39,34	218400 Mobilier
193	Crédence L80 x H. 72 + 1 tablette	316,51	03/05/2011		10 ans	31,65	274,12	87 %	42,39	218400 Mobilier
221	FAUTEUIL DE BUREAU - ASSISTANTE FONCIER	203,18	27/03/2013		1 an		203,18	100 %		218400 Mobilier
222	Bureau avec caisson	1 066,52	02/04/2013		10 ans	106,65	719,59	67 %	346,93	218400 Mobilier
226	Cloisons mélaminées ( 2 droites et 2 courbes)	1 638,50	03/06/2013		10 ans	163,85	1 077,77	66 %	560,73	218400 Mobilier
237	Crédence de bureau FRAME ONE 72x160-4 tablettes-poirier foncé	1 206,32	01/01/2014		10 ans	120,63	723,78	60 %	482,54	218400 Mobilier
244	BUREAU ANTHRACITE DROIT EPURE 160X80 + CAISSON HTB ERABLE 13 ALU	1 559,44	22/04/2014		10 ans	155,94	887,56	57 %	671,88	218400 Mobilier
245	FAUTEUIL DE BUREAU NOIR EXOS PLUS ASSISE TISSU-DOSSIER RESILLE	904,88	22/04/2014		10 ans	90,49	515,04	57 %	389,84	218400 Mobilier
255	TABLE BANDANA 120X80	101,71	13/11/2014		1 an		101,71	100 %		218400 Mobilier
256	FAUTEUIL BUREAU EXOS PLUS NOIR	226,22	13/11/2014		1 an		226,22	100 %		218400 Mobilier
258	ARMOIRE 198X120 4 TABLETTES/CAISSON HTB/ARMOIRE 103X120 2 TABLETTES	922,50	26/11/2014		1 an		922,50	100 %		218400 Mobilier
316	Lot de 3 bureaux droit 140X80 VITAL PLUS	677,28	01/01/2016		1 an		677,28	100 %		218400 Mobilier
317	Lot de 3 caissons hauteur bureau VITAL PLUS	655,20	01/01/2016		1 an		655,20	100 %		218400 Mobilier
318	Ecran séparation VITAL PLUS	292,77	01/01/2016		1 an		292,77	100 %		218400 Mobilier
290	Armoire 198X100 décor bois	292,75	19/10/2015		1 an		292,75	100 %		218400 Mobilier
291	Armoire 198X100 décor bois	292,75	19/10/2015		1 an		292,75	100 %		218400 Mobilier
292	Armoire 198X100 décor bois	292,75	19/10/2015		1 an		292,75	100 %		218400 Mobilier
293	Armoire 100X120 décor bois	244,58	19/10/2015		1 an		244,58	100 %		218400 Mobilier
294	Armoire 100X120 décor bois	244,58	19/10/2015		1 an		244,58	100 %		218400 Mobilier
296	6 LAMPES DE BUREAU BLOOM	288,60	26/10/2015		1 an		288,60	100 %		218400 Mobilier
301	Table de réunion ronde diam 100	202,22	29/10/2015		1 an		202,22	100 %		218400 Mobilier
305	3 fauteuils de bureau Bella	337,68	04/11/2015		1 an		337,68	100 %		218400 Mobilier
306	Table de Réunion 10 places EPURE	387,94	12/11/2015		1 an		387,94	100 %		218400 Mobilier
310	Lot de 2 Armoires métalliques A491	605,66	01/01/2016		1 an		605,66	100 %		218400 Mobilier
311	Tablette métallique de consultation A491	83,63	01/01/2016		1 an		83,63	100 %		218400 Mobilier
312	Lot de 4X2 chaises visiteur SATURN	317,28	01/01/2016		1 an		317,28	100 %		218400 Mobilier
320	1 LOT DE CHAISES YOSKO	232,48	26/01/2016		1 an		232,48	100 %		218400 Mobilier
315	Table de réunion tonneau 12 places Alliance	755,32	05/01/2016		10 ans	75,53	301,28	40 %	454,04	218400 Mobilier
321	1 LOT DE 2 BUREAUX DROITS VITAL PLUS 140*80	450,88	19/01/2016		1 an		450,88	100 %		218400 Mobilier
322	1 LOT DE 2 CAISSONS POUR BUREAU VITAL PLUS	483,12	19/01/2016		1 an		483,12	100 %		218400 Mobilier
326	PORTEMANTEAU SUR SOCLE IANKA x 4	149,72	05/04/2016		1 an		149,72	100 %		218400 Mobilier
330	2 ARMOIRES METALLIQUES CORIAL 198X120	625,66	15/04/2016		1 an		625,66	100 %		218400 Mobilier
331	ARMOIRE METALLIQUE CORIAL 100X120	253,25	22/04/2016		1 an		253,25	100 %		218400 Mobilier
341	Bureau droit Corial 120X80 chêne clair	174,67	03/06/2016		1 an		174,67	100 %		218400 Mobilier
346	3 FAUTEUILS DE BUREAU BELLA	341,10	29/06/2016		1 an		341,10	100 %		218400 Mobilier
354	Caisson htb 80 Corail 2 tiroirs plats+ 1 tiroir dossiers suspendus	217,42	08/07/2016		1 an		217,42	100 %		218400 Mobilier
355	Caisson Htb 80 Epure 4 tiroirs plats	287,36	21/07/2016		1 an		287,36	100 %		218400 Mobilier
366	Fauteuils de bureau Bella	227,40	10/10/2016		1 an		227,40	100 %		218400 Mobilier
367	2 ensembles "bureau et caisson" (GM+EJ)	784,18	10/10/2016		1 an		784,18	100 %		218400 Mobilier
365	Refrigérateur FAR salle de pause	187,49	12/10/2016	15/03/2019	1 an		187,49	100 %		218400 Mobilier
383	4 Fauteuils de bureau Bella	454,44	12/01/2017		1 an		454,44	100 %		218400 Mobilier
389	4 Bureaux avec caissons 3 tiroirs Corail	1 592,36	16/02/2017		1 an		1 592,36	100 %		218400 Mobilier
392	6 Portemanteaux sur socle Lanka noir 8 patères	225,78	22/02/2017		1 an		225,78	100 %		218400 Mobilier
394	5 Armoires métalliques Etic 198X120	1 587,90	03/03/2017		1 an		1 587,90	100 %		218400 Mobilier
414	MARCIREAU - COMMANDE MOBILIER BUREAUX/CAISSONS 2E ETAGE - LOCAUX EPF	24 067,69	06/06/2017		10 ans	2 406,77	6 184,06	26 %	17 883,63	218400 Mobilier
421	SF 1080 / SF EMI 79 - INSTALLATION EXTINCTEURS 2E ETAGE ET MEZZANINE - LOCAUX EPF	554,20	30/06/2017		1 an		554,20	100 %		218400 Mobilier
422	SF 1105 / MARCIREAU - ACHAT 20 SIEGES DE TRAVAIL	5 346,64	03/07/2017		1 an		5 346,64	100 %		218400 Mobilier
431	MARCIREAU - EXTENSION BUREAUX DE TRAVAIL DEMI LUNE - BUREAU TRAVAUX	192,46	02/10/2017		1 an		192,46	100 %		218400 Mobilier
425	MARCIREAU - COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE - 2E ETAGE - LOCAUX EPF	2 490,25	04/08/2017		10 ans	249,03	599,75	24 %	1 890,50	218400 Mobilier

**COMPTE FINANCIER 2019 - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Immobilisation		Calcul de l'amortissement				Amortissement			Imputations	
Numéro	Libellé	Valeur d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Avancement de l'amortissement	Valeur nette comptable au 31/12	Compte d'immobilisation
444	MARCIREAU - COMMANDE D'UN CWTCH COULOIR 2EME ETAGE	8 408,70	15/11/2017		10 ans	840,87	1 789,18	21 %	6 619,52	218400 Mobilier
442	VERRIER CHAUMET - ACHAT ENVELOPPES + GOMMETTES ELECTION CA DU 26.10.2017 + MOBILIER	907,50	26/10/2017		1 an		907,50	100 %		218400 Mobilier
443	VERRIER CHAUMET - ACHAT ENVELOPPES + GOMMETTES ELECTION CA DU 26.10.2017 + MOBILIER	1 520,75	26/10/2017		1 an		1 520,75	100 %		218400 Mobilier
445	MARCIREAU - COMMANDE DE MOBILIER POUR AMENAGEMENT MEZZANINE - 3E ETAGE LOCAUX EPF	5 799,98	20/11/2017		10 ans	580,00	1 226,06	21 %	4 573,92	218400 Mobilier
440	DEMAT - UGAP 2017 - ACHAT VESTIAIRE POUR MATERIEL ET EQUIPEMENT - S.MOISAN	128,08	02/11/2017		1 an		128,08	100 %		218400 Mobilier
456	VERRIER CHAUMET - ACHAT VITRINE POUR AFFICHAGE DECISIONS PREEPTIONS - PORTE VITREE HALL EPF	471,87	20/12/2017		1 an		471,87	100 %		218400 Mobilier
465	DEMAT-CASTORAMA-ACHAT D'EQUIP. D'OUTILLAGE - PERFORATEUR/RADIATEURS/FORETS/SONNETTE/MOUSSEUR ROBINET	133,16	26/02/2018		1 an	20,34	133,16	100 %	0,00	218400 Mobilier
492	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 10 FAUTEUILS DE BUREAU POUR EXTENSION LOCAUX POLE G.GILGER	2 017,96	16/07/2018		1 an	1 093,06	2 017,96	100 %	0,00	218400 Mobilier
493	MARCIREAU - ACHAT D'UN CWTCH - ESPACE COLLABORATIF - LOCAUX EPF 2E ETAGE	8 616,26	25/05/2018		10 ans	861,63	1 378,61	16 %	7 237,65	218400 Mobilier
503	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 10 BRAS SUPPORT ECRAN POUR EXTENSION LOCAUX POLE G.GILGER	765,29	23/07/2018		1 an	429,41	765,29	100 %	0,00	218400 Mobilier
510	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE MOBILIER POUR EXTENSION LOCAUX POLE G.GILGER	7 381,66	10/07/2018		1 an	3 875,37	7 381,66	100 %	0,00	218400 Mobilier
513	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 4 ARMOIRES METALLIQUES - 3E ETAGE - EXTENSION G.GILGER	896,92	06/09/2018		1 an	610,40	896,92	100 %	0,00	218400 Mobilier
517	DEMAT - UGAP - COMMANDE 10 FAUTEUILS DE BUREAU - EXTENSION POLE G.BOURGAULT	2 017,96	01/10/2018		1 an	1 513,47	2 017,96	100 %	0,00	218400 Mobilier
518	DEMAT - UGAP - COMMANDE 8 CHAISES POUR TABLE DE REUNION - EXTENSION POLE G.BOURGAULT	828,18	01/10/2018		1 an	621,13	828,18	100 %	0,00	218400 Mobilier
530	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE MOBILIER BUREAU/SEPARATION POUR G.BOURGAULT - EXTENSION 2E ETAGE	526,82	25/09/2018		1 an	386,33	526,82	100 %	0,00	218400 Mobilier
531	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 4 ARMOIRES POUR DP + 1 ARMOIRE POUR GG + VITRINE POUR DP	1 112,94	31/10/2018		1 an	927,45	1 112,94	100 %	0,00	218400 Mobilier
544	MARCIREAU - COMMANDE MOBILIER EXTENSION 1ER ETAGE LOCAUX EPF	12 433,30	21/01/2019		10 ans	1 174,26	1 174,26	9 %	11 259,04	218400 Mobilier
564	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER EXTENSION 1ER ETAGE - CAISSON/SEPARATION	177,22	29/01/2019		1 an	163,44	163,44	92 %	13,78	218400 Mobilier
566	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER EXTENSION 1ER ETAGE - BUREAU DROIT 120X80	292,91	21/01/2019		1 an	276,64	276,64	94 %	16,27	218400 Mobilier
545	IKEA - COMMANDE DE MOBILIER ET DIVERS ACCESSOIRES - SALLE DE PAUSE LOCAUX EPFNA	4 639,25	14/01/2019		10 ans	447,17	447,17	10 %	4 192,08	218400 Mobilier
568	BOULANGER - COMMANDE ELECTROMENAGER 2 FRIGO/3 MICRO ONDES - SALLE DE PAUSE LOCAUX EPF	1 129,17	15/01/2019		10 ans	108,53	108,53	10 %	1 020,64	218400 Mobilier
561	DEMAT - MARCIREAU - COMPLEMENT MOBILIER POLE 1ER ETAGE - PETITES/HAUTES ARMOIRES + TABLE DE REUNION	7 830,29	13/01/2019		10 ans	756,93	756,93	10 %	7 073,36	218400 Mobilier
571	DEMAT - UGAP - COMMANDE TABLE DE REUNION - BUREAU G.GILGER	148,34	24/04/2019		1 an	101,78	101,78	69 %	46,56	218400 Mobilier
574	DEMAT - MARCIREAU - COMMANDE ECRAN DE CONFIDENTIALITE - POSTE DE TRAVAIL L.RIPLEY	305,59	10/05/2019		1 an	196,09	196,09	64 %	109,50	218400 Mobilier
578	DEMAT - UGAP - COMMANDE 4 ARMOIRES HAUTES + 3 ARMOIRES BASSES - POLES FONCIER ET RESSOURCES	1 449,26	03/05/2019		1 an	958,12	958,12	66 %	491,14	218400 Mobilier
579	DEMAT - UGAP - COMMANDE 6 FAUTEUILS - BUREAU G.GILGER	516,29	03/05/2019		1 an	341,33	341,33	66 %	174,96	218400 Mobilier
580	DEMAT - UGAP - COMMANDE 4 TABOURETS HAUTS - 2EME ESPACE COLLABORATIF - POLE G.GILGER	833,59	13/05/2019		1 an	527,94	527,94	63 %	305,65	218400 Mobilier
581	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE TABLE HAUTE - ESPACE COLLABORATIF POLE G.GILGER	150,27	13/05/2019		1 an	95,17	95,17	63 %	55,10	218400 Mobilier
582	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 2 CHAISES HAUTES - ESPACE COLLABORATIF POLE G.GILGER	416,79	13/05/2019		1 an	263,97	263,97	63 %	152,82	218400 Mobilier
586	DEMAT - UGAP - COMMANDE 1 TABLE HAUTE - 2EME ESPACE COLLABORATIF - POLE G.GILGER	490,47	03/06/2019		1 an	283,38	283,38	58 %	207,09	218400 Mobilier
592	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER CB/MIA - CHAISES	455,74	08/07/2019		1 an	219,01	219,01	48 %	236,73	218400 Mobilier
595	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER CB/MIA - ARMOIRES	368,23	11/07/2019		1 an	173,89	173,89	47 %	194,34	218400 Mobilier
597	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER CB/MIA - TABLES	381,50	30/07/2019		1 an	160,02	160,02	42 %	221,48	218400 Mobilier
598	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER CB/MIA - BUREAUX/CAISSONS/SEPARATIONS	1 512,77	23/07/2019		1 an	663,94	663,94	44 %	848,83	218400 Mobilier
		170 694,47				25 885,42	101 691,90		69 002,57	
<b>- Imputations-Compte d'immobilisation : 218800 Autres immobilisations corporelles - Outillages &amp; matériels divers</b>										
466	DEMAT-CASTORAMA-ACHAT D'EQUIP. D'OUTILLAGE - PERFORATEUR/RADIATEURS/FORETS/SONNETTE/MOUSSEUR ROBINET	112,49	26/02/2018		1 an	17,19	112,49	100 %	0,00	218800 Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
537	DEMAT - UGAP - COMMANDE PERCOLATEUR A CAFE - 15L/H - UTILISATION CA OU SALONS	177,75	14/11/2018		1 an	177,75	177,75	100 %	0,00	218800 Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
539	DEMAT - UGAP 2019 - COMMANDE PLASTIFIEUSE + POCHETTES A3/A4 POUR PLASTIFIER	57,18	11/01/2019		1 an	55,59	55,59	97 %	1,59	218800 Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
563	CASTORAMA - ACHAT OUTILLAGE POUR TRAVAUX - CHEVILLES/FORETS/SCIE/SERRE JOINT - S.MOISAN	123,16	21/02/2019		1 an	106,05	106,05	86 %	17,11	218800 Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
599	DEMAT - UGAP - ACHAT URNE ELECTORALE AVEC COMPTEUR 300 A 500 BULLETTINS - CA/BUREAU/ELECTIONS	132,25	22/07/2019		1 an	58,41	58,41	44 %	73,84	218800 Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
		602,83				414,99	510,29		92,54	
		<b>1 060 234,96</b>				<b>187 124,06</b>	<b>663 868,06</b>		<b>396 366,90</b>	

**EPF de Nouvelle Aquitaine**



## Emargement du compte financier

COMPTE FINANCIER 2019

L'Agent Comptable soussigné, affirme valable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A ANGOULEME, le 20/02/2020



L'Agent Comptable,

L'Ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des titres de dépense et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier.

A ANGOULEME, le 20/02/2020



L'Ordonnateur,

Adopté sans réserve (1) par le Conseil d'Administration dans la séance du

A ANGOULEME, le 20 FEV. 2020



La Présidente du Conseil d'Administration,

(1) Mention 'sans réserve' à rayer éventuellement  
En cas de réserves, joindre l'exemplaire du procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020  
Délibération n° CA-2020- 3

#### Plan d'actions relatif à la cartographie des risques

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

Vu le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND acte du bilan des actions 2019 liées à la cartographie des risques de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (ci-annexé).

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Transmis pour approbation 25 FEV. 2020  
à Madame la préfète de région  
Bordeaux, le  
Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Secrétaire général  
pour les affaires régionales  
La préfète  
Alexandre PATROU

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Rapport du directeur général

#### Plan d'actions relatif à la cartographie des risques

L'EPF actualise régulièrement un document appelé cartographie des risques (délibérations n° 2017-15, 2018-145 et 2019-76) qui répertorie l'ensemble des facteurs auquel est exposé l'établissement, et les actions correctives engagées.

Cette cartographie est un outil de la mise en œuvre du contrôle interne budgétaire (CIB) et du contrôle interne comptable (CIC).

L'EPF a décidé d'élargir la cartographie des risques à l'ensemble de ses missions et de ses activités. Cette cartographie des risques abouti à un plan d'actions planifié permettant d'assurer un contrôle permanent. Les actions de contrôle sont l'application des règles et procédures destinées à assurer l'exécution des directives émises par la direction générale, le contrôleur général économique et financier et les directeurs en vue de maîtriser les risques.

La cartographie se présente en fiches d'action permettant d'avoir un état des lieux mais aussi une programmation des actions à réaliser.

Pour une meilleure compréhension, les risques sont classés en 4 familles :

- Economique et financier
- Risque réglementaire
- Risque managérial
- Risque technique et opérationnel

En fin d'exercice N, la cartographie est présentée pour mettre en avant les actions prévisionnelles de N+1. Et en début d'exercice, un état des lieux est fait des actions réalisées en N-1.

L'année 2019 avec l'arrivée du nouveau directeur général a été une année de changement qui a entraîné des actions telles que :

- Un nouvel organigramme présenté au conseil d'administration de septembre 2019
- La mise à jour de nombreuses procédures (minorations, règlement intérieur...)
- Audit externe en cours sur les procédures et comptes liés au stock foncier
- Audit sur le système informatique de l'établissement
- Mise en œuvre d'outils tels que le logiciel Ressources Humaines ainsi qu'un logiciel métier « Gesprojet » en cours de paramétrage.

**De ce fait, un bilan des actions réalisées en 2019 est présenté au Conseil d'Administration.**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr

RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

Famille de risque : Managérial

N° de fiche : MA-1

Risque : **Communication externe inadaptée**

Probabilité d'occurrence	Fort
Impact	Fort

Responsable du risque	DG / DAF / DGA
Service ou salarié chargé du suivi	Directeurs

RISQUE CONSTATÉ :

Politique de communication non appropriée  
 Changement de politique locale à prendre en compte  
 Une communication inadaptée peut ternir l'image de l'établissement et porter atteinte à sa réputation

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Communication EPFNA à adapter</i>	Rattachement direct au DG de la chargée de communication Charte graphique à définir Harmonisation des documents Nouveau logo	X  X	X X		Nouvel organigramme présenté au CA de septembre 2019 Modèles diffusés en interne (courrier, bordereau, note...) Logo présenté au CA de novembre 2019
<i>Rendre plus lisibles les interventions de l'établissement</i>	Constitution d'un groupe de travail "Communication" entre EPF Vitrophanie Création kakémono pour les réunions du CA et des bureaux	X X X			Plaquette institutionnelle inter-EPF Participation à des événements nationaux Mini plan de communication Pose de vitrophanie sur les sites et au siège de l'EPFNA
<i>Supports à revoir</i>	Compte Rendu d'Activité de la Collectivité (CRAC) Convention Rapport d'activité Support papier "EPFNA en 10 questions" Développement des réseaux sociaux Création de goodies	X X X	X X X		Automatiser les CRAC via le logiciel métier Gesprojet (déploiement du logiciel en cours) Réactualisation de la convention type Création d'un groupe de travail en 2020 Twitter - LinkedIn Crayons EPFNA
<i>Type d'interventions à définir / Organisation d'événements</i>	Salon des maires 16 Salon des maires 86 Assises foncières à Toulouse Inauguration de logements sociaux sur le territoire Royannais	X X X X			
<i>Articles de presse à identifier dans la presse régionale ou spécialisée</i>	Abonnement à un logiciel pour revue de presse	X			

Famille de risque : Managérial

N° de fiche : MA-2

**Risque : Equilibre financier de l'établissement**

Probabilité d'occurrence	Fort
Impact	Majeur

Responsable du risque	DG
Service ou salarié chargé du suivi	Directeurs

**RISQUE CONSTATE :**

Soutenabilité intenable  
 Stratégie inadaptée  
 Manque de visibilité (court terme, moyen terme et long terme)  
 Déterioration du niveau de trésorerie  
 Recourir à des emprunts sur des prévisions erronées  
 Surendettement  
 Refus des banques de prêter à l'EPFNA  
 Difficultés de rachat par les collectivités / EPCI (garantie de rachat)

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Analyser la cohérence des prévisions et veiller à la mise en place de stratégie pluriannuelle</i>	Rattachement du contrôleur de gestion au Directeur général	X			Nouvel organigramme présenté au CA de septembre 2019
<i>Elaboration d'une planification pour chaque opération</i>	Mise en œuvre du logiciel métier Gesprojet incluant le suivi financier des opérations et son prévisionnel		X		Réunion de paramétrage du logiciel en cours
<i>Dialogue avec les autorités de tutelle et de contrôle</i>	Redéfinition des indicateurs fournis aux tutelles Mise en œuvre de la certification des comptes		X X		Envoi trimestriel d'indicateurs d'activité au CGEFI
<i>Dialogue de gestion à renforcer pour le suivi du foncier</i>	Renforcement des réunions de suivi foncier Améliorer le taux d'exécution avec une meilleure quantification des prévisions d'acquisitions et de cessions	X	X		4 réunions réalisées en 2019 Réunions internes pour le suivi foncier Mise en œuvre du logiciel Métier Gesprojet
<i>Identifier les écarts à la clôture d'exercice</i>	Réalisation d'un audit externe sur les procédures et les comptes Interfaçage entre le logiciel finances et le logiciel métier Gesprojet		X X		Livrable en février 2020 Mise en œuvre du logiciel Métier Gesprojet
<i>Politique sur les minorations</i>	Délibération sur les minorations (attributions)	X			CA de septembre 2019
<i>Suivi régulier de la trésorerie</i>	Collaboration étroite avec l'agent comptable		X		Réunion mensuelle
<i>Maîtrise des coûts</i>	Réalisation d'un audit externe sur les procédures et les comptes		X		Livrable en février 2020



N° de fiche :	MA-3
---------------	------

Famille de risque : Managérial

**Risque : Sécuriser l'établissement et ses administrateurs**

Probabilité d'occurrence	Fort
Impact	Moyen

Responsable du risque	DGA / DAF
Service ou salarié chargé du suivi	DT

**RISQUE CONSTATE :**

Risque de contentieux dans les actes, les procédures de préemption, DUP, délibérations  
 Respect de la réglementation dans l'élaboration des actes, la publication, l'affichage  
 Conflit d'intérêt pour les administrateurs  
 Risque post-cession : Mise en cause de la responsabilité de l'EPF vendeur pour information erronée

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Veille législative et réglementaire</i>	Sensibilisation accrue des administrateurs siégeant à la commission interne des marchés			X	
<i>Information auprès des agents des risques encourus pour le non respect des règles, des procédures</i>	Mise à jour régulière du règlement intérieur institutionnel (RII) Partage d'expérience en interne			X	Groupes de travail mis en place suite au séminaire de novembre 2019
<i>Réseau des EPF</i>	Réunions des DAF des EPF	X			
<i>Rédaction des actes avec les notaires</i>			X		
<i>Mobilisation systématique d'avocats sur les contentieux et les précontentieux</i>			X		
<i>Rigueur dans la préparation des instances délibératives</i>	Procédure interne relative au déroulement des instances avec planification des différentes étapes	X			
<i>Suivi par le SGAR qui est destinataire des déclarations</i>	Note d'information pour les administrateurs sur le conflit d'intérêt après chaque renouvellement du CA		X		

N° de fiche :	MA-4
---------------	------

Famille de risque : Managérial

**Risque : Ne pas satisfaire aux obligations réglementaires RH**

Probabilité d'occurrence	Fort	Responsable du risque	DAF
Impact	Fort	Service ou salarié chargé du suivi	RH

RISQUE CONSTATE :

Respect de la loi "Déontologie" / Conflits d'intérêts / Risque de corruption  
 Respect des données personnelles : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)  
 Risques psychosociaux  
 Traitement du harcèlement et des propos sexistes  
 Respect de la réglementation

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Veiller à mettre à jour les procédures et documents internes</i>	Délibération "Lanceur d'alerte" Règlement intérieur Règlement du personnel Délibération sur le forfait jour Délibération sur le temps de travail Délibération sur la mise en place d'un CSE Election du CSE Mettre en œuvre une politique sur les cadeaux et invitations Dématérialisation des bulletins de paie Création d'une culture de prévention des risques psychosociaux	X X X X X X X	X X X	CA du 11/06/2019 CA du 26/11/2019 CA du 26/11/2019 CA du 26/11/2019 CA du 26/11/2019 Procédure sur les élections	
<i>Formation de l'encadrement à ces problématiques</i>				X	Cette politique sera incluse dans la charte déontologie En cours avec le nouveau logiciel RH Module bien être dans le logiciel RH Formation prévue en 2020 + service RH
<i>Faire appel à des avocats ou des cabinets spécialisés pour les mises en œuvre</i>	Questionnement d'avocats sur des points RH	X			Appui juridique auprès d'avocats, de cabinets
<i>Organigramme fonctionnel nominatif</i>				X	
<i>Mettre en place des réunions d'information</i>	Réunions d'information RH auprès de tous les agents	X			3 réunions sur différents thèmes
<i>Réunions d'équipe</i>	Réactualiser le document unique d'évaluation des risques (DUERP)		X		Groupe de travail en cours

Famille de risque : Managérial  
 N° de fiche : MA-5

Risque : **Politique RH**

Probabilité d'occurrence	Moyen
Impact	Moyen

Responsable du risque	RRH
Service ou salarié chargé du suivi	RH

RISQUE CONSTATE :

Difficulté de recrutement de profils spécialisés  
 Difficulté d'intégration pour un nouvel agent  
 Démotivation

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Formation permettant aux salariés de maintenir leurs acquis, de renforcer leurs compétences</i>	Diverses formations réalisées par les agents en 2019 Etablissement d'un plan de formation	X X			A poursuivre chaque année
<i>Adapter les entretiens individuels</i>	Nouvelle planification des entretiens annuels Modèle de fiche d'évaluation Mise en place d'un entretien intermédiaire en 2019	X X X			Réunions RH Information en CODIR Réalisation en 2019 mais non reconduit
<i>Anticiper les départs et les créations de postes</i>	Mettre en œuvre la GPEC			X	
<i>Redondance des connaissances et compétences en cas d'absence d'agents</i>	Nouvel organigramme Mettre en œuvre la GPEC	X		X	
<i>Publication des postes à pourvoir sur des supports spécialisés</i>	Multiplication des supports pour les offres en fonction du profil	X			Pôle Emploi, Indeed.fr, LinkedIn, Emploi 86, APEC, BIEP, Moniteur, Gazette des communes, Le Bon Coin, Emploi territorial, Région job., universités, ...
<i>Formation des encadrants au management</i>	Délibération Grand Déplacement	X		X	Prévu en 2020 CA de septembre 2019

Famille de risque : Réglementaire

N° de fiche :

RE-1

Risque : **Infraction au code de la commande publique**

Probabilité d'occurrence	Moyen
Impact	Moyen

Responsable du risque	DAF
Service ou salarié chargé du suivi	DTEP

RISQUE CONSTATE :

Contentieux liés à la procédure

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Procédures internes rigoureuses et formalisées</i>	Mise en place du comité achat au sein de la direction "Etudes, travaux, patrimoine et dépollution" Suivi régulier du stock des marchés : démarche de solde et clôture Contrôle interne : Relecture de tous les marchés, contrats	X X X			
<i>Personnel qualifié</i>	Recrutement d'une salariée diplômée en Master 2 "En droit de la commande publique"	X			
<i>Veille réglementaire</i>	Réactualisation du règlement interne de la commande publique Publication des données essentielles Partage entre EPF Abonnement aux magazines pour le suivi de la réglementation (Moniteur / Gazette des communes)	X X X	X		Groupe de travail
<i>Formation</i>	Formation, organisée par Le Moniteur, suivie par la salariée recrutée Formation interne aux agents sur les fondamentaux de la commande publique	X X			
<i>Commission interne pour l'attribution de marchés</i>		X			Comité d'engagement des marchés

	<b>RE-2</b>
--	-------------

Famille de risque : Règlementaire

**Risque : Respect de la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique)**

Probabilité d'occurrence	Moyen	Responsable du risque	DF
Impact	Moyen	Service ou salarié chargé du suivi	SF

**RISQUE CONSTATE :**

Non-conformité des écritures financières  
 Etats incorrects  
 Informations inexactes  
 Paramétrage incorrecte des opérations de gestion  
 Non transmission de toutes les opérations réalisées  
 Fiabilisation de l'actif immobilisé

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Mise en œuvre de la GBCP en 2016</i>	Information, forum, webinaires... via le site internet Budget + Formation ou mise à niveau GBCP des agents au service financier	X X X	X		Continuation des formations en 2020
<i>Prendre en compte la circulaire annuelle</i>					
<i>Adaptation du logiciel financier "SIFOW"</i>	Réception des mises à jour de l'éditeur informatique		X		Restitution de l'audit en février 2020
<i>Rectifier les erreurs des années antérieures</i>	Audit sur les comptes "Stock foncier"		X		A revoir avec la mise en place du logiciel métier
<i>Procédure sur la chaîne de la dépense</i>	Réactualisation de la procédure sur la chaîne de la dépense		X		
<i>Habilitations informatiques à contrôler et à réactualiser</i>	Mise en adéquation des habilitations avec la procédure sur la chaîne de la dépense		X		

Famille de risque : Réglementaire N° de fiche : RE-3

**Risque : Conformité fiscale**

Probabilité d'occurrence	Moyen
Impact	Moyen

Responsable du risque	DF
Service ou salarié chargé du suivi	SF

**RISQUE CONSTATE :**

Redressement fiscal  
 Erreur d'application de TVA sur les acquisitions, cessions  
 Clarifier la situation d'EPIC sans but lucratif vis-à-vis de la fiscalité : Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)  
 Harmoniser les pratiques entre EPF sur le non paiement de l'impôt sur les sociétés

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Maintenir une veille réglementaire</i>	Rédiger et diffuser une note interne sur la TVA		X		
<i>Echanges avec les autres EPF sur les pratiques fiscales</i>	Proposition de l'EPF PACA de créer une base documentaire commune pour éviter de payer des prestations d'avocats sur les mêmes questions fiscales et réglementaires			X	Base documentaire inter-EPF non encore réalisée
<i>Interroger des cabinets extérieurs pour l'interprétation des textes</i>			X		
<i>Appui auprès de la DRFIP</i>			X		

Famille de risque : Technique et opérationnel

TO-1

N° de fiche :

### Risque : Evolution de la conjoncture des marchés fonciers et immobiliers

Probabilité d'occurrence	Moyen
Impact	Moyen

Responsable du risque	DGA
Service ou salarié chargé du suivi	DT

#### RISQUE CONSTATE :

Conseil non adapté à la conjoncture auprès des partenaires (collectivités, bailleurs, promoteurs, ...)  
 Difficultés à faire aboutir le projet  
 Méconnaissance des partenaires  
 Responsabilité de l'EPF dans la réalisation de diagnostics nécessaires

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Repondre aux objectifs fixés par la tutelle</i>	Contribution aux réflexions nationales menées par les tutelles Réunions directeur général avec la tutelle	X X			
<i>Adapter les objectifs annuels de l'EPF et du DG à la réalité de l'activité foncière</i>	Réunions DG, DGA au sein des EPF	X			
<i>Réalisation d'études de marchés</i>	Réalisation d'études préalables	X			
<i>Travail avec les collectivités qui participent à des observatoires locaux des marchés fonciers et immobiliers</i>	Participation à des colloques, des observatoires locaux, des réunions, séminaires	X			
<i>Contacts réguliers avec les bailleurs sociaux et les promoteurs pour connaître la conjoncture et leur capacité à continuer les interventions et les projets</i>	Echanges avec les associations régionales HLM, agence d'urbanisme	X			
<i>Veille réglementaire</i>	Différentes formations sur le foncier réalisées en 2019	X			

Famille de risque : Technique et opérationnel

N° de fiche : TO-2

Risque : Défaut de conseil aux collectivités / Garantie de rachat

Responsable du risque	DGA
Service ou salarié chargé du suivi	DT

Probabilité d'occurrence	Moyen
Impact	Moyen

RISQUE CONSTATE :

Projet non approprié  
 Faire courir un risque financier aux collectivités en soutenant des projets disproportionnés  
 Convention non suivie d'effet concret  
 Affecter anormalement le plan de charge de l'EPF  
 Multiplication des avenants  
 Insolvabilité ou difficulté de paiement lors des cessions

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Information annuelle des collectivités (COPIL / RDV)</i>	Transmission de données fiables		X		Automatiser les données à transmettre aux collectivités via le logiciel métier Gesprojet
<i>Point sur le stock, les acquisitions, les cessions</i>	Transmission de données en interne pour le suivi des dossiers		X		Mise en œuvre du logiciel métier Gesprojet
<i>Planification à définir avec la collectivité pour minorer les difficultés de paiement lors des cessions</i>	Délibération pour accorder un paiement en plusieurs fois aux collectivités rencontrant des difficultés	X			CA du 26/11/2019
<i>Etudes préalables avant les acquisitions pour déceler les dossiers sensibles</i>	Réalisation d'études de marché sur un territoire	X			Lié à la mise en œuvre du logiciel métier Gesprojet
<i>Périodicité à définir sur la transmission des données et la fréquence des réunions</i>			X		
<i>Harmonisation en interne des documents communicables</i>	Compte Rendu d'Activité de la Collectivité (CRAC)		X		Automatiser les CRAC via le logiciel métier Gesprojet
<i>Suivi interne des échanges et des transmissions</i>	Intégration de notes et de la GED dans le suivi des dossiers dans le logiciel métier Partage des retours d'expériences entre équipes		X		Mise en œuvre du logiciel métier Gesprojet Mise en place de groupes de travail
<i>Veille réglementaire</i>	Formation "Connaissance sur les collectivités"			X	En 2020



N° de fiche : **TO-3**

Famille de risque : Technique et opérationnel

**Risque sur le patrimoine**

Probabilité d'occurrence	Fort	Responsable du risque	DAF
Impact	Fort	Service ou salarié chargé du suivi	DTEP / RH

**RISQUE CONSTATE :**

Sécurité du personnel dans les locaux de l'EPF et sur les sites  
 Risque d'accidents routiers et accidents du travail  
 Intrusion et accident de tiers dans les locaux ou sites  
 Risque pour le personnel aux abords de l'établissement  
 Risque incendie : perte des données papier  
 Risque d'amiante sur site pour le personnel

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Rédaction de procédures de sécurité</i>	Locaux Poitiers : Audit sur la mise en conformité de sécurité incendie Mise à jour du Règlement Intérieur Réalisation d'un plan d'évacuation et désignation des interlocuteurs (serre-fils, guide-fil) Mise en place d'un registre "visiteurs" avec remise de badge	X X X X			CA du 26/11/2019
<i>Sécuriser le personnel</i>	Formation Sauveteur Secouriste du Travail	X	X		Formation référent par service / Poursuite en 2020
<i>Sécuriser les sites de l'EPF</i>	Formation prévention incendie et maniement des extincteurs Exercice d'évacuation des locaux de Poitiers Formation "Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux"	X X X			Formation de tous les agents Formation d'un agent
<i>Affichage des consignes de sécurité</i>	Sensibiliser le personnel au plan Vigipirate SGDSN	X			Affiche dans les locaux
<i>Diagnostic préalable aux interventions</i>	Marché pour réaliser des études préalable aux travaux	X			

N° de fiche :	TO-4
---------------	------

Famille de risque : Technique et opérationnel

Risque : **Risque informatique / Gestion des données**

Probabilité d'occurrence	Fort
Impact	Fort

Responsable du risque	DAF
Service ou salarié chargé du suiv	Comité technique Informatique

RISQUE CONSTATE :

Panne du système informatique  
 Inadaptation du matériel informatique  
 Inadaptation des logiciels  
 Perte ou destruction de données : virus ou hameçonnages / crash informatique  
 Respect des données : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)  
 Erreurs dans les données (doubleton)

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Contrat de maintenance</i>			X		
<i>Evolution des protections informatiques</i>			X		
<i>Double sauvegarde</i>			X		
<i>Habilitation informatique</i>			X		
<i>Plan de renouvellement du matériel</i>			X		
<i>Mise à jour régulière des logiciels</i>			X		
Audit du système informatique Consultation pour le choix d'un prestataire informatique Mise en place de la fibre		X	X		
<i>Acquisition d'un logiciel "Métier"</i>	Choix réalisé / Paramétrage en cours		X		Mise en service été 2020
<i>Déterminer un référent interne informatique</i>	Création d'un comité technique informatique composé de 4 agents Nomination d'un référent interne chargé de réguler les demandes auprès du prestataire informatique	X			
<i>Mise en place de bases de données communes répondant au RGPD</i>		X		X	

Famille de risque : Economique et financier

N° de fiche : EF-1

**Risque sur les données financières**

Probabilité d'occurrence	Moyen
Impact	Moyen

Responsable du risque	DF
Service ou salarié chargé du suivi	SF

**RISQUE CONSTATE :**

Prévisions budgétaires erronées  
 Inscription insuffisante de crédits  
 Données transmises inexactes aux tutelles et aux collectivités  
 Traçabilité des objets de gestion erronée  
 Sous réalisation des recettes  
 Refus de paiement par l'agent comptable

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Contrôle interne</i>	Audit de la Chambre Régionale des comptes Audit externe des procédures et des comptes "stock foncier"	X	X		Restitution prévue début février
<i>Suivi des titres émis</i>	Mise en œuvre d'un module Recouvrement sous SIFOW	X			
<i>Suivi des ratios</i>	Mise en place de ratios mensuels Mise en place de ratios trimestriels pour la tutelle	X X			
<i>Suivi des procédures</i>	Réactualisation annuelle des procédures suite à la publication de la circulaire annuelle GBCP Réactualisation de la procédure de comptabilisation des minorations Procédure de la chaîne de la dépense Mise en place d'une interface Chorus Pro / SIFOW pour l'identification du circuit d'entrée des factures	X X X	X		
<i>Suivi du stock pour informer les collectivités</i>	Mise en œuvre du logiciel Métier Gesprojet		X		
<i>Prévoir les provisions si nécessaire en cas de contentieux</i>	Mise en œuvre de provisions pour contentieux	X			
<i>Mettre en place un guide méthodologique qui précise les règles d'imputations</i>			X		

N° de fiche : EF-2

Famille de risque : Economique et financier

**Risque : Risque de fraude financière**

Probabilité d'occurrence	Moyen
Impact	Moyen

Responsable du risque	DF
Service ou salarié chargé du suivi	SF

**RISQUE CONSTATE :**

Fraude aux faux ordres de virements  
 Identité usurpée  
 Changement de RIB

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Prise en compte de la circulaire GBCP pour l'année 2020 (rubrique "La lutte contre la fraude")</i>	Procédure verbale Procédure écrite	X	X		Contacter le fournisseur par téléphone et demander d'un mail de confirmation
<i>Accès limité à la création de RIB dans SIFOW</i>	Habilitation donnée seulement au service Finances	X			
<i>L'agent comptable peut consulter sur l'intranet Ulysse une liste des comptes bancaires et des noms d'emprunt utilisés par certains escrocs</i>	Accès donné à l'agent comptable	X			



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Délibération n° CA-2020- 4

#### Audit sur le stock foncier de l'EPFNA

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND ACTE de l'audit sur les stocks fonciers de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine et de sa synthèse ci annexée.

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Transmis pour approbation 25 FEV. 2020  
à Madame la préfète de région

Bordeaux, le

Pour la Préfète,

L'Adjoint au Secrétaire général  
pour les affaires régionales

La préfète

Alexandre PATROU

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr

RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



noé-france

# Audit des stocks Restitution

03/02/2020

## Sommaire

1. Périmètre de l’audit	3
2. Recommandations comptables & financières	5
3. Recommandations organisationnelles	10
4. Recommandations concernant les bases de données	15

## Objet: Audit des stocks fonciers arrêtés au 31/12/2018

### Méthodologie:

#### Échantillonnage

- 36 opérations > 1 M€ représentant 48% du stock foncier
- Actes d'acquisition et de cession du 4ème trimestre 2018
- Marchés 2018 > 100.000€ soit 70% des marchés

#### Rapprochement des bases physique et financière

- Reprise exhaustive des données du SOMMIER et de SIFOW analytique allant de 2010 à 2018

#### Contrôle sur pièces

- 32 conventions
- 87 actes d'acquisition foncière
- 22 actes de cession

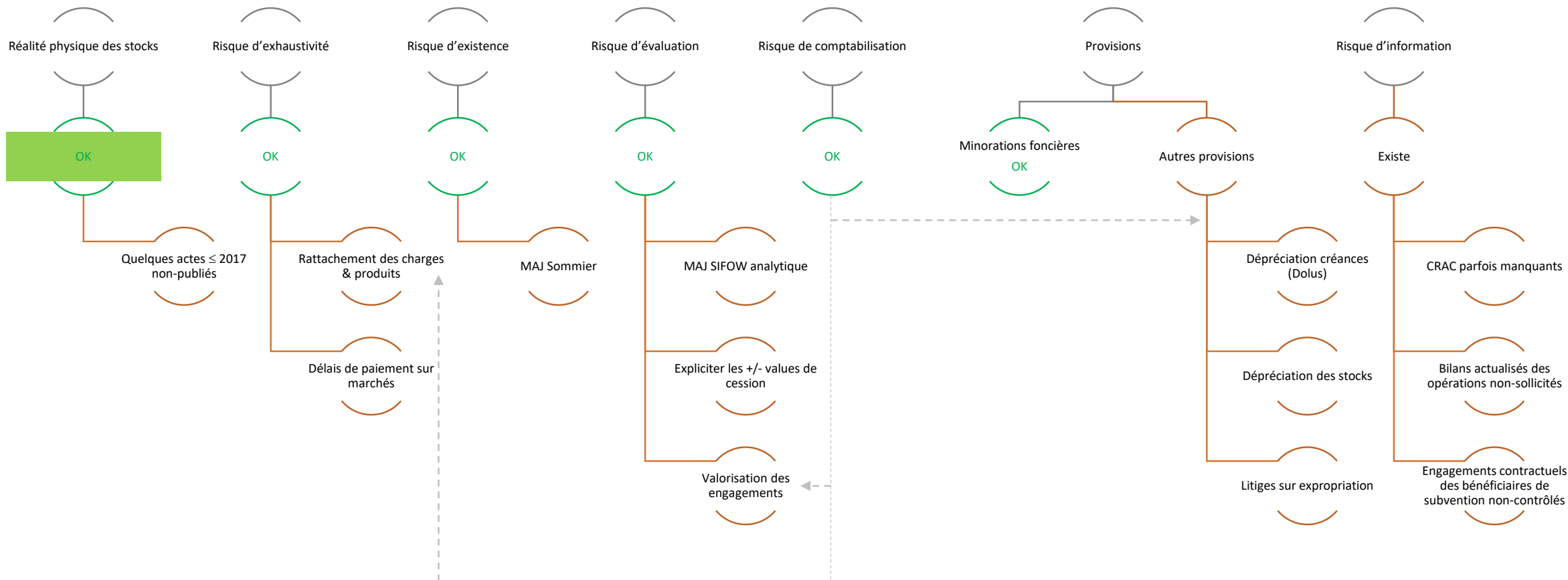
## 1. Périmètre de l'audit



# Synthèse de l'évaluation des risques

## DÉFINITION DES RISQUES

- Réalité physique des stocks: Attesté si parcelle justifiée par un acte (publié / contrôlé avec les données cadastrales)
- Risque d'exhaustivité: Comptabilisation non-exhaustive des actes
- Risque d'existence: Écriture comptable non-justifiée par un acte
- Risque d'évaluation: Évaluation erronée des stocks ou engagements financiers
- Risque de comptabilisation: Non-respect des principes ou schémas comptables
- Risque d'information: Information insuffisante des tiers (Conventions/CRAC) ou information insuffisante de l'EPF par les tiers





noé-  
France

## 2. Recommandations comptables et financières

## Modifier la date de clôture comptable de l'exercice

L'arrêt des enregistrements comptables intervient aux alentours des 21-23 décembre

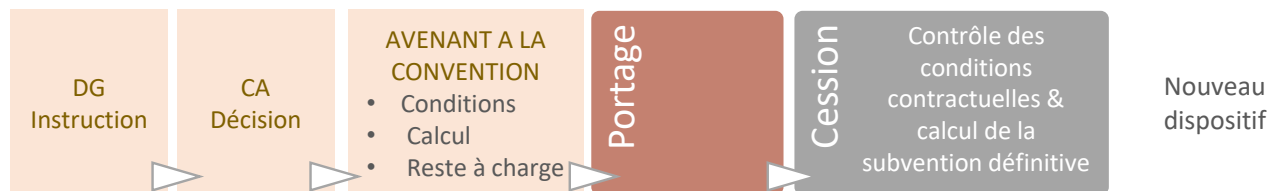
➔ les actes postérieurs à cette date sont comptabilisés sur l'exercice suivant.

## Justifier les subventions attribuées par les bilans d'opération actualisés



Les bilans actualisés ne semblent pas être sollicités lors de la rétrocession des terrains

➔ Pour les minoration déjà accordées et incluses dans la période transitoire (31/12/2020), solliciter les bilans actualisés des opérations.



Sous réserve d'un contrôle effectif des engagements contractuels, le nouveau dispositif permettrait de justifier la subvention accordée et de l'ajuster.

## Suivre les engagements de la collectivité bénéficiaire de subventions

L'octroi d'une subvention peut être conditionné par la réalisation de logements sociaux, la densification de l'habitat, ...

Le respect des engagements souscrits par le bénéficiaire de la subvention ne semble pas faire l'objet d'un contrôle a posteriori.

➔ Risque, pour l'EPFNA, de ne pas pouvoir justifier les subventions octroyées

## 2. Recommandations comptables et financières

## Mentionner les + ou – values dans les fiches de cession

L'existence de plus ou moins values sur des cessions partielles qui se compensent lors du déboucement de l'opération est usuelle dans les EPF.

Une cession présentait une moins-value: BARBEZIEUX – Parcelle 477 acquise 160 K€, cédée 125 K€

Le prix d'acquisition mentionné dans la [fiche de cession](#) et la [proposition de prix](#) adressée à la commune ressort à 125 K€

- ➔ Si la proposition de prix adressée à la commune fait état d'un complément à payer, il est recommandé de mentionner explicitement les +/- values de cession dans la fiche de valorisation du prix de cession

## Provisions

### Provisionner la créance Dolus d'Oléron (Fief Melon) dans l'attente du jugement

#### Provision pour dépréciation des stocks

Postérieurement à leur acquisition, les stocks peuvent se déprécier en raison du classement d'un terrain en zone inondable ou humide, de la présence de pollution, d'amiante, ...

- ➔ Situation actuelle: aucune provision pour dépréciation des stocks n'est constatée
- ➔ A titre de comparaison, les dépréciations enregistrées par l'EPFL (Lorraine) ressortent à 7,5 M€ pour un stock brut de 180 M€ dont dépréciation d'immeubles stockés: 3,6 M€, dépréciation de terrains stockés: 3,9 M€
- ➔ S'interroger sur la nécessité de procéder à des tests de dépréciation et définir, en accord avec le comptable public et le contrôleur financier, la procédure correspondante.

*Exemple de procédure (EPFL): Pour les terrains susceptibles d'être dépréciés, estimation de leur valeur vénale par un bureau d'études indépendant de l'EPFL puis inscription de la provision correspondante.*

#### Provision pour litige

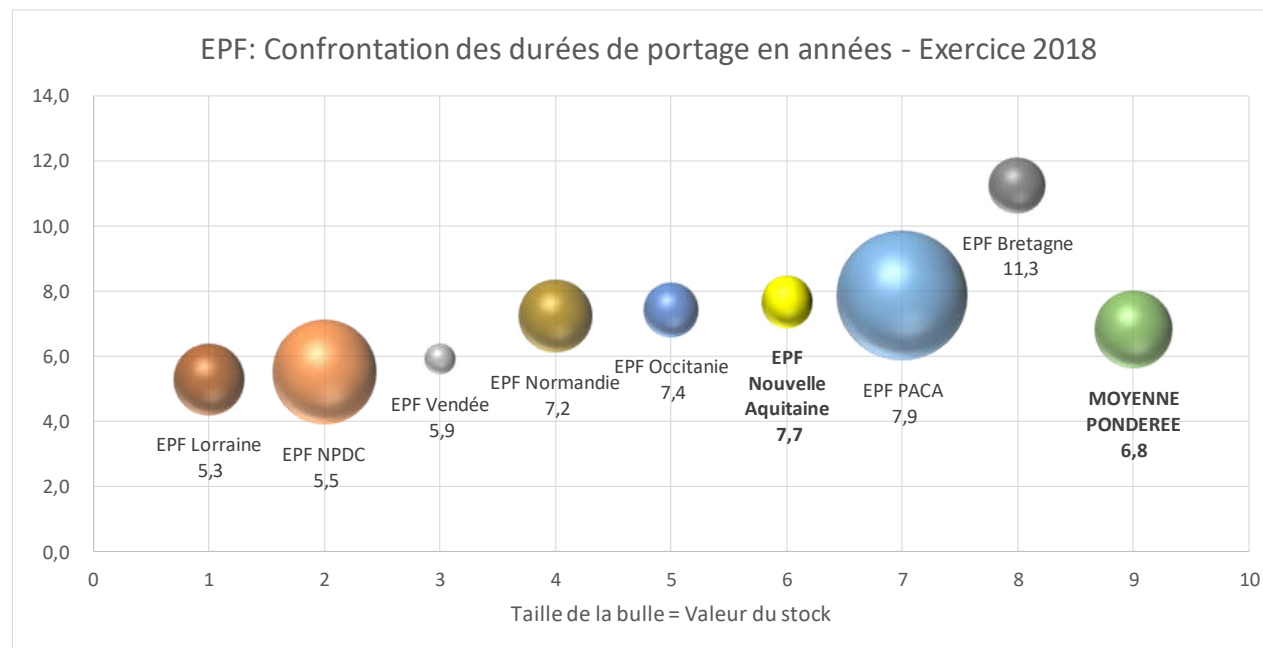
Certains EPF constatent des provisions pour litige en cas de contestation des procédures d'expropriation.

Exemple EPFL (Lorraine): « Depuis 2013, pour chaque litige, la différence entre les prétentions de l'exproprié et la proposition de l'établissement est provisionnée ». Montant des provisions pour litige de l'EPFL : 14 M€ au 31/12/2018.

- ➔ S'interroger, avec l'appui du comptable public et du contrôleur financier, sur la pertinence d'une telle démarche pour l'EPFNA.

## 2. Recommandations comptables et financières

## Contenir ou réduire le délai de rotation des stocks



## 2. Recommandations comptables et financières

- ➔ **Contexte**  
Élargissement du périmètre de l'EPFNA ➔ Nouveaux stocks fonciers à constituer sur les territoires nouvellement intégrés
- ➔ **Risque** *Dégradation du délai de rotation des stocks*
- ➔ **Une réflexion pourrait être engagée visant à contenir ou réduire les durées de portage**
  - Exemple: Systématisation des études de faisabilité préalablement à la conclusion des conventions opérationnelles
  - Exemple: Facturation des frais de portage permettant également de compenser l'érosion monétaire (12% ces 8 dernières années)

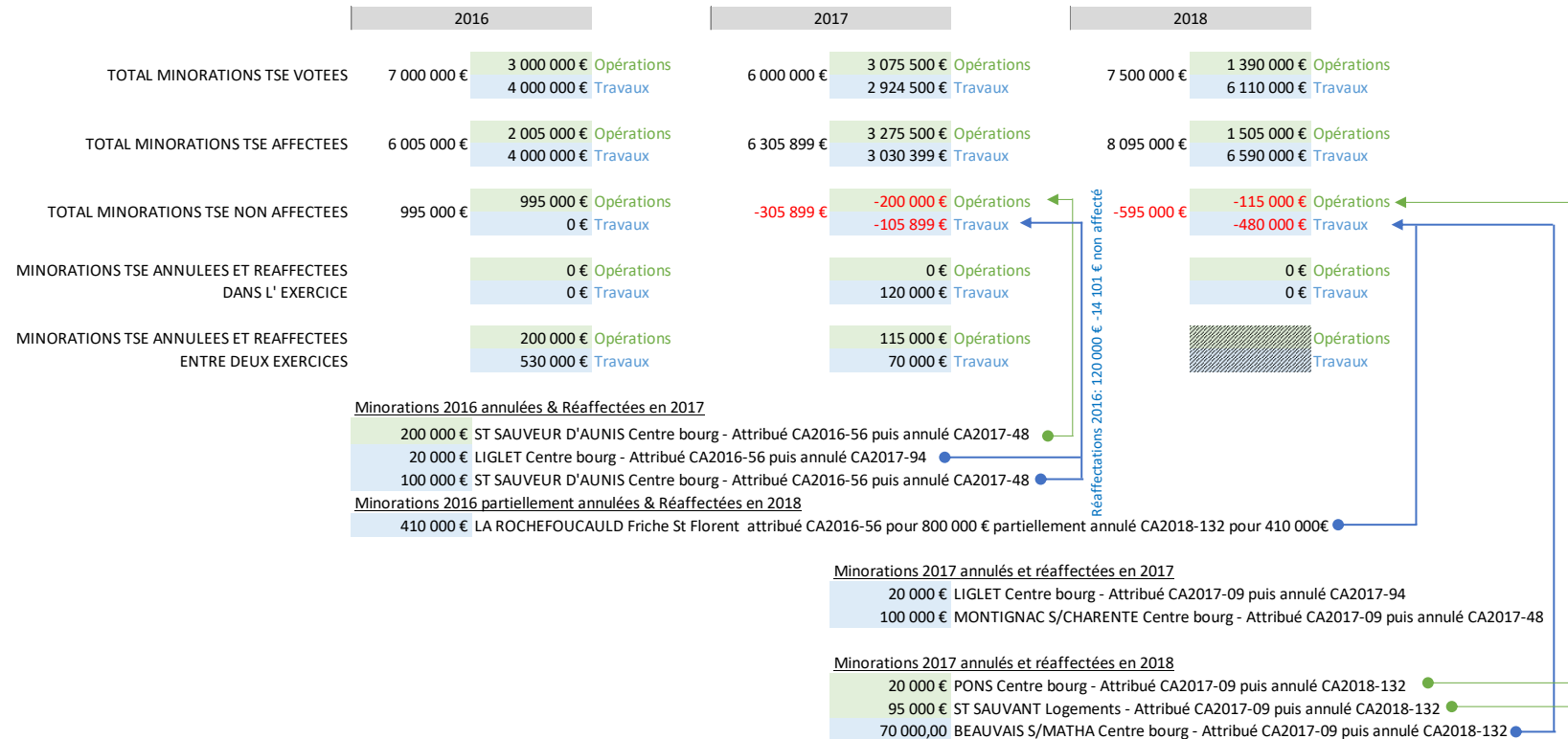
# Non-recyclage des minorations foncières attribuées

Les fonds affectés apparaissent infiniment recyclables

**Exemple : LA ROCHEFOUCAULD Friche St Florent. Minoration de 800 000 € attribuée CA2016-56 puis partiellement annulée CA2018-132 pour 410 000€, la somme annulée étant réallouée à d'autres opérations.**  
Cela conduit, selon-nous, à réaffecter en 2018 des fonds 2016.

- ➔ Sauf option pour une pluriannualité des fonds, n'y-a-t-il pas lieu de constater la réduction ou l'annulation de la minoration accordée sans réaffectation des fonds provenant d'exercices antérieurs ?

## 2. Recommandations comptables et financières



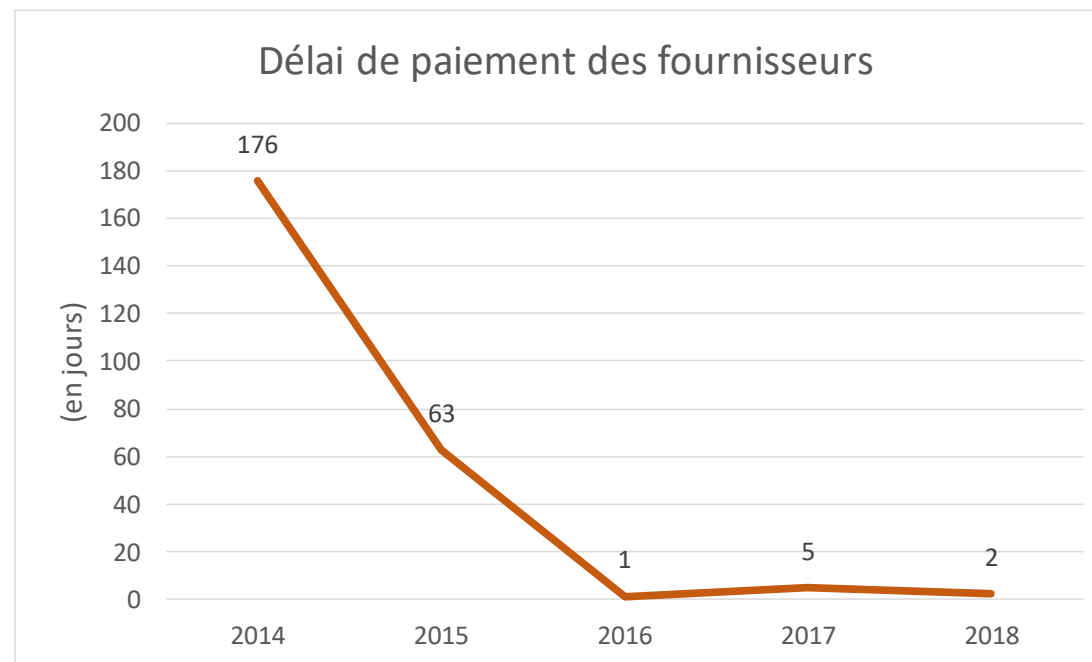


noé-  
France

### 3. Recommandations organisationnelles

### 3. Recommandations organisationnelles

## Délai global de paiement

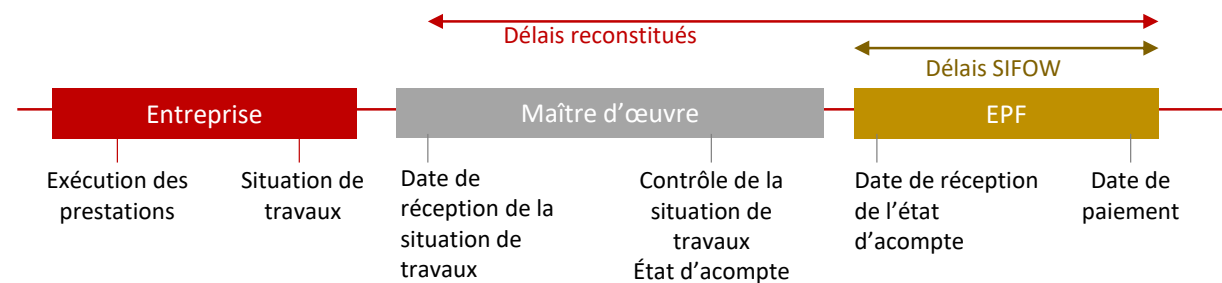


Ratio calculé :  $365 \text{ jours} \times \frac{\text{Dettes fournisseurs TTC}}{\text{Achats TTC}}$

Des disparités toutefois importantes sont observées selon la nature du paiement (AF/Marchés)

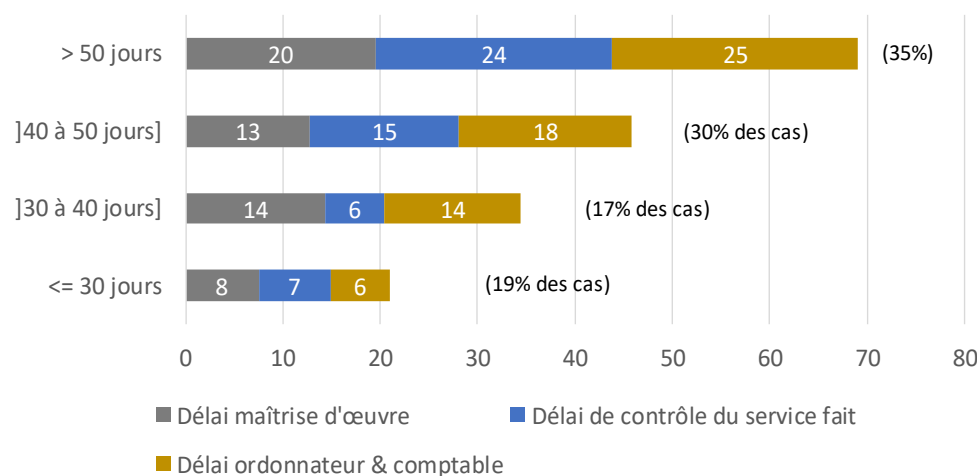


## Délai de paiement sur marché



**Délais enregistrés dans SIFOW** Le délai légal de 30 jours est dépassé dans 50% des cas  
**Délais reconstitués**

### Décomposition du délai de paiement recalculé



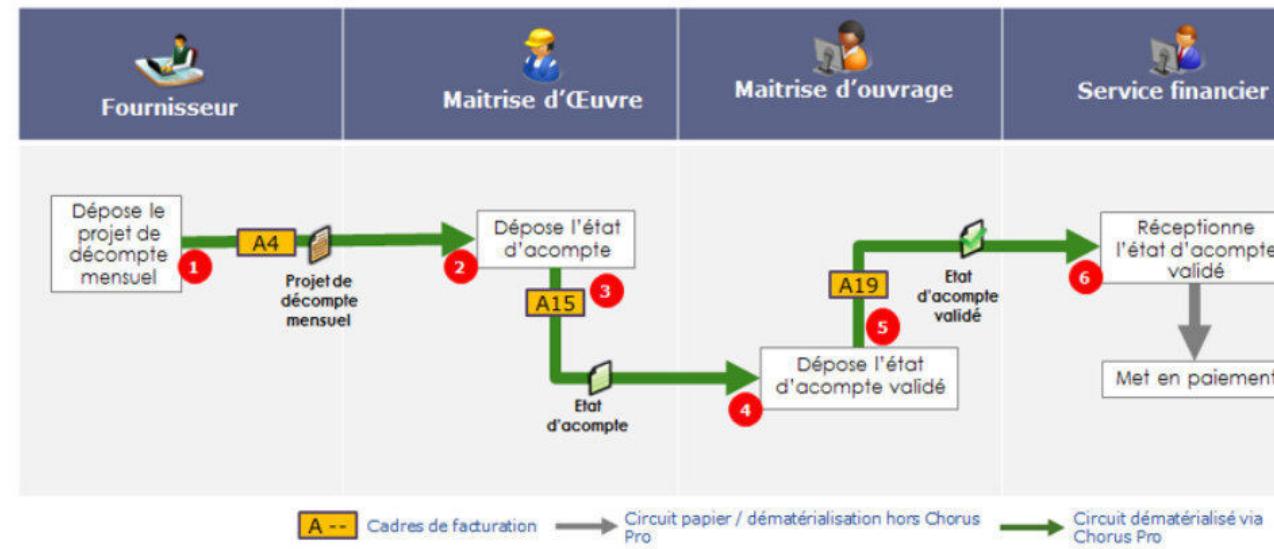
### 3. Recommandations organisationnelles

### 3. Recommandations organisationnelles

## Délai de paiement sur marché: Recommandations

- ➔ Mettre en œuvre la procédure de transmission et de traitement des situations de travaux proposée par Chorus Pro

Processus nominal en cours de marché

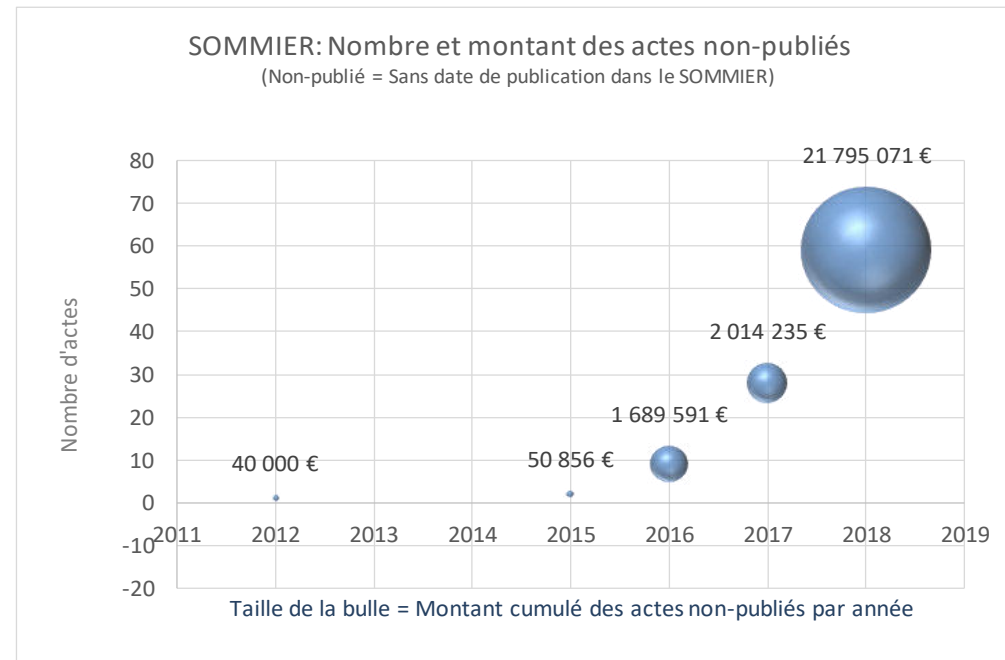


Source : AIFE-Chorus Pro-Factures Travaux Fiche Identité Marche 03072017

- ➔ Selon notre expérience, cela suppose, pour chaque marché, de recevoir les maîtres d'œuvre, titulaires des marchés de travaux ainsi que leurs sous-traitants pour paramétrer les circuits de transmission des situations dans Chorus Pro.

## Publication des actes

- Les délais de publication, par les services de publicité foncière, conduisent à constater qu'un volume important d'actes demeurent non-publiés dans l'année qui suit leur signature. Ce constat est observé dans l'ensemble des EPF et explique la taille de la bulle « 2018 ».
- Par contre, l'existence de 40 actes demeurant « non-publiés » depuis 2017 souligne la nécessité d'assurer un suivi plus régulier des publications.



### 3. Recommandations organisationnelles



noé-  
France

## 4. Recommandations concernant les bases de données

#### 4. Recommandations concernant les bases de données

### SIFOW Analytique

- Les transferts entre opérations ont impacté l'historique des stocks.
- Un retraitement des données peut s'avérer nécessaire préalablement à leur migration vers GESPROJET

### SOMMIER

- TIERS: Les tiers sont identifiés dans le sommier. Nous nous sommes appuyés sur cette information pour contrôler, par requête, le paiement exhaustif des actes d'acquisition foncière inclus dans notre périmètre de sondage. Toutefois, les codes tiers ont été modifiés lors du changement de version de SIFOW.
  - Est-il opportun de migrer ces données vers GESPROJET ?
  - En l'absence de code tiers, quel lien établir entre l'acte enregistré dans le SOMMIER et SIFOW ?
- MISES A JOUR DE LA BASE SOMMIER  
Quelques mises à jour s'avèrent nécessaires:
  - Rattachement des opérations aux conventions
  - Dates d'échéance des conventions
  - Statut des conventions : actives / inactives

### Actes: Codification et cohérence des bases de données

- Codification: Il est recommandé de reprendre la codification normalisée des actes dans l'ensemble des bases de données pour faciliter leur identification
- Stockage des actes: Une réflexion pourrait être engagée sur le partage d'une même base documentaire par tout ou partie des applications pour éviter leur multiple stockage. L'application financière est toutefois soumise à des contraintes spécifiques visant à garantir l'intégrité des pièces jointes aux DP validées



noé-  
France

## Annexes

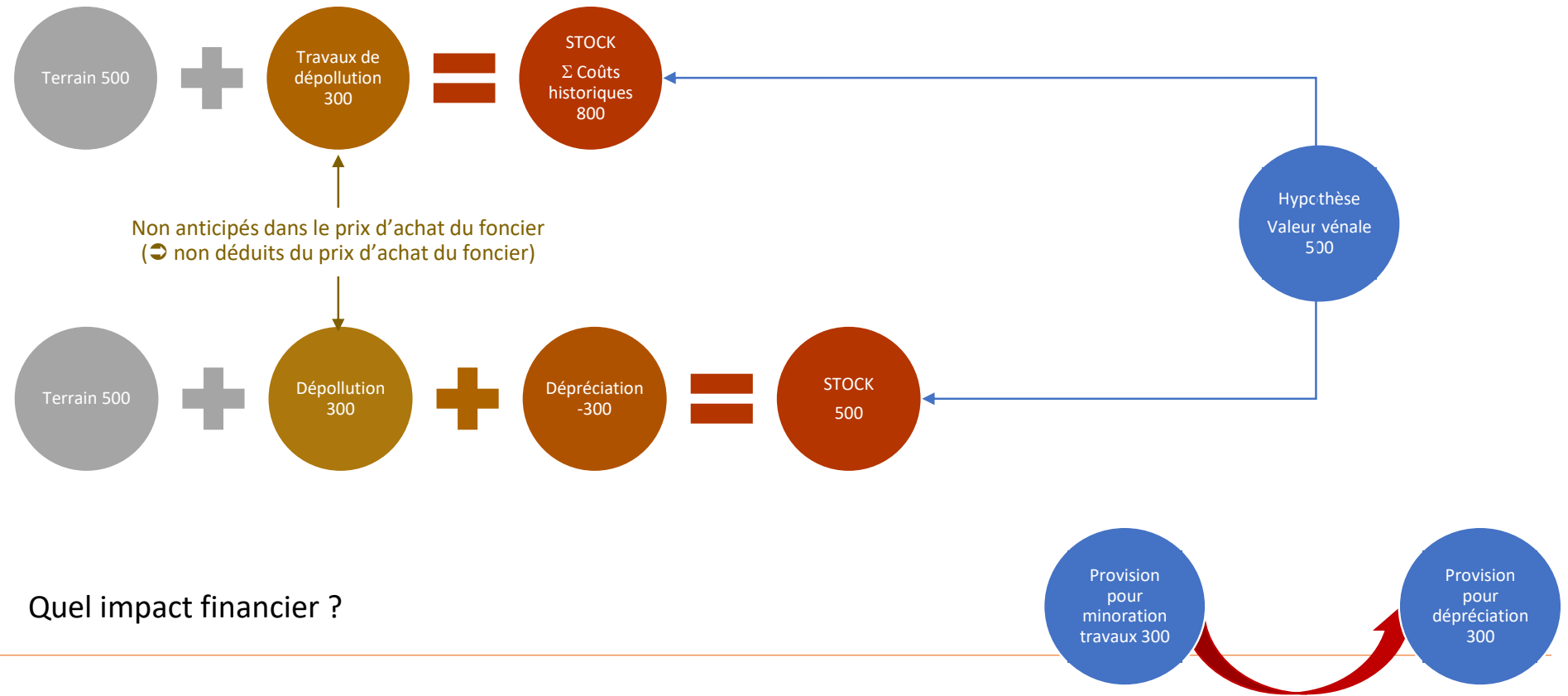
# Dépréciation des stocks

Illustration

Quelle est la valeur la plus objective d'un stock ?

Σ Coûts historiques ou la valeur vénale ?

⇒ Min(Σ Coûts historiques , valeur vénale)



# Dépréciation des stocks

Norme 8 – [Instruction BOFIP-GCP-17-0003](#) du 20/01/2017 (page 156)

## ➤ Dépréciation des stocks d'actions sur fonds propres

A la clôture de chaque exercice, le prix de revient de chaque terrain en stocks doit être comparé à sa valeur probable de réalisation (prix de marché). Si le prix de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation, une dépréciation doit être constatée pour la différence.

Les dépréciations sont calculées terrain par terrain sans compensation possible.

La constitution de dépréciations ne concerne a priori que :

- les terrains acquis dans le cadre des réserves foncières, notamment lorsqu'ils sont l'objet d'une pollution par l'amiante, chimique ou pyrotechnique ;
- le foncier détenu ou acquis dans le cadre d'une opération éligible à la minoration foncière (en effet, dans ce cas, l'EPF revend le bien à son prix de revient minoré.)

### Technique comptable

Débit 681.73 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de placement) – Stocks et en-cours »

Crédit 39x « Dépréciation des stocks et en-cours »

Chaque dépréciation doit être ajustée à la fin de l'exercice soit par dotation complémentaire, soit par reprise totale ou partielle.



# Les principes comptables retenus par l'EPFL (Lorraine)

(Extraits du rapport 2018 de l'agent comptable de l'EPFL)

## 2- Principes, règles et méthodes comptables :

**Provisions :** L'Établissement enregistre depuis 2013, des provisions pour litiges relatifs à des contestations de procédure d'expropriation. Pour chaque litige, la différence entre les prétentions de l'exproprié et la proposition de l'établissement est ainsi provisionnée.

En raison des opérations foncières actuellement menées par l'Établissement, le montant des provisions pour litiges liés aux expropriations a encore augmenté cette année. Le détail figure dans les tableaux annexés.

Les provisions "Ressources Humaines" (pensions, Compte Epargne Temps et Cotisations sociales sur CET) ont fait l'objet d'un nouvel examen approfondi et à ce titre ont fait l'objet de reprises conséquentes en 2018. Enfin, l'Établissement est engagé avec le RSI dans un contentieux relatif à l'assujettissement des établissements Publics Fonciers Nationaux et a, à ce titre, suite à la condamnation de l'EPFIF par la Cour de Cassation dans un dossier similaire, décidé de constituer une provision pour impôts à hauteur de 249 266 €.

Les critères retenus de constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de clients sont les suivant :

- Débiteurs placé en situation de redressement ou de liquidation (en attente du certificat d'irrecouvrabilité) judiciaire.
- Débiteurs ne respectant les délais de paiement impartis de manière récurrente (lettre de mise en demeure P773 en cours).
- Débiteurs dont les paiements proviennent d'actes d'huissiers commissionnés à cet effet.
- Débiteurs dont la situation financière est dégradée, au regard des informations dont disposent l'Agence Comptable (information interne, recours aux sites Altaris Intuiz ou Société.com)

**Dépréciation des stocks :** les éventuelles dépréciations d'immobilisation sont justifiées par un événement extraordinaire et ponctuel ayant un impact sur la valeur de l'immobilisation. La valeur vénale est prise en considération et doit faire l'objet d'une évaluation par un tiers à l'établissement, compétent en la matière. Les dépréciations sont incluses dans le poste fonctionnement du compte de résultat (comptes 68 dotations aux amortissements, provisions et dépréciations) Le détail de ces dépréciations figure dans le tableau dédié. La principale dépréciation concerne le site de Micheville en lien avec les cessions à l'Euro symbolique accordé à l'EPA Alzette Belval dans le cadre du fonctionnement de l'Opération d'Intérêt National (OIN).

**Rattachement des charges à l'exercice :** les charges à payer sont les dépenses qui n'ont pas été réglées aux fournisseurs soient :

- les services faits certifiés, mais non payés ;
- les services faits constatés mais non certifiés ;
- les réceptions non constatées dans le système d'information.

Les services faits certifiés sont, par définition, des charges à payer déjà comptabilisées en comptabilité générale, à l'initiative de l'ordonnateur.

Seules les « charges à payer à comptabiliser » (CAPAC) font l'objet d'une écriture spécifique en période d'inventaire : services faits constatés mais non certifiés, réceptions non constatées dans le système d'information et DP non comptabilisées (dans le cas des dépenses sans engagement juridique).

Les charges à payer continuent de diminuer fortement en 2018 à moins de 2M€ (contre plus de 3 en 2017 et plus de 4M€ en 2016, à comparer au plus de 10M€ des années encore antérieures. Ce constat est relativement inquiétant pour le niveau d'activité de l'établissement alors même que le volet foncier marque le pas en terme de réalisation en 2017 et 2018.

L'Établissement constate également des charges constatées d'avance, des produits à recevoir et des produits constatés d'avance, également en comptabilité générale et sans impact budgétaire



CA/MIA – 20/02/2020 – point VI

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Délibération n° CA-2020- 5

#### Point sur les chantiers menés au sein de l'EPFNA pour préciser, adapter et consolider son offre de service

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND ACTE du point sur les chantiers menés au sein de l'EPFNA pour préciser, adapter et consolider son offre de service, présenté au conseil d'administration et annexé à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Transmis pour approbation 25 FEV. 2020

à Madame la préfète de région

Bordeaux, le

La préfète

Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Secrétaire général  
pour les affaires régionales

Alexandre PATROU

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine CONSEIL D’ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

**Rapport du directeur général**

Enjeux et chantiers au sein de l'EPFNA pour préciser, adapter et consolider son offre de service

### 1. Les enjeux de l’Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

a. *L’EPFNA, un opérateur foncier public au service de l’aménagement durable du territoire*

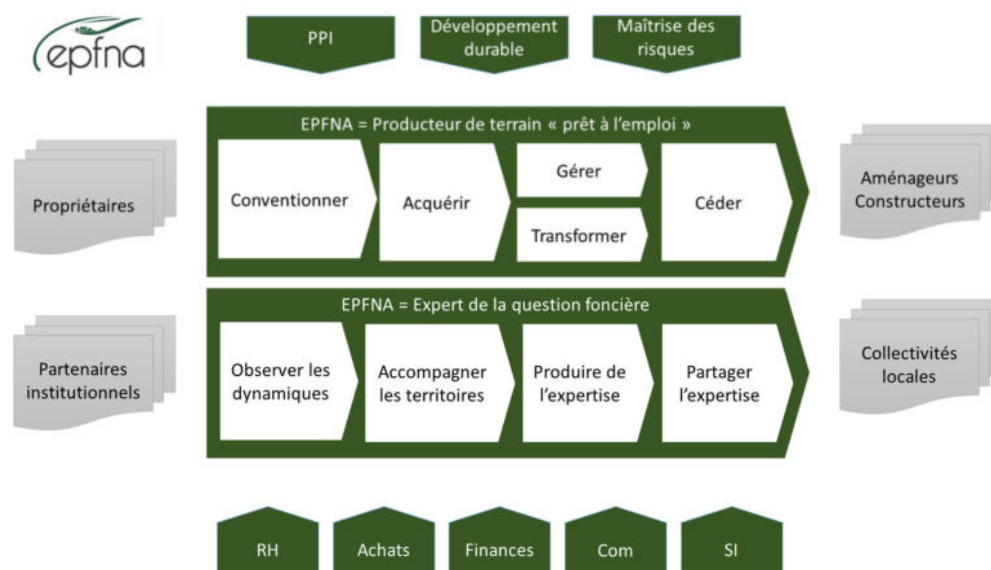
L’Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) est un Établissement public de l’État, régit par les articles L 321-1 et suivants du code de l’urbanisme : « *Les établissements publics fonciers mettent en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l’étalement urbain.* »

L’EPFNA bénéficie de l’autonomie financière par le recours à la TSE (taxe spéciale d’équipement) prélevée sur l’ensemble de son territoire d’intervention. Il intervient dans le cadre de conventions avec les collectivités locales.

Les missions de l’Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) s’inscrivent dans le cadre du Programme pluriannuel d’intervention 2018-2022 (PPI), en lien avec l’ensemble des collectivités locales et opérateurs partenaires.

Les missions de l’EPFNA peuvent être résumées selon le schéma ci-dessous :

- Production d’un foncier prêt à l’emploi
- Expert de la question foncière



**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)



*b. Un contexte évolutif dont l'EPFNA doit tenir compte*

Le contexte d'intervention de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) est en perpétuelle évolution et présente donc des opportunités et/ou des risques qu'il convient d'intégrer dans les réflexions sur les missions et l'organisation de l'EPFNA. Parmi ces opportunités et risques, nous pouvons identifier les suivants (sans ordre hiérarchique) :

- La demande de nos concitoyens d'être au service de l'aménagement durable de nos territoires, de faciliter l'accès au logement et à l'emploi dans nos territoires, d'utiliser l'argent public de manière rigoureuse ;
- La politique de gestion des risques doit être intégrée dans le pilotage de l'Établissement (contrôle interne, gestion du stock foncier, ...)
- L'EPFNA doit être précurseur en matière de développement durable. Il doit s'inscrire dans des politiques publiques fortes ;
- Une ressource financière (TSE et bientôt dotation budgétaire) de plus en plus encadrée tout en s'inscrivant dans une stratégie pluriannuelle. Les actions de l'établissement seront conditionnées à la réalisation de cessions ;
- Une demande du gouvernement de voir élargies les missions des EPF pour combler le manque d'intervenants dans certains cas (copropriétés dégradées, réhabilitation de logements en Opération de Revitalisation de Territoires (ORT), opérateur de compensation artificialisation des sols, recul du trait de côte, ...)
- Un périmètre d'intervention de l'EPFNA qui est fixe et une nécessité de consolider l'Établissement sur son territoire ;
- La nécessité d'un alignement de l'ensemble de la chaîne des acteurs (État, collectivités, opérateurs) pour la réussite des projets (maîtrise des coûts et des délais). L'EPFNA ne doit pas concurrencer des acteurs privés.

*c. Les atouts et marges de progrès de l'EPFNA*

En octobre 2019, le Comité de Direction (CODIR) de l'EPFNA s'est réuni en séminaire pour travailler sur l'identification des atouts et marges de progrès de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA). Il en est ressorti les éléments de diagnostic qui ont été présentés à l'ensemble du personnel le 7 novembre dernier.

Les principaux atouts de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) identifiés sont :

- Une équipe d'une soixantaine de collaborateurs motivés et investis dans leurs missions ;
- Un savoir-faire issu de l'EPF-PC qui a plus de 10 ans ;
- Un outil reconnu sur le territoire, que les élus se sont approprié.

Plusieurs marges de progrès ont été identifiées suite à un premier retour d'expérience. Les enjeux en sont les suivants :

- Sécuriser notre cadre d'intervention ;
- Développer des outils pour mieux piloter nos opérations foncières ;
- Capitaliser sur nos expériences et renforcer ainsi notre expertise ;
- Coopérer sur le terrain avec nos partenaires.

## **2. Le projet d'entreprise**

Un projet d'entreprise a été lancé par Philippe Grall en 2017 en parallèle de l'extension de la zone de compétence de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA). Un séminaire a eu lieu en juin 2017 et a permis d'engager un travail sur les valeurs de l'Établissement. Ce projet n'a jamais été présenté au Conseil d'Administration.

### **Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



Il a été repris à l'été 2018 dans un contexte interne compliqué et n'a pas abouti suite au départ du directeur général.

Le projet d'entreprise tel qu'il peut être esquissé n'est à ce jour pas finalisé et doit tenir compte de l'histoire de l'EPFNA.

Suite à l'arrivée du nouveau directeur général, un processus de transformation progressive a été lancé avec la fixation d'un objectif à long terme (2-a) et une exigence d'alignement des valeurs (2-b). Pour cela le processus prévoit :

- Un accompagnement de l'EPFNA par une équipe de consultants (société Accordage) ;
- L'association de l'ensemble des collaborateurs au processus, avec une mise en responsabilité du comité de direction ;
- L'utilisation d'une approche agile (fixation d'objectifs à court terme, retour de terrain, tests, ...).

#### *a. Les objectifs à long terme*

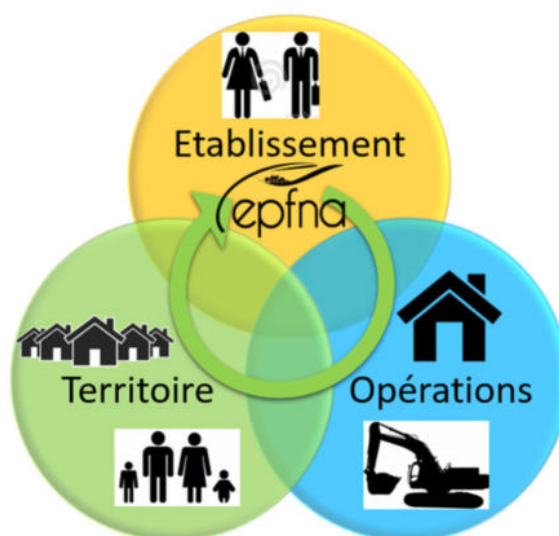
Les objectifs à long terme que l'on peut fixer pour l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) sont :

- Devenir un acteur faisant « référence » sur la question foncière au service des territoires ;
- Avoir un impact réel et mesurable sur les questions de : redynamisation des bourgs et villes, maîtrise des prix du foncier, lutte contre l'étalement urbain, production de logements pour tous ;
- Avoir contribué à la mise en place de nouvelles pratiques durables en matière d'aménagement du territoire ;
- Être une équipe proche du terrain ayant développé des compétences fortes en pilotage et en expertise.

Pour cela il a été décidé d'atteindre ces objectifs par la construction progressive du projet d'entreprise, avec l'ensemble des collaborateurs et en s'appuyant sur le comité de direction (CODIR).

#### *b. Une exigence : l'alignement des valeurs*

La réussite de cette démarche de mise en œuvre d'un projet d'entreprise est conditionnée à une exigence forte : les valeurs portées doivent être les mêmes qu'il s'agisse du fonctionnement interne, des opérations de l'établissement mais aussi des projets d'aménagement réalisés sur les fonciers cédés. Les valeurs doivent être identiques aux trois échelles.



#### **Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



### 3. Le plan d'action 2020

CA/MIA- 20/02/2020 – point VI

#### *a. Une équipe organisée et alignée*

L'Établissement a rénové son approche managériale, en affirmant le rôle de manager des cadres et en développant les échanges transversaux. Les orientations et les perspectives sont régulièrement partagées avec les cadres et les salariés, à l'occasion notamment de séminaires (séminaire EPFNA du 7 novembre 2019 et le prochain programmé du 15 au 16 avril 2020).

Plusieurs chantiers spécifiques ont été lancés. Ils visent à clarifier les missions et rôle de chaque fonction (actualisation de la note d'organisation et des fiches de poste), de fluidifier les relations entre chaque métier (mise en place de journées d'échange « vis ma vie » entre salariés, mise en place de lieux d'échanges entre métiers comme les ateliers de partage d'expérience, les points pôle Foncier et le comité d'engagement des travaux) et d'améliorer la qualité de vie au travail (jalons posés pour agrandir les locaux de l'EPF, réflexion avec un ergonome pour optimiser l'organisation des espaces de travail, du travail en mobilité, de l'implantation des équipes dans les locaux, etc.).

La mise à jour de l'organigramme a été présentée lors du CA du 24 septembre 2019. Celui-ci est stabilisé et pourra faire l'objet de mises à jour annuelles. Pour le pôle Foncier, une réflexion est menée pour homogénéiser les interlocuteurs par Direction territoriale et mesurer les temps de présence par département.

La mise en place d'une politique de développement durable à l'échelle de l'établissement est également une demande forte qui est remontée par l'ensemble des collaborateurs de l'EPFNA. La question de l'élargissement de cette réflexion à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) se pose également.

#### *b. Un cadre d'intervention précisé*

Des réflexions sont menées sur les axes possibles de consolidation ou d'évolution de l'offre de service de l'Établissement, en s'appuyant sur les pratiques menées au sein de l'EPFNA ou d'autres EPF. Cinq ateliers de partage d'expérience ont été menés au cours du mois de janvier 2020 sur les thèmes du paiement échelonné, des études et diagnostic avant acquisition, des zones d'activité en extension, de la gestion des biens et de la consultation d'opérateurs.

Ces ateliers sont conçus et réalisés en associant l'ensemble des métiers de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA). Cinq à six autres ateliers sont programmés au cours du mois de février 2020 pour traiter notamment du démembrement de propriété, de l'intervention en extension et des dents creuses, des procédures d'expropriation, des conventions cadres et des conventions opérationnelles ainsi que des friches urbaines et industrielles.

En parallèle les travaux issus des premiers ateliers vont s'ouvrir aux partenaires tels que l'Union Régionale HLM de Nouvelle-Aquitaine ou les EPF locaux.

Les conclusions de ces réflexions permettront d'alimenter un règlement d'intervention qui viendra préciser le programme pluriannuel d'intervention 2018-2022 de l'EPF NA. Un projet de règlement pourra être présenté au Conseil d'Administration au second semestre 2020, après présentation préalable au Bureau de l'EPFNA.

#### **Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)



*c. Une information robuste et fiable*

La mise en place au cours du 1er semestre 2020 de l'outil métier GESPROJET va permettre un suivi détaillé des interventions de l'EPFNA sur l'intégralité de leur durée, du conventionnement aux cessions, en croisant avec les informations comptables (engagements, recettes, etc.). Il permettra un pilotage renforcé de l'activité, une vision précise des engagements et des besoins financiers de l'établissement ainsi que des restitutions périodiques et précises aux collectivités sur les opérations en cours (engagements et perspectives).

Un glossaire des termes techniques utilisés par l'EPFNA va être rédigé et sera largement partagé afin de faciliter les échanges.

Les compte-rendu annuels aux collectivités (CRAC) diffusés auprès des collectivités garantes seront donc élaborés à partir de ce nouvel outil.

La mise en place d'outils collaboratifs est également envisagée (mise en place d'Office 365 par exemple), en lien avec une stratégie du système d'information visant à sécuriser les processus opérationnels.

*d. Communication et pédagogie*

Le rapport d'activité 2019 est en cours de préparation. Il veillera à faire connaître toute la diversité des métiers de l'Établissement.

Une attention particulière sera apportée en 2020 à la bonne information des nouveaux élus et des administrateurs. Des outils de communication multi-supports seront développés à cette fin.

L'EPFNA sera présent à des manifestations de rayonnement local ou national : le salon des élus locaux et des acteurs publics de Nouvelle-Aquitaine (SELAQ) les 13 et 14 mai 2020 à Bordeaux, le congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat du 22 au 24 septembre à Bordeaux.



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Délibération n° CA-2020- 6

#### Délégation du conseil d'administration au directeur général - Signature des avenants Opération de Revitalisation du Territoires (ORT)

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- AUTORISE le directeur général à signer les avenants aux conventions-cadres Opération de Revitalisation des Territoires lorsque ceux-ci ne modifient pas l'équilibre général de l'engagement financier et juridique de l'EPFNA.

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Transmis pour approbation  
à Madame la préfète de région **25 FEV. 2020**  
Bordeaux, le

La préfète  
Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Secrétaire général  
pour les affaires régionales

  
**Alexandre PATROU**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413





**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 20 février 2020

**Rapport du directeur général**

**Délégation du conseil d'administration au directeur général - Signature des avenants Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 offre la possibilité à tout territoire qui le souhaite de mettre en place une opération de revitalisation du territoire (ORT) pour permettre la coordination des acteurs locaux autour d'un projet de redynamisation de cœur de ville ou de bourg. La mise en place d'une ORT est la déclinaison opérationnelle de la démarche Action Cœur de Ville. C'est également un outil qui s'inscrit dans la continuité des réflexions et actions des communes lauréates de l'AMI centre-bourg, des villes bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD).

Ainsi plusieurs conventions ORT portées par des communes non lauréates du programme Action Cœur de Ville ont été présentées à l'avis du conseil d'administration en septembre et en novembre 2019 (Saint-Jean-d'Angély, puis Sainte-Foy-la-Grande et Castillon-la-Bataille).

Les opérations de revitalisation du territoire ont vocation à se développer sur le territoire de compétence de l'Établissement et feront l'objet d'avenants au gré des précisions et des évolutions qui pourront être apportées aux projets locaux de revitalisation.

Pour fluidifier la gestion des conventions d'opérations de revitalisation du territoire, il est proposé de déléguer au directeur général de l'EPFNA la signature des avenants aux conventions d'opération de revitalisation de territoire qui ne modifient pas l'équilibre général de l'engagement financier et juridique de l'Établissement.

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)

### **Rappel des principaux apports de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) :**

Pour renforcer l'activité commerciale du centre-ville :

- les projets commerciaux situés dans le secteur d'intervention intégrant le centre-ville sont exemptés d'autorisation d'exploitation commerciale
- la possibilité pour le préfet de suspendre l'examen en CDAC des projets commerciaux situés en dehors des secteurs d'intervention (jusqu'à 4 ans), dans les autres communes de l'EPCI et dans les EPCI limitrophes. Les projets seront analysés au cas par cas avec la collectivité pour apprécier l'impact sur le commerce du centre-ville.

Pour faciliter les procédures :

- la possibilité pour la collectivité d'instaurer un droit de préemption urbain (DPU) renforcé
- la possibilité pour la collectivité d'instaurer un droit de préemption sur les fonds de commerce et artisans, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets commerciaux ;
- la possibilité de mener le procédure d'abandon manifeste sur une partie de bien seulement ;
- l'obligation d'information préalable du maire 6 mois avant la fermeture ou le déplacement d'un service public.

Pour expérimenter de nouveaux outils :

- la possibilité d'expérimenter, pendant 5 ans, le permis d'aménager multi-sites ;
- la possibilité de bénéficier de permis d'innover.

Pour faciliter la réhabilitation de l'habitat :

- dispositif d'incitation fiscale Denormandie permettant aux futurs propriétaires bailleurs de bénéficier d'une défiscalisation lorsqu'ils rénovent un logement dans un quartier ancien dégradé.
- des aides directes de l'ANAH aux opérateurs privés.



CA/NP/MVB – 20/02/2020 – point VIII-1

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Délibération n° CA-2020- 7

**Approbation du projet : Convention cadre de stratégie d'intervention foncière sur le renouvellement urbain, les espaces en tension, les centre-bourgs, les friches, les activités économiques et le logement entre la communauté de communes de Vienne et Gartempe (86) et l'EPFNA**

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE la convention cadre de stratégie d'intervention foncière sur le renouvellement urbain, les espaces en tension, les centre-bourgs, les friches, les activités économiques et le logement entre la communauté de communes de Vienne et Gartempe (86) et l'EPFNA, annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter la convention susvisée.

Transmis pour approbation  
à Madame la préfète de région  
Bordeaux, le

25 FEV. 2020

La préfète

Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Secrétaire général  
pour les affaires régionales

Alexandre PATROU

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Rapport du directeur général

**Convention cadre de stratégie d'intervention foncière sur le renouvellement urbain, les espaces en tension, les centre-bourgs, les friches, les activités économiques et le logement entre la communauté de communes de Vienne et Gartempe (86) et l'EPFNA**

**Objet** : Convention cadre de stratégie d'intervention foncière sur le renouvellement urbain, les espaces en tension, les centre-bourgs, les friches, les activités économiques et le logement

**Contexte** : La communauté de communes de Vienne et Gartempe compte aujourd'hui 55 communes pour une population d'environ 41 000 habitants pour un territoire de 1970 km<sup>2</sup>. Sur ce territoire, la redynamisation des centre-bourgs, avec la reconquête de friches économiques.

- ▶ Communauté de communes Vienne et Gartempe
- ▶ Président : Annie LAGRANGE
- ▶ Population : 41 000 habitants (55 communes)
- ▶ Conventions opérationnelles : 5
  - Valdivienne
  - Bouresse
  - Liglet
  - Paizay Le Sec
  - Chapelle Viviers



Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2018 – 2022



### CONVENTION CADRE N°

#### DE STRATEGIE D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN, LES ESPACES EN TENSION, LES CENTRE-BOURGS, LES FRICHES, LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET LE LOGEMENT

ENTRE

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VIENNE ET GARTEMPE  
ET  
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE**

ENTRE

La **Communauté de Communes Vienne et Gartempe** établissement public de coopération intercommunale dont le siège est situé 6 rue Daniel Cormier, 86500 MONTMORILLON – représentée par sa Présidente, **Madame Annie LAGRANGE**, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du .....,  
Ci-après dénommée « **la Communauté de Communes** » ;

d'une part

ET

**L'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, dont le siège est au 107 Boulevard du Grand Cerf, CS 70432 - 86011 POITIERS Cedex – représenté par **Monsieur Sylvain BRILLET**, son directeur général à compter du 02 mai 2019, nommé par arrêté ministériel du 23 avril 2019 et agissant en vertu de la délibération du conseil d'administration n° ..... du 20 février 2020.  
ci-après dénommé « **EPFNA** » ;

d'autre part

## PRÉAMBULE

L'EPFNA assiste les collectivités dans leurs ambitions en matière de création de logements, de restructuration d'emprises foncières, de revitalisation de centres-bourgs ou centres-villes et de structuration de l'activité économique.

Il a pour mission, dans le cadre de conventions, la réalisation d'acquisitions foncières pour la maîtrise d'emprises qui seront des assiettes de projets, portés par la collectivité ou par un opérateur désigné en commun.

L'EPFNA intervient en règle générale dans le cadre de conventions cadres qui permettent de s'assurer de la cohérence de son intervention avec les démarches impulsées par l'EPCI, notamment en termes de réduction de l'étalement urbain, et d'engager une démarche active avec les services de l'EPCI pour structurer des opérations éventuelles : recherche de gisements fonciers, connaissance des conditions de faisabilité des opérations, recherche d'opérateurs.

La convention cadre réaffirme les objectifs partagés de traitement du foncier dégradé ou sous-utilisé, de structuration urbaine et de limitation de l'étalement urbain.

La mise en œuvre des projets est réalisée au travers de conventions opérationnelles qui peuvent intégrer également des études. Ces études sont toujours rattachées à l'aspect foncier mais couvrent un volet très large : restructuration de zones d'activité, potentialités de restructuration commerciale d'un îlot fragmenté, études plus classiques sur les capacités de réhabilitation ou de démolition/reconstruction partielle.

### **La convention a pour objet :**

- **d'assister les communes dans leurs ambitions de renouvellement urbain ;**
- **de définir les objectifs partagés de la Communauté de communes à travers ses documents de planification, et de l'EPFNA à travers son programme pluriannuel d'intervention (PPI) ;**
- **d'engager des démarches concrètes pour permettre l'engagement et la sortie d'opérations (recherche de gisements fonciers, mobilisation des opérateurs, mise en valeur d'opérations exemplaires).**

La convention cadre permettra, à compter de sa signature, l'engagement de partenariats pour la réalisation de projets avec les communes ou avec l'EPCI, dans le cadre de conventions opérationnelles dont l'EPCI sera signataire.

## La Communauté de Communes Vienne et Gartempe

La Communauté de Communes de Vienne et Gartempe compte aujourd'hui 55 communes pour une population d'environ 41 000 habitants. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion de l'ex-Communauté de communes du Lussacois (10 communes), de l'ex-Communauté de communes du Montmorillonnais (37 communes) ainsi que 6 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays Chauvinois et 2 communes de l'ex-Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse.

Le territoire, de près de 1 970 km<sup>2</sup>, se caractérise par une densité moyenne de 20,8 habitants par km<sup>2</sup>. La ville centre est Montmorillon avec 6 200 habitants en 2013.

Le parc de logements, essentiellement composé de résidences principales, a également connu une croissance soutenue, + 1.4%/an, sur la période 2008/2013. Ses principales caractéristiques sont la prépondérance des maisons (76.6%) et le statut majoritaire de « propriétaire occupant » (88.3%).

Afin de traduire son projet communautaire, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un nouveau document de planification (PLUi) à l'échelle de la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire validé sera le socle et la référence des principales politiques communautaires. A noter que ce territoire est couvert par un SCoT à l'échelle du Sud Vienne.

Par ailleurs, la Commune de Montmorillon devrait accueillir l'Institut International Joël Robuchon (IIR). Ce projet serait réalisé en réhabilitation de la Maison Dieu, monastère du XI siècle comprenant de nombreux

édifices (Octogone, Chapelle, Donjon, bâtiments monastiques...). Cet ensemble de 10 hectares devrait réunir un campus, un hôtel de luxe, le restaurant d'application, des laboratoires de cuisine ainsi qu'une salle de congrès.

L'implantation de cet institut pourrait générer une attractivité certaine à la Commune de Montmorillon, ainsi qu'aux communes limitrophes et générer des besoins conséquents tant en logements qu'en commerces et en services. A ce titre, il convient dès à présent d'anticiper l'implantation de cet institut par la constitution de réserves foncières qui permettront notamment la réalisation d'opérations de logements afin d'accueillir les étudiants et professionnels, gravitant autour de cet institut gastronomique.

Cette dynamique s'inscrira également dans le cadre de la politique de revitalisation du cœur de ville initiée par la commune associée à la communauté de communes, dans le cadre de la démarche AMI dont elle a été lauréate en 2015 et des centres bourgs. Cette démarche de revitalisation se traduit par des opérations en renouvellement urbain et en réhabilitation en cœur de ville afin de conforter notamment l'offre en équipements et commerces existante.

Sur ce territoire, la redynamisation des centres-bourgs et du centre-ville de Montmorillon, la reconquête de friches économiques ou commerciales, la production de logements à des tarifs abordables, le soutien à l'économie (entreprises, commerces, etc.) et la limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles sont des enjeux majeurs pour le Sud Vienne et ses communes membres.

## **L'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

En application du décret n° 2017-837 du 5 mai 2017, modifiant le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, l'EPF anciennement de Poitou-Charentes est désormais dénommé EPF de Nouvelle-Aquitaine et compétent sur l'ensemble des départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, du Lot-et-Garonne hors agglomération d'Agen et de la Haute-Vienne, en plus des départements historiques de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial au service des différentes collectivités, dont la mission est d'assurer le portage de biens bâtis ou non bâtis sur son territoire de compétence.

L'EPFNA, qui n'est pas un aménageur, est habilité à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains par les collectivités ou les opérateurs qu'elles auront désignés. Il peut également procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

L'EPFNA intervient au titre de son décret de création et du code de l'urbanisme pour des projets de logement, de développement économique, de revitalisation urbaine et commerciale des centres-bourgs et centres-villes, de lutte contre les risques et de protection de l'environnement. Il contribue à la densification acceptable et à l'équilibre des territoires. Il contribue à enrichir les projets qui lui sont soumis.

Il contribue de manière active à la limitation de l'étalement urbain. Ainsi, il ne pourra intervenir en extension urbaine, au titre du programme pluriannuel d'intervention (PPI) 2018-2022, que pour des projets d'habitat et de développement économique structurant, à l'exclusion de projets comportant uniquement de l'équipement public, et sous la réserve des conditions suivantes :

1. Pour l'intervention au bénéfice de l'habitat, l'EPFNA n'interviendra en extension urbaine que lorsque les enjeux et la tension des ressources foncières en renouvellement urbain le justifient. Dans ce cas, l'EPFNA appliquera un taux d'actualisation annuel à tous les terrains en dehors d'une zone U dans le cadre de l'opération.
2. Pour l'intervention au bénéfice du développement économique, l'EPFNA n'interviendra en extension que pour des projets d'importance départementale a minima et dans le cadre d'une cohérence

d'ensemble, notamment de l'impact sur les zones existantes. Dans ce cas, l'EPFNA appliquera un taux d'actualisation annuel à tous les terrains en dehors d'une zone U dans le cadre de l'opération

Au titre de son PPI 2018-2022, les interventions de l'EPFNA, au service de l'égalité des territoires, doivent permettre :

- d'accompagner les territoires dans la définition précise de leurs besoins, à déterminer les gisements fonciers et immobiliers stratégiques mutables en posant les bases d'une gestion foncière prospective et d'une pédagogie d'utilisation ;
- de guider les territoires dans la requalification opérationnelle des espaces existants, à toutes les échelles et de toutes natures (résidentiel, commercial, patrimonial d'activité) ;
- d'optimiser l'utilisation foncière où les économies réalisées par les collectivités grâce à l'anticipation pourraient couvrir une part de leurs dépenses au titre du programme et, par conséquent, en favoriser la réalisation.

En outre, les nouveaux leviers d'intervention financière et technique de l'EPFNA en faveur d'une mise en œuvre rapide des projets des collectivités, tant en conseil qu'en accompagnement, ont été conservés dans le cadre du présent PPI. Ils permettent en particulier de veiller à limiter le risque technique et financier pour les collectivités.

L'EPFNA, par la présente convention cadre, accompagnera l'EPCI afin d'enrichir les projets qui lui sont soumis pour faire émerger des opérations remarquables et exemplaires répondant aux enjeux du territoire et aux objectifs définis dans le PPI.

De manière générale, les interventions foncières au bénéfice de projets traduisant une ambition particulière en matière environnementale ou sociale, et plus généralement poursuivant les objectifs généraux énumérés précédemment, sont privilégiées. Ainsi, l'économie d'espace et les opérations de recyclage du foncier, de retraitement de bâti ancien dans une perspective de réhabilitation ultérieure ou de densification sont prioritairement accompagnées.

Dans le cadre de la présente convention cadre, l'EPFNA a vocation à intervenir prioritairement en faveur de projets de renouvellement urbain et en particulier de reconquête, de reconversion et de réhabilitation de friches industrielles ou tertiaires, de quartiers dégradés et de centres-bourgs. Il peut également intervenir pour contribuer à la valorisation et à la protection d'espaces naturels ou du patrimoine bâti et accompagner les collectivités dans le cadre de leurs actions de prévention du risque d'inondation et de la mise en œuvre concrète et ambitieuse du développement durable, y compris en termes de développement de la biodiversité. L'EPFNA n'interviendra en général pas sur des projets en extension urbaine et en consommation d'espaces naturels et agricoles.

## **CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - LES ENJEUX FONCIERS DU TERRITOIRE**

Les problématiques foncières de la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe sont les suivantes :

- un tissu de centres-bourgs qui présentent souvent des friches ou logements vacants qui n'ont pu être traités ;
- un marché de l'habitat qui ne permet pas la réalisation de grandes opérations et qui limite l'intervention de bailleurs sociaux, mais avec des besoins ponctuels de rapprochement des centralités, notamment pour les personnes âgées, qui sont réels ;
- des opérateurs locaux sur le marché de l'habitat qui continuent à intervenir sur des projets de petite taille, avec souvent des tailles de parcelles en diminution ;
- des projets d'activité économique toujours actifs, mais avec des emprises d'activités qui ne sont parfois plus adaptées, sous-utilisées ou au contraire trop petites ;
- un contexte financier contraint pour les opérations en régie.

### **ARTICLE 2 – LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION CADRE**



L'objectif de la convention cadre est de permettre la réalisation d'opérations dans le cadre de conventions opérationnelles, répondant au contexte local et aux conditions de faisabilité économique des opérations.

La convention cadre doit permettre de mobiliser les moyens techniques nécessaires au retraitement de fonciers dans le cadre de ces opérations.

Les objectifs fixés dans la présente convention cadre sont donc les suivants :

- accumuler une connaissance sur les marchés et les conditions de sortie des opérations sur le territoire à travers les études réalisées dans le cadre des conventions opérationnelles, les contacts avec les opérateurs et les études réalisées dans le cadre des documents de planification ;
- diffuser cette connaissance auprès des communes ;
- développer aux côtés des communes, dans la mesure du possible, des outils de connaissance sur les marchés et les opérations : recensement des DIA, des permis de construire d'opérations groupées, des opérations réalisées ;
- engager des opérations dans le cadre des conventions opérationnelles, dans la mesure du possible avec une cession à opérateur, et permettre le traitement de fonciers dégradés.
- développer, dans la mesure du possible, des actions à caractère expérimental avec des opérateurs à caractère de démonstrateur ;
- développer des actions de connaissance avec les opérateurs au travers de réunions par exemple.
- accompagner les communes dans leurs démarches de projet ;
- développer, le cas échéant d'un commun accord et selon les priorités, des démarches de repérage de fonciers, que ce soit de dents creuses pour de l'habitat, de friches ou d'emprises économiques sous utilisées.

### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS MUTUELS**

Afin de conjuguer les objectifs de développement durable et de mixité, évoqués par le PPI de l'EPFNA et pour accompagner les politiques déjà à l'œuvre, les partenaires s'engagent à travers la présente convention à mettre en œuvre les principes suivants :

- pour toutes les opérations d'habitat (et mixtes) bénéficiant d'un portage par l'EPFNA, la densité brute tendra vers un ratio d'environ 20 logements à l'hectare minimum, pouvant être supérieure et ces opérations pourront prévoir autant que possible, un taux de logements sociaux tendant vers 20 % (pour les programmes de logements neufs) ;
- rééquilibrer l'habitat vers les centres ;
- mobiliser le foncier de centre-bourg ou centre-ville ;
- réutilisation des emprises économiques ;
- réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation ;
- développement du parc de logements sociaux ou à loyers maîtrisés ;
- privilégier le renouvellement urbain pour utiliser toutes « les dents creuses » dans le tissu existant (l'intervention sur ces fonciers sera de toute façon prioritaire pour l'EPFNA) ;
- limiter la consommation de terres agricoles, en particulier l'intervention éventuelle en extension devra être en continuité et nécessitera, a minima, une intervention substantielle en renouvellement urbain ;
- limiter la spéculation foncière ;
- développer et adapter le parc aux personnes fragiles ;
- densifier les projets ;
- partager la connaissance du marché foncier.

### **ARTICLE 4 – L'INTERVENTION OPÉRATIONNELLE**

L'intervention se fait dans le cadre de conventions opérationnelles en application de la présente convention cadre. L'EPCI s'engage à signer les conventions opérationnelles pour des projets correspondant aux objectifs de la présente convention.

Si l'EPCI est, ou devient titulaire du droit de préemption urbain, il le délèguera au titre des conventions opérationnelles selon les périmètres définis par celles-ci.

Les conventions pourront faire l'objet d'avenants dont l'EPCI sera signataire.

Les réunions de pilotage des conventions pourront se faire avec l'EPCI. En tout état de cause, des points pourront être faits avec les personnels référents de l'EPCI sur les opérations en cours sur le territoire de l'EPCI.

Des points avec les opérateurs sur les opérations en cours pourront être réalisés aux fins de présenter les opportunités de cession.

#### **ARTICLE 5 - DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention cadre est applicable à compter de la date de signature et prendra effectivement fin lorsque toutes les conventions opérationnelles prises en application seront terminées. La durée définie par la présente convention ne constitue pas une condition de validité des conventions opérationnelles qui ont été, ou seront prises, en application des présentes.

La présente convention permettra de signer des conventions opérationnelles jusqu'à l'échéance du PPI actuel de l'EPFNA soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Toute modification du programme pluriannuel d'intervention de l'EPFNA, ou sa reconduction, ou une évolution de la politique locale de la collectivité en lien avec cette convention cadre, donnera lieu à un avenant à la présente convention cadre.

La présente convention cadre ne peut être résiliée que d'un commun accord entre les parties, sauf en cas de violation d'une des clauses.

Dans l'hypothèse d'une résiliation, il est procédé au plus tard dans un délai d'un mois après réception du courrier informant de la demande de résiliation, à un constat de l'état d'avancement de la convention cadre et des conventions opérationnelles en présence des deux parties co-contractantes et des communes signataires de conventions. À partir de ce constat, des conventions opérationnelles ne pourront plus être signées en application de cette convention cadre.

#### **ARTICLE 6 - CONTENTIEUX**

À l'occasion de toute contestation ou tout litige relatif à l'interprétation, ou à l'application, de la présente convention cadre, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable.

Si un tel accord ne peut être trouvé, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Poitiers, le ....., en quatre exemplaires originaux

La Communauté de Communes  
Vienne et Gartempe,  
représentée par sa présidente,

**Annie LAGRANGE**

L'Établissement public foncier  
de Nouvelle-Aquitaine,  
représenté par son Directeur  
général,

**Sylvain BRILLET**

Avis préalable favorable du contrôleur général économique et financier, **François MAGNIEN** n° 2019/.....  
en date du .....



CA/MIA/VL – 20/02/2020 – point IX-1

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Délibération n° CA-2020- 8

#### Attribution de minorations foncières

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- VALIDE la reprise de provisions sur Loudun et Monts-sur-Guesnes ;
- VALIDE l'attribution des minorations foncières présentées au conseil d'administration et annexées à la présente délibération ;
- AUTORISE le directeur général à imputer les minorations foncières approuvées sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général à éventuellement ajuster à la baisse les minorations foncières en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni.

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Transmis pour approbation **25 FEV. 2020**  
à Madame la préfète de région **Pour la Préfète,**  
Bordeaux, le **L'Adjoint au Secrétaire général**  
**pour les affaires régionales**  
La préfète **Alexandre PATROU**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

**Rapport du directeur général**

#### Attribution de minorations foncières

##### 1. La minoration foncière

La minoration foncière a été instituée par le PPI 2014-2018 de l'EPF. Ce dispositif de minoration a été reconduit dans le nouveau PPI 2018-2022. Le produit de la minoration foncière sur fonds propres de l'EPF provient de la fiscalité (TSE).

Jusqu'à l'année dernière, les minorations sur fonds propres étaient de deux types (article 7.4 du PPI 2014-2018) :

- *La minoration foncière d'opération : L'EPF contribue à l'émergence de projets difficiles dans les centre-bourgs ruraux comme dans les zones urbaines en densification grâce à un dispositif de minoration foncière et du coût de revient au moment de la revente. Cette minoration est issue des fonds propres de l'EPF ;*
- *La minoration travaux : L'EPF contribue à l'émergence de projets difficiles de restructuration et de dépollution de friches industrielles (et parfois également, commerciales et hospitalières) grâce une minoration du coût de revient du portage, de la charge foncière et du financement des travaux favorisant la reconversion dans le cadre d'une analyse économique du projet. Cette minoration est issue des fonds propres de l'EPF.*

Depuis 2019, le fonds minoration foncière d'opération et le fonds minoration travaux ont fusionné pour ne former qu'un seul fonds de minoration foncière.

##### 2. Le principe d'attribution des minorations et enveloppes de minoration pour l'année 2020

Les minorations sont proposées à l'approbation du Conseil d'administration. Elles sont proposées au cas par cas et en fonction d'un bilan d'opération sommaire à l'appui.

Une fois la décision d'attribution adoptée par le Conseil d'administration, la minoration est provisionnée dans les comptes de l'EPF et fait l'objet d'une dépense budgétaire sans mouvement de trésorerie, dans l'attente de la cession.

Le Directeur Général constate, au moment de la signature de la promesse de vente avec un opérateur ou de la cession, d'imputer jusqu'à hauteur maximum de la minoration votée. Le Directeur Général peut donc décider à la baisse la minoration votée, en fonction de l'équilibre général de l'opération. Les minorations sont donc déstockées au moment de la cession.

Le Conseil d'administration a validé lors de sa séance du 24 septembre 2019 la mise en place du principe d'un reste à charge minimal à la collectivité (de l'ordre de 20 % du déficit total sur l'opération).

#### Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



Depuis l'instauration du dispositif de minorations, 68 opérations ont fait l'objet d'une attribution de minoration foncière pour un montant total de 24 090 898,56 € (comprenant les anciennes minorations foncières et travaux). Cela contribue à la réalisation au total d'environ 1 475 logements dont environ 100 logements locatifs sociaux et environ 25 commerces.

Depuis l'instauration du dispositif, des cessions ont été réalisées sur 12 opérations et ont entraîné une mobilisation effective de minoration foncière (minoration travaux incluse) pour un montant total de 1 807 035,56 € (7,5 % de minoration foncière consommée) au 31 décembre 2019. Il reste ainsi à consommer 22 283 863 €.

Les crédits 2020 pour la minoration foncière ont été votés lors du Conseil d'Administration du 26 novembre 2019 avec un montant de 8 500 000 €.

### **3. Ajustement/annulation de minorations foncières**

#### **❖ Loudun (86) – Centre-ville – Convention n° 86-14-040**

Une minoration foncière d'un montant de 500 000 € avait été attribuée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 septembre 2016. Le bilan général des opérations menées par l'EPF sur le centre-ville ne nécessitant plus une minoration de ce montant, il convient de la réajuster à 100 000 €. De ce fait, il est proposé au Conseil d'administration d'ajuster la minoration à 100 000 €.

#### **❖ Monts-sur-Guesnes (86) – Centre-bourg – Convention n° 86-16-001**

Une minoration foncière d'un montant de 350 000 € avait été attribuée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 septembre 2016. Le bilan général de cette opération ne nécessitant plus une minoration de ce montant, il est proposé au Conseil d'administration d'annuler la minoration sur cette opération.

### **4. Nouvelles demandes de minorations foncières**

De nouvelles demandes de minorations foncières sont nécessaires afin d'aider la sortie de projets en renouvellement urbain.

Ainsi, une demande concerne la commune de Valdivienne (opération ancien site Terrena). Ce projet est présenté ci-dessous de manière synthétique et fait l'objet d'une fiche descriptive annexée au présent rapport.

#### **❖ Valdivienne (86) – Ancien site Terrena – Convention n° 86-15-056**

Ce tènement foncier de 9 968 m<sup>2</sup> a été acquis par l'EPF entre 2018 et 2019. Il s'agit d'un ensemble immobilier, très dégradé, constituant une véritable « verrue » à l'échelle d'un axe entrant et structurant de la Commune de Valdivienne (Route de Chauvigny). Dans un souci de sécurisation et dépollution, une opération de démolition a été lancée en 2019 pour un coût de 140 000,00 € HT. Parallèlement, une étude foncière a été diligentée afin de répondre au mieux au besoin de la collectivité. Cette étude fait ressortir une possibilité de 18 logements dont 12 logements individuels LLS type maisons de ville avec 12 places de stationnement et la commercialisation de 6 terrains à bâtir (pour des surfaces de parcelle comprise entre 500 et 750 m<sup>2</sup>). Dans l'hypothèse où la parcelle BN 57 serait cédée, 3 terrains à bâtir pourrait s'ajouter. Dans le cas contraire, la bande de terrain restante pour accueillir un espace vert au profit de la collectivité. En revanche, tous les scénarios et études font ressortir un déficit important de l'opération.

#### **Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



A ce jour, aucun bailleur ou promoteur ne s'est positionné, le coût en l'état étant trop conséquent et non viable pour quelque opération. Le déficit de l'opération, de l'ordre de 320 000 €, est directement lié au prix du foncier. En effet, la commune bénéficie d'un emplacement privilégié entre Chauvigny et Civaux. L'acquisition du foncier a été réalisée par l'EPF au prix du marché auquel il convient d'ajouter le coût de la démolition. Ces prix sont difficilement conciliables avec l'équilibre d'une opération comprenant majoritairement des logements sociaux.

Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration l'attribution d'une minoration foncière de **100 000 €** sur 2020 compte tenu de ces éléments équivalente à 30 % du déficit prévu de l'opération et laissant un reste à charge de 70 % à la commune soit pour 18 logements une minoration de 5 555,55 € par logement.

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



Nature opération proposée		Opération - convention	Enveloppe minoration foncière disponible en 2020	8 500 000 €		
			Description du projet	Minoration foncière	Soit minoration totale sur l'opération	Reste à charge de la commune
Nouvelle attribution		Valdivienne – Ancien site Terrena – 86-15-056	Opération de 18 logements en renouvellement urbain dont 12 LLS	100 000 €	100 000 €	2 17 890,82 €
			<b>Total proposé au CA du 20.02.2020</b>	<b>100 000 €</b>		
			<b>Enveloppe restante après attribution au CA du 20.02.2020</b>	<b>8 400 000 €</b>		

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr

RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

## Compte-rendu du comité d'engagement du 10/12/2019

### Rapport CA :

Ce tènement foncier de 9 968 m<sup>2</sup> a été acquis par l'EPF entre 2018 et 2019. Dans un souci de sécurisation et dépollution, une opération de démolition a été lancée en 2019 pour un coût de 140 000,00 € HT.

Parallèlement, une étude foncière a été diligentée afin de répondre au mieux au besoin de la collectivité. Cette étude fait ressortir une possibilité de 18 logements dont 12 logements individuels LLS type maisons de ville avec 12 places de stationnement et la commercialisation de 6 terrains à bâtir (pour des surfaces de parcelle comprise entre 500 et 750 m<sup>2</sup>). Dans l'hypothèse où la parcelle BN 57 serait cédée, 3 terrains à bâtir pourrait s'ajouter. Dans le cas contraire, la bande de terrain restante pour accueillir un espace vert au profit de la collectivité.

En revanche, tous les scénarios et études font ressortir un déficit important de l'opération de l'opération.

A ce jour, aucun bailleur ou promoteur ne s'est positionné, le coût en l'état étant trop conséquent et non viable pour quelque opération. Le déficit de l'opération, de l'ordre de 320 000 €, est directement lié au prix du foncier. En effet, la commune bénéficie d'un emplacement privilégié entre Chauvigny et Civaux. L'acquisition du foncier a été réalisée par l'EPF au prix du marché auquel il convient d'ajouter le coût de la démolition. Ces prix sont difficilement conciliables avec l'équilibre d'une opération comprenant majoritairement des logements sociaux.

Il est proposé au Conseil d'Administration l'attribution d'une minoration de 100 000 € sur 2020 équivalente à 30 % du déficit prévu de l'opération et laissant un reste à charge de 70 % à la commune.

### Fiche minoration proposée :

#### **Minoration foncière**

#### **Projet : Ancien site Terrena – création de logements mixtes – Valdivienne (86)**

Convention : Convention opérationnelle n° 86-15-056 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la Commune de Valdivienne et l'EPF NA.

Etat du foncier : libre d'occupation

Cadastré : BN n° 63, 64, 67, 68, 58, 59, 66, 79 et 18.

*Surface du foncier* : 9 968 m<sup>2</sup>

*Coût d'acquisition foncière (HT)* : 66 301 €.

Caractéristiques du projet :



Ces parcelles sont composées de l'ancien site Terrena, d'un poste transformateur de SRD, et de terrains nus avec des servitudes de passages au profit des riverains, de la commune et de réseaux enterrés.

Cet ensemble immobilier, très dégradé, constituait une véritable « verrue » à l'échelle d'un axe entrant et structurant de la Commune de Valdivienne (Route de Chauvigny). Sur la propriété de Terrena, en déshérence, il a été constaté des traces de tentatives d'intrusions et de squats. Site en désuétude, et par la même, friche en plein cœur de ville, la démolition et dépollution, nécessaire au projet, a coûté 140 000 € HT.

La Commune envisage la réalisation d'un lotissement. Une étude de faisabilité, selon les demandes de la commune, fait ressortir un potentiel de 18 logements individuels dont 12 logements sociaux et 6 terrains à bâtir, sur des parcelles d'environ 500 à 750 m<sup>2</sup>. Le prix au m<sup>2</sup> du terrain à construire, viabilisé, en lotissement se situe à environ 30 €/m<sup>2</sup> sur la commune de Valdivienne. Une deuxième phase du projet, sous condition d'acquisition d'une dernière parcelle, permettrait de créer 3 nouveaux terrains à bâtir.

#### Bilan prévisionnel du projet :

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
Acquisition foncière	66 301 €	Cession du foncier	210 000 €
Frais d'acquisition et d'études	22 115,45		
Démolition	139 474,37 €		
VRD	300 000 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>527 890,82 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>210 000 €</b>
		<i>Besoin en minoration</i>	<b>100 000 €</b>
		<i>Reste à charge de la Collectivité</i>	<b>217 890,82 €</b>

#### Facteurs explicatifs du déficit :

Le projet étant la création d'un lotissement avec des logements sociaux, les opérateurs ne peuvent équilibrer une opération au regard du coût initial du foncier et des lourds travaux de démolition entrepris et de la relative faiblesse du marché de l'immobilier local.

Besoin global de minoration: 100 000€ HT

#### Justification :

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet global de revitalisation du centre-ville de Valdivienne. Ce programme de revitalisation de centre bourg a pour finalité, outre la résorption d'une friche, la création de logements visant à limiter l'étalement urbain, à redynamiser l'offre de logements. Le projet de la Collectivité s'inscrit donc totalement dans cette dynamique.

En outre, l'ensemble immobilier présente un enjeu important de sécurité au regard de l'état général du bâti. Une opération immobilière en démolition-reconstruction s'avérait ainsi être moins coûteuse et permet de réaliser le programme souhaité par la collectivité.



### Contraintes réglementaires | OAP



Le PLU en cours d'élaboration reprendra l'OAP ci-contre.

EPF-NA | Val-de-Vienne - Route de Chivigniv

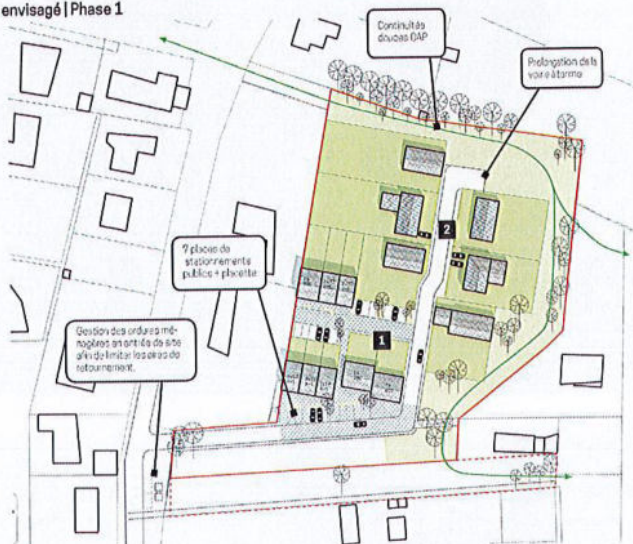
PARIS & S.M. Architectes

V1\_09.11.2019

### Scénario programmatique 1 envisagé | Phase 1

- 1** 12 logements individuels  
LLS type maisons de ville  
8 T2  
1 T3  
3 T4  
12 places de stationnement dédiées

- 2** 6 terrains à bâtir (TAB)  
(implantations types des logements)  
Surfaces comprises entre  
500 et 750 m<sup>2</sup>

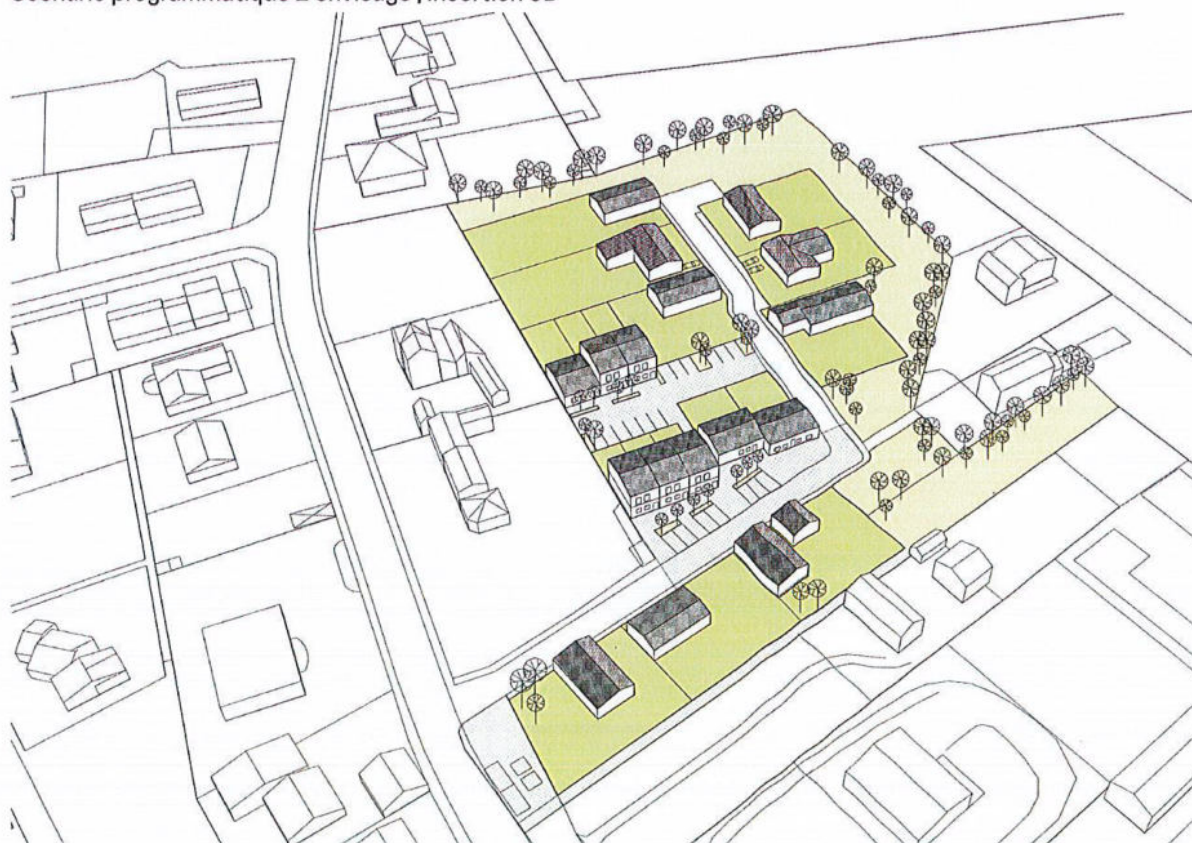


### Scénario programmatique 1 envisagé | Phase 2

**3** 3 terrains à bâtir (TAB) de 500 m<sup>2</sup>



### Scénario programmatique 1 envisagé | Insertion 3D



Relevé de conclusions :

Accord + *Ratifié*

Le Directeur Général

  
Sylvain BRILLET

Le Directeur territorial

  
Nicolas PROUST



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Délibération n° CA-2020- 9

#### Attribution de minorations SRU

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- VALIDE la reprise de provisions suite aux abandons de projets sur La Tremblade et Saint-Benoît ;
- VALIDE l'attribution des minorations SRU présentées au conseil d'administration et annexées à la présente délibération ;
- AUTORISE le directeur général à imputer les minorations SRU approuvées sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général à éventuellement ajuster à la baisse les minorations SRU en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni.

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Transmis pour approbation **25 FEV. 2020**  
à Madame la préfète de région **Pour la Préfète,**  
Bordeaux, le **L'Adjoint au Secrétaire général**  
pour les affaires régionales

La préfète

**Alexandre PATROU**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

**Rapport du directeur général**

#### Attribution de minorations SRU

##### **1. La minoration SRU**

Le produit de la minoration SRU est issu des pénalités payées par les communes déficitaires au titre de la loi SRU. Lorsque ces communes n'appartiennent pas à un EPCI doté d'un PLH, la partie non majorée des pénalités est donc versée à l'EPF au service de la production de logements dans des projets difficiles sur le plan technique ou financier.

L'utilisation de cette minoration est prioritaire sur les communes carencées (qui ne sont pas les mêmes forcément que les communes prélevées) mais peut également être utilisée afin de financer les opérations de logements locatifs sociaux de toutes communes disposant d'une convention avec l'EPF.

##### **2. Le principe d'attribution des minorations et enveloppe de minoration pour l'année 2020**

Les minorations sont proposées à l'approbation du Conseil d'administration. Elles sont proposées au cas par cas et en fonction d'un bilan d'opération sommaire à l'appui.

Une fois la décision d'attribution adoptée par le Conseil d'administration, la minoration est provisionnée dans les comptes de l'EPF et fait l'objet d'une dépense budgétaire sans mouvement de trésorerie, dans l'attente de la cession.

Le Directeur Général constate, au moment de la signature de la promesse de vente avec un opérateur, ou de la cession, d'imputer jusqu'à hauteur maximum de la minoration votée. Le Directeur Général peut donc décider à la baisse la minoration votée, en fonction de l'équilibre général de l'opération. Les minorations sont donc déstockées au moment de la cession.

A noter qu'un travail partenarial va être lancé entre l'EPF, la DREAL et les DDT(M) sur la gestion du fonds de minoration SRU sur le territoire d'intervention de l'EPFNA.

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa séance du 26 novembre 2019, la mise en place d'un principe de reste à charge minimal à la collectivité (de l'ordre de 20 % du déficit total sur l'opération). Toutefois, le montant de minoration pourra couvrir 100 % du déficit si le montant total des minorations (celles déjà attribuées et celles proposées au bénéfice de la commune) n'excède pas les pénalités payées par la collectivité. Cela permet en effet aux communes ayant conventionné avec l'EPF de pouvoir prétendre à une ou plusieurs minorations SRU sur des opérations.

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)



Depuis l'instauration du dispositif de minorations, 30 opérations ont fait l'objet d'une attribution de minoration SRU pour un montant total de 6 735 000 €. Cela contribue à la réalisation au total d'environ 515 logements locatifs sociaux prioritairement au sein des communes déficitaires et notamment des communes carencées.

Au 26 novembre 2019, 4 opérations avaient pour le moment bénéficié de la minoration SRU au moment de la cession pour un montant total de 343 319,81 € (5,6 % de minoration SRU consommée).

Lors du dernier Conseil d'Administration le 26 novembre 2019, l'enveloppe totale de minorations SRU après attribution était de 2 503 928,36 €. 1 M € a été budgétisé pour l'enveloppe de minorations SRU pour l'année 2020. Les pénalités payées par les communes déficitaires seront perçues par l'EPF qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020. De plus, suite à certaines cessions d'opération ayant bénéficié de minorations SRU, un différentiel est apparu entre le montant de ce qui a été voté (et donc provisionné) et le montant qui a véritablement été déstocké au moment de la cession. Ce différentiel représentait un montant total de 44 867,89 € qu'il convient d'ajouter à l'enveloppe de minoration. De ce fait, **l'enveloppe de minorations SRU pour l'année 2020 est à ce jour de 3 548 796,25 €**. Celle-ci sera affinée lors du prochain Conseil d'Administration après perception des pénalités des communes déficitaires au titre de la loi SRU.

### 3. Reprises de provisions de minorations SRU

#### ❖ *La Tremblade (17) – Opération de logements sociaux en réhabilitation – Convention n° 17-16-021*

Une minoration SRU d'un montant de 200 000 € avait été attribuée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 30 mai 2017. Le projet concerné par cette minoration ayant été abandonné, il est proposé au Conseil d'administration de reprendre cette provision.

Aucune autre minoration n'ayant été attribuée à ce jour à un projet situé sur la commune de La Tremblade, cet abandon ramène à 0 € le montant des minorations SRU dont la commune a été bénéficiaire.

#### ❖ *Saint-Benoît (86) – Opération de logements sociaux en réhabilitation – Convention n° 86-14-017*

Une minoration SRU d'un montant de 150 000 € avait été attribuée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 15 décembre 2015 et de sa séance du 7 mars 2018. Le projet concerné par cette minoration ayant été abandonné, il est proposé au Conseil d'administration de reprendre cette provision.

### 4. Nouvelles demandes de minorations SRU

De nouvelles demandes de minorations SRU sont nécessaires afin d'aider la sortie de projets de logements locatifs sociaux sur des communes déficitaires.

Ainsi, trois demandes concernent la commune de La Tremblade (opérations 33 rue des Riveaux, rue Bouffard et 53 rue Benjamin Delessert), une demande concerne la commune de La Teste-de-Buch (opération 18 avenue Charles de Gaulle), une demande concerne la commune de Angoulins-sur-Mer (opération Les Grandes Maisons) et une dernière concerne la commune de Chaniers (opération avenue du 8 mai 1945). Ces projets sont présentés ci-dessous de manière synthétique, chacun faisant l'objet d'une fiche descriptive annexée au présent rapport.

#### Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413





❖ **La Tremblade (17) – 33 rue des Riveaux – Convention n° 17-16-021**

Ce foncier de 3 400 m<sup>2</sup> situé 33 rue des Riveaux a été acquis en novembre 2018 par l'EPF suite à une préemption. Parallèlement, une consultation d'opérateurs a été engagée et l'offre de CLAIRSIENNE a été retenue pour la réalisation de 17 logements individuels en locatif 100 % social composés de 4 T2, 8 T3 et 5 T4 pour une surface de plancher totale prévisionnelle de 1 213,62 m<sup>2</sup> (offre la mieux disante). Le foncier sera cédé à l'opérateur en septembre 2020 au prix de 157 770,60 € (compromis signé le 29.11.2019). Cependant, le projet présente un déficit d'opération dû notamment aux divers coûts de portage foncier de l'ordre de 11 500 €.

Cette opération permet la construction de logements sociaux dans une commune carencée en logement sociaux au sens de la loi SRU. Par ailleurs, le montant des pénalités SRU payées par la Commune depuis 2014 (407 895,85 €), déduction faite des minorations attribuées à ce jour à la commune (0 €) est supérieur au montant du déficit de l'opération. Une minoration SRU couvrant ce déficit, dans les limites de 11 500 €, et sans reste à charge pour la commune est possible.

Il est proposé au Conseil d'Administration l'attribution d'une minoration SRU de **11 500 €** sur 2020 compte tenu de ces éléments.

❖ **La Tremblade (17) – Rue Bouffard – Convention n° 17-16-021**

Ce foncier de 2 535 m<sup>2</sup> situé rue Bouffard a été acquis en mars 2018 par l'EPF suite à deux préemptions. Parallèlement, une consultation d'opérateurs a été engagée et l'offre de Immobilière Atlantic Aménagement a été retenue pour la réalisation de 10 logements individuels en locatif 100 % social composés de 1 T2, 8 T3 et 1 T4 pour une surface de plancher totale prévisionnelle de 640 m<sup>2</sup> (offre la mieux disante). Le foncier sera cédé à l'opérateur en avril 2020 au prix de 100 000 € (compromis signé le 29.10.2019). Cependant, le projet présente un déficit d'opération dû au prix du foncier et aux divers coûts de portage d'un montant de 80 000 €.

Cette opération permet la construction de logements sociaux dans une commune carencée en logement sociaux au sens de la loi SRU. Par ailleurs, le montant des pénalités SRU payées par la Commune depuis 2014 (407 895,85 €), déduction faite des minorations attribuées ou prévues à ce jour à la commune (11 500 €) est supérieur au montant du déficit de l'opération. Une minoration SRU couvrant ce déficit, dans les limites de 80 000 €, et sans reste à charge pour la commune est possible.

Il est proposé au Conseil d'Administration l'attribution d'une minoration SRU de **80 000 €** sur 2020 compte tenu de ces éléments.

❖ **La Tremblade (17) – 53 rue Benjamin Delessert – Convention n° 17-16-021**

Ce foncier de 2 870 m<sup>2</sup> situé 53 rue Benjamin Delessert a été acquis en juin 2019 par l'EPF suite à une préemption. Parallèlement, une consultation d'opérateurs a été engagée et l'offre de VIVAPROM a été retenue pour la réalisation de 14 logements individuels en locatif 100 % social composés de 7 T3 et 7 T4 pour une surface habitable totale prévisionnelle de 1 078,48 m<sup>2</sup> (offre la mieux disante). Les logements seront ensuite cédés en VEFA au bailleur Habitat de la Vienne. Le foncier sera cédé à l'opérateur en juillet 2020 au prix de 149 000 €. Cependant, le projet présente un déficit d'opération dû au prix du foncier et aux divers coûts de portage d'un montant de 75 200 €.

Cette opération permet la construction de logements sociaux dans une commune carencée en logement sociaux au sens de la loi SRU. Par ailleurs, le montant des pénalités SRU payées par la Commune depuis 2014 (407 895,85 €), déduction faite des minorations attribuées ou prévues à ce jour à la commune (91 500 €) est supérieur au montant du déficit de l'opération. Une minoration SRU couvrant ce déficit, dans les limites de 80 000 €, et sans reste à charge pour la commune est possible.

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



Il est proposé au Conseil d'Administration l'attribution d'une minoration SRU de **75 200 €** sur 2020 compte tenu de ces éléments.

<b>La Tremblade – Synthèse minations SRU</b>	
Pénalités versées au fonds SRU 2014-2019	407 895,85 €
Minoration votée le 30.05.2017 (CA-2017-34)	200 000 €
Abandon de la minoration votée le 30.05.2017	-200 000 €
Demande minoration 33 rue des Riveaux	11 500 €
Demande minoration rue Bouffard	80 000 €
Demande minoration 53 rue Benjamin Delessert	75 200 €
<b>Total minations SRU attribuées et proposées</b>	<b>166 700 €</b>

❖ **La Teste-de-Buch (33) – 18 avenue Charles de Gaulle – Convention n° 33-18-112**

Ce foncier de 595 m<sup>2</sup> situé 18 avenue Charles de Gaulle a été acquis par l'EPF suite à une préemption. Suite à une consultation d'opérateurs, l'offre de CLAIRSIENNE a été retenue pour la réalisation de 9 à 10 logements locatifs sociaux sur une emprise élargit comprenant du foncier déjà propriété de l'opérateur. CLAIRSIENNE propose de racheter le foncier en 2021 au prix de 100 000 €. Cependant, le projet présente un déficit d'opération dû au prix du foncier et aux divers coûts de portage d'un montant de 205 000 €.

Cette opération permet la construction de logements sociaux dans une commune déficitaire en logement sociaux au sens de la loi SRU. Le montant des pénalités SRU payées par la Commune depuis 2014 (413 417 €).

Il est proposé au Conseil d'Administration l'attribution d'une minoration SRU de **205 000 €** sur 2020 compte tenu de ces éléments, avec un reste à charge de la collectivité à hauteur de 51 000 € (20 % du déficit).

❖ **Angoulins-sur-Mer (17) – Les Grandes Maisons – Convention n° 17-14-026**

Depuis 2015, l'EPF procède à l'acquisition de parcelles en dent creuse dans le secteur des Grandes Maisons sur la commune d'Angoulins-sur-Mer, afin de développer une opération mixte. L'EPF a acquis la quasi-totalité du site à l'amiable et mène une procédure d'expropriation afin de maîtriser deux nouveaux accès au site. En parallèle, une consultation d'opérateurs en deux phases a été menée en 2019. Suite à cette consultation, l'EPF est entré en négociation exclusive avec l'opérateur Urban Story pour un projet de 35 logements dont 40 % sociaux et 20 % abordables. Le foncier lui sera cédé en 2021 au prix de 1 500 000 € HT. Sur cette opération, le déficit d'opération est de de l'ordre de 508 000 €, ramené à 358 000 € par la minoration SRU d'un montant de 150 000 € déjà votée lors du CA du 28 février 2017 (CA 2017-9).

Cette opération permet la construction de logements sociaux dans une commune carencée en logement sociaux au sens de la loi SRU. Par ailleurs, le montant des pénalités SRU payées par la Commune depuis 2014 (352 753,64 €) est inférieur aux minations attribuées à ce jour à la commune (553 000 €). Une minoration SRU dans les limites de 286 000 € laissant un reste à charge à la commune de 72 000 € est possible.

Il est proposé au Conseil d'Administration l'attribution d'une minoration SRU de **286 000 €** sur 2020 compte tenu de ces éléments (soit une minoration SRU totale de 436 000 € sur l'opération).

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



❖ **Chaniers (17) – Avenue du 8 mai 1945 – Convention n° 17-14-049**

Ce foncier de 1 738 m<sup>2</sup> composé de deux parcelles acquises par l'EPF en 2016 et 2018, est situé Avenue du 8 mai 1945 à Chaniers. La Commune a recherché un opérateur pour la valorisation de ce terrain. La SEMIS, bailleur social de l'agglomération de Saintes, a été désignée comme opérateur par la Commune, pour la réalisation de 10 logements sociaux, 3 PLAI et 7 PLUS. Le foncier sera cédé en 2020 à la SEMIS au prix de 24 500 € HT. Cependant, cette opération présente un déficit de l'ordre de 78 100 €. Une minoration SRU de 77 000 € est demandée au Conseil d'Administration. La Commune n'ayant versé à ce jour que 71 477,46 € de pénalités SRU à l'EPF, le différentiel doit faire l'objet d'une participation de la Commune au déficit, à hauteur de 20 %, soit 1 100 €.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration l'attribution d'une minoration SRU de **77 000 €** sur 2020 compte tenu de ces éléments, avec un reste à charge de la collectivité à hauteur de 1 100 € (20 % du déficit).



<b>Enveloppe minoration SRU disponible en 2020</b>	<b>3 548 796,25 €</b>
Reprise sur provisions : La Tremblade (17-16-021) Projet abandonné	200 000 €
Reprise sur provisions : Saint-Benoît (86-14-017) Projet abandonné	150 000 €
<b>Total à affecter</b>	<b>350 000 €</b>
<b>Enveloppe restante après reprise sur provisions</b>	<b>3 898 796,25 €</b>

Nature opération proposée	Opération - convention	Description du projet	Minoration SRU	Soit minoration totale sur l'opération	Reste à charge de la commune
Nouvelle attribution	La Tremblade – 33 rue des Riveaux – 17-16-021	Opération de 17 logements locatifs 100 % sociaux	11 500 €	11 500 €	0 €
Nouvelle attribution	La Tremblade – Rue Bouffard –17-16-021	Opération de 10 logements locatifs 100 % sociaux	80 000 €	80 000 €	0 €
Nouvelle attribution	La Tremblade – 53 rue Benjamin Delessert – 17-16-021	Opération de 14 logements locatifs 100 % sociaux	75 200 €	75 200 €	0 €
Nouvelle attribution	La Teste-de-Buch – 18 avenue Charles de Gaulle – 33-18-112	Opération de 8 logements 100% LLS	205 000 €	205 000 €	51 000 €
Augmentation du montant	Angoulins-sur-Mer – Les Grandes Maisons – 17-14-026	Opération de 35 logements dont 40 % LLS et 20 % abordable	286 000 €	436 000 €	72 000 €
Nouvelle attribution	Chaniers – Avenue du 8 mai 1945 - 17-14-049	Opération de 10 logements locatifs 100 % sociaux	77 000 €	77 000 €	1 100 €
<b>Total proposé au CA du 20.02.2020</b>			<b>734 700 €</b>		
<b>Enveloppe restante après attribution au CA du 20.02.2020</b>			<b>3 164 096,2 €</b>		

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

## Minoration SRU Projet : Rue Charles de Gaulle La Teste-de-Buch (33)

Convention : Commune de La Teste-de-Buch – Convention opérationnelle n°33-18-112

Etat du foncier :

Cadastré : section FR n°447

Surface du foncier : 595 m<sup>2</sup>

Types de biens : Maison d'habitation de 75 m<sup>2</sup> construite en 1925

Superficie : 595 m<sup>2</sup>

Zonage : UB du PLU

Risque particulier :

- Intensité du trafic routier
- Réflexion sur la création d'un carrefour giratoire

**Coût d'acquisition EPF (HT) : 330 000 € plus 14 000 € de commission s'il s'avère qu'elle est due.**

**Montant de la DIA : 346 000 €**

**Préemption notifiée le 14 janvier 2020 en révision de prix.**

Caractéristiques du projet :

Ce foncier a été acquis par préemption sur demande de la Mairie de La Teste-de-Buch.

Réalisation d'un programme de logements comportant entre 9 et 10 logements locatifs sociaux (100%)

Cession prévue à : Bailleur social (Clairsienne), propriétaire du foncier voisin.

Types de logements prévus : Exclusivement des logements locatifs sociaux

Démolition à prévoir : Oui réalisée par Clairsienne

Sollicitation de la commune pour l'acquisition du foncier par voie de préemption dans le but de donner la possibilité au bailleur de réaliser un programme de logements 100% LLS sur une emprise plus importante que sa seule propriété.

Bilan prévisionnel du projet :

Le foncier sera cédé au bailleur social en 2021 au prix de 100 000 € (courrier de Clairsienne s'engageant à racheter le foncier pour ce montant).

Cependant, une demande express a été faite au bailleur, visant à réétudier la faisabilité technique afin de proposer un nouvel aménagement, et de pouvoir racheter le foncier à l'EPF à un prix supérieur.

Le projet présente un déficit d'opération dû au prix du foncier et aux divers coûts de portage.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Acquisitions	380 000,00 €	Recettes (540 m <sup>2</sup> SDP*1540 €/m <sup>2</sup> )	833 400,00 €
Parcelle FR 447	355 000,00 €		
Parcelle FR 448	25 000,00 €	Fonds propres	214 600,00 €
Constructions	923 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 303 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 048 000,00 €</b>
		<b>Montant minoration</b>	<b>205 000,00 €</b>
		<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>51 000,00 €</b>

## Besoin en financement de l'opération

La commune de La Teste-de-Buch a versé au titre des pénalités SRU en 2019 un montant total de 413 417 €, reversées à l’EPF. Au 01/01/2020, aucune minoration SRU n’a été reversée à la commune.

Dans le cas d’une acquisition par l’EPF en vue de la production de logement social, qui serait déficitaire, le fonds de minoration SRU peut être utilisé pour combler ce déficit. Tant que le montant des minorations votées ne dépasse pas le montant des pénalités effectivement reversées à l’EPF.

Il est demandé une participation financière à la Commune de La Teste-de-Buch de 20% du déficit financier de l’opération.

## Raisons du déficit

*Nature du foncier* : Maison d’habitation en bon état attenante à l’un des fonciers propriété du bailleur Clairsienne.

Le projet proposé par Clairsienne permet de valoriser ce foncier, et de densifier le tissu urbain, par une opération visant une production comprise entre 9 et 10 logements locatifs sociaux, selon les premières esquisses du bailleur.

Le déficit de l’opération est lié au prix du foncier relativement élevé sur la commune de La Teste-de-Buch, ainsi qu’aux divers coûts de portage. En effet, la commune bénéficie d’un emplacement privilégié entre la Métropole Bordelaise et le Bassin d’Arcachon, et possède un important parc de résidences secondaires. L’acquisition du foncier a été réalisée par l’EPF au prix du marché. Cependant, ces prix sont difficilement conciliables avec l’équilibre d’une opération comprenant exclusivement des logements sociaux.

**Montant de la minoration SRU demandée : 205 000 €** (prise en compte de la taxe foncière pas encore connue et d’éventuels frais d’huissiers).



Le Directeur Général

Sylvain BRILLET

Le Directeur Opérationnel

Pierre LANDES



**Minoration SRU  
Projet : 8 mai 1945  
Chaniers (17)**

Convention : Commune de Chaniers – Convention opérationnelle n°CCA 17-14-049

Etat du foncier :

Ensemble de terrains nus  
Cadastré : AZ 310 et 562  
Surface du foncier : 1 738 m<sup>2</sup>

Coût d’acquisition EPF (HT) : 101 245 € pour l’ensemble des parcelles

Caractéristiques du projet :

Ces deux parcelles ont été acquises par préemption et à l’amiable, en 2016 et 2018. La commune a recherché un opérateur pour la valorisation de ce terrain. La SEMIS, bailleur social de l’agglomération de Saintes, a été désignée comme opérateur par la commune, pour la réalisation de 10 logements sociaux, 3 PLAI et 7 PLUS.

Bilan du projet :

Le foncier sera cédé à l’opérateur au prix de 24 500€ HT, en 2020.

	DEPENSES		RECETTES
Acquisitions	101 245€	Cession à la SEMIS	24 500 €
Autres dépenses à venir (TF, ...)	1 355€	<b>Besoin de minoration</b>	<b>77 000 €</b>
	<b>102 600€</b>	<b>Reste à charge de la collectivité</b>	<b>1 100 €</b>

Besoin en financement de l’opération

La commune de Chaniers, déficitaire en logement social, a versé à l’EPFNA 71 477.46€ au titre des pénalités SRU, sur la période 2016-2017. Depuis 2018, la commune est temporairement exemptée de cette obligation de production de logements sociaux, en raison d’une desserte insuffisante en transports en commun.

Dans le cas d’une acquisition par l’EPF en vue de la production de logement social, qui serait déficitaire, le fonds de minoration SRU peut être utilisé pour combler ce déficit. Tant que le montant des minorations votées ne dépasse pas le montant des pénalités effectivement reversées à l’EPF, il n’est pas demandé de participation de la Commune au déficit.

Si pour une opération, le montant de la minoration votée dépasse ce seuil, le reste du déficit est pris en charge à 80% par l’EPF et à 20% par la Commune.

Concernant cette opération, le déficit s'élève à 78 100€.

Une minoration SRU de 77 000€ est demandée au Conseil d'Administration. La commune n'ayant versé à ce jour que 71 477,46€, le différentiel doit faire l'objet d'une participation de la commune au déficit, à hauteur de 20 % de ce différentiel, soit 1 100€.

### Raisons du déficit

*Nature du foncier* : opération de remembrement foncier afin de créer un tènement composé de 2 parcelles, en dent creuse, permettant la réalisation d'une opération exemplaire de 10 logements sociaux en plein cœur de ville.

Le projet proposé par la SEMIS va permettre de densifier le cœur historique, et de créer 10 logements sociaux supplémentaires dans cette commune qui n'en compte qu'une soixantaine.

Le déficit de l'opération est directement lié au prix du foncier, et à la vocation à 100% sociale de cette opération.





**Minoration SRU**  
**Projet : 33 rue des Riveaux**  
**La Tremblade (17)**

Convention : Commune de La Tremblade – Convention opérationnelle n°17-16-021

Etat du foncier :

Terrain nu

Cadastré : CW n°33

Surface du foncier : 3 400 m<sup>2</sup>

Coût d'acquisition EPF (HT) : 150 000 €

Caractéristiques du projet :

Ce foncier a été acquis en novembre 2018 par l'EPF suite à une préemption. Parallèlement, une consultation d'opérateur a été engagée et l'offre de CLAIRSIENNE a été retenue pour la réalisation de 17 logements individuels en locatif 100 % social composés de 4 T2, 8 T3 et 5 T4 pour une surface de plancher totale prévisionnelle de 1 213,62 m<sup>2</sup> (offre la mieux disante).

Bilan prévisionnel du projet :

Le foncier sera cédé à l'opérateur en septembre 2020 au prix de 157 770,60 € (compromis signé le 29.11.2019). Cependant, le projet présente un déficit d'opération dû notamment aux divers coûts de portage foncier.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Acquisition	150 000,00 €	Cession CLAIRSIENNE	157 770,60 €
Frais d'agence	10 000,00 €		
Frais d'huissier	145,00 €		
Frais de notaire	3 200,00 €		
Travaux (débroussaillage)	4 000,00 €		
Frais avocat	800,00 €		
Taxe foncière	1 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>169 145,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>157 770,60 €</b>
		<i>Déficit prévisionnel</i>	<i>11 374,40 € (soit 670 €/logement)</i>

Besoin en financement de l'opération

La commune de La Tremblade a versé au titre des pénalités SRU sur la période 2014-2019 pour un montant total de 407 895,85 €, reversées à l'EPF.

Dans le cas d'une acquisition par l'EPF en vue de la production de logement social, qui serait déficitaire, le fonds de minoration SRU peut être utilisé pour combler ce déficit. Tant que le

montant des minorations votées ne dépasse pas le montant des pénalités effectivement reversées à l'EPF, il n'est pas demandé de participation de la Commune au déficit.

Si pour une opération, le montant de la minoration votée dépasse ce seuil, le reste du déficit est pris en charge à 80% par l'EPF et à 20% par la Commune.

A ce jour, une minoration SRU a été attribuée en 2017 par le Conseil d'Administration de l'EPF sur une autre opération sur La Tremblade pour un montant de 200 000 €. Cette opération étant aujourd'hui abandonnée, le montant provisionné sera donc repris.

Sur cette opération sise 33 rue des Riveaux, le déficit d'opération amène à mobiliser une minoration d'un montant de 11 500 € pour une opération entrant dans son intégralité dans les quotas de la loi SRU. Le montant des pénalités SRU payées par la Commune depuis 2014 (407 895,85 €) est reversé en totalité par l'EPF en tant que minoration SRU dans cette opération. Il n'y a donc pas ici de reste à charge demandé à la Commune.

### Raisons du déficit

*Nature du foncier* : Dent creuse en état de friche.

Le projet proposé par CLAIRSIENNE permet de valoriser ce foncier et de densifier le tissu urbain, par une opération de construction de 17 logements locatifs sociaux.

Le déficit de l'opération est lié au prix du foncier relativement élevé sur la commune de La Tremblade, ainsi qu'aux divers coûts de portage. En effet, la commune bénéficie d'un emplacement privilégié entre l'île d'Oléron et Royan, sur la Presqu'île d'Arvert, et possède un important parc de résidences secondaires. L'acquisition du foncier a été réalisée par l'EPF au prix du marché. Cependant, ces prix sont difficilement conciliables avec l'équilibre d'une opération comprenant exclusivement des logements sociaux.





**Minoration SRU**  
**Projet : 53 rue Benjamin Delessert**  
**La Tremblade (17)**

Convention : Commune de La Tremblade – Convention opérationnelle n°17-16-021

Etat du foncier :

Cadastré : AI n° 303, 306, 307, 308, 311 et 314

Surface du foncier : 2 870 m<sup>2</sup>

Coût d'acquisition EPF (HT) : 200 000 €

Caractéristiques du projet :

Ce foncier a été acquis en juin 2019 par l'EPF suite à une préemption. Parallèlement, une consultation d'opérateur a été engagée et l'offre de VIVAPROM a été retenue pour la réalisation de 14 logements individuels en locatif 100 % social composés de 7 T3 et 7 T4 pour une surface habitable totale prévisionnelle de 1 078,48 m<sup>2</sup> (offre la mieux disante). Les logements seront ensuite cédés en VEFA au bailleur Habitat de la Vienne.

Bilan prévisionnel du projet :

Le foncier sera cédé à l'opérateur en juillet 2020 au prix de 149 000 €. Cependant, le projet présente un déficit d'opération dû au prix du foncier et aux divers coûts de portage.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Acquisition	200 000,00 €	Cession VIVAPROM	149 000,00 €
Frais d'agence	15 000,00 €		
Frais d'huissier	145,00 €		
Frais de notaire	4 500,00 €		
Travaux (débroussaillage)	3 000,00 €		
Taxe foncière	1 300,00 €		
Assurance	200,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>224 145,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>149 000,00 €</b>
		<b>Déficit prévisionnel</b>	<b>75 145,00 €</b> <b>(soit 5 371 €/logement)</b>

Besoin en financement de l'opération

La commune de La Tremblade a versé au titre des pénalités SRU sur la période 2014-2019 pour un montant total de 407 895,85 €, reversées à l'EPF.

Dans le cas d'une acquisition par l'EPF en vue de la production de logement social, qui serait déficitaire, le fonds de minoration SRU peut être utilisé pour combler ce déficit. Tant que le montant des minorations votées ne dépasse pas le montant des pénalités effectivement reversées à l'EPF, il n'est pas demandé de participation de la Commune au déficit.

Si pour une opération, le montant de la minoration votée dépasse ce seuil, le reste du déficit est pris en charge à 80% par l'EPF et à 20% par la Commune.

A ce jour, une minoration SRU a été attribuée en 2017 par le Conseil d'Administration de l'EPF sur une autre opération sur La Tremblade pour un montant de 200 000 €. Cette opération étant aujourd'hui abandonnée, le montant provisionné sera donc repris.

Sur cette opération sise 53 rue Benjamin Delessert, le déficit d'opération amène à mobiliser une minoration d'un montant de 75 200 € pour une opération entrant dans son intégralité dans les quotas de la loi SRU. Le montant des pénalités SRU payées par la Commune depuis 2014 (407 895,85 €) est reversé en totalité par l'EPF en tant que minoration SRU dans cette opération. Il n'y a donc pas ici de reste à charge demandé à la Commune.

### Raisons du déficit

*Nature du foncier* : Dent creuse en état de friche comprenant un bâtiment qui sera démoli par l'opérateur.

Le projet proposé par VIVAPROM permet de valoriser ce foncier et de densifier le tissu urbain, par une opération de construction de 14 logements locatifs sociaux.

Le déficit de l'opération est lié au prix du foncier relativement élevé sur la commune de La Tremblade, ainsi qu'aux divers coûts de portage. En effet, la commune bénéficie d'un emplacement privilégié entre l'île d'Oléron et Royan, sur la Presqu'île d'Arvert, et possède un important parc de résidences secondaires. L'acquisition du foncier a été réalisée par l'EPF au prix du marché. Cependant, ces prix sont difficilement conciliables avec l'équilibre d'une opération comprenant exclusivement des logements sociaux.





**Minoration SRU  
Projet : Rue Bouffard  
La Tremblade (17)**

Convention : Commune de La Tremblade – Convention opérationnelle n°17-16-021

Etat du foncier :

Terrain nu

Cadastré : ZA n°123 et 124

Surface du foncier : 2 535 m<sup>2</sup>

Coût d'acquisition EPF (HT) : 162 000 €

Caractéristiques du projet :

Ce foncier a été acquis en mars 2018 par l'EPF suite à deux préemptions. Parallèlement, une consultation d'opérateur a été engagée et l'offre de Immobilière Atlantic Aménagement a été retenue pour la réalisation de 10 logements individuels en locatif 100 % social composés de 1 T2, 8 T3 et 1 T4 pour une surface de plancher totale prévisionnelle de 640 m<sup>2</sup> (offre la mieux disante).

Bilan prévisionnel du projet :

Le foncier sera cédé à l'opérateur en avril 2020 au prix de 100 000 € (compromis signé le 29.10.2019). Cependant, le projet présente un déficit d'opération dû au prix du foncier et aux divers coûts de portage.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Acquisition	162 000,00 €	Cession IAA	100 000,00 €
Frais d'agence	11 500,00 €		
Frais d'huissier	290,00 €		
Frais de notaire	5 200,00 €		
Taxe foncière	950,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>179 940,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>
		<b>Déficit prévisionnel</b>	<b>79 940,00 €</b> <b>(soit 4 705 €/logement)</b>

Besoin en financement de l'opération

La commune de La Tremblade a versé au titre des pénalités SRU sur la période 2014-2019 pour un montant total de 407 895,85 €, reversées à l'EPF.

Dans le cas d'une acquisition par l'EPF en vue de la production de logement social, qui serait déficitaire, le fonds de minoration SRU peut être utilisé pour combler ce déficit. Tant que le montant des minorations votées ne dépasse pas le montant des pénalités effectivement reversées à l'EPF, il n'est pas demandé de participation de la Commune au déficit.

Si pour une opération, le montant de la minoration votée dépasse ce seuil, le reste du déficit est pris en charge à 80% par l'EPF et à 20% par la Commune.

A ce jour, une minoration SRU a été attribuée en 2017 par le Conseil d'Administration de l'EPF sur une autre opération sur La Tremblade pour un montant de 200 000 €. Cette opération étant aujourd'hui abandonnée, le montant provisionné sera donc repris.

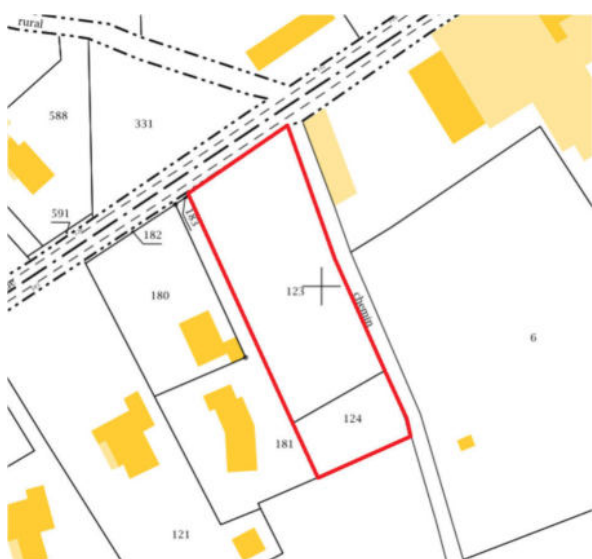
Sur cette opération sise Rue Bouffard, le déficit d'opération amène à mobiliser une minoration d'un montant de 80 000 € pour une opération entrant dans son intégralité dans les quotas de la loi SRU. Le montant des pénalités SRU payées par la Commune depuis 2014 (407 895,85 €) est reversé en totalité par l'EPF en tant que minoration SRU dans cette opération. Il n'y a donc pas ici de reste à charge demandé à la Commune.

### Raisons du déficit

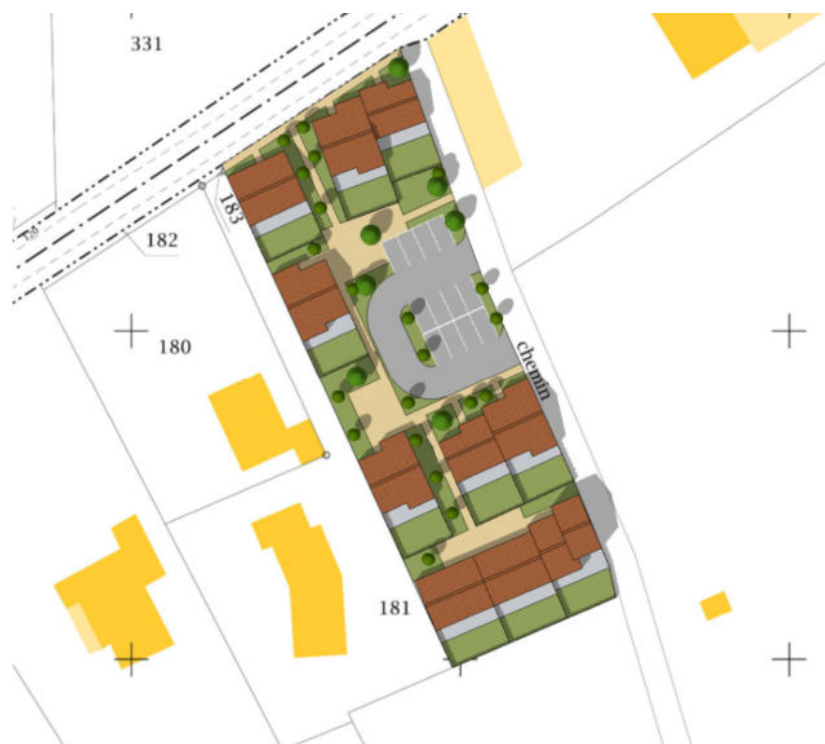
*Nature du foncier* : Dent creuse en état de friche.

Le projet proposé par Immobilière Atlantic Aménagement permet de valoriser ce foncier et de densifier le tissu urbain, par une opération de construction de 10 logements locatifs sociaux.

Le déficit de l'opération est lié au prix du foncier relativement élevé sur la commune de La Tremblade, ainsi qu'aux divers coûts de portage. En effet, la commune bénéficie d'un emplacement privilégié entre l'Île d'Oléron et Royan, sur la Presqu'île d'Arvert, et possède un important parc de résidences secondaires. L'acquisition du foncier a été réalisée par l'EPF au prix du marché. Cependant, ces prix sont difficilement conciliables avec l'équilibre d'une opération comprenant exclusivement des logements sociaux.









CA/GB/LCA- 20/02/2020 – point X

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Délibération n° CA-2020- 10

#### Information du directeur général concernant les marchés publics passés par l'EPFNA

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND ACTE du point d'information du directeur général concernant les marchés publics passés par l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (ci-annexé).

Transmis pour approbation 25 FEV. 2020  
à Madame la préfète de région  
Bordeaux, le

Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Secrétaire général  
pour les affaires régionales

La préfète

Alexandre PATROU

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

**Rapport du directeur général**

#### Information du directeur général concernant les marchés publics passés par l'EPFNA

Vu le règlement des marchés approuvé par délibération n° CA-2009-08 du 12 juin 2009 modifié par la délibération n° CA-2014-21 du 12 mars 2014 :

#### Tableau récapitulatif des attributions

N° marché	Intitulé	Attributaire	Montant HT
MA 2019-00029	Marché de services ayant pour objet la réalisation d'une mission de contrôle technique devant contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans le cadre de la déconstruction partielle de l'îlot urbain rue Marcel Jambon à Barbezieux Saint Hilaire (16 300)	DEKRA Industrial SAS	3 600 €

#### Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



CA/MIA/AL- 20/02/2020 – point XI

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

Délibération n° CA-2020- 11

#### Compte-rendu de l'exercice des droits de préemption et de priorité

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND ACTE du compte rendu de l'exercice des droits de préemption et de priorité par le directeur général, présenté au conseil d'administration et annexé à la présente délibération.

Transmis pour approbation 25 FEV. 2020  
à Madame la préfète de région  
Bordeaux, le

La préfète

Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Secrétaire général  
pour les affaires régionales

Alexandre PATROU

La présidente du conseil d'administration  
Laurence ROUEDE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 20 février 2020

**Rapport du directeur général**

#### Information relative à l'exercice des droits de préemption et de priorité

*Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,*

*Vu la délibération n° CA 2010-08 du 25 mai 2010 et confirmé par la délibération n° CA-2015-79 du 06 octobre 2015, Vu le décret n° 2019-424 du 9 mai 2019 fixant les conditions de délégation de l'exercice du droit de priorité par les organismes mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 240-1 du code de l'urbanisme,*

*Vu la délibération n° CA-2019-12 du 11 juin 2019 donnant délégation de l'exercice du droit de préemption et de priorité au DG,*

*Vu la délibération n° CA-2019-56 du 24 septembre 2019 donnant délégation de l'exercice du droit de préemption et de priorité à la DGA,*

Il est rendu compte au conseil d'administration par le directeur général et la directrice générale adjointe des décisions de préemption et d'exercice du droit de priorité entre le **16 octobre 2019 et le 27 janvier 2020** :

#### I. Décisions de préemptions

N° Décision		Objet - Propriétaire - VILLE - (CP)	Adresse	Montant € (FAI)	Date
2019/ 157	PR 63	Préemption Nardo - DIA 1 - 14/08/19 CHATELAILLON (17)	15 impasse du Haut Rillon	645 000,00 €	18/10/2019
2019/ 158	PR 64	Préemption Nardo - DIA 2 - 14/08/19 CHATELAILLON (17)	622 sis impasse du Haut Rillon	562 000,00 €	18/10/2019
2019/ 175	PR-72	Préemption - SCI REYATEM NERSAC (16)	Le Bourg	65 000,00 €	21/10/2019
2019/ 188	PR-73	Préemption - Mme FOULON GUJAN MESTRAS (33)	Rue Aime Broustut	800 000,00 €	13/11/2019

#### Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)

2019/ 193	PR-74	Préemption - MARCHAND ANGOULINS (17)	Les Grandes Maisons	151 000,00 €	02/12/2012
2019/ 205	PR-75	Décision complémentaire préemption - Indivision LAVIGNE IZON (33)	476 avenue du Général de Gaulle	290 400,00 €	27/11/2019
2019/ 208	PR-76	Préemption -Ind Jaffard LOUPIAC (33)	Lieu-dit Hourtoye-Est	150 000,00 €	04/12/2019
2019/ 215	PR-77	Préemption - PALUEAU LA TESTE DE BUCH (33)	2 rue de la Humeyre	390 000,00 €	04/12/2019
2019/ 216	PR-78	Préemption - LELARD Stéphane ST LAURENT DU BOIS (33)	Le Bourg Sud	165 000,00 €	04/12/2019
2019/ 219	PR-79	Préemption - PARINI GOND PONTOUVRE (16)	6 rue Cuvier	42 000,00 €	20/12/2019
2019/ 221	PR-81	Préemption - BERLURAUD-BAILLOUX SERS (16)	Le Bourg	115 000,00 €	16/12/2019
2019/ 234	PR-82	Préemption - 38R RENE GOSCINNY ANGOULEME (16)	38 rue René Goscinny	60 500,00 €	19/12/2019
2019/ 237	PR-83	Préemption - Cts BROUSTET LA TESTE DE BUCH (33)	4 passage de la Trainee	350 000,00 €	20/12/2019
2019/ 238	PR-84	Préemption - Cts OLIVIER LA TESTE DE BUCH (33)	15 rue des Boyens	250 000,00 €	02/01/2020
2020/ 09	PR-02	Préemption totale LELARD Stéphane St Laurent du Bois	Bourg Sud	170 000,00 €	09/01/2020
2020/ 10	PR-03	Préemption - CARDONNE Michel MEILHAN-SUR-GARONNE (47)	Cap du Bosc Est	79 000,00 €	09/01/2020
2020/ 13	PR-04	Préemption - M. et Mme BOUILLE - parcelle FR 447 LA TESTE DE BUCH (33)	2 rue de la Humeyre	344 000,00 €	14/01/2020
2020/ 18	PR-05	Préemption GUILLET - AO 26 LA FORET-SUR-SEVRE (79)	8 rue Saint-André	592,00 €	22/01/2020
2020/ 19	PR-06	Préemption TAUZIN - AW 184 PAUILLAC (33)	8 Place Michel Montaigne	150 000,00 €	23/01/2020
2020/ 21	PR-07	Préemption totale - CARDONNE Michel MEILHAN-SUR-GARONNE (47)	Cap du Bosc Est	81 000,00 €	27/01/2020

Ces décisions ont été prises par le directeur général.

## II. Exercice du droit de priorité

*Néant*

Le conseil d'administration est invité à prendre acte de ce compte rendu.

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-030

Arrêté d'autorisation de signature à Madame LOCTEAU  
Carole



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

---

### Arrêté d'autorisation de signature

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Thomas RAMBAUD, secrétaire général adjoint délégué aux relations et ressources humaines ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Patrick BOUCHET, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé et sociaux ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick BOUCHET, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé et sociaux, autorisation est donnée à Madame Carole LOCTEAU, cheffe du bureau DEPAT 3, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du service concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-032

Arrêté d'autorisation de signature à Madame MAGUIRE  
Nathalie



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

---

### Arrêté d'autorisation de signature

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Thomas RAMBAUD, secrétaire général adjoint délégué aux relations et ressources humaines ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Virginie LANDES, directrice du service d'appui aux ressources humaines ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie LANDES, directrice du service d'appui aux ressources humaines, autorisation est donnée à Madame Nathalie MAGUIRE, cheffe du bureau SARH 2, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du bureau concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-025

Arrêté d'autorisation de signature à Madame  
MAHE-GUILLOT Sandrine



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

---

### Arrêté d'autorisation de signature

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Geneviève CAGNON BOULC'H, directrice des services administratifs et financiers de la délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale, responsable académique de la formation des personnels ATSS –RF ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame CAGNON BOULC'H, directrice des services administratifs et financiers de la délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale, autorisation est donnée à Madame Sandrine MAHE-GUILLOT, cheffe des bureaux DAFPEN 1 et 2, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions des bureaux concernés.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-026

Arrêté d'autorisation de signature à Madame MAILLARD  
Maud



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

---

### Arrêté d'autorisation de signature

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Frédérique SALSMANN, secrétaire générale adjointe responsable du pôle expertises et services ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Olivier HARMEL, directeur des examens et concours ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier HARMEL, directeur des examens et concours, autorisation est donnée à Madame Maud MAILLARD, cheffe du bureau DEC 2, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du bureau concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,  
Anne BISAGNI-FAURE

# RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-029

Arrêté d'autorisation de signature à Madame MARTY  
Aude



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



---

### Arrêté d'autorisation de signature

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Frédérique SALSMANN, secrétaire générale adjointe, responsable du pôle expertises et services ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Frédérique ZOU-PERY, directrice des affaires financières,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ZOU-PERY, directrice des affaires financières, autorisation est donnée à Madame Aude MARTY, cheffe du bureau DAF 1, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du bureau concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,  
Anne-BISAGNI-FAURE



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-005

Arrêté d'autorisation de signature à Madame NOBLET  
Tihpaine

---

**Arrêté d'autorisation de signature**

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Frédérique SALSMANN, secrétaire générale adjointe responsable du pôle expertises et services ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Thierry LAVIGNE, directeur du conseil, de la vie scolaire et des affaires juridiques ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry LAVIGNE, directeur du conseil, de la vie scolaire et des affaires juridiques, autorisation est donnée à Madame Tiphaine NOBLET, directrice adjointe de la DCVSAJ et cheffe du bureau DCVSAJ 1, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du service concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, **2 5 FEV. 2020**

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE



# RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-007

Arrêté d'autorisation de signature à Madame PHILIPPON  
Karine



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

---

### Arrêté d'autorisation de signature

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Frédérique SALSMANN, secrétaire générale adjointe, responsable du pôle expertises et services ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Frédérique ZOU-PERY, directrice des affaires financières,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ZOU-PERY, directrice des affaires financières, autorisation est donnée à Madame Karine PHILIPPON, cheffe du bureau DAF 2, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du bureau concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-008

Arrêté d'autorisation de signature à Madamen YASSA  
JOMIN Sonia



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

---

### Arrêté d'autorisation de signature

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Thomas RAMBAUD, secrétaire général adjoint délégué aux relations et ressources humaines ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Patrick BOUCHET, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé et sociaux ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick BOUCHET, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé et sociaux, autorisation est donnée à Madame Sonia YASSA JOMIN, cheffe du bureau DEPAT 1, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du service concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-031

Arrêté d'autorisation de signature à Monsieur  
MADOULAUD Guy



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



---

### Arrêté d'autorisation de signature

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Thomas RAMBAUD, secrétaire général adjoint délégué aux relations et ressources humaines ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Magalie SABBAH, directrice des personnels enseignants ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Magalie SABBAH, directrice des personnels enseignants, autorisation est donnée à Monsieur Guy MADOULAUD, chef du bureau DPE 3, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du bureau concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-027

Arrêté d'autorisation de signature à Monsieur  
MANDEMENT Jean-Claude

RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

---

**Arrêté d'autorisation de signature**

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Frédérique SALSMANN, secrétaire générale adjointe responsable du pôle expertises et services ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Olivier HARMEL, directeur des examens et concours ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier HARMEL, directeur des examens et concours, autorisation est donnée à Monsieur Jean-Claude MANDEMENT, chef du bureau DEC 3, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du bureau concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-006

Arrêté d'autorisation de signature à Monsieur NORMAND  
Bernard



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



---

### Arrêté d'autorisation de signature

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Steven TANGUY, secrétaire général adjoint délégué à l'organisation scolaire et universitaire ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Jany DUBOIS, directrice de la gestion de l'enseignement privé ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jany DUBOIS, directrice de la gestion de l'enseignement privé, autorisation est donnée à Monsieur Bernard NORMAND, chef du bureau DGEP 2, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du bureau concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE

# RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-033

Arrêté de subdélégation de signature à Mesdames MARTY Aude, CARLES Stéphanie, MORANT-JOURDAIN Annie

---

**Arrêté de subdélégation de signature**

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les arrêtés de Madame la préfète de la région Nouvelle Aquitaine, en date du 24 janvier 2020, portant délégation de signature à Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu l'arrêté de subdélégation de signature accordée à Madame Frédérique ZOU-PERY, directrice des affaires financières,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Subdélégation de signature est accordée, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame ZOU-PERY Frédérique, directrice des affaires financières, à Madame Aude MARTY, cheffe de bureau DAF 1 à l'effet :


- d'effectuer dans le progiciel Chorus les actions pour lesquelles elle a reçu une habilitation de l'AIFE,
- de signer notamment les documents concernant les attributions liées à la programmation et à l'exécution budgétaire et l'émission des titres de perception.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aude MARTY, la subdélégation sera donnée à Madame Stéphanie CARLES.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Aude MARTY et de Madame Stéphanie CARLES, la subdélégation sera donnée à Madame Annie MORANT-JOURDAIN.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la région académique Nouvelle Aquitaine, le secrétaire général de l'académie de Bordeaux et la directrice régionale des finances publiques de la région Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 28 FEV. 2020

La Rectrice,  
  
Anne BISAGNI-FAURE

**Spécimen de signature**  
De Madame Aude MARTY  
Visé par le présent arrêté



**Spécimen de signature**  
De Madame Stéphanie CARLES  
Visé par le présent arrêté



**Spécimen de signature**  
De Madame Annie MORANT-JOURDAIN  
Visé par le présent arrêté



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-02-26-028

MARININI Nicolas fev 2020



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

---

### Arrêté d'autorisation de signature

---

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Madame Frédérique SALSMANN, secrétaire générale adjointe responsable du pôle expertises et services ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Olivier HARMEL, directeur des examens et concours ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier HARMEL, directeur des examens et concours, autorisation est donnée à Monsieur Nicolas MARININI, chef du bureau DEC 5, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du bureau concerné.

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 FEV. 2020

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE